

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 18/IISéance du mardi 1^{er} juillet 2008, seconde partiePrésidence de M^{me} Myriam Tétaz (AGT), présidente**Sommaire**Ordre du jour (voir bulletin N^o 18/I, p. 1207)

Ouverture de la séance 1242

Préavis :

N ^o 2008/14	Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2007 (Administration générale et Finances).	1243
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Isabelle Truan, présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice	1274
	<i>Rapport</i> de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne. Exercice 2007 . .	1280
	<i>Discussion</i>	1282
	Administration générale et Finances	1295
	Sécurité publique et Sports	1296
	Culture, Logement et Patrimoine	1296
	Travaux	1296
	Enfance, Jeunesse et Education.	1297
	Sécurité sociale et Environnement	1297
	Services industriels	1298
N ^o 2008/27	Crédits supplémentaires pour 2008 (1 ^{re} série) (Administration générale et Finances).	1300
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur	1337
	<i>Discussion</i>	1338
N ^o 2008/9	Plan partiel d'affectation «Flon supérieur» / PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles N ^{os} 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, les parcelles N ^{os} 3426, 3425, 3424, 3422, 3421 et 3420. Addenda au PPA N ^o 721 du 21 février 2007 (Travaux)	1342
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur	1350
	<i>Discussion</i>	1351
N ^o 2008/11	Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III (Enfance, Jeunesse et Education, Administration générale et Finances).	1354
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Roland Rapaz, rapporteur	1362
N ^o 2008/20	Diffusion des débats du Conseil communal suite à la fusion de TVRL dans Vaud-Fribourg TV (Services industriels, Administration générale et Finances)	1365
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Françoise Longchamp, rapportrice	1370
N ^o 2008/16	Vers-chez-les-Blanc. Aménagement du centre du village et instauration de zones 30. Route d'accès à la Fondation NetAge. Conduites souterraines. Demande de crédit d'ouvrage (Travaux, Sécurité sociale et Environnement, Services industriels)	1373
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Roland Rapaz, rapporteur	1380
	<i>Discussion</i>	1381
N ^o 2008/19	Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier. Demande d'un crédit d'étude (Enfance, Jeunesse et Education).	1383
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Claude Mettraux, rapporteur	1386
	<i>Discussion</i>	1388

Séance

du mardi 1^{er} juillet 2008, première partie

Membres absents excusés : M^{me} Caroline Alvarez, M. Benoît Biéler, M. Roger Cosandey, M^{me} Marie Deveaud, M^{me} Sylvie Favre Truffer, M^{me} Claude Grin, M. Laurent Guidetti, M^{me} Marie-Claude Hofner, M. Thi Nguyen, M^{me} Solange Peters, M. Vincent Rossi, M. Yvan Salzmann.

Membres absents non excusés : M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Paul Ntumba Kahumbu, M. Francis Pittet, M. Thomas Schlachter.

Membres présents	84
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>100</u>

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Mesdames, Messieurs, chers Collègues, veuillez prendre place, s'il vous plaît.

Nous avons le quorum, nous reprenons nos travaux et continuons avec le chapitre C, Rapports. Nous commençons par le point R39, Préavis 2008/14 : « Commune de Lausanne, Comptes de l'exercice 2007 ». J'appelle M^{me} Truan à la tribune.

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2007

Préavis N° 2008/14

Lausanne, le 9 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre *c*), de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 100 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2007.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

- 1. Introduction**
- 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2007**
 - 2.1 Compte de fonctionnement*
 - 2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 Bilan général*
- 3. Conclusion**

1. Introduction

Après l'excédent de revenus de 8,6 millions de francs enregistré en 2006, au débouché d'une période de près de 20 ans d'excédents de charges, le compte de fonctionnement de l'exercice 2007 boucle à nouveau dans les chiffres noirs avec un excédent des revenus de 6,2 millions de francs ; le budget affichait un excédent des charges de 22,9 millions, crédits supplémentaires compris. L'amélioration constatée est donc de 29,1 millions de francs.

Pour 2007, les revenus fiscaux sont globalement en progression de l'ordre de 53 millions par rapport au budget, alors que l'amélioration n'est que de 6,4 millions de francs en regard des chiffres des comptes de 2006. Au niveau du détail, on relèvera que c'est l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales qui enregistre une nouvelle fois la plus-value la plus importante vis-à-vis du budget (+ 34 millions ou + 48,6%), alors que l'impôt sur les personnes physiques affiche un excédent plus modeste (+ 16,9 millions ou + 6,1%).

Cette amélioration des recettes fiscales ainsi qu'une bonne maîtrise des charges résultant des efforts d'assainissement de ces dernières années ont ainsi permis de compenser une diminution du résultat des Services industriels, plus particulièrement dans le secteur du gaz, d'environ 19 millions de francs par rapport au budget.

Les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif ont dépassé les prévisions (+ 8,1 millions) pour s'inscrire à 145,8 millions, soit 43 millions de francs de plus qu'en 2006, plusieurs chantiers importants ayant été menés simultanément (immeuble administratif de Flon-Ville, Centre intercommunal de logistique de gestion des déchets, travaux liés au métro m2 et au réseau tl 08), alors que le volume des travaux d'entretien et de rénovation des divers réseaux existants a également progressé.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement atteint un niveau historiquement élevé, soit de 121,9 millions et permet, compte tenu de l'importance des investissements consentis en 2007, de limiter l'insuffisance d'autofinancement à 23,9 millions, laquelle a contribué à augmenter légèrement l'endettement.

Malgré ces bons résultats, le ralentissement de la conjoncture économique incite la Municipalité à rester vigilante dans le cadre des prochains exercices.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2007 :

COMPTES 2006	BUDGET 2007 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2007	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>	CHARGES	REVENUS
1'530'591'077.33	1'547'587'900	Total des revenus		1'568'157'840.68
1'521'950'337.88	1'570'499'500	Total des charges	1'561'913'785.49	
8'640'739.45	-22'911'600	Excédent de revenus ou de charges (-)	6'244'055.19	29'155'655.19
		<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>	DEPENSES	RECETTES
111'067'377.58	168'055'900	Total des dépenses	152'244'136.77	
8'355'723.26	30'356'000	Total des recettes		6'459'216.34
102'711'654.32	137'699'900	Investissements nets		145'784'920.43
		<u>FINANCEMENT</u>		
-102'711'654.32	-137'699'900	Investissements nets	145'784'920.43	8'085'020.43
110'992'042.75	105'725'500	* Amortissements		105'064'363.33
-871'734.93	-15'300	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve		10'623'490.27
8'640'739.45	-22'911'600	* Reprise du résultat du compte de fonctionnement		6'244'055.19
16'049'392.95	-54'901'300	Insuffisance (-) ou excé- dent d'autofinancement		-23'853'011.64
118'761'047.27	82'798'600	* Autofinancement		121'931'908.79

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2007

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) ou des revenus
Budget initial	1'547'401'500.00	1'543'468'300.00	-3'933'200.00
Crédits supplémentaires	23'098'000.00	4'119'600.00	-18'978'400.00
Budget final	1'570'499'500.00	1'547'587'900.00	-22'911'600.00
Comptes 2007	1'561'913'785.49	1'568'157'840.68	6'244'055.19
Ecarts	-8'585'714.51	20'569'940.68	29'155'655.19
	-0.55%	1.33%	

Le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2007 s'établit comme il suit :

	Comptes 2007	Budget 2007 + crédits sup- plémentaires	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1'561'913'785.49	1'570'499'500	-8'585'714.51	-0.55
30 Charges de personnel	472'525'234.77	471'639'300	885'934.77	0.19
31 Biens, services et marchandises	429'953'252.64	449'273'700	-19'320'447.36	-4.30
32 Intérêts passifs	73'587'493.80	74'948'500	-1'361'006.20	-1.82
33 Amortissements	112'371'227.27	111'552'800	818'427.27	0.73
35 Dédommagements à des collectivités publiques	148'881'320.00	148'947'800	-66'480.00	-0.04
36 Subventions accordées	77'318'162.62	78'519'900	-1'201'737.38	-1.53
38 Attributions aux réserves	16'849'921.95	6'507'800	10'342'121.95	158.92
39 Imputations internes	230'427'172.44	229'109'700	1'317'472.44	0.58
4 REVENUS	1'568'157'840.68	1'547'587'900	20'569'940.68	1.33
40 Impôts	464'126'241.25	410'950'000	53'176'241.25	12.94
41 Patentes, concessions	1'926'358.50	1'943'500	-17'141.50	-0.88
42 Revenus des biens	67'202'211.68	65'022'100	2'180'111.68	3.35
43 Taxes, ventes et prestations facturées	628'825'749.04	663'857'800	-35'032'050.96	-5.28
44 Part à des recettes sans affectation	4'766'491.05	3'500'000	1'266'491.05	36.19
45 Dédommagements de collectivités publiques	162'632'718.49	164'713'600	-2'080'881.51	-1.26
46 Subventions acquises	2'024'466.55	1'968'100	56'366.55	2.86
48 Prélèvements sur les réserves	6'226'431.68	6'523'100	-296'668.32	-4.55
49 Imputations internes	230'427'172.44	229'109'700	1'317'472.44	0.58
RESULTAT				
Excédent de charges		-22'911'600		
Excédent de revenus	6'244'055.19		29'155'655.19	

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES

– 8,6 mios

30 Charges de personnel

+ 0,9 mio

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2007	2007	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
	472'525'234.77	471'639'300	885'934.77	0.2
Administration générale et finances	41'113'081.43	41'733'600	-620'518.57	-1.5
Sécurité publique et sports	113'863'587.40	117'208'500	-3'344'912.60	-2.9
Culture, logement et patrimoine	25'060'529.10	25'720'000	-659'470.90	-2.6
Travaux	89'855'827.29	92'756'100	-2'900'272.71	-3.1
Enfance, jeunesse et éducation	70'235'497.88	71'998'500	-1'763'002.12	-2.4
Sécurité sociale et environnement	71'682'291.53	75'307'900	-3'625'608.47	-4.8
Services industriels	60'714'420.14	59'914'700	799'720.14	1.3
Correctifs de la masse salariale	0.00	-13'000'000	13'000'000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales nettes anticipées au niveau du budget, d'un montant de 13 millions, n'ont pas été tout à fait réalisées, notamment en raison de l'engagement de personnel auxiliaire aux Services industriels.

31 Biens, services et marchandises

– 19,3 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2007	2007	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	15'047'562.06	14'765'900	281'662.06	1.9
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	21'570'903.89	24'087'100	-2'516'196.11	-10.4
Marchandises	16'054'199.25	16'435'500	-381'300.75	-2.3
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	29'851'024.41	31'452'000	-1'600'975.59	-5.1
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	18'874'508.87	19'885'600	-1'011'091.13	-5.1
Honoraires et prestations de services	76'248'493.29	78'882'700	-2'634'206.71	-3.3
Autres dépenses en biens, services et marchandises	29'952'529.12	35'646'900	-5'694'370.88	-16.0
Sous-total	207'599'220.89	221'155'700	-13'556'479.11	-6.1
Achats d'énergie par des SI	222'354'031.75	228'118'000	-5'763'968.25	-2.5
Total	429'953'252.64	449'273'700	-19'320'447.36	-4.3

Aux Services industriels, les achats d'énergie sont restés à quelque 5,7 millions de francs en dessous des prévisions, soit :

(en mios de Fr.)

- Gaz (diminution des quantités achetées suite aux températures clémentes et surestimation de la consommation de Flon-Ville) – 5,2
- Chauffage à distance (températures clémentes) – 3,1
- Electricité (hausse prononcée des prix du marché) + 2,7

Au niveau des ventes, le manque à gagner par rapport au budget est nettement plus important, puisqu'il est de l'ordre de 28,3 millions de francs, ce qui explique que le résultat des Services industriels est resté quelque 19 millions de francs inférieur au budget, crédits supplémentaires compris. Cette dégradation du résultat provient principalement du Service du gaz et chauffage à distance, où l'excédent de revenus n'est que de 5,6 millions de francs, contre 23,2 millions au budget amendé. Outre une baisse des ventes en raison des conditions atmosphériques clémentes, les acomptes déduits en 2007, calculés sur une consommation plus élevée en 2006, ont contribué également à la nette réduction du chiffre d'affaires.

Abstraction faite des éléments évoqués ci-dessus, l'on peut constater les principaux écarts suivants :

(en mios de Fr.)

- Services industriels – Achats de matériel et de fournitures + 0,7
- Consommation d'eau et d'énergie au sein de l'Administration – 2,5
- Achats de marchandises – 0,4
- Travaux d'entretien immobiliers – Efforts d'économie et report de divers travaux – 1,0
- Economie sur travaux d'entretien des installations des SI – 0,5
- Routes et mobilité – Machines et véhicules en leasing livrés en retard – 0,5
- SOI – Suppression de l'infrastructure IBM en retard et effectuée par du personnel de la Ville – 1,1
- STEP – Economies de frais suite au report en 2008 du remplacement de la chaudière – 1,3
- Routes et mobilité – Parking relais provisoire de Vennes moins coûteux que prévu – 1,0
- Service des eaux – Economie grâce à la diminution des fuites – 0,3
- SEL – Taxe fédérale, droit d'usage du sol, ristournes, fonds de développement durable – 3,4

32 Intérêts passifs

– 1,4 mio

L'essentiel de l'économie réalisée provient du fait que le niveau moyen de la dette flottante au cours de l'exercice 2007 a été sensiblement inférieur aux prévisions grâce à des rentrées fiscales régulièrement plus importantes qu'attendues, d'où un recours plus limité aux emprunts à court terme.

33 *Amortissements*

+ 0,8 mio

	Comptes 2007	Budget 2007	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	112'371'227.27	111'552'800	818'427.27	0.7
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	4'544'160.46	3'900'000	644'160.46	16.5
Autres pertes, défalcons et moins-values	2'762'703.48	1'927'300	835'403.48	43.3
Amortissements du patrimoine adminis- tratif de la Bourse communale	64'541'385.87	64'511'500	29'885.87	0.0
Amortissements du patrimoine admi- nistratif des SI	40'522'977.46	41'214'000	-691'022.54	-1.7

Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, outre les pertes comptabilisées dans les comptes, qui se sont révélées supérieures aux prévisions, le risque portant sur les créances d'impôts figurant au bilan a été évalué à quelque 27,9 millions de francs à fin 2007. Il est couvert par la provision générale pour risques de pertes sur débiteurs, qui s'élève à 40 millions.

S'agissant des «Autres pertes», il convient de constater d'une manière générale une baisse continue de la qualité des débiteurs.

35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

- 0,1 mio

	Comptes 2007	Budget 2007	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	148'881'320.00	148'947'800	-66'480.00	0.0
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	60'032'422.00	58'091'000	1'941'422.00	3.3
Participation à des entreprises de transports	37'599'270.40	38'500'000	-900'729.60	-2.3
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	1'950'912.00	2'000'000	-49'088.00	-2.5
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	0.00	0.0
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	470'976.00	469'000	1'976.00	0.4
Contribution à la fondation chargée d'ad- ministrer l'accueil de jour des enfants	874'460.00	885'800	-11'340.00	-1.3
Participation à l'Organisme médico- social vaudois	5'570'564.55	5'600'000	-29'435.45	-0.5
Facture sociale	41'752'580.00	42'800'000	-1'047'420.00	-2.4
Autres dédommagements	490'135.05	462'000	28'135.05	6.1

S'agissant de la **péréquation intercommunale (facture sociale comprise)**, il convient tout d'abord de préciser que les résultats définitifs 2006 ont abouti globalement, en 2007, à un solde à la charge de la Ville de quelque 5,9 millions de francs. Cette charge nette supplémentaire a été neutralisée par un prélèvement d'un montant identique sur la provision constituée à cet effet en 2006. Compte tenu du fait que les recettes fiscales ont encore progressé, particulièrement au niveau des personnes morales, on peut s'attendre à une nouvelle augmentation de la valeur du « point d'impôt » par rapport à celle retenue pour le budget 2007. Cet élément est, rappelons-le, utilisé dans le cadre des calculs de la péréquation intercommunale, notamment pour définir la contribution des communes au fonds de péréquation intercommunal. Au vu de ce qui précède, la Municipalité a procédé à ce titre à une attribution supplémentaire de 2 millions de francs à la provision évoquée ci-avant, laquelle s'élève dès lors à 11,1 millions de francs environ.

Par ailleurs, on peut relever que la **participation aux entreprises de transports publics urbains** a bénéficié d'une ristourne de 1,8 million en correction de l'exercice 2006, alors que notre participation provisoire pour 2007 a dépassé de 0,9 million de francs le montant budgétisé.

Quant à la **facture sociale**, compte tenu de la neutralisation du décompte 2006, elle laisse apparaître une économie d'environ 1 million sur les acomptes provisoires 2007, le décompte final 2007 n'étant pas connu au moment du bouclement.

36 Subventions accordées

– 1,2 mio

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2007	2007	fr.	%
	fr.	fr.		
	77'318'162.62	78'519'900	-1'201'737.38	-1.5
Administration générale et finances	3'662'950.35	3'961'000	-298'049.65	-7.5
Sécurité publique et sports	4'241'266.45	4'338'300	-97'033.55	-2.2
Culture, logement et patrimoine	34'412'601.70	35'106'300	-693'698.30	-2.0
Enfance, jeunesse et éducation	19'628'877.38	19'801'600	-172'722.62	-0.9
Sécurité sociale et environnement	14'736'223.85	14'871'100	-134'876.15	-0.9
Services industriels	636'242.89	441'600	194'642.89	44.1

L'économie constatée dans ce chapitre provient principalement de l'Office du logement (participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières), les subventions étant restées globalement à près de 0,7 million de francs en dessous des prévisions. Cette situation s'explique notamment par le fait que certaines opérations (constructions nouvelles, rénovations) se sont déroulées moins rapidement que prévu, alors que l'Allocation individuelle communale, en revanche, a quelque peu dépassé le montant prévu au budget. De plus, la chaire d'honneur de la Ville à l'Université de Lausanne n'ayant pas été occupée, il en résulte une économie de 0,21 million de francs à « Administration générale et Finances ». En revanche, la sensible augmentation du nombre de finances d'abonnement au téléseuil pour les personnes à faibles revenus donnant lieu à une exonération de la taxe TV a entraîné des charges supplémentaires pour quelque 0,2 million de francs.

38 *Attributions aux réserves*

+ 10,3 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2007	2007	fr.	%
	fr.	fr.		
	16'849'921.95	6'507'800.00	10'342'121.95	158.9
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	10'000'000.00	0	10'000'000.00	-
Fonds de renouvellement de la compostière	70'000.00	70'000	0.00	0.0
Fonds de régularisation des loyers	0.00	1'000	-1'000.00	-100.0
Fonds de péréquation de la STEP	2'088'121.95	0	2'088'121.95	
Fonds d'eauservice	2'548'800.00	1'548'800	1'000'000.00	64.6
Fonds des SI	2'143'000.00	4'888'000	-2'745'000.00	-56.2

Les mauvaises nouvelles en provenance de certains établissements financiers importants auront un impact défavorable sur les recettes fiscales de ces prochaines années. Dans cette perspective, la Municipalité, vu les bons résultats obtenus en 2007 sur les personnes morales, a décidé de reconstituer une «réserve pour impôts et fonds de péréquation», avec une attribution de 10'000'000 de francs; cette réserve avait été liquidée pour la dernière fois en 1998.

Au Service d'assainissement, les économies réalisées dans les charges (traitements du personnel, énergie, marchandises et finances de mise en décharge) ont permis de dégager un excédent de revenus dans les centres budgétaires 4602 (unité de gestion du réseau) et 4603 (traitement des eaux usées), d'où une attribution au fonds de péréquation de la STEP au lieu du prélèvement initialement prévu.

A eauservice, une attribution supplémentaire de 1'000'000 de francs a été effectuée au fonds de renouvellement de la station de Saint-Sulpice.

Enfin, aux Services industriels, les attributions aux fonds ont été réduites, voire supprimées, compte tenu des résultats enregistrés.

39 *Imputations internes*

+ 1,3 mio

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

REVENUS

+ 20,6 mios

40 Impôts

+ 53,2 mios

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2007	Budget 2007	Comptes 2006
	fr.	fr.	fr.
Total	464'126'241.25	410'950'000	457'689'708.25
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>294'928'707.30</u>	<u>278'000'000</u>	<u>286'793'532.85</u>
– sur le revenu	258'704'121.60	248'500'000	254'923'386.10
– sur la fortune	28'985'972.80	25'000'000	25'584'697.65
– perçu des étrangers	6'414'904.25	4'000'000	5'671'190.40
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	823'708.65	500'000	614'258.70
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>104'054'181.70</u>	<u>70'000'000</u>	<u>97'652'443.30</u>
– sur le bénéfice	87'912'300.55	57'000'000	82'854'989.45
– sur le capital	16'141'881.15	13'000'000	14'797'453.85
Produit des autres impôts :	<u>65'143'352.25</u>	<u>62'950'000</u>	<u>73'243'732.10</u>
– foncier	26'818'620.90	26'500'000	26'348'218.90
– complémentaire sur les immeubles	3'143'909.15	3'500'000	2'876'007.20
Droits de mutation sur les transf. imm.	10'959'153.40	7'000'000	10'959'591.90
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	18'458'056.75	20'000'000	27'277'408.80
– sur les divertissements	5'520'272.05	5'700'000	5'557'695.30
– sur les chiens	243'340.00	250'000	224'810.00

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2007 atteint 294,9 millions de francs, soit une amélioration de 16,9 millions en comparaison du budget, et de 8,1 millions par rapport aux comptes de l'année précédente, grâce notamment à une amélioration du marché du travail.

Au 31 décembre 2007, l'Administration cantonale des impôts déclarait que 98,7% des contribuables lausannois étaient taxés pour 2004, 97,0% pour 2005 et 70,6% pour 2006.

Les impôts comptabilisés en 2007 correspondent aux acomptes facturés pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2006 :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
2003 et antérieures	4,0	4,2
2004	2,6	16,3
2005	15,5	12,6
2006	11,3	253,7
2007	<u>261,5</u>	–
	<u>294,9</u>	<u>286,8</u>

Personnes morales

Le produit des impôts sur les personnes morales a une nouvelle fois dépassé toutes les attentes en bénéficiant de la conjoncture économique particulièrement favorable de ces deux dernières années, démontrant bien le caractère volatile de ce type de revenus. Ce constat, ainsi que de mauvaises nouvelles en provenance de certains établissements financiers, qui auront un impact non négligeable sur les recettes fiscales de ces prochaines années, ont amené la Municipalité à reconstituer une «réserve pour impôts et fonds de péréquation», avec une attribution de 10'000'000 de francs (voir chapitre 38).

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2006 et en 2007.

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
2003 et antérieures	–	– 1,3
2004	8,2	– 0,1
2005	8,0	24,3
2006	10,0	74,2
2007	77,3	0,5
2008 (sociétés ne bouclant pas au 31 décembre)	<u>0,5</u>	<u>–</u>
	<u>104,0</u>	<u>97,6</u>

42 Revenus des biens**+ 2,2 mios**

	Comptes 2007	Budget 2007	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	67'202'211.68	65'022'100	2'180'111.68	3.4
Intérêts, prêts et participations	3'380'862.16	2'253'900	1'126'962.16	50.0
Revenu des immeubles du patrimoine financier	30'898'046.94	30'920'000	-21'953.06	-0.1
Revenu des biens du patrimoine administratif	30'964'821.39	31'163'800	-198'978.61	-0.6
Autres revenus	1'958'481.19	684'400	1'274'081.19	186.2

Les intérêts moratoires relatifs aux impôts, particulièrement difficiles à budgétiser, ont dépassé la prévision de près de 0,8 million de francs, alors que le produit des participations permanentes a procuré des recettes supplémentaires pour plus de 0,3 million de francs, suite à des dividendes exceptionnels ou en nette progression.

Au niveau des revenus des biens du patrimoine administratif, les encaissements liés au parpage, bien qu'en légère progression par rapport à l'exercice précédent, sont restés en dessous des prévisions, d'où un manco de 0,6 million de francs. En revanche, on peut relever que les recettes relatives à l'affichage public ont dépassé le budget d'environ 0,2 million de francs. De même, les locations d'emplacements pour des armoires de télécommunication ont procuré quelque 0,2 million de francs supplémentaires de recettes au Service du multimédia.

Dans le poste «Autres revenus», signalons des recettes supplémentaires au Service financier pour 0,9 million de francs découlant de la récupération de créances fiscales en progression en raison de la bonne conjoncture économique en 2007, un montant de 0,4 million de francs étant toutefois prévu initialement sous le chapitre 43.

43 Taxes, ventes et prestations facturées

– 35,0 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2007	2007	fr.	%
	fr.	fr.		
Taxes, redevances et prestations de services	112'959'011.38	113'423'900	-464'888.62	-0.4
Ventes diverses (sans les ventes des SI)	59'245'003.33	61'358'100	-2'113'096.67	-3.4
Frais facturés à des tiers, remboursements	10'449'730.83	9'369'400	1'080'330.83	11.5
Amendes	18'320'612.78	21'600'000	-3'279'387.22	-15.2
Autres contributions	17'366'060.75	19'355'400	-1'989'339.25	-10.3
Sous-total	218'340'419.07	225'106'800	-6'766'380.93	-3.0
Ventes des SI	410'485'329.97	438'751'000	-28'265'670.03	-6.4
	628'825'749.04	663'857'800	-35'032'050.96	-5.3

Aux Services industriels, ainsi que déjà relevé au chapitre 31, les ventes ont enregistré une baisse globale de 28,3 millions, les écarts dans le détail étant les suivants :

(en mios de Fr.)

- Ventes de gaz (baisse du volume des ventes et décalage dans la facturation) – 19,9
- Ventes d'énergie-chaleur – 7,3
- Ventes d'électricité – 1,3
- Vente de la production d'électricité de l'usine de Lavey 0,2

Voici les principaux autres écarts qui peuvent être mis en exergue dans ce chapitre :

(en mios de Fr.)

- Taxe de raccordement aux collecteurs 0,8
- Prestations facturées par le Service d'assainissement 0,7
- Prestations facturées par les Services industriels – 0,7
- Ventes du Service d'assainissement 0,9
- Centres de vie infantine communaux – Facturation aux parents – 0,7
- Ventes d'eau – 2,6
- Dédommagements de tiers (notamment allocations de maternité) 1,1
- Amendes – Diminution du nombre des amendes à tarif élevé – 3,3
- Facturation des SI aux crédits d'investissements (intérêts et prestations) – 3,2

44 *Part à des recettes sans affectation*

+ 1,3 mio

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, en progression, a dépassé nos prévisions. Cette évolution est à mettre à nouveau en relation avec la bonne santé du marché immobilier.

45 *Dédommagements de collectivités publiques*

- 2,1 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2007	2007	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
	162'632'718.49	164'713'600	-2'080'881.51	-1.3
Fonds de péréquation intercommunal	68'684'086.00	70'000'000	-1'315'914.00	-1.9
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières et de transports	20'000'000.00	20'000'000	0.00	0.0
Participation des collectivités publiques aux charges du secteur "protection et sauvetage"	7'285'083.10	7'522'200	-237'116.90	-3.2
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'127'416.00	1'988'000	139'416.00	7.0
Contribution de la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	7'627'254.80	6'090'000	1'537'254.80	25.2
Autres participation des collectivités publiques aux charges de la DEJE	17'520'157.51	17'661'500	-141'342.49	-0.8
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3'976'611.25	4'855'300	-878'688.75	-18.1
Participations diverses aux charges du Service social	19'123'950.95	18'964'300	159'650.95	0.8
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	8'881'682.98	10'062'900	-1'181'217.02	-11.7
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés	6'536'451.00	6'758'900	-222'449.00	-3.3
Autres dédommagements	870'024.90	810'500	59'524.90	7.3

Les «retours» provisoires 2007 du fonds de péréquation intercommunal ont été légèrement inférieurs aux prévisions.

A la DEJE, l'introduction de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a donné lieu à une contribution de l'Etat de 1,5 million de francs supérieure aux prévisions.

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, principalement en raison du report sur 2008 du changement de la chaudière, il en découle une moindre participation des communes, de 0,9 million de francs.

Enfin, au Service social, l'Office régional de placement (ORP) a enregistré une diminution générale de ses charges, en relation avec la décroissance du taux de chômage, d'où une baisse de 1,2 million de francs de la prise en charge de la Confédération, laquelle est fondée sur le montant effectif des dépenses nettes.

46 Subventions acquises**+ 0,1 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Comptes	Budget	Ecarts (+/-)	
	2007	2007	fr.	%
	fr.	fr.		
	2'024'466.55	1'968'100	56'366.55	2.9
Subvention de la Confédération et du Canton pour les forêts	787'411.15	700'000	87'411.15	12.5
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	218'007.80	170'000	48'007.80	28.2
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	770'919.70	797'000	-26'080.30	-3.3
Autres subventions	248'127.90	301'100	-52'972.10	-17.6

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

48 Prélèvements sur les réserves**- 0,3 mio**

	Comptes	Budget	Ecarts (+/-)	
	2007	2007	fr.	%
	fr.	fr.		
	6'226'431.68	6'523'100	-296'668.32	-4.5
Fonds de péréquation des PFO	206'206.83	0	206'206.83	-
Fonds de régularisation des loyers	7'119.50	1'000	6'119.50	612.0
Fonds de péréquation de la STEP	0.00	522'100	-522'100.00	-100.0
Fonds des SI	6'013'105.35	6'000'000	13'105.35	0.2

Les Pompes funèbres officielles ont à nouveau enregistré un déficit, lequel a dès lors entraîné un recours au fonds de péréquation.

Par ailleurs, compte tenu de l'amélioration du résultat d'exploitation des sous-centres 4602 et 4603 liés à l'épuration des eaux, il n'a pas été nécessaire de faire appel au fonds de péréquation de la STEP.

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	144'551'641.46	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	7'506'106.40	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		976'019.79
Prêts et participations permanentes	1'155'251.00	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente) - variation	7'157.70	
Subventions et recettes pour investissements		6'317'979.66
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		141'236.68
Investissements nets		145'784'920.43
	153'220'156.56	153'220'156.56
FINANCEMENT		
Investissements nets	145'784'920.43	
Amortissement du patrimoine administratif		105'064'363.33
Reprise de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement		6'244'055.19
Augmentation des provisions, fonds de réserve et d'égalisation des résultats		10'623'490.27
Insuffisance d'autofinancement		23'853'011.64
	145'784'920.43	145'784'920.43

Les dépenses nettes d'investissements 2007 se sont établies à 145,8 millions de francs, soit au-dessus du chiffre prévu au budget (137,7 millions), plusieurs chantiers importants ayant été menés simultanément (immeuble administratif de Flonville, Centre intercommunal de logistique de gestion des déchets, travaux liés au métro m2 et au réseau tl 08), alors que le volume des travaux d'entretien et de rénovation des divers réseaux existants (routes, collecteurs, eau, gaz, électricité) a également progressé.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 121,9 millions de francs, montant définissant un taux de couverture des dépenses nettes d'investissements de 83,6%. L'insuffisance d'autofinancement de quelque 23,9 millions de francs a dû ainsi être financée par le recours à l'emprunt, au même titre que les investissements du patrimoine financier.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2007 :

	Dépenses 2007	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de Fr.)</i>	
Sécurité publique et Sports		
Assainissement des installations du Centre funéraire de Montoie	4,0	5,0
Culture, Logement et Patrimoine		
Entretien et rénovation des bâtiments des patrimoines administratif et financier	1,8	3,0
Immeuble administratif Flon-Ville	14,0	12,0
Travaux		
Réaménagement des espaces publics – Métro m2 et réseau tl 08	4,1	7,0
Rénovation et extension de la voirie	3,6	4,6
Nouveau centre intercommunal de logistique de gestion des déchets	18,7	15,0
Travaux d'entretien et de modernisation divers à la STEP	2,4	3,8
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	1,9	3,1
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	9,5	5,9
Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois	4,0	3,0
Enfance, Jeunesse et Education		
Construction d'une maison de quartier à Chailly	2,2	4,0
Construction et transformation au groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc	2,5	3,3
Réfection et agrandissement du collège de Villamont	1,8	0,0
Services industriels		
Remplacements et extensions ordinaires	22,6	19,6
Restructuration partielle des réseaux à haute tension 50 et 125 kV	4,5	3,0
Renouvellement du réseau de distribution électrique	6,3	8,9

2.3 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser **Fr. 180'577'982.98**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2007 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2007 mais non encore encaissés au 31 décembre 2007.

115 Débiteurs **Fr. 129'610'961.52**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2007.

123 Immeubles **Fr. 353'955'057.18**

L'augmentation de ce poste par rapport à 2006 (de 5,4 millions de francs environ) résulte essentiellement de deux acquisitions pour un montant global de 8,7 millions de francs (César-Roux 16 et Chablais 30), montant partiellement compensé par l'aliénation de deux autres immeubles pour 3,3 millions de francs à l'avenue du Grey (KBA-Giori SA) et à Gimel.

13 Actifs transitoires **Fr. 69'003'857.52**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2007 encaissés au début 2008.

Patrimoine administratif **Fr. 1'246'910'102.33**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs):

Solde au 1 ^{er} janvier 2007		1'206'190
Investissements bruts		152'244
		1'358'434
dont à déduire:		
– Recettes d'investissements	6'459	
– Amortissements	105'065	111'524
Solde au 31 décembre 2007		1'246'910

Ce montant est notamment composé des éléments suivants:

14 Investissements du patrimoine administratif **Fr. 883'584'999.40**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

Voici, à titre indicatif, les éléments constitutifs des investissements des SI, qui représentent la partie prépondérante de ce chapitre (en millions de francs):

Installations des Services généraux (immeubles administratifs, MAGESI)		36,8
Installations du Service du gaz et du chauffage à distance		129,8
Installations du Service de l'électricité		370,3
Télé-réseau, télécom, Internet		0,1

15 Prêts et participations permanentes **Fr. 354'677'062.56**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition, ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

16 Subventions d'investissements **Fr. 752'546.36**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques.

17 Autres dépenses à amortir **Fr. 7'895'494.11**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

19 Découvert **Fr. 675'194'984.30**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs):

Etat au 1 ^{er} janvier 2007		681'439
Excédent de revenus du compte de fonctionnement de 2007		– 6'244
Etat au 31 décembre 2007		675'195

PASSIF

21 Dettes à court terme **Fr. 111'000'000.00**

L'augmentation de la dette à court terme, de 49,3 millions de francs, a permis principalement de réduire légèrement le niveau des dettes à moyen et à long termes à fin 2007 et de faire momentanément face à l'insuffisance d'autofinancement enregistrée au cours de l'exercice 2007.

22 Dettes à moyen et à long termes **Fr. 2'171'200'000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2007, les opérations suivantes ont été réalisées:

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Emprunt privé	100'000'000	2.890	2007 - 2017
Emprunt privé	100'000'000	3.146	2007 - 2019
Total	200'000'000		
Remboursements			
Banque	10'000'000	3.150	1999 - 2007
Banque	20'000'000	3.140	1999 - 2007
Banque	20'000'000	3.115	1999 - 2007
Banque	20'000'000	3.050	1999 - 2007
Banque	20'000'000	3.100	1999 - 2007
Banque	20'000'000	3.990	1999 - 2007
Assurance	10'000'000	4.000	1997 - 2007
Assurance	5'000'000	4.000	1997 - 2007
Banque	50'000'000	1.640	2004 - 2007
Banque	40'000'000	4.223	1999 - 2007
Total	215'000'000		
Variation des emprunts consolidés	-15'000'000		

232 Fondations **Fr. 1'463'620.51**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique **Fr. 21'550'744.23**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

24 Provisions **Fr. 84'076'141.97**

Ce poste augmente principalement en raison de l'alimentation nette de la provision prévue pour couvrir le crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers professionnels, d'un montant d'environ un million.

25 Passifs transitoires **Fr. 93'644'008.96**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2007. L'augmentation intervenue à fin 2007 s'explique principalement par l'enregistrement de la facture 2007 relative à notre participation au coût du trafic régional des transports publics, de quelque 6,8 millions de francs, facture payable début 2008, hausse partiellement compensée par la diminution de la provision relative à la péréquation intercommunale.

28 Fonds de renouvellement et réserves

Fr. 71'462'229.17

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. C'est la reconstitution de la «réserve pour impôts et fonds de péréquation», avec une attribution de 10'000'000 de francs, qui explique principalement la nette augmentation de ce poste.

3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/14 de la Municipalité, du 9 avril 2008 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances, qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2007 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2008/14, du 9 avril 2008.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

BILAN GÉNÉRAL

	2007	2006
1 ACTIF	2'667'504'079.06	2'613'252'508.59
Patrimoine financier	745'398'992.33	725'623'123.77
10 Disponibilités	11'646'921.63	6'929'972.95
100 Caisse	477'296.70	499'182.70
101 Chèques postaux	6'164'569.43	6'305'850.90
102 Banques	5'005'055.50	124'939.35
11 Avoirs	310'188'944.50	299'131'463.77
112 Impôts à encaisser	180'577'982.98	172'944'886.06
115 Débiteurs	129'610'961.52	126'186'577.71
12 Placements	354'559'268.68	349'177'171.63
120 Titres	604'211.50	604'211.50
123 Immeubles	353'955'057.18	348'572'960.13
13 Actifs transitoires	69'003'857.52	70'384'515.42
Patrimoine administratif	1'246'910'102.43	1'206'190'345.33
14 Investissements	883'584'999.40	842'001'255.35
140 Terrains	6'584'186.45	6'833'775.80
141 Ouvrages de génie civil	737'427'519.13	706'925'823.28
143 Bâtiments	261'370'553.98	247'577'440.36
145 Forêts	12'857'699.00	12'858'499.00
146 Véhicules, machines et matériel	31'594'748.82	28'608'277.23
147 Marchandises et approvisionnements	9'000'646.09	9'976'665.88
149 Autres biens	33'139'547.81	37'610'675.68
Provision pour insuffisance d'amortissement	- 208'389'901.88	- 208'389'901.88
15 Prêts et participations permanentes	354'677'062.56	355'302'069.56
Prêts et participations permanentes	364'175'187.56	364'800'194.56
Provision pour risques de pertes sur titres	- 9'498'125.00	- 9'498'125.00
16 Subventions d'investissements	752'546.36	575'730.36
17 Autres dépenses à amortir	7'895'494.11	8'311'290.06
19 DÉCOUVERT	675'194'984.30	681'439'039.49

		2007	2006
2	PASSIF	2'667'504'079.06	2'613'252'508.59
	Engagements	2'596'041'849.89	2'552'413'769.69
20	Engagements courants	113'107'334.22	109'062'918.22
200	Créanciers	86'436'084.69	86'114'112.30
206	Comptes courants créanciers	2'144'982.50	3'254'010.42
209	Autres engagements courants	24'526'267.03	19'694'795.50
21	Dettes à court terme	111'000'000.00	61'700'000.00
210	Banques	111'000'000.00	61'700'000.00
22	Dettes à moyen et à long termes	2'171'200'000.00	2'186'200'000.00
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'261'200'000.00	1'276'200'000.00
223	Emprunts par obligations	910'000'000.00	910'000'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	23'014'364.74	21'976'858.87
232	Fondations	1'463'620.51	1'293'244.93
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	21'550'744.23	20'683'613.94
24	Provisions	84'076'141.97	82'806'392.10
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	40'000'000.00	40'000'000.00
241	Provision pour risques non assurés	1'941'037.09	1'720'460.49
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	6'976'594.88	5'927'421.61
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
25	Passifs transitoires	93'644'008.96	90'667'600.50
28	PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	71'462'229.17	60'838'738.90

ANNEXE AU BILAN

		31.12.2007	31.12.2006
112	IMPÔTS À ENCAISSER	180'577'982.98	172'944'886.06
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 27.9 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par la provision de 40 millions de francs figurant au passif du bilan.</i>			

		Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2007	31.12.2006
				31.12.2007	31.12.2006
120	TITRES			604'211.50	604'211.50
	<i>Actions</i>			604'211.50	604'211.50
	Banque Cantonale Vaudoise	62.50	861	68'880.00	68'880.00
	La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
	Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
	Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00
	Medipol SA	1.00	8000	1.00	1.00
	Minizepp SA	10.00	2950	1.00	1.00

		31.12.2007	31.12.2006
123	IMMEUBLES	353'955'057.18	348'572'960.13
	Bâtiments locatifs *	219'417'563.70	210'781'963.70
	Travaux en cours	16'568'480.95	16'413'830.95
	Domaines agricoles	3'539'800.00	3'722'100.00
	Vignobles	5'549'000.00	5'549'000.00
	Terrains	74'394'925.53	77'620'777.48
	Droits de superficie	34'485'287.00	34'485'288.00
<i>* Valeur ECA à l'indice 113 à fin 2007: Fr. 576'520'371.00</i>			

		Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2007	31.12.2006
				31.12.2007	31.12.2006
15	PRÊTS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES			364'175'187.56	364'800'194.56
	Bourse communale				
	<i>Parts sociales</i>			1'072'307.00	1'072'307.00
	Association forestières vaudoise et du Bas-Valais	250.00	60	0.00	0.00
	Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
	Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux	100.00	5	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2007	31.12.2006
15 PRÊTS ET PARTICIPATIONS				
PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
Parts sociales (suite)				
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Fondation Feriendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
Société Coopérative Immobilière				
La Maison Ouvrière, Lausanne	100.00	223	22'300.00	22'300.00
Logacop	100.00	10	1.00	1.00
Office des vins vaudois Lausanne	10'000.00	1	0.00	0.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative Cité-Derrière	500.00	50	0.00	0.00
Société coopérative COLOSA	100.00	10'500	1'050'000.00	1'050'000.00
Société coopérative d'habitation, Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation La Concorde	500.00	30	0.00	0.00
Société de l'Asile du Marchairuz	75.00	60	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100.00	200	1.00	1.00
Sodefor II	5'000.00	15	0.00	0.00
Actions			326'658'579.00	325'750'114.00
Aventi-Bois SA	100.00	300	0.00	0.00
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	501	501'000.00	501'000.00
Centre intercommunal de glace de Malley	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley	100.00	3'000	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley, actions privilégiées	100.00	3'000	0.00	0.00
CGN ordinaires B	100.00	710	1.00	1.00
CGN privilégiées A	100.00	10'322	1.00	1.00
CN Serpentine SA	1'000.00	10	0.00	0.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec SA	1'000.00	500	0.00	0.00
DigiTV SA	1'000.00	100	100'000.00	100'000.00
EOS Holding	100.00	649'821	304'300'000.00	304'300'000.00
Forces motrices de l'Aboyeu	1'000.00	100	100'000.00	100'000.00

	Valeur nom.	Nbre titres		
			31.12.2007	31.12.2006
15 PRÊTS ET PARTICIPATIONS				
PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
Forces motrices Hongrin-Léman SA	10'000.00	193	1'930'000.00	1'930'000.00
Gaznat SA	1'000.00	5'082	5'082'000.00	5'082'000.00
Gedrel SA (libérées à 50 %)	3'000.00	2'355	36'000.00	0.00
Globaz SA	100.00	181	0.00	0.00
Heliswiss, hélicoptère suisse SA	500.00	60	1.00	1.00
ISDS Oulens SA	1'000.00	20	0.00	0.00
LO Holding Lausanne-Ouchy SA	100.00	200	20'000.00	20'000.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehre AG, Brigue	75.00	60	1.00	1.00
Métro Lausanne-Ouchy SA, capital-actions	1'000.00	50	0.00	0.00
Port franc et entrepôts de Lausanne– Chavornay SA (PESA)	1'000.00	10	1.00	1.00
Romande énergie holding SA, Morges	25.00	13'970	14'382'465.00	13'510'000.00
SI Conservatoire Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
Société de construction Lausanne	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Société des tl – nouvelles	250.00	975	0.00	0.00
Société des tl – ordinaires	250.00	2'548	1.00	1.00
Société des tl – privilégiées	250.00	1'095	0.00	0.00
Société du Tunnel du Grand-Saint-Bernard	500.00	3'300	1.00	1.00
Société foncière Bâtir A SA, actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Société foncière Bâtir A SA, actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Swissmetro	100.00	2	0.00	0.00
Swissmetro	250.00	10	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	1'000.00	20	0.00	0.00
Transhelvetica SA	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics du Chablais SA, Aigle	10.00	19	1.00	1.00
Travys – Transports Vallée-de-Joux – Yverdon-les-Bains – Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2007	31.12.2006
15 PRÊTS ET PARTICIPATIONS				
PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
TSOL, société du tramway du sud-ouest Lausannois SA	1'000.00	13'380	0.00	0.00
Prêts hypothécaires			31'654.00	31'654.00
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, II ^e rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation D ^r Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III ^e rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III ^e rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	31'644.00
LOGACOP	280'000.00		1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Capitaux de fondations à amortir			18'010'000.00	19'530'000.00
Comptoir Suisse – Fonds droit privé	33'000'000.00		18'000'000.00	19'500'000.00
Fondation du Théâtre municipal	50'000.00		0.00	0.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL)	20'000.00		0.00	0.00
Fondation pour l'art dramatique (CDL)	50'000.00		0.00	0.00
Fondation du Centre mondial du cyclisme	500'000.00		0.00	0.00
Fondation du Centre de formation omnisports	100'000.00		10'000.00	30'000.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2007	31.12.2006
15 PRÊTS ET PARTICIPATIONS				
PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
Prêts			17'383'904.56	17'787'118.56
COLOSA – rte A.-Fauquez/ch. des Bégonias (sans intérêts)			0.00	0.00
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)			1'200'000.00	1'220'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Clochatte 22, 34			1'676'000.00	1'676'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42			845'000.00	845'000.00
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier			30'000.00	35'000.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Boveresses			1'996'430.30	2'066'430.30
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			5'392'553.86	5'562'553.86
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch			286'371.05	296'371.05
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Florency			614'410.45	634'410.45
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Prélaz			1'459'779.90	1'509'779.90
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B			672'350.00	692'350.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Clochatte			1'411'200.00	1'431'200.00
Fondation Pro Habitat – av. du Temple			959'808.00	978'022.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon (sans intérêts)			0.00	0.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon			440'000.00	440'000.00
LOGACOP – rte du Châtelard 30-32			400'000.00	400'000.00
Métro Lausanne-Ouchy SA			0.00	0.00
Services industriels				
Participations permanentes			743'500.00	629'000.00
Association suisse de l'industrie gazière, Zurich (parts libérées à 60%)	3'000.00	14	0.00	0.00
Association des industries vaudoises	100.00	1	0.00	0.00
Batsol SA	1'000.00	39	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2007	31.12.2006
15 PRÊTS ET PARTICIPATIONS				
PERMANENTES (SUITE)				
Services industriels (suite)				
<i>Participations permanentes (suite)</i>				
Neo Technologies SA	100.00	9'775	391'000.00	586'500.00
RhônEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Romande Energie Commerce SA	100.00	3'000	300'000.00	0.00
Securelec Vaud SA	100.00	425	42'500.00	42'500.00
Spontis SA	10.00	1'000	10'000.00	0.00
Swissmetro (part sur le dépôt collectif géré par l'OFEL)	1'000.00	25	0.00	0.00
Prêts			275'243.00	1.00
TVRL			1.00	1.00
Spontis SA			275'242.00	0.00

	31.12.2007	31.12.2006
21 DETTES À COURT TERME	111'000'000.00	61'700'000.00
Banques	46'000'000.00	30'200'000.00
Autres	65'000'000.00	31'500'000.00

La dette à court terme est partiellement protégée contre une hausse des taux par une opération dérivée «swap» conclue en 2002 et venant à échéance en 2012.

	31.12.2007	31.12.2006
22 DETTES À MOYEN ET À LONG TERMES	2'171'200'000.00	2'186'200'000.00
221 Emprunts à moyen et à long termes	1'261'200'000.00	1'276'200'000.00
<i>Emprunts auprès de la SUVA</i>	<i>10'000'000.00</i>	<i>15'000'000.00</i>
4.0000 % 1997-2007	0.00	5'000'000.00
3.2500 % 1999-2009	10'000'000.00	10'000'000.00
<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>	<i>1'200'000.00</i>	<i>1'200'000.00</i>
2.4500 % 2006-2011	1'200'000.00	1'200'000.00
<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>	<i>75'000'000.00</i>	<i>85'000'000.00</i>
4.0000 % 1997-2009	20'000'000.00	20'000'000.00
4.0000 % 1997-2007	0.00	10'000'000.00
4.2500 % 2000-2010	10'000'000.00	10'000'000.00
4.6250 % 2000-2008	20'000'000.00	20'000'000.00
4.6250 % 2000-2008	10'000'000.00	10'000'000.00
3.4800 % 2002-2011	15'000'000.00	15'000'000.00

31.12.2007

31.12.2006

22 DETTES À MOYEN ET À LONG TERMES (SUITE)**221 Emprunts à moyen et à long termes (suite)**

<i>Emprunts auprès de banques</i>			<i>1'175'000'000.00</i>	<i>1'175'000'000.00</i>
3.0500 %	1999-2007		0.00	20'000'000.00
1.8600 %	1998-2008	1)	75'000'000.00	75'000'000.00
3.3500 %	1999-2009		10'000'000.00	10'000'000.00
3.4100 %	1999-2008		40'000'000.00	40'000'000.00
3.4350 %	1999-2008		40'000'000.00	40'000'000.00
3.1150 %	1999-2007		0.00	20'000'000.00
3.1000 %	1999-2007		0.00	20'000'000.00
3.1500 %	1999-2007		0.00	10'000'000.00
3.1400 %	1999-2007		0.00	20'000'000.00
3.9900 %	1999-2007		0.00	20'000'000.00
4.2225 %	1999-2007	2) et 3)	0.00	40'000'000.00
4.3500 %	2000-2008		80'000'000.00	80'000'000.00
4.6050 %	2000-2008	2)	100'000'000.00	100'000'000.00
4.5075 %	2000-2010	2) et 3)	100'000'000.00	100'000'000.00
2.7200 %	2003-2013	3)	80'000'000.00	80'000'000.00
1.6400 %	2004-2007		0.00	50'000'000.00
2.1000 %	2004-2009		50'000'000.00	50'000'000.00
3.0500%	2005-2015	2) et 3)	150'000'000.00	150'000'000.00
2.4880%	2006-2016		150'000'000.00	150'000'000.00
3.2950%	2006-2020		100'000'000.00	100'000'000.00
3.1460%	2007-2019	3)	100'000'000.00	0.00
2.8900%	2007-2017	3)	100'000'000.00	0.00

1) *Emprunt à taux flottant combiné avec un «swap» de taux et des ventes de «call» sur trois anciens emprunts*

2) *Emprunt à taux flottant combiné avec un «swap» de taux*

3) *Placement privé*

223 Emprunts par obligations			910'000'000.00	910'000'000.00
4.0000 %	2001-2010	Emprunt public	100'000'000.00	100'000'000.00
3.6250 %	2002-2013	Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
3.6250 %	2002-2009	Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
3.3750 %	2002-2011	Emprunt public	110'000'000.00	110'000'000.00
2.5000 %	2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
3.0000 %	2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
2.7500 %	2004-2014	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00

Il convient de compléter les informations ci-dessus en mentionnant que la Ville a d'ores et déjà assuré le refinancement d'une partie des échéances de l'année prochaine en concluant les emprunts «forward» suivants :

2008-2018 (15.01)	100'000'000.00
2008-2023 (15.05)	100'000'000.00
2008-2018 (15.08)	100'000'000.00

	31.12.2007	31.12.2006
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITÉS PARTICULIÈRES	23'014'364.74	21'976'858.87
232 Fondations	1'463'620.51	1'293'244.93
Fondation Edouard et Hortense Pache	986.58	- 10'499.57
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	830'618.84	737'315.63
Fondation lausannoise d'aide par le travail	632'015.09	566'428.87
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	21'550'744.23	20'683'613.94
Administration générale et Finances		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	1'404'622.59	1'586'145.39
du développement durable	12'532'364.11	12'175'324.61
Raphaël Garbiras	39'260.00	39'260.00
Sécurité publique et Sports		
<i>Fonds :</i>		
Formation professionnelle	86'715.00	85'292.35
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civile	1'575'819.20	1'470'069.20
Jules Blanc	4'080.45	4'380.15
en faveur des jeunes sportifs lausannois	7'961.00	11'315.00
Commun promotion piscines rég.	3'114.55	3'086.40
Culture, Logement et Patrimoine		
<i>Fonds :</i>		
Jean-Jacques Mercier pour la salle de lecture	22'000.00	22'000.00
des arts plastiques de la Ville de Lausanne	715'257.60	558'318.60
de l'art brut	73'165.44	61'400.54
Mudac, musée de design	50'222.92	33'091.47
Binding – Equipement didactique et pédagogique	7'678.60	7'678.60
Musée Historique de Lausanne	12'793.35	13'765.75
Enfance, Jeunesse et Education		
<i>Fonds :</i>		
de création et de développement des prestations d'accueil		
en faveur des enfants lausannois	171'206.41	0.00
aide à la formation post-obligatoire	159'352.70	32'651.30
cure d'air dans le Jorat	0.00	5'380.17
J.-J. Faure	78'000.00	204'092.70
Giovanni Gialdini	51'649.50	50'830.10
J.-J. Peytregnet	0.00	48'500.00
des repas à l'école	0.00	40'000.00
Marie Spielmann-Keller	0.00	30'217.55
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	38'350.00	35'000.00
des écoles primaires	27'090.70	40'005.15
des écoles secondaires	194'425.55	205'549.95

	31.12.2007	31.12.2006
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITÉS PARTICULIÈRES (SUITE)		
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)		
Sécurité sociale et Environnement		
<i>Fonds :</i>		
culturel pour les communautés étrangères	1'243.00	7'743.00
lausannois du 700 ^e anniversaire de la Confédération	187'023.36	402'066.06
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	165'816.30	165'816.30
d'action sociale DSS+E	1'507'082.90	1'527'011.05
pour projets spéciaux DSS+E	421'074.70	453'854.50
Services industriels		
<i>Fonds :</i>		
pour l'utilisation rationnelle de l'électricité	2'013'374.30	1'363'768.05

	31.12.2007	Variation 2007	31.12.2006
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	71'462'229.17	10'623'490.27	60'838'738.90
Fonds de péréquation des Pompes funèbres officielles	67'439.75	- 206'206.83	273'646.58
Fonds de régularisation des loyers	11'762.50	- 7'119.50	18'882.00
Fonds de péréquation de la STEP	9'109'153.18	2'088'121.95	7'021'031.23
Fonds de renouvellement d'eauservice	0.00	- 9'852'643.46	9'852'643.46
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	5'800'000.00	2'200'000.00	3'600'000.00
Fonds spécial de réserve des SI	0.00	- 22'168'518.35	22'168'518.35
Fonds de renouvellement du Service du gaz et du chauffage à distance	0.00	- 2'992'189.97	2'992'189.97
Fonds de péréquation du Service du gaz	3'377'866.05	- 3'013'105.35	6'390'971.40
Fonds de péréquation du chauffage à distance	2'248'362.00	0.00	2'248'362.00
Fonds de renouvellement du Service de l'électricité	0.00	- 2'883'282.41	2'883'282.41
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	319'211.50	- 3'000'000.00	3'319'211.50
Fonds de renouvellement équipement compostière	140'000.00	70'000.00	70'000.00
Fonds de réserve et de renouvellement d'eauservice	12'861'443.46	12'861'443.46	0.00
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	7'847'095.00	7'847'095.00	0.00
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	3'428'094.97	3'428'094.97	0.00
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité	12'156'700.76	12'156'700.76	0.00
Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	975'100.00	975'100.00	0.00
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	3'120'000.00	3'120'000.00	0.00
Réserves pour impôts et fonds de péréquation	10'000'000.00	10'000'000.00	0.00

31.12.2007

31.12.2006

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL	638'389'814.25	604'428'233.27
Risques liés aux procédures juridiques	1'673'000.00	non disponible
Situation des heures supplémentaires	5'946'418.12 (140'744 heures)	non disponible
Cautionnements et garanties	308'489'074.11	299'160'784.96
<i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i>	<i>200'264'310.25</i>	<i>189'298'127.35</i>
Domaine :		
– logement	164'390'122.25	151'279'942.85
– santé	615'743.50	675'566.20
– enseignement	11'497'231.00	11'994'404.80
– sport	2'854'963.50	2'906'963.50
– économie	20'906'250.00	22'441'250.00
<i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i>	<i>108'224'763.86</i>	<i>109'862'657.61</i>
Domaine :		
– social	164'382.06	114'000.81
– sport	7'747'443.85	9'000'000.00
– environnement	312'937.95	748'656.80
– transports	100'000'000.00	100'000'000.00

Leasing en cours

A fin 2007, les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes):

Nature de l'objet	Direction	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Une machine à laver	SPS	34'500.00	01.01.05	31.12.08	9'587.00	9'587.00
Equipements informatiques	SSE	195'167.30	01.07.06	30.06.09	66'951.70	100'427.50
Deux machines à café	CLP	3'980.00	22.08.07	31.08.09	3'000.00	5'000.00
Sept aspirateurs de rue	TX	165'550.00	12.12.07	31.08.10	47'272.30	126'059.50
Sept aspirateurs de rue	TX	165'550.00	12.12.07	30.09.10	47'281.80	130'024.90
Quatre voitures de service	TX	81'078.00	22.09.06	30.09.13	12'836.15	73'808.20
Une voiture de nettoyage WC	TX	18'351.30	22.09.06	30.09.13	2'905.45	16'705.85
Trois balayeuses de trottoir	TX	430'390.65	04.12.07	30.09.13	66'911.15	384'739.15
Cinq balayeuses de trottoir	TX	715'061.75	04.12.07	31.10.13	111'103.70	648'105.00
Cinq balayeuses de trottoir	TX	714'224.20	04.12.07	30.11.13	98'602.40	583'397.65
Dix-sept petits porte-outils	TX	3'426'864.80	04.12.07	30.09.15	423'918.95	3'285'371.95
Cinq petits porte-outils	TX	752'920.00	04.12.07	30.11.15	89'640.35	709'652.65

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction

C'est la deuxième année consécutive que le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice, soit Fr. 6,2 mios pour l'exercice 2007. Ce résultat, inférieur de Fr. 2,4 mios (- 28%) par rapport au résultat 2006, est meilleur de Fr. 29 mios par rapport au budget, qui prévoyait Fr. 23 mios de perte.

Les crédits spéciaux (Fr. 6 mios) et supplémentaires (Fr. 17 mios) totalisent pour toute l'année une charge de Fr. 23 mios et représentent 1,48% des dépenses de la Ville. Les directions qui y font le plus appel sont Travaux (26,8% des CS) et Services industriels (17,2% des CS), notamment pour des raisons d'imprévus dans les travaux d'entretien et de rénovation des divers réseaux existants.

Les seuls crédits supplémentaires ont couvert des allocations insuffisantes et des charges imprévues sur le budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 17,2 mios, Fr. 1,3 mio d'autorisations d'achats, ainsi que Fr. 460'000.- d'investissements du patrimoine administratif. Ils concernent en gros:

- **Administration générale et Finances**: personnel; informatique (suppression du serveur IBM).
- **Sécurité publique et Sports**: entretien d'installations et d'objets immobiliers (toiture du centre funéraire de Montoie); audit aux Pompes funèbres officielles;

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	comptes 2007	Budget 2007	ec./bud. %	comptes 2006	ec./2006 %
Total des revenus	1'568'157'841	1'547'587'900	1.33	1'530'591'077	2.45
Total des charges	1'561'913'785	1'570'499'500	-0.55	1'521'950'338	2.63
Résultat: bénéficié ou excédent de charges (-)	6'244'055	-22'911'600	-127.25	8'640'739	-27.74

Pour cause, les revenus fiscaux qui ont progressé de Fr. 53 mios par rapport au budget; nous y reviendrons en détail au chapitre qui concerne les impôts.

Une certaine rigueur dans la maîtrise des charges a permis de compenser la diminution du résultat des Services industriels (- Fr. 19 mios), notamment dans le secteur du gaz, dont les variations de prix, plusieurs fois à la hausse, ont été reportées trop tardivement aux consommateurs.

Cependant, de trop nombreuses **demandes de crédits supplémentaires**, émanant des directions, ont grevé leurs comptes durant l'année 2007.

campagnes de recrutement pour l'Académie de police de Savatan.

- **Culture, Logement et Patrimoine**: entretien d'objets immobiliers (av. Sévelin 36, Riponne 10, rte de Genève 52, etc.); audit sur les Docks et subventions aux Docks et au Théâtre de Vidy.
- **Travaux**: personnel (pour assurer le suivi du projet Métamorphose); entretien des routes (av. J.-J.-Mercier); 2 audits, auprès du Service des routes et de la mobilité et du Service de l'assainissement; correctif des comptes à eauservice; capital intérêts et dépens dans le cadre d'un litige de personnel; réparations de canalisations (usine d'eau de Lutry).

CREDITS SUPPLEMENTAIRES	Comptes 2007	CS 2007	budget 2007	CS dir./ C2007 Ville %	CS dir./ CS Ville %
Administration gén. et finances	303'355'844	3'412'900	280'497'400	1.1	14.8
Sécurité publique et sports	149'318'294	1'875'100	150'706'600	1.3	8.1
Culture, logement et patrimoine	119'460'741	3'006'400	117'265'800	2.5	13.0
Travaux	195'657'782	6'186'600	195'931'000	3.2	26.8
Enfance, jeunesse et éducation	158'071'890	1'855'400	159'359'400	1.2	8.0
Sécurité sociale et environnement	103'686'346	2'779'200	105'561'400	2.7	12.0
Services industriels	532'362'888	3'982'400	538'079'900	0.7	17.2
DIRECTION	1'561'913'785	23'098'000	1'547'401'500	1.48	100

- **Enfance, Jeunesse et Education** : entretien d'écoles, d'APEMS et d'églises ; loyers (centres de vie infantine) ; subventions (compléments à l'EJMA et Appart'-Epinettes, Midi Stop, frais de repas dans les APEMS).
- **Sécurité sociale et Environnement** : personnel et équipement des bureaux (CSR) ; subventions (La Terrasse, Distribus, emplois temporaires subventionnés) ; entretien de biens immobiliers (toiture Mon-Repos) ; arriérés de consommation d'eau.
- **Services industriels** : personnel (à la comptabilité) ; achats et ventes d'électricité ; création d'un service multifluides ; contrôles périodiques (SEL).

Mais aussi, des achats de véhicules, de machines et de matériel, des frais de formation et quelques crédits d'investissement du patrimoine administratif.

Les revenus rapportés par ces demandes sont si minimes, Fr. 4 mios (0,26% des revenus de la Ville), que nous ne nous y attarderons pas.

La Commission des finances constate que la plupart des demandes de crédits supplémentaires ne répondent pas aux critères fixés par le chiffre 1.322 du Recueil d'organisation comptable et financière de la Ville de Lausanne (ROCF), soit :

a) Soudaineté : la dépense ne pouvait pas être prévue au budget de l'exercice en cours.

b) Urgence : la dépense ne peut pas être reportée au prochain budget.

La Commission des finances souhaite plus de rigueur dans l'application du ROCF, spécialement pour les demandes de crédits supplémentaires.

Les investissements nets, qui s'élèvent à Fr. 145,8 mios, ont dépassé le budget de Fr. 8,1 mios, les comptes 2006 de Fr. 42 mios. Sont en cause : l'immeuble administratif du Flon, le Centre intercommunal de logistique de gestion des déchets, le m2, les travaux liés au réseau tl 08, ainsi que les volumineux travaux d'entretien et de rénovation (routes, collecteurs, eau, gaz, électricité).

L'autofinancement dégagé s'élève à presque Fr. 122 mios ; il a progressé par rapport aux comptes 2006 de Fr. 3,2 mios et presque de moitié par rapport aux prévisions. Ce montant définit un taux de couverture des dépenses nettes d'investissements de 83,6%. Le résultat, qui a permis de limiter l'insuffisance d'autofinancement à Fr. 23,9 mios, n'a tout de même pas suffi à contenir la dette, qui elle, s'est vue légèrement augmenter. **L'endettement** de la Ville est aujourd'hui de Fr. 2,3 milliards ; il est également influencé par les investissements du patrimoine financier.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS	comptes 2007	budget 2007	ec./bud. %	comptes 2006	ec./2006 %
Total des dépenses	152'244'137	168'055'900	-9.41	111'067'378	37.07
Total des recettes	6'459'216	30'356'000	-78.72	8'355'723	-22.70
Investissements nets	145'784'920	137'699'900	5.87	102'711'655	41.94

FINANCEMENT	comptes 2007	budget 2007	ec./bud. %	comptes 2006	ec./2006 %
Investissements nets	-145'784'920	-137'699'900	5.87	-102'711'654	41.94
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	6'244'055	-22'911'600	-127.25	8'640'739	-27.74
Amortissements	105'064'363	105'725'500	-0.63	110'992'043	-5.34
Mvt. s/ provisions, fonds de réserve et de péréquation	10'623'490	-15'300	-69'534.58	-871'735	-1'318.66
Insuffisance d'autofinancement	-23'853'012	-54'901'300	-56.55	16'049'393	-248.62

AUTOFINANCEMENT	comptes 2007	budget 2007	ec./bud. %	comptes 2006	ec./2006 %
	121'931'909	82'798'600	47.26	118'761'048	2.67

1. Bilan

Quelques postes à relever :

ACTIF :

- **Impôts à encaisser :** Fr. 180,5 mios, correspondent aux arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années avant 2007 et aux montants d'impôts facturés par le Canton pour 2007 mais non encore payés.
- **Débiteurs :** Fr. 130 mios, ensemble des factures d'énergie, loyers, prestations diverses.
- **Immeubles :** Fr. 354 mios, en augmentation par rapport aux C2006 (achats César-Roux 16 et Chablais 30, Fr. 8,7 mios).
- **Patrimoine administratif :** Fr. 1,250 milliard.

PASSIF :

- **Dettes à court terme :** Fr. 111 mios, ont augmenté de Fr. 49,3 mios.
- **Dettes à moyen et à long terme :** Fr. 2,171 milliards.

2. Comptes de fonctionnement**CLASSEMENT PAR NATURE :**

	CHARGES	part des charges %	comptes 2007	budget 2007 + CS	ec./bud. %	comptes 2006	ec./2006 %
30	Personnel	30.25	472'525'235	471'639'300	0.2	458'795'910	3.0
31	Biens, services, marchandises	27.53	429'953'253	449'273'700	-4.3	416'538'615	3.2
32	Intérêts passifs	4.71	73'587'494	74'948'500	-1.8	74'929'338	-1.8
33	Amortissements	7.19	112'371'227	111'552'800	0.7	121'727'555	-7.7
35	Dédom. à collect. publiques	9.53	148'881'320	148'947'800	0.0	150'420'285	-1.0
36	Subventions accordées	4.95	77'318'163	78'519'900	-1.5	74'280'520	4.1
38	Attributions aux réserves	1.08	16'849'922	6'507'800	158.9	6'777'468	148.6
39	Imputations internes	14.75	230'427'172	229'109'700	0.6	218'480'646	5.5
	TOTAL	100.0	1'561'913'785	1'570'499'500	-0.5	1'521'950'338	2.6

1. Personnel

Cette charge représente 30% des dépenses de la Ville. La hausse de 3% par rapport aux C2006 est notamment due à l'engagement de personnel auxiliaire aux SI.

Dans le cadre du budget, les services doivent remettre toute une série de documents au Service financier, dont, en particulier, le détail des EPT prévus. Par contre, cette information n'est pas disponible pour les comptes ; de ce fait, il n'est pas possible de suivre l'évolution des effectifs de personnel, ni donc de connaître les écarts par rapport au budget. Les renseignements ci-dessous ont été obtenus auprès des comptabilités des directions. Elles ne correspondent pas aux statistiques du rapport de gestion, car elles ne se fondent pas sur les mêmes bases de données (peoplesoft, postes à plein temps, postes vacants, incluant ou non les apprentis, etc.).

Observation

La Commission des finances souhaite disposer des effectifs de personnel (effectifs et EPI) par direction lors de l'établissement des budgets et des comptes annuels.

Effectifs de personnel

	31.12.2007	31.12.2006	Ecart 2006/2007	01.01.2008	31.12.2007	01.01.2007	31.12.2006
	Selon rapport de gestion	Selon rapport de gestion		Selon comptabilités des directions	Selon comptabilités des directions	Selon comptabilités des directions	Selon comptabilités des directions
	(Effectifs)	(Effectifs)		(Effectifs)	EPT	EPT	EPT
AGF	257	250	+7	245.49	240.39	235.62	233.37
SPS	949	946	+3	908.47	907.47	908.78	909.78
CLP	310	304	+6	217.56	213.36	203.01	203.98
TVX	802	772	+30	796.53	800.10	782	793.75
DEJE	1079	1'099	-20	640.76	625.77	648.69	640.83
SSE	733	732	+1	674.20	710	701	697.70
SI	517	487	+30	484.88	484.88	458.90	458.90
Total	4'647	4'590	+71	3'967.89	3'914.37	3981.97	3'938.31

2. Biens, services et marchandises

Cette charge représente 27,5% des dépenses de la Ville. Les variations de 3,2% à la hausse par rapport aux C2006 et de 4,3% par rapport au budget sont essentiellement dues :

- à la hausse du prix de l'électricité, + Fr. 2,7 mios ;
- aux achats de matériels et fournitures aux SI, + Fr. 0,7 mio ;
- à la diminution d'achats d'énergie aux SI : – Fr. 5,2 mios de gaz ; – Fr. 3,1 mios de CAD suite aux températures clémentes durant l'hiver et à la surestimation de la consommation de Flon-Ville ;
- aux économies des travaux d'entretien des installations aux SI, – Fr. 1 mio ;
- à la suppression de l'infrastructure IBM au SOI, – Fr. 1,1 mio ;
- au report du remplacement de la chaudière à la STEP, – Fr. 1,3 mio ;
- au parking-relais de Vennes moins cher que prévu, – Fr. 1 mio ;
- au Service de l'électricité (taxe fédérale, droit d'usage du sol, etc.), – Fr. 3,4 mios.

3. Intérêts passifs

Cette charge représente 4,7% des dépenses de la Ville. Une légère économie, car le niveau de la dette flottante a été inférieur au montant prévu, grâce aux rentrées fiscales plus importantes.

4. Amortissements

Ils représentent 7% des charges de la Ville. Il convient de relever l'augmentation du poste «pertes et défalcatons» dans les différentes directions et du poste «remises, défalcatons et moins-values d'impôts» due à la dégradation de la qualité des débiteurs.

5. Dédommagements à des collectivités publiques

Cette charge représente 9,5% des dépenses de la Ville. Les résultats définitifs 2006 ;

- de la **péréquation intercommunale** ont abouti en 2007 à un solde à charge de la Ville de Fr. 5,9 mios, montant qui avait été entièrement provisionné en 2006 ;
- la **facture sociale** laisse ainsi entrevoir une économie de Fr. 1 mio sur les acomptes 2007, le montant définitif n'étant pas encore connu au moment du bouclage de ces comptes ;
- les recettes fiscales continuant à la hausse, il est attendu une augmentation du **point d'impôt pour l'année 2007** et donc une nouvelle augmentation de la contribution lausannoise au pot commun. La Municipalité a de ce fait réapprovisionné Fr. 2 mios pour pallier la facturation 2007.
- alors que la **participation à des entreprises de transport**, a bénéficié d'une ristourne de Fr. 1,8 mio par

rapport à 2006, la contribution provisoire pour 2007 a dépassé de presque Fr. 1 mio le budget.

6. Subventions accordées

Cette charge représente 4,95% des dépenses de la Ville. La hausse de 4,1% par rapport aux C2006 et la baisse de 1,5% par rapport au B2007 est liée notamment :

- aux constructions nouvelles et aux rénovations, qui se sont déroulées moins vite que prévu ;
- à l'allocation individuelle communale, qui a dépassé le budget ;
- aux subventions aux Docks et au Théâtre de Vidy ;
- aux subventions complémentaires attribuées aux Docks et au Théâtre de Vidy ;
- à la chaire d'honneur de la Ville à l'UniL, qui a été supprimée (– Fr. 0,21 mio) ;
- à l'augmentation de l'exonération de la taxe TV pour les personnes à faibles revenus, qui a entraîné des charges supplémentaires aux SI (+ Fr. 0,2 mio).

7. Attributions aux réserves

Ecarts conséquents par rapport aux C2006 et budget 2007, de 148% et de 159% respectivement. En effet,

- les mauvaises nouvelles émanant des milieux bancaires, et qui auront un effet négatif sur les recettes fiscales de ces prochaines années, ont amené la Municipalité à reconstituer une réserve de Fr. 10 mios ;
- au Service d'assainissement, les bénéfices comptabilisés dans l'«unité de gestion du réseau» et dans le «traitement des eaux usées» ont permis une attribution au fonds de péréquation de la STEP ;
- à eauservice, une attribution de 1 mio s'est faite en faveur de la station de St-Sulpice ;
- aux SI, certaines attributions aux réserves ont été diminuées ou supprimées, compte tenu des résultats insatisfaisants.

	REVENUS	part des charges %	comptes 2007	budget 2007 + CS	ec./bud. %	comptes 2006	ec./2006 %
40	Impôts	29.60	464'126'241	410'950'000	12.9	457'689'708	1.4
41	Patentes, concessions	0.12	1'926'359	1'943'500	-0.9	1'831'656	5.2
42	Revenus des biens	4.29	67'202'212	65'022'100	3.4	64'896'960	3.6
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	40.10	628'825'749	663'857'800	-5.3	630'536'544	-0.3
44	Part à recettes sans affectation	0.30	4'766'491	3'500'000	36.2	3'353'835	42.1
45	Dédom. de collect. publiques	10.37	162'632'718	164'713'600	-1.3	144'292'757	12.7
46	Subventions acquises	0.13	2'024'467	1'968'100	2.9	1'859'768	8.9
48	Prélèvements sur les réserves	0.40	6'226'432	6'523'100	-4.5	7'649'203	-18.6
49	Imputations internes	14.69	230'427'172	229'109'700	0.6	218'480'646	5.5
	TOTAL	100.00	1'568'157'841	1'547'587'900	1.3	1'530'591'077	2.5

1. Impôts

Ils participent à concurrence de 29,6% des revenus de la Ville.

- Une augmentation de Fr. 6,4 mios (1,4%) **par rapport aux C2006**, provenant entièrement des entreprises. Ainsi :

- impôt s/bénéfice et capital des entreprises (+ Fr. 6,4 mios), grâce à une amélioration de la conjoncture.

Les autres recettes, telles que les impôts sur les personnes physiques participent à concurrence de :

- impôt s/revenu (+ Fr. 3,8 mios), détente sur le marché du travail ;
- impôt s/fortune (+ Fr. 3,4 mios), gains sur la bourse ;
- impôt divers (+ Fr. 0,9 mio), à la source et s/étrangers.

L'impôt sur les successions et les donations a diminué de Fr. 8,8 mios (- 32,3%). Il faut tout de même concéder que l'année 2006 a été une année exceptionnelle.

- C'est **par rapport au budget** que les résultats sont nettement meilleurs qu'escomptés. Une augmentation de 53 mios (+12,9%), toujours en provenance des entreprises. Ainsi :

- impôt s/bénéfice et capital des entreprises (+ 34 mios).

Les autres recettes, résultant des personnes physiques, ont progressé de :

- impôt s/revenu (+ Fr. 10,2 mios) ;
- impôt s/fortune (+ Fr. 4 mios) ;
- impôt divers (+ Fr. 2,7 mios).

L'impôt sur les successions et les donations a régressé de Fr. 1,5 mio (- 7,7%).

Dans l'immobilier, l'impôt foncier et l'impôt complémentaire sur les immeubles, qui se situent respectivement autour de Fr. 26,5 mios et Fr. 3,5 mios, ainsi que les droits de mutations, Fr. 10 mios, se sont maintenus. L'impôt sur les divertissements, Fr. 5,5 mios, a légèrement diminué, et l'impôt sur les chiens se maintient à Fr. 250'000.–.

La Municipalité met cependant en garde contre un risque de diminution important des recettes fiscales provenant de certaines sociétés et autres établissements bancaires ces prochaines années. En 2008, quelques entreprises compenseront vraisemblablement une partie des déboires de certains établissements bancaires. D'autre part, les mesures prises par le Canton risquent aussi de faire baisser les revenus de Fr. 7 à 9 mios environ. D'où l'attribution aux réserves mentionnée précédemment.

2. Revenus des biens

Représentant 4,29% des recettes de la Ville, ils ont augmenté de 3,5% par rapport aux C2006 et aux prévisions. Il s'agit essentiellement de :

- intérêts moratoires impôts (+ 0,8 mio) ;
- produits des participations permanentes dans les sociétés (+ 0,3 mio) ;
- affichage public (+ 0,2 mio) ;
- recettes supplémentaires au Service financier (+ 0,9 mio) découlant de la récupération des créances fiscales ;
- revenu des biens du patrimoine et du parcage (- 0,6 mio).

3. Taxes, ventes, prestations facturées

Elles représentent 40,1% des revenus de la Ville. Elles sont inférieures de 0,3% par rapport aux C2006 et de 5,3% au budget. Il s'agit essentiellement de baisses :

- des revenus aux SI, gaz et CAD (- Fr. 19,9 mios) qui sont dues principalement aux 5 raisons suivantes :
 - faible consommation, les conditions météorologiques de l'année ayant été plus clémentes que la moyenne multiannuelle ;
 - relevé anticipé du CAD, de fin décembre à mi-décembre. Ce décalage a donné une image faussée, puisque cette période de 15 jours correspond à 4% de la consommation annuelle de 2007 ;
 - baisse des acomptes au printemps 2007 ;
 - diminution de la vente d'énergie de la turbine à gaz, du fait de la mise en service de Tridel ;
- des ventes d'énergie-chaleur (- Fr. 7,3 mios) ;

- des facturations des SI aux crédits d'investissements (– Fr. 3,2 mios);
- des ventes d'eau (– Fr. 2,6 mios);
- des ventes d'électricité (– Fr. 1,3 mio);
- des facturations aux parents pour les centres de vie infantine (– Fr. 0,7 mio);
- des amendes (– Fr. 3,3 mios).

4. Dédommagements des collectivités publiques

Ils représentent 10,37% des recettes de la Ville. En hausse de 12,7% par rapport aux C2006, ils sont tout de même légèrement inférieurs aux prévisions. Ils proviennent essentiellement du Canton, soit:

- fonds de péréquation intercommunal (– Fr. 1,3 mio);
- participation des Communes aux frais d'exploitation de la STEP (– Fr. 0,9 mio);
- participation aux frais de l'ORP (– Fr. 1,2 mio);
- participation aux charges du groupe sanitaire (+ Fr. 140'000.–);
- contribution de la LAJE (accueil de jour des enfants, + Fr. 1,5 mio).

5. Subventions acquises

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

6. Prélèvements sur réserves

Ils ont régressé de 0,3 mio et il s'agit essentiellement du:

- recours des Pompes funèbres au fonds (Fr. 200'000.–);
- recours des SI au fonds (Fr. 13'000.–);
- non-recours au fonds de péréquation de la STEP, qui avait été provisionné de Fr. 500'000.–.

CLASSEMENT PAR DIRECTIONS :

A la suite, nous commenterons très brièvement les directions.

1. Administration générale et Finances

Les **charges** de cette direction représentent 19,4% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 303 mios, elles sont légèrement inférieures aux C2006 (– 0,78%) et supérieures de 6,85% au B2007.

Les **revenus**, de l'ordre de Fr. 615,5 mios, représentent 39% des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 2,3% aux C2006 et, bien plus, de 9,44% au B2007.

Au vote de la commission, les comptes de la Direction d'administration générale et finances sont acceptés à l'unanimité.

2. Sécurité publique et Sports

Les **charges** de cette direction représentent 9,5% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 149 mios, elles sont légèrement supérieures aux C2006 (1%) et inférieures de 2,1% au B2007.

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2007	budget 2007 + CS.	ec./bud. %	comptes 2006	ec./2006 %
1	Administration gén. et finances	19.42	303'355'844	283'910'300	6.85	301'002'766	0.78
2	Sécurité publique et sports	9.56	149'318'294	152'581'700	-2.14	147'968'786	0.91
3	Culture, logement et patrimoine	7.65	119'460'741	120'272'200	-0.67	114'272'553	4.54
4	Travaux	12.53	195'657'782	202'117'600	-3.20	191'108'876	2.38
5	Enfance, jeunesse et éducation	10.12	158'071'890	161'214'800	-1.95	152'377'158	3.74
6	Sécurité sociale et environnement	6.64	103'686'346	108'340'600	-4.30	102'604'790	1.05
7	Services industriels	34.08	532'362'888	542'062'300	-1.79	512'615'409	3.85
	DIRECTION	100.00	1'561'913'785	1'570'499'500	-0.55	1'521'950'338	2.63

	REVENUS	part des charges %	comptes 2007	budget 2007 + CS.	ec./bud. %	comptes 2006	ec./2006 %
1	Administration gén. et finances	39.24	615'417'195	562'320'400	9.44	602'311'996	2.18
2	Sécurité publique et sports	4.22	66'253'942	69'331'100	-4.44	64'317'444	3.01
3	Culture, logement et patrimoine	3.82	59'957'110	59'033'500	1.56	54'572'199	9.87
4	Travaux	9.69	151'986'319	153'889'200	-1.24	141'982'410	7.05
5	Enfance, jeunesse et éducation	2.62	41'158'905	40'033'100	2.81	35'876'420	14.72
6	Sécurité sociale et environnement	2.72	42'693'738	43'593'600	-2.06	42'288'393	0.96
7	Services industriels	37.67	590'690'632	619'387'000	-4.63	589'242'216	0.25
	DIRECTION	100.00	1'568'157'841	1'547'587'900	1.33	1'530'591'077	2.45

Les **revenus**, de l'ordre de Fr. 66,2 mios, représentent 4,2% des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 3% aux C2006 et inférieurs de 4,5% au B2007.

Observation

Une fois encore, les Pompes funèbres officielles ont bouclé sur un déficit. La Commission des finances enjoint la Municipalité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour inverser cette tendance dans les plus brefs délais.

Au vote de la commission, les comptes de la Direction de la sécurité publique et des sports sont acceptés à l'unanimité.

3. Culture, Logement et Patrimoine

Les **charges** de cette direction représentent 7,6% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 120 mios, elles sont supérieures aux C2006 (4,5%) et se maintiennent par rapport au B2007.

Les **revenus** représentent 3,8% des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 101% par rapport aux C2006 (transfert du Service des sports et rapatriement de l'Office du logement) et de 1,6% au B2007.

Enfin, les revenus ne couvrent, avec Fr. 60 mios, qu'un peu moins de la moitié des charges de la direction.

Au vote de la commission, les comptes de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine sont acceptés à l'unanimité.

4. Travaux

Les **charges** de cette direction représentent 9,7% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 151 mios, elles sont supérieures aux C2006 (7%) mais de 1,2% inférieures au B2007.

Les **revenus**, de l'ordre de Fr. 152 mios, représentent 9,7% des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 7% aux C2006 mais inférieurs de 1,2% au B2007.

Au vote de la commission, les comptes de la Direction des travaux sont acceptés à l'unanimité.

5. Enfance, Jeunesse et Education

Les **charges** de cette direction représentent 10% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 158 mios, elles sont supérieures aux C2006 (3,74%) et légèrement inférieures, de 1,95%, au B2007.

Les **revenus**, de l'ordre de Fr. 41 mios, représentent 2,6% des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 15% aux C2006 et de 2,81% au B2007.

Au vote de la commission, les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation sont acceptés à l'unanimité.

6. Sécurité sociale et Environnement

Les **charges** de cette direction représentent 9,7% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 151 mios, elles sont supérieures aux C2006 (7%) mais de 1,2% inférieures au B2007.

Les **revenus**, de l'ordre de Fr. 152 mios, représentent 9,7% des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 7% aux C2006 mais inférieurs de 1,2% au B2007.

Au vote de la commission, les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité.

7. Services industriels

Les **charges** de cette direction représentent 34% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 532,5 mios, elles sont supérieures aux C2006 (3,8%) mais de 1,8% inférieures au B2007.

Les **revenus**, de l'ordre de Fr. 590,5 mios, représentent 37,7% des recettes de la Ville. Ils se maintiennent par rapport à C2006, mais diminuent de 4,6% par rapport au B2007.

Observation

Si les revenus globaux sont quasiment identiques à ceux de l'année précédente et suivent toujours une tendance positive, les charges globales sont en hausse constante. La Commission des finances souhaite que cette tendance se stabilise, voire s'inverse, maintenant que la rénovation du réseau est en cours, que les problèmes causés par l'introduction du SAP sont en voie de règlement et que les effectifs ont été revus à la hausse.

Au vote de la commission, les comptes de la Direction des services industriels sont acceptés à l'unanimité.

3. Conclusions

La Commission des finances propose d'accepter les comptes 2007 et la conclusion du préavis 2008/14, à l'unanimité.

Rapport

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne. Exercice 2007 : – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux articles 93b et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et aux articles 33 et suivants du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux Directives du 1^{er} janvier 2004 pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et des relations

extérieures de l'Etat de Vaud, nous avons vérifié les comptes annuels et le bilan de la Commune (compte de fonctionnement par nature, bilan de la Commune, compte des investissements, comptes des fonds spéciaux) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007. Les travaux de révision ont été achevés le 30 mai 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Municipalité, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales en termes de qualification professionnelle et que nous avons disposé, dans le cadre de nos travaux, de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à l'accomplissement de notre mandat.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci, en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels et le bilan de la Commune pour l'exercice 2007 sont conformes à la Loi sur les communes, avec la réserve suivante :

Impôts communaux

La taxation des contribuables est, dans le canton de Vaud, de la compétence exclusive de l'Etat. S'agissant de la facturation et de la perception des impôts, les Communes ont la possibilité de confier cette tâche à l'Etat moyennant le paiement d'une indemnité. Lausanne a choisi cette solution plus rationnelle pour l'Etat et la Commune et plus simple pour le contribuable.

L'Administration cantonale des impôts a fourni, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, les boucllements des impôts pour les personnes physiques et les personnes morales, ainsi que pour l'impôt à la source. L'ensemble des montants ressortant de ces décomptes justifie le solde des postes ouverts au bilan de la Commune.

Cependant, il convient de relever que la Commune n'a pas les moyens matériels pour s'assurer de l'exactitude et de l'intégralité de ces décomptes. Par conséquent, elle ne peut, dans l'état actuel des choses, que se référer à l'appréciation qui est portée par le Contrôle cantonal des finances dans son rapport annuel des comptes de l'Etat de Vaud,

concernant la tenue de la comptabilité de l'Administration cantonale des impôts.

Dès lors, nous relevons qu'au rapport des comptes de l'exercice 2007, le Contrôle cantonal des finances stipule notamment:

« En conséquence de ce qui précède, nous considérons que les procédures comptables et le système d'information en place ne sont pas suffisants pour assurer la régularité des comptes tenus par l'ACI. »

La Commune ayant confié la facturation et la perception de ses impôts à l'Etat, nous considérons que toute réserve formulée dans le rapport annuel des comptes de l'Etat de Vaud, concernant l'Administration cantonale des impôts, s'applique par analogie à la Commune.

En dépit de cette réserve, nous sommes amenés à recommander au Conseil communal, au sens de l'article 93g de la Loi sur les communes, d'approuver les comptes annuels et le bilan de la Commune pour l'exercice 2007.

Nous formulons par ailleurs les commentaires suivants, qui ne sont pas, à notre avis, de nature à affecter la légalité des comptes annuels, mais qui pourraient avoir un impact certain sur la détermination de l'état de la fortune communale.

Immeubles

Si la situation au boucllement des comptes 2007 présente toujours les mêmes lacunes (intégralité de l'inventaire) qui conduisent à une valeur au bilan des immeubles du patrimoine financier globalement sous-évaluée, différentes mesures ont été prises et sont en cours de réalisation.

Le travail encore nécessaire pour achever cette opération de valorisation des biens immobiliers de la Ville n'est pas encore terminé, les premières incidences devraient être toutefois disponibles pour le boucllement des comptes 2008.

CPCL

Nous attirons particulièrement l'attention du Conseil communal sur le faible degré de couverture de la Caisse de pensions du personnel communal, qui nécessite, à plus ou moins brève échéance, la prise de mesures supplémentaires à celles déjà mises en place, notamment par le biais du préavis 2004/16. Par conséquent, toute décision de recapitalisation de la CPCL aura une influence non négligeable sur les futurs comptes communaux.

Décomptes de l'Etat de Vaud

Nous tenons aussi à soulever la problématique liée aux différents décomptes émanant de l'Etat de Vaud, au titre de la péréquation communale, de la facture sociale et des transports, dont le résultat définitif n'est pas connu au jour de

l'établissement de notre rapport et qui pourrait de façon significative impacter sur le résultat annuel des comptes communaux.

Par ailleurs, la responsabilité de la gestion des mécanismes péréquatifs étant de la compétence de l'Etat de Vaud, il nous paraît nécessaire d'entreprendre auprès du Conseil d'Etat les démarches utiles afin d'obtenir annuellement une attestation du Contrôle cantonal des finances, ou de tout autre organisme mandaté, confirmant l'exactitude des montants portés à la charge de la Commune.

Facturation de l'énergie

Le système de contrôle interne, en relation avec la gestion de la facturation de l'énergie n'est, à l'évidence, pas optimal.

Cette situation engendre l'apparition de lacunes, dûment identifiées, mais non encore corrigées, au moment de l'établissement de notre rapport.

Considérant la nature et l'importance de ces lacunes, l'intégralité de la facturation de l'énergie enregistrée dans les comptes 2007 ne peut être assurée.

Enfin, nous relevons que les comptes communaux présentés, au 31 décembre 2007, un découvert en légère régression à Fr. 675'194'984,30 et que la dette à moyen et à long terme s'élève à Fr. 2'171'200'000.–.

De plus, la Ville, s'étant soumise depuis 2001 à l'appréciation de sa capacité à emprunter et à faire face à ses obligations, a obtenu, en 2007, de Standard & Poor's la notation A+ perspective stable.

Lausanne, le 30 mai 2008

Jean-Michel Bissat	Pascal Favre
Chef de service	Réviseur

La présidente : – Il y a une motion d'ordre de M^{me} Cosandey. Nous vous écoutons, Madame.

M^{me} Monique Cosandey (Soc.) : – C'est au nom du groupe socialiste que je dépose cette motion d'ordre. Je crois savoir que M^{me} Truan s'apprête à lire le rapport de la Commission des finances. Il est très complet et fort intéressant. Cependant, quand nous avons reçu des rapports, il n'est pas d'usage de les lire. De plus, celui-ci contient beaucoup d'informations, sûrement difficiles à comprendre pour le public. Je vous propose donc de ne pas le lire à la tribune et de passer directement à la discussion générale.

La présidente : – Merci, Madame. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette motion d'ordre? (*Quelques*

protestations.) Il faut d'abord savoir si elle est acceptée. Oui, c'est le cas. Il y a une proposition de ne pas lire le rapport. La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je suis très étonnée par cette demande de M^{me} Cosandey. Ce n'est pas la première fois que nous recevons le rapport du président ou de la présidente de la Commission des finances avant la séance; je ne vois pas pourquoi, subitement, on demande que ce rapport ne soit pas lu. Est-ce parce que c'est une présidente de droite qui l'a rédigé? (*Rumeurs.*)

La présidente : – Il y a eu renvoi de cette séance d'examen des comptes précisément parce qu'auparavant, nous ne recevions pas le rapport de la Commission des finances à temps. Nous avons donc renvoyé la séance à la demande de M^{me} la préfète. Entre-temps, nous avons reçu ce rapport. M^{me} Truan a demandé de pouvoir le lire quand même, mais maintenant une motion d'ordre s'y oppose.

M. Yves-André Cavin (LE) : – Il faut garder la tête froide. La Commission des finances, à l'occasion du budget comme des comptes, élabore un rapport important, très copieux et fouillé, qui doit être lu par son président, de quelque bord qu'il soit, cela même s'il a été distribué préalablement. Une discussion générale s'ensuit, puis nous débattons direction par direction, ce qui donne l'occasion à chacun de s'exprimer librement. Pour la compréhension des gens qui nous écoutent, dans cette salle ou à la télévision, il est impératif que la situation politique du moment, ou en tout cas l'avis du président de cette commission, qui a fonctionné pendant une année, soit donné publiquement à la tribune.

La présidente : – Je vous propose de ne pas perdre trop de temps en procédure et de passer immédiatement au vote. Les personnes qui désirent que M^{me} Truan lise son rapport sont priées de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Apparemment la majorité est opposée à la lecture du rapport.

De toute façon, Madame, vous avez le droit d'ajouter quelque chose à votre rapport... La discussion est close, nous avons voté qu'il n'y aurait pas de lecture du rapport.

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances : – J'avais demandé la parole.

La présidente : – Le vote a été ouvert, le résultat est contre la lecture du rapport. En revanche, nous vous écoutons si vous avez quelque chose à ajouter à votre texte, bien sûr. Ensuite, comme l'a bien dit M. Cavin, il y aura une discussion générale. Nous examinerons ensuite les comptes direction par direction et nous les voterons.

Désirez-vous ajouter quelque chose à votre rapport, Madame Truan?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances : – En effet, le règlement a changé. Dès lors, chers Collègues, vous avez tous reçu mon rapport sur les comptes 2007 douze jours avant cette séance. Je n’ai pas l’ombre d’un doute que, passionnés par les comptes de la Ville, vous l’avez lu et relu afin de poser mille et une questions à la Municipalité. Toutefois, dans toute assemblée qui se respecte, bien que les comptes aient été distribués ou consultés à l’avance, ils sont toujours présentés aux membres assistant à la séance annuelle. De ce fait, en ma qualité de présidente de la Commission des finances, il est de mon devoir de présenter ces comptes non seulement à vous, honorables Collègues, mais aussi et surtout aux citoyens qui ont le courage de nous regarder et qui ont le droit de savoir ce que la Municipalité fait de leurs impôts, taxes et redevances.

LausannEnsemble, minoritaire au sein de ce Conseil, n’a qu’une fois tous les cinq ans la présidence de la Commission des finances, et ne va certainement pas se priver de lire ce rapport. Il faudra donc m’écouter avec plus ou moins d’attention, c’est selon. Ce ne sera pas plus long ni plus pénible qu’une quelconque interpellation urgente émanant de l’un ou de l’autre d’entre nous.

La présidente : – Y a-t-il une réaction à cette intervention de M^{me} Truan ? Je ne suis pas juriste ; c’est, je pense, la première fois que le cas se présente, vu que jusqu’à présent personne n’a jamais respecté le règlement sur ce plan. Il n’y a aucun précédent sur lequel je peux m’appuyer. D’une part M^{me} Truan revendique le droit de lire son rapport, d’autre part nous avons le vote de conseillers qui ne veulent pas qu’on lise ce rapport.

Il me semble qu’on gagne du temps à laisser M^{me} Truan lire son rapport plutôt que discuter encore une fois pendant une heure de l’opportunité... (*Rumeurs.*) Si vous êtes d’accord, nous laissons M^{me} Truan le lire, par gain de temps. Cependant, je vous l’accorde, juridiquement, ça peut se discuter. J’assume. Nous vous écoutons, Madame.

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Alors on y va !

(*Lit son rapport photocopié.*)* Pour la deuxième année consécutive, le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice, Fr. 6,2 millions pour l’exercice 2007. Ce résultat, inférieur de Fr. 2,4 millions par rapport au résultat 2006, est meilleur de Fr. 29 millions par rapport au budget, qui prévoyait Fr. 23 millions de perte. La cause en est due aux revenus fiscaux, qui ont progressé de Fr. 53 millions par rapport au budget. Nous y reviendrons en détail au chapitre qui concerne les impôts.

Une certaine rigueur dans la maîtrise des charges a permis de compenser la diminution du résultat des Services industriels, notamment dans le secteur du gaz, dont les variations

* La présidente de la Commission des finances ne reprendra pas, dans sa lecture, les tableaux de son rapport, consultables *supra*, pp. 1274 ss.

de prix, plusieurs fois à la hausse, ont été reportées trop tardivement sur les consommateurs.

Cependant, de trop nombreuses demandes de crédits supplémentaires émanant des directions ont grevé leurs comptes durant l’année 2007. Les crédits spéciaux et supplémentaires totalisent, pour toute l’année, une charge de Fr. 23 millions, et représentent 1,48% des dépenses de la Ville. Les directions qui y font le plus appel sont Travaux et Services industriels, notamment pour des imprévus dans les travaux d’entretien et de rénovation des divers réseaux existants. Les seuls crédits supplémentaires ont couvert des allocations insuffisantes et des charges imprévues sur le budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 17,2 millions, Fr. 1,3 million d’autorisations d’achats ainsi que Fr. 460’000.– d’investissements du patrimoine administratif.

Ils concernent en gros :

- Administration générale et Finances : personnel ; informatique (suppression du serveur) ;
- Sécurité publique et Sports : entretien d’installations et d’objets immobiliers (toiture du centre funéraire de Montoie) ; audit aux Pompes funèbres officielles ; campagnes de recrutement pour l’Académie de police ;
- Culture, Logement et Patrimoine : entretien d’objets immobiliers (av. Sévelin 36, Riponne 10, rte de Genève 52, etc.) ; audit sur les Docks et subventions Docks et Théâtre de Vidy ;
- Travaux : personnel (suivi du projet Métamorphose) ; entretien des routes (av. J.-J.-Mercier) ; deux audits, auprès du Service de la mobilité et du Service d’assainissement ; correctif des comptes à eauservice ; capital intérêts et dépens dans le cadre d’un litige de personnel ; réparations de canalisations ;
- Enfance, Jeunesse et Education : entretien d’écoles, d’APEMS et d’églises ; loyers, subventions, frais de repas dans les APEMS ;
- Sécurité sociale et Environnement : personnel et équipement des bureaux ; subventions (La Terrasse, Distribus, emplois temporaires subventionnés), entretien de biens immobiliers, arriérés de consommation d’eau ;
- Services industriels : personnel (à la comptabilité) ; achats et ventes d’électricité ; création d’un service multifluides, contrôles périodiques au Service de l’électricité.

Mais il s’agit aussi des achats de véhicules, de machines et de matériel, des frais de formation et de quelques crédits d’investissement du patrimoine administratif.

Les revenus rapportés par ces demandes sont si minimes, Fr. 4 millions, que nous ne nous y attarderons pas.

La Commission des finances a émis une remarque. Elle constate que la plupart des demandes de crédits supplémentaires ne répondent pas aux critères fixés par le chiffre 1.322 du Recueil d’organisation comptable et financière de la Ville de Lausanne, soit : « a) soudaineté : la dépense ne

pouvait pas être prévue au budget de l'exercice en cours ;
b) urgence: la dépense ne peut pas être reportée au prochain budget».

Observation

La Commission des finances souhaite plus de rigueur dans l'application du ROCF, spécialement pour les demandes de crédits supplémentaires.

Comptes des investissements

Les investissements nets s'élèvent à Fr. 145,8 millions. Ils ont dépassé le budget de Fr. 8,1 millions, et les comptes 2006 de Fr. 42 millions. Sont en cause: l'immeuble administratif du Flon, le Centre intercommunal de logistique de gestion des déchets, le m2, les travaux liés au réseau tl 08, ainsi que les volumineux travaux d'entretien et de rénovation (routes, collecteurs, eau, gaz, électricité).

L'autofinancement dégagé s'élève à presque Fr. 122 millions, il a progressé par rapport aux comptes 2006 de Fr. 3,2 millions et presque de moitié par rapport aux prévisions. Ce montant définit un taux de couverture des dépenses nettes d'investissements de 83,6%. Le résultat, qui a permis de limiter l'insuffisance d'autofinancement à Fr. 23,9 millions, n'a tout de même pas suffi à contenir la dette, qui elle, a légèrement augmenté. L'endettement de la Ville est aujourd'hui de Fr. 2,3 milliards ; il est également influencé par les investissements du patrimoine financier.

1. BILAN

Quelques postes à relever :

ACTIF :

- Impôts à encaisser: Fr. 180,5 millions ; ce montant correspond aux arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années précédant 2007 ainsi qu'aux montants d'impôts facturés par le Canton pour 2007 mais non encore payés.
- Débiteurs: Fr. 130 millions, ensemble des factures d'énergie, loyers, prestations diverses.

(L'oratrice interrompt sa lecture.) Madame la Municipale, j'aimerais bien un peu plus de silence sur ma droite... (Rumeurs.)

(L'oratrice reprend sa lecture.)

- Immeubles: Fr. 354 millions, en augmentation par rapport aux comptes 2006 (achats César-Roux 16 et Chablais 30, Fr. 8,7 millions).
- Patrimoine administratif: Fr. 1,250 milliard.

PASSIF :

- Dettes à court terme: Fr. 111 millions, elles ont augmenté de Fr. 49,3 millions.
- Dettes à moyen et à long termes: Fr. 2,171 milliards.

2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT, classés par nature

Dépenses de personnel

Cette charge représente 30% des dépenses de la Ville. La hausse de 3% par rapport aux comptes 2006 est notamment due à l'engagement de personnel auxiliaire aux SI.

Dans le cadre du budget, les services doivent remettre toute une série de documents au Service financier, dont en particulier le détail des équivalents plein temps (EPT) prévus. En revanche, cette information n'est pas disponible pour les comptes. De ce fait, il n'est pas possible de suivre l'évolution des effectifs de personnel, donc de connaître les écarts par rapport au budget.

Les renseignements ci-dessus ont été obtenus auprès des comptabilités des directions. Ils ne correspondent pas aux statistiques du rapport de gestion car ils ne se fondent pas sur les mêmes bases de données.

La Commission des finances a fait une observation :

Observation

La Commission des finances souhaite disposer des effectifs de personnel (effectifs et EPT) par direction lors de l'établissement des budgets et des comptes annuels.

2. BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

Cette charge représente 27,5% des dépenses de la Ville. Les variations, de 3,2% à la hausse par rapport aux comptes 2006 et de 4,3% par rapport au budget, sont essentiellement dues aux éléments suivants :

- hausse du prix de l'électricité, + Fr. 2,7 millions ;
- achats de matériel et de fournitures aux SI, + Fr. 0,7 million ;
- diminution d'achats d'énergie aux SI, - Fr. 5,2 millions de gaz et - Fr. 3,1 millions de chauffage à distance (CAD), dus aux températures clémentes durant l'hiver et à la surestimation de la consommation de Flon-Ville ;
- économies des travaux d'entretien des installations aux SI, - Fr. 1 million ;
- suppression de l'infrastructure IBM au SOI, - Fr. 1,1 million ;
- report du remplacement de la chaudière à la STEP, - Fr. 1,3 million ;
- parking-relais de Vennes moins cher que prévu, - Fr. 1 million ;
- Service de l'électricité (taxe fédérale, droit d'usage du sol, etc.), - Fr. 3,4 millions.

3. Intérêts passifs

Cette charge représente 4,7% des dépenses de la Ville. Elle présente une légère économie, car le niveau de la dette

flottante a été inférieur au montant prévu, grâce aux rentrées fiscales plus importantes.

4. Amortissements

Ils représentent 7% des charges de la Ville. Il convient de relever l'augmentation du poste «pertes et défalcatons» dans les différentes directions et du poste «remises, défalcatons et moins-values d'impôts» due à la dégradation de la qualité des débiteurs.

5. Dédommagements à des collectivités publiques

Cette charge représente 9,5% des dépenses de la Ville.

- Les résultats définitifs 2006 de la péréquation intercommunale ont abouti à un solde à charge de la Ville en 2007 de Fr. 5,9 millions, montant qui avait été entièrement provisionné en 2006.
- La facture sociale laisse ainsi entrevoir une économie de Fr. 1 million sur les acomptes 2007, le montant définitif n'étant pas encore connu au moment du bouclage de ces comptes.
- Les recettes fiscales continuant à la hausse, il est attendu une augmentation du point d'impôt pour l'année 2007 et donc une nouvelle augmentation de la contribution lausannoise au pot commun. La Municipalité a de ce fait réapprovisionné Fr. 2 millions pour pallier la facturation 2007.
- Alors que la participation à des entreprises de transport a bénéficié d'une ristourne de Fr. 1,8 million par rapport à 2006, la contribution provisoire pour 2007 a dépassé de presque Fr. 1 million le budget.

6. Subventions accordées

Cette charge représente 4,95% des dépenses de la Ville. La hausse de 4,1% par rapport aux comptes 2006 et la baisse de 1,5% par rapport au budget 2007 sont liées notamment aux éléments suivants :

- constructions nouvelles et rénovations, qui se sont déroulées moins vite que prévu ;
- allocation individuelle communale, qui a dépassé le budget ;
- subventions aux Docks et au Théâtre de Vidy ;
- subventions complémentaires attribuées aux Docks et au Théâtre de Vidy ;
- subvention à la chaire d'honneur de la Ville à l'Université de Lausanne, qui a été supprimée ;
- augmentation de l'exonération de la taxe TV pour les personnes à faibles revenus, qui a entraîné des charges supplémentaires aux SI (+ Fr. 200'000.–).

7. Attributions aux réserves

Ecart consécutif par rapport aux comptes 2006 et budget 2007, de 148% et de 159% respectivement. En effet, les mauvaises nouvelles émanant des milieux bancaires et qui auront un effet négatif sur les recettes fiscales de ces prochaines années ont amené la Municipalité à reconstituer une réserve de Fr. 10 millions.

REVENUS

1. Impôts

Ils participent à concurrence de 29,6% des revenus de la Ville. Ils présentent une augmentation de Fr. 6,4 millions (1,4%) par rapport aux comptes 2006, provenant entièrement des entreprises.

Ainsi :

- impôt sur le bénéfice et le capital des entreprises (+ Fr. 6,4 millions), grâce à une amélioration de la conjoncture.

Les autres recettes, telles que les impôts sur les personnes physiques, participent à concurrence de :

- impôt sur le revenu (+ Fr. 3,8 millions), dues à la détente sur le marché du travail ;
- impôt sur la fortune (+ Fr. 3,4 millions), gains sur la bourse ;
- impôts divers (+ Fr. 0,9 million), ce sont des impôts à la source et sur les étrangers.

L'impôt sur les successions et les donations a diminué de Fr. 8,8 millions. Il faut tout de même concéder que l'année 2006 a été une année exceptionnelle.

C'est par rapport au budget que les résultats sont nettement meilleurs qu'escomptés. Une augmentation de Fr. 53 millions est toujours en provenance des entreprises. Ainsi, l'impôt sur le bénéfice et le capital des entreprises a augmenté de Fr. 34 millions.

Les autres recettes, résultant des personnes physiques, ont progressé. Pour le revenu : Fr. 10,2 millions, pour la fortune : Fr. 4 millions, et pour les impôts divers : presque Fr. 3 millions.

L'impôt sur les successions et les donations a régressé de Fr. 1,5 million. Dans l'immobilier, l'impôt foncier et l'impôt complémentaire sur les immeubles, qui se situent respectivement autour de Fr. 26,5 millions et Fr. 3,5 millions, ainsi que les droits de mutations, Fr. 10 millions, se sont maintenus.

L'impôt sur les divertissements, Fr. 5,5 millions, a légèrement diminué, et l'impôt sur les chiens se maintient à Fr. 250'000.–.

La Municipalité met cependant en garde contre un risque de diminution important des recettes fiscales provenant de

certaines sociétés et autres établissements bancaires ces prochaines années. En 2008, quelques entreprises compenseront vraisemblablement une partie des déboires de certains établissements bancaires. D'autre part, les mesures prises par le Canton risquent aussi de faire baisser les revenus entre Fr. 7 et 9 millions. D'où l'attribution aux réserves mentionnée précédemment.

2. Revenus des biens

Ils représentent 4,29% des recettes de la Ville et ont augmenté de 3,5% par rapport aux comptes 2006 et aux prévisions. Il s'agit essentiellement des éléments suivants :

- intérêts moratoires impôts (+ Fr. 0,8 million);
- produits des participations permanentes dans les sociétés (+ Fr. 0,3 million);
- affichage public (+ Fr. 0,2 million);
- recettes supplémentaires au Service financier (+ Fr. 0,9 million) découlant de la récupération des créances fiscales;
- revenu des biens du patrimoine et du parcage (– Fr. 0,6 million).

3. Taxes, ventes et prestations facturées

Elles représentent 40,1% des revenus de la Ville. Elles sont inférieures de 0,3% par rapport aux comptes 2006 et de 5,3% au budget. Il s'agit essentiellement de baisses des revenus aux SI, gaz et CAD (– Fr. 19,9 millions), dues principalement aux cinq raisons suivantes :

- faible consommation, les conditions météorologiques de l'année étant en cause;
- relevé anticipé du CAD, de fin décembre à mi-décembre: ce décalage a donné une image faussée, puisque cette période de quinze jours correspond à 4% de la consommation annuelle de 2007;
- baisse des acomptes au printemps 2007;
- diminution de la vente d'énergie de la turbine à gaz, du fait de la mise en service de Tridel;
- ventes d'énergie-chaleur (– Fr. 7,3 millions);
- facturations des SI aux crédits d'investissements (– Fr. 3,2 millions);
- ventes d'eau (– Fr. 2,6 millions);
- ventes d'électricité (– Fr. 1,3 million);
- facturations aux parents pour les centres de vie infantile (– Fr. 0,7 million);
- amendes (– Fr. 3,3 millions).

4. Dédommagements des collectivités publiques

Ils représentent 10,37% des recettes de la Ville. En hausse de 12,7% par rapport aux comptes 2006, ils sont tout de même légèrement inférieurs aux prévisions et proviennent essentiellement du Canton. Il s'agit des éléments suivants :

- fonds de péréquation intercommunal (– Fr. 1,3 million);

- participation des Communes aux frais d'exploitation de la STEP (– Fr. 0,9 million);
- participation aux frais de l'ORP (– Fr. 1,2 million);
- participation aux charges du groupe sanitaire (+ Fr. 140'000.–);
- contribution de la LAJE (accueil de jour des enfants, + Fr. 1,5 million).

5. Subventions acquises

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

6. Prélèvements sur les réserves

Ils ont régressé de Fr. 300'000.–, essentiellement en raison des éléments suivants :

- non-recours des SI au fonds;
- non-recours au fonds de péréquation de la STEP, qui avait été provisionné de Fr. 500'000.–.

J'en ai terminé avec la partie générale. Je ne sais pas, Madame la Présidente, si vous voulez passer en revue les directions une par une ou si je continue. Ce serait plus simple si je m'interrompais.

La présidente : – Personnellement – si j'ai le droit de reprendre le déroulement de la séance comme je l'avais prévu –, je propose d'ouvrir la discussion générale, nous prendrons ensuite le budget direction par direction. La coutume veut qu'une personne par groupe politique fasse part de l'opinion de sa formation pendant la discussion générale. Un certain nombre de demandes de parole apparaissent déjà sur mon écran.

Discussion générale

M. Claude Mettraux (LE) : – J'interviens à cette tribune pour exprimer le point de vue des PDC, Radicaux et Libéraux. Il n'est évidemment pas exclu que, dans le cours du débat et au fil de l'examen des comptes de chaque direction, des questions individuelles et ponctuelles puissent être posées.

Quels constats l'union des partis PDC, Radical et Libéral du Conseil fait-elle sur le résultat des comptes de fonctionnement 2007?

Premièrement, LausannEnsemble peut se réjouir que les comptes se révèlent meilleurs que le budget. Il faut relever que pour la deuxième fois depuis vingt ans, les comptes sont équilibrés. L'exercice 2007 est excédentaire de Fr. 6,2 millions. L'amélioration constatée de Fr. 29,1 millions, crédits supplémentaires compris, par rapport aux prévisions témoigne des efforts entrepris. Cet écart positif du résultat 2007 est encourageant, quoiqu'en léger recul par rapport à 2006. Mais 2008 s'annonce déjà moins faste, car les mauvaises nouvelles en provenance de certains établissements financiers importants auront un impact défavorable

sur les recettes fiscales de ces prochaines années. Dans cette perspective, la Municipalité, en regard des bons résultats obtenus en 2007 sur les personnes morales, a décidé de reconstituer une «réserve pour impôts et fonds de péréquation», avec une attribution de Fr. 10 millions; cette réserve avait été liquidée pour la dernière fois en 1998.

Mais la dette accumulée de la Ville se monte à Fr. 2,282 milliards, encore en augmentation de Fr. 34 millions, et à Fr. 378 millions de plus qu'en l'an de grâce 2000. Elle est également influencée par les investissements du patrimoine financier.

N'en déplaise à la gauche de notre Conseil, ce chiffre important nous interpelle toujours. Il demeure que la charge des intérêts passifs reste bien lourde, et la hausse des taux est là, que j'avais déjà annoncée à mon précédent rapport. L'essentiel de l'économie réalisée provient du fait que le niveau moyen de la dette flottante au cours de l'exercice 2007 a été sensiblement inférieur aux prévisions grâce à des rentrées fiscales régulièrement plus importantes qu'attendues, d'où un recours plus limité aux emprunts à court terme. De plus, cette année 2007 a vu un refinancement de plusieurs emprunts à des taux particulièrement favorables. Il est difficile d'imaginer que ce genre d'économies puisse se poursuivre durant les années à venir, et il est donc à craindre que le coût de la dette augmente.

La Municipalité est satisfaite de ce résultat récompensant les efforts d'assainissement consentis ces dernières années. La Ville doit accentuer la pression de redressement de la dette encore augmentée.

Si l'on tente d'analyser les causes de l'embellie financière, on relève les éléments suivants :

Au chapitre des revenus, les impôts représentent le seul poste portant un changement spectaculaire. La conjoncture favorable nous a apporté des recettes fiscales globalement en progression, de l'ordre de Fr. 53,2 millions par rapport au budget 2007, et n'est pas le fruit d'une rigueur de gestion municipale. Au niveau du détail, on relèvera en particulier que l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales enregistre une plus-value importante vis-à-vis du budget (+ Fr. 34 millions ou 48,6%) et que l'impôt sur les personnes physiques affiche un excédent de Fr. 16,9 millions ou + 6,1%. Mais il ne sera pas possible de considérer ce changement comme durable. En 2008, quelques entreprises compenseront vraisemblablement une partie des déboires de certains établissements bancaires. De plus, les mesures prises par le Canton risquent aussi de faire baisser les revenus d'environ Fr. 7 à 9 millions. Depuis 1990, on enregistre 45,6% de hausse, soit Fr. 103,2 millions, quant à la dette, 230% de hausse, mais Fr. 1,294 milliard.

Dix-huit ans de pouvoir de gauche, une grosse fatigue...

La dette, quant à elle, a crû de façon beaucoup plus importante que dans les principales villes suisses. Lausanne est

en effet la seule à ne pas avoir réduit sa dette depuis huit ans et l'avoir bien plus que doublée en dix-huit ans. A quand une gestion véritablement responsable vis-à-vis des générations futures?

Quant aux autres villes suisses, la dette a été multipliée par 1,4. Ces villes ont entamé une politique de réduction de la dette, dès 1995 pour Zurich, dès 1998 pour Genève et dès 1999 pour Berne. Même Bâle-Ville, à la fois ville et canton, a réduit sa dette en 2003. (*S'interrompt.*)

La présidente: – C'est terminé, Monsieur Mettraux?

M. Claude Mettraux (LE): – Non, Madame, j'aimerais seulement un peu d'attention, s'il vous plaît. (*Rumeurs.*)

(*Reprend sa lecture.*) Un résultat des Services industriels qui réalisent, toutes mesures d'économies et de recettes confondues, un bénéfice de Fr. 58,3 millions, soit Fr. 19 millions de moins que budgété, et l'explication réside dans une croissance des charges d'environ du même montant par rapport aux comptes 2006. L'écart important se retrouve dans le compte de revenus 43 (taxes, ventes et prestations facturées) qui accuse une diminution de Fr. 31,8 millions par rapport au budget 2007. Cet écart se constate pour le Service du gaz et du chauffage à distance, où il correspond à une forte baisse de revenus de Fr. 19 millions, principalement pour des causes conjoncturelles (météo clémente). Les SI représentent toujours une source d'une importance vitale pour Lausanne, qui verrait théoriquement un déficit 2007 à hauteur de Fr. 52 millions sans les bénéfices de cette direction. Toutefois, la Commission des finances observe que les charges globales sont en hausse constante. Elle souhaite que cette tendance se stabilise, voire s'inverse, maintenant que la rénovation du réseau est en cours, que les problèmes causés par l'introduction du SAP sont en voie de règlement et que les effectifs ont été revus à la hausse.

Les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif sont supérieures aux prévisions (+ Fr. 8,1 millions, soit Fr. 43 millions de plus qu'en 2006) pour s'inscrire à Fr. 145,8 millions. En effet, il y a quelques années, la Municipalité, toujours dans le souci de réduire la dette, avait fixé un plafond de l'ordre de Fr. 100 millions pour les investissements. Or, pour 2007, nous constatons un excédent de Fr. 45,8 millions. Il semble que l'on n'ait pas la patience d'attendre une véritable confirmation de la reprise et que l'on accentue fortement les dépenses. Certes, ces investissements font marcher l'économie et nos entreprises. Mais à Fr. 100 millions, ils sont déjà conséquents, comparés à ceux du Canton, qui sont de Fr. 141 millions. On devrait s'en tenir au plus près des Fr. 100 millions, effets des premières mesures complémentaires liées à la prochaine mise en service du métro m2 compris.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement atteint Fr. 121,9 millions et limite l'emprunt. Nous relevons avec fermeté que les comptes seront bons lorsque l'autofinancement sera assuré, mais pas aussi longtemps

qu'il faudra emprunter pour le ménage courant et que les charges auront diminué.

De plus, la Municipalité souhaite aussi retrouver au plus vite une notation financière du niveau AA. La Ville s'étant soumise depuis 2001 à l'appréciation de sa capacité à emprunter et à faire face à ses obligations, a vu sa note à long terme «A+ avec perspective stable» être confirmée par l'agence de notation Standard & Poor's, en cette période d'examen. Parmi les facteurs négatifs relevés par l'agence figure bien sûr la situation financière de la Caisse de pensions de la Ville. Le taux de couverture de ses engagements futurs est actuellement l'un des plus faibles de Suisse. Standard & Poor's souligne que la dette consolidée de Lausanne (engagements futurs non financés compris) représente ainsi 280% de ses recettes totales, ce qui, conclut l'agence, est élevé. Mais aux yeux de S & P, les mesures engagées devraient porter le niveau de couverture à 100% d'ici à 30 ans. Et si elle s'apercevait que tel ne devrait pas être le cas, l'agence reconsidérerait sa notation. Cette note donne une indication aux détenteurs d'obligations de la Ville sur sa solidité financière. Forte en l'occurrence, elle permet par ailleurs à Lausanne d'emprunter sur les marchés internationaux des capitaux à des taux plus favorables, car sans trop de risques.

Les partis PDC, Radical et Libéral constatent avec d'autant plus d'inquiétude, à la lecture du graphique, que les charges augmentent de Fr. 28 millions par rapport à 2006. Cette dégradation de l'assiette fiscale lausannoise est préoccupante. A nos yeux, il est indispensable que la Municipalité prenne des dispositions pour enrayer ce phénomène d'érosion fiscale, afin d'attirer à Lausanne davantage de bons contribuables, grâce auxquels la Ville pourra faire face aux charges qui lui incombent. Il ne faut pas négliger l'importance d'offrir aussi des logements de qualité pour ceux-ci; ils doivent trouver leur place dans le développement des nouveaux quartiers allant se créer à Lausanne, répondant aux critères de développement durable, et ce en concertation avec les sociétés de développement et la population des quartiers, selon les principes d'Agenda 21.

En tant que commissaire à Sécurité publique et Sports et chargé de l'examen de cette direction, je souligne dans mon rapport que le nombre global des amendes d'ordres et diverses encaissées par le Corps de police a augmenté fortement (+ 20'168, particulièrement en ce qui concerne la circulation, 80'833, + 28% par rapport à 2006, feu rouge et dépassement de vitesse de plus de 10 km/h). Elles avaient chuté de 20% entre 2004 et 2006, soit Fr. 7,2 millions. L'augmentation importante se monte à Fr. 1'259'913.– de plus que les comptes 2006. Les revenus pour certaines amendes sont encaissés par le Canton qui ne dédommage pas la Ville pour son travail administratif. Les commissaires notent que le Canton devrait payer pour ce travail effectué par la Ville, mais dont les revenus sont encaissés par le Canton.

Le Corps de police éprouve toujours des difficultés chroniques à renouveler son effectif. Sur l'ensemble de l'année 2007, 11 EPT policiers n'ont pas été remplacés. Comme

commissaire, je note les efforts faits par le Corps de police pour maintenir et atteindre les EPT qui lui sont octroyés. Je souhaiterais qu'à moyen terme, ses effectifs puissent être atteints.

Les Pompes funèbres officielles ont à nouveau enregistré un déficit, lequel a dès lors entraîné un recours au fonds de péréquation, par un prélèvement sur les réserves de Fr. 206'206,83. Le solde au 31.12.2007 du fonds de péréquation s'élève à Fr. 67'439,75. La Commission des finances enjoint la Municipalité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour inverser cette tendance dans les plus brefs délais.

Lors de la séance du mardi 13 mars 2007, M^{me} Nicole Grin (LausannEnsemble), rapportrice dans le cadre de la Commission de gestion, en complément à son rapport et à la demande de quelques membres de cette commission, a posé une question à M. Vuilleumier. En commission, vous leur avez parlé de cet audit et dit que vous leur donneriez des informations à ce sujet lorsqu'il serait terminé. M. Vuilleumier a néanmoins promis que le Conseil serait informé des décisions qui seront prises suite aux conclusions de l'audit, soit par une note spécifique, soit par le biais d'un nouveau préavis, cas échéant. Nous savons que cet audit est achevé. Pouvez-vous nous donner quelques informations à ce propos?

Le groupe LausannEnsemble relève la difficulté de comparer les chiffres avec les comptes 2006 de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, lorsqu'il y a des colonnes vides en face des divisions qui ont changé de dicastère. De ce fait, l'analyse n'est pas facilitée.

3600 Service de la culture

3600.301 L'augmentation résultant de ce poste est due au fait que le solde de vacances de l'ancienne cheffe de service, partie en retraite, a exceptionnellement été payé (décision municipale du 15.03.2007). La règle veut que les chefs de service n'aient pas droit au paiement de leurs heures supplémentaires, considérées comme inhérentes à leur mandat, mais l'ancienne cheffe de service ne prenait pas, et de loin, toutes ses vacances! Le nouveau chef du Service de la culture, pour éviter ces écarts, invite les employés à prendre leurs vacances de manière échelonnée, sans autoriser d'accumulation de jours.

L'augmentation de la facture pour les imprimés est due au processus encore aléatoire de fonctionnement entre la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) et ce qui reste du Bureau des imprimés et du matériel (BIM). Il semble que les commandes de matériel et d'imprimés soient regroupées, mais que sur le plan comptable, le résultat ne soit pas optimum. La sous-commission en charge de la Direction CLP demande à la Municipalité d'informer la Commission des finances des modes de commande, de travail et de facturation entre le Canton et la Commune, ainsi qu'une évaluation des économies effectivement réalisées.

Les suppléments de loyers payés par des personnes ne répondant plus aux conditions d'occupation des logements subventionnés ont été supérieurs aux attentes. Ce qui laisse bien penser qu'il y a encore beaucoup d'abus dans ce domaine, et que la Commune pourrait vraiment mieux distribuer son aide au logement.

Deux éléments nous inquiètent: le montant toujours plus élevé de notre dette, et l'annonce du syndic du besoin d'assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal, de l'ordre de Fr. 350 millions minimum. Si nous n'y prenons garde, il s'agit en l'occurrence de deux bombes à retardement pour les générations futures. D'une part, nous invitons donc expressément la Municipalité à entamer une réflexion à moyen et à long terme sur la manière dont elle entend rembourser sa dette, qui représente une fois et demie le montant du ménage communal. D'autre part, LausannEnsemble attend avec impatience que vous nous communiquiez au plus vite le rapport d'audit que vous nous avez promis, vu le trou abyssal de la CPCL. A fin 2007, son taux de couverture atteignait environ 44,8%, soit largement en dessous des 60% inscrits dans ses statuts, et ce malgré une récente tentative d'assainissement. Autrement dit, qui paie la gestion catastrophique et irresponsable de notre ancienne syndique? Vous, les contribuables lausannoises et lausannois, les 5'876 assurés actifs, les 3'981 pensionnés, et moi! «Elle revient aux affaires et n'est pas du tout contente», titrait le grand journal *24 heures* dans son édition de samedi 14 juin 2008. Plutôt que de porter le drapeau du projet Bellerive, Madame, vous auriez mieux fait d'écouter l'actuaire de la Caisse, et non pas de faire porter le chapeau aux Lausannoises et Lausannois, qui pour la majorité, comme moi, vous ont fait confiance, et que vous avez menés en bateau, la galère...

En conclusion, nous saluons le résultat positif des comptes 2007. Etant meilleur que prévu, nous nous en déclarons satisfaits, mais il aurait dû être à la hauteur de Fr. 53,2 millions, correspondant à la progression des recettes fiscales. Nous invitons la Municipalité et la gauche de ce Conseil à ne pas céder à l'euphorie. Les efforts doivent se poursuivre et la plus grande prudence est préconisée à l'égard de toute velléité d'augmenter les prestations et dans l'établissement du budget 2009. De ce fait, nous appelons de nos vœux une gestion rigoureuse planifiée d'assainissement de la dette et de la situation «catastrophique» de la Caisse de pensions du personnel communal, comme les partis PDC, Radical et Libéral le recommandent vivement depuis plusieurs années déjà, en plus des problèmes financiers des Docks – sans comprendre comment une institution culturelle soutenue par la Ville a pu arriver à la débâcle observée.

Le rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne exercice 2007, signé par le chef du Service de la révision et un réviseur, à Lausanne le 30 mai 2008, mentionne que les comptes annuels et le bilan de la Commune pour l'exercice 2007 sont conformes à la Loi sur les communes, avec la réserve suivante: «CPCL»!

Nous attirons particulièrement l'attention du Conseil communal sur le faible degré de couverture de la Caisse de pensions du personnel communal, qui nécessite, à plus ou moins brève échéance, la prise de mesures supplémentaires à celles déjà mises en place, notamment par le biais du préavis 2004/16. Par conséquent, toute décision de recapitalisation de la CPCL aura une influence non négligeable sur les futurs comptes communaux.

Ces réflexions faites, dont je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir tenir compte, je vous invite, au nom du groupe LausannEnsemble, à approuver les comptes 2007 de la Ville de Lausanne et vous remercie de votre attention.

La présidente: – Merci, Monsieur. Après 45 minutes de parole accordées à LausannEnsemble, je donne la parole à M. Trezzini pour les Verts, en espérant qu'il sera un peu plus court. (*Rumeurs. Rires.*) Nous vous écoutons, Monsieur.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Pour commencer, et pour le principe, il faudra qu'on m'explique. Nous venons de voter une motion d'ordre, c'est pour ça que j'ai demandé la parole au départ, et je ne comprends pas comment on peut passer outre. Je me demande sincèrement ce que je fais ici ce soir. Est-ce que la droite de cet hémicycle est en train de se foutre de la façon de procéder démocratique? Il me semble qu'il y a eu un vote.

Deuxième observation, il y a eu un exposé extrêmement intéressant de M. Mettraux. Je n'ai pas compris – puisque c'était un rapporteur *bis* en quelque sorte, nous avons entendu le tout une deuxième fois – si LausannEnsemble disait par là à sa rapportrice que son rapport ne valait pas tripette, ce qui l'obligeait à le répéter. C'était un peu long.

Cela étant, question symétrie, et puisque nous sommes ici pour débattre à l'intention des téléspectateurs, j'estime que ceux-ci ont le droit de savoir ce que contiennent les rapports qu'ils n'ont pas. Je viendrai vraisemblablement avec une motion demandant un changement de notre règlement de façon que tous les rapports soient lus à la tribune pour informer les téléspectateurs. En somme, nous sommes un Parlement qui travaille pour les téléspectateurs, ce qui fait très plaisir aussi!

Après ce coup de gueule, que je devais lancer, j'en viens aux comptes 2007. Avec les Fr. 6,2 millions d'excédent de revenus, le budget plancher sur Fr. 22,9 millions d'excédent de charges, c'est-à-dire côté dette, Lausanne retrouve en 2007 les chiffres noirs, pour la deuxième année de suite. Est-ce le reflet économique d'années grasses ou d'une maîtrise retrouvée entre revenus et charges? Est-ce les deux? Le futur nous le dira.

Cela dit, le vent a tourné. L'indicateur qu'est le coût de l'énergie est clairement et durablement à la hausse et si l'on en croit les indicateurs boursiers de ces derniers temps, qui

sont nettement à la baisse, il va influencer – il influence déjà – l'économie mondiale en général et celle de notre Ville en particulier.

Voilà du travail en perspective pour le Législatif que nous sommes, et pour l'Exécutif: de vrais défis politiques, en plus d'être économiques. J'espère que ça ne provoquera pas de stériles paroles en l'air pendant des heures et des heures.

Au-delà de ces quelques notes, le groupe des Verts a lu de manière très critique le préavis et le rapport de la rapportrice de la Commission des finances. En cours de débat, nous interviendrons sur des questions de détail. C'est la preuve que les rapports sont lus par cette assemblée. Néanmoins, et pour conclure, c'est dans sa très grande majorité que le groupe des Verts approuvera les comptes 2007 et recommande de faire de même.

La présidente: – Merci, Monsieur Trezzini. M^{me} Monique Cosandey, pour les Socialistes. Nous vous écoutons.

M^{me} Monique Cosandey (Soc.): – Non, Madame la présidente. Ce n'est pas pour les socialistes. C'est M^{me} Germond qui défendra la position du groupe. J'aimerais seulement dire que je suis très frustrée par ce qui s'est passé tout à l'heure. Je suis conseillère communale depuis dix-huit ans et il ne m'est jamais arrivé de voir un vote admis par la majorité contré par un président ou une présidente. Je sais que votre travail est difficile et je vous admire pour l'avoir fait pendant une année, mais je suis déçue.

Maintenant, je m'adresse à M^{me} Truan. Je travaille dans le domaine de la lecture et de l'écoute et je crois savoir que vous avez lu pendant environ un quart d'heure beaucoup de chiffres et beaucoup de détails fort compliqués. Je ne suis pas sûre que les téléspectateurs aient pu tout assimiler au fur et à mesure de cette lecture. Je les invite donc à consulter le site Internet de la Ville pour connaître votre rapport. Je tiens à vous en féliciter parce que je ne serais pas capable d'en faire autant. En tout cas, merci, vous avez toute mon admiration.

Je me tourne vers M. Mettraux, qui fustige les électeurs de notre ville en disant que ça fait dix-huit ans que la Ville est sous la domination de gauche, verte et rouge: «Socialiste, A Gauche Toute!, Verts, ça suffit!» Je suis désolée, mais le peuple nous réélit à chaque législature. Je ne crois pas que le peuple dise comme vous que ça suffit. Il me semble que c'est le genre de paroles à éviter, cher Monsieur.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Je vais tenter d'être un peu plus brève et de ne pas trop vous arroser de chiffres. Le Parti socialiste se réjouit des comptes 2007, excédentaires pour plus de Fr. 6 millions – ce sera, j'espère, le seul chiffre de mon intervention – pour la deuxième année consécutive après plus de vingt ans de déficit. Ce n'est pas un hasard. Il est vrai que les recettes fiscales ont été très bonnes, mais il faut aussi souligner la gestion rigoureuse et serrée de la Municipalité.

En période de haute conjoncture, il est vrai, on pourrait être encore plus exigeant. Vraisemblablement, des décisions structurelles, sur des dossiers comme la Caisse de pensions, doivent être prises. Sur ce sujet, il y a l'unanimité au sein de ce Conseil. Ces décisions ne vont d'ailleurs pas tarder, vous savez comme moi qu'un préavis est en préparation.

Des mesures importantes ont été prises ces dernières années. Vous vous rappelez tous des programmes d'économies modérées, par exemple, tels que Prestations 2004.

Mais pour garantir le bien d'une collectivité publique, le Parti socialiste est convaincu qu'il ne faut pas simplement proférer des grandes paroles ou prévoir de grands programmes d'économies drastiques les uns après les autres, qui ne mènent à rien. On pense aux économies pratiquées dans les années 1990 au niveau cantonal, qui n'ont mené à rien, sauf à des blocages. On pense aussi aux mesures drastiques prises au niveau fédéral dans des domaines essentiels comme la formation, le social, les transports. On voit où ça nous mène: aujourd'hui tout le développement d'une région, l'arc lémanique, est bloqué à cause de bêtes économies appliquées au niveau fédéral. C'est à cette bêtise politique que la Ville de Lausanne et sa majorité rose-rouge-verte s'opposent.

Au Parti socialiste, nous pensons qu'il est important de mener une politique financière rigoureuse, respectueuse des deniers publics, mais qui maintient absolument la cohésion sociale et les investissements essentiels au bien de la communauté.

La Ville de Lausanne accomplit cette tâche. Le Parti socialiste se félicite notamment de l'offre de qualité dans des domaines majeurs comme les crèches et garderies, l'accueil extrascolaire, les réfectoires, les APEMS, les logements subventionnés, l'aide au logement, le large soutien à la culture, le large soutien à l'intégration au sens large – je pense aux personnes migrantes, aux personnes précarisées – et aux associations. Dans tous ces domaines, pour ne citer que ceux-ci, notre Ville assume des tâches d'un niveau cantonal, joue un rôle exemplaire et offre des prestations que quasiment aucune autre Commune n'offre – en tout cas dans leur ampleur – dans notre canton.

Il y a un problème institutionnel, là où la Ville assume seule des tâches qui devraient être financées par d'autres acteurs publics. C'est un des aspects sur lesquels la Ville doit influencer, mais c'est un grand débat – le syndic nous avait proposé à l'époque un préavis –, c'est un des éléments structurels importants, imposant impérativement à la Ville d'aller chercher des recettes pour des prestations dont elle fait bénéficier toute l'agglomération.

Je reprends quelques éléments avancés par la droite de ce Conseil ici. Il y a de grands discours: «A quand une gestion responsable des deniers publics?», des grandes déclarations, presque des lamentations. C'est chaque fois la même rengaine lors de l'examen des comptes et du budget, mais

nous n'entendons jamais les solutions. Nous observons que la droite de ce Conseil vote quasiment tous les préavis proposés, et elle propose même, après les grands discours, d'approuver les comptes 2007.

M. Mettraux a parlé de la notation Standard & Poor's. Je relève dans ce qui est ressorti de la notation A+, avec perspective stable, que l'agence remarque que cette évaluation « reflète de solides performances budgétaires, une bonne maîtrise de ses dépenses, ainsi que la richesse et la diversité de son économie ». Ces éléments sont aussi à souligner.

En conclusion, je crois pouvoir dire que la politique globale menée par la Ville de Lausanne porte ses fruits. Elle se marque notamment par un grand retour en ville, puisque cela fait dix ans, sous la majorité rose-rouge-verte, que la population ne cesse de croître. En 2007, la population lausannoise a même dépassé, pour la première fois, son niveau d'il y a 30 ans. C'est un clair signal de la qualité de vie offerte en ville de Lausanne. Nous vous proposons donc d'approuver les comptes 2007.

M. Alain Hubler (AGT): – Je crains que mes prédécesseurs et mes « prédécessrices » – je ne veux pas dire préopinants et préopinantes, je n'aime pas ce terme précieux – aient abusé de ce qu'on appelle, en langage télévisuel, le temps de cerveau disponible. Cela nous donne une occasion d'illustrer un peu ce qu'est le transfert de charges : M. le syndic doit en connaître quelque chose, lui qui se plaint régulièrement des reports de charges de la Confédération sur les Cantons, des Cantons sur les Communes, et après il ne reste plus personne. Eh bien, c'est exactement ce qui m'arrive ce soir... Comme les orateurs et oratrices précédents ont abusé du temps de cerveau disponible, j'ai taillé à la hache dans mon discours et j'essayerai d'être bref.

On entend très souvent dire que les comptes sont une opération purement technique. Une alignée de chiffres, des additions, des soustractions, qu'il ne sert à rien de discuter puisque c'est de la comptabilité, des mathématiques. Une science dure qui ne laisse rien au hasard. Nous avons eu tout à l'heure la démonstration que ce n'est pas vraiment le cas. Les mêmes ajoutent souvent que seul le budget est un acte politique, et que c'est lors du budget que les choix s'opèrent, que c'est à ce moment qu'il convient de définir les priorités, de faire part de son enthousiasme ou de sa réprobation par rapport aux options proposées par l'Exécutif. C'est à la fois vrai et faux. Vrai, car au moment des comptes, il est impossible de modifier rétroactivement les choix effectués un an et demi auparavant. Faux, car il est l'heure et le moment d'en prendre de la graine.

C'est ce que je vais faire en sabrant tous les chiffres, comme je vous l'ai dit.

La situation de la Ville de Lausanne s'améliore année après année. Même si d'année en année, la Municipalité, par la voix de son syndic, nous rappelle que cette situation

conjoncturelle ne saurait durer et qu'il faut rester prudents. Une prudence de Sioux, qui se traduit depuis 2004 par ce que le syndic appelle – en citant Pascal Broulis – la « politique des petits pas ». Une politique caractérisée par une diminution durable des conditions salariales des employés de la Ville ; par une augmentation tout aussi durable des taxes et émoluments ; par la menace durable de la péréquation et des reports de charges, par la crainte durable que la bonne situation économique ne se dégrade.

Cette année, si le syndic est encore vivant après tous ces discours, il nous parlera peut-être de la crise des *subprimes* pour nous inciter à réfréner nos critiques sur ses comptes et, par avance, à réduire nos exigences pour le prochain budget.

Il n'empêche que la situation économique est bonne. Meilleure de Fr. 30 millions par rapport au budget et avec un bénéfice de Fr. 6,2 millions. Les comptes de la Ville embellissent chaque année et chaque année A Gauche Toute! demande, lors du budget, de desserrer un peu l'étreinte de Prestations 2004 sur les usagers et sur le personnel de la Ville. Chaque année, notre grand argentier revêt sa coiffe en plumes de Sioux pour nous expliquer que le budget doit être bâti avec la plus grande circonspection et la plus grande économie, si on veut éviter d'enfoncer à nouveau Lausanne dans les chiffres rouges. Mais chaque année, ou presque, les comptes se révèlent meilleurs que le budget. Cela n'empêche pas que chaque année, nos amendements, même les plus petits, sont balayés en raison du réalisme et du pragmatisme conditionnés par la trouille budgétaire.

Il n'empêche que les comptes de cette année montrent que notre amendement de Fr. 3 millions au budget 2007, qui visait à desserrer l'étau sur le personnel, aurait passé allègrement dans la marge d'erreur, qui est de plus ou moins Fr. 15 millions. Eh bien non, à cause de la prudence de Sioux, il a été balayé par tous les autres partis de ce Conseil.

Pour nous, c'est une bonne raison d'être déçus des comptes, qui auraient été améliorés – peut-être pas sur les chiffres, mais sur le plan politique – par cet amendement qui visait à donner un peu d'air à la fonction publique lausannoise.

Mais j'entends déjà les pensées de certains. Ils diront que la gauche de la gauche de ce Conseil est inconsciente, qu'elle désire toujours plus de prestations, toujours plus de déficit, toujours plus de dette. Et ces pensées, d'où viennent-elles ? De la droite de ce Conseil. Une droite qui pourtant annonce déjà, sans doute dopée par l'injection d'argent frais des comptes 2007, une initiative populaire visant à supprimer l'impôt sur les divertissements. Perte sèche : Fr. 5,5 millions, en gros, pour cette année. Une droite qui avait déjà obtenu, il y a très longtemps – là, je m'adresse à M. Mettraux, qui disait tout à l'heure : « Dix-huit ans de gauche, grosse fatigue ! » – il y a 24 ans, une baisse d'impôts de cinq points. Ce qui équivaut à Fr. 20 millions en tout chaque année pour un montant total, sans les intérêts, d'un

demi milliard. Finalement, les plus dépensiers par manque de recettes siègent peut-être bien dans la partie droite de ce Conseil.

Il demeure que les intérêts de la dette restent une charge bien lourde. C'est vous qui l'avez dit, mais c'est vous qui l'avez creusée. Une droite qui étrangle le budget de cette Ville. Pas par des dépenses, mais par des sevrages de rentrées fiscales. Une droite qui démontre que nos exigences budgétaires sont bien plus indolores que les leurs. Une droite que la Municipalité lausannoise peut ou doit entendre, à condition d'en faire autant pour A Gauche Toute!, et de nous laisser une marge de manœuvre.

Pour conclure la comparaison du budget et des comptes – que je n'ai pas faite, puisque j'ai voulu économiser votre temps de cerveau disponible –, le groupe A Gauche Toute! ne peut que se féliciter d'avoir osé – quel sacrilège! – demander, année après année, un peu de souplesse budgétaire. D'un autre côté, il ne peut que regretter de ne jamais avoir été entendu.

C'est pour ce manque d'ouverture politique que certains membres du groupe refuseront ou s'abstiendront au vote final de ces comptes.

Une dernière chose, avant de rendre définitivement la parole. On nous promet depuis 2007 une analyse des conséquences de Prestations 2004. Pour faire partie de la Commission de gestion, je peux vous affirmer que cette analyse ne se fait que très mollement, voire pas du tout. On peut quand même se demander comment il se fait que le chef Sioux ne soit pas intéressé de savoir où, comment et pourquoi il a réussi à rejoindre quelque part les chiffres noirs. Mais on peut surtout attendre que Daniel Brélaz, qu'on appellera pour l'occasion Sitting Cat, notre grand chef Sioux, veuille bien nous renseigner. Je l'en remercie d'avance.

M. Denis Pache (UDC): – Pour la deuxième fois, notre Ville peut boucler ses comptes avec un excédent positif d'un peu plus de Fr. 6 millions. Tant mieux, dirons-nous. Mais empressons-nous de dire que Lausanne reste une convalescente encore bien faible, malgré la notation A+ toute récente de Standard & Poor's. L'embellie conjoncturelle se poursuit pour le moment, pourtant l'exercice se termine moins bien que le précédent, malgré une hausse globale du revenu des impôts de presque Fr. 6,5 millions par rapport à l'année passée et supérieure de Fr. 53 millions au budget! Ces quelques chiffres nous montrent bien qu'il ne faut pas crier victoire trop vite. Avec les mauvaises surprises déjà programmées, comme la Caisse de pensions, tous les signes laissent entendre qu'une rechute assez grave se prépare. Autre point noir au tableau, malgré un résultat bénéficiaire, les nouveaux investissements consentis augmentent encore notre dette de près de Fr. 24 millions. Certains diront que c'est tout à fait normal, à cause des aménagements du m2 et du rattrapage des infrastructures aux Services industriels. Je veux bien, mais notre dette

augmente encore, alors que l'Etat de Vaud peut tripler le remboursement des dettes qu'il avait planifié!

Avec ces constatations, je ne veux jeter la pierre à personne. En tant que Commune, nous nous trouvons en fin de cascade et nous subissons les reports de charges de la Confédération et du Canton. Il faut aussi reconnaître que lorsque nous visitons nos directions respectives, mes collègues de la Commission des finances et moi, nous constatons la rigueur de tous les services dans la gestion financière et nous ne pouvons que remercier l'Administration de son travail.

Il n'empêche, d'autres collectivités s'en sortent. Alors que faire? Je crois que personne ne détient la solution, en tout cas pas tout seul! Notre Municipalité a déjà fait un grand effort, si l'on se réfère aux résultats précédents, mais nous ne pouvons pas affirmer pour autant que «la vapeur est renversée». Ce n'est qu'en mettant toutes nos forces ensemble, celles de la Municipalité, de notre Conseil et de l'Administration, voire celles de la région, que nous aurons l'espoir d'y arriver un jour!

En conclusion, le groupe UDC acceptera les comptes tels que présentés et vous invite à en faire de même.

M. Brélaz, syndic: – Le langage de ce Conseil veut que l'on fasse appel à diverses tribus d'Indiens, les Sioux de M. Hubler et les Hurons, absents ce soir, de M. Ostermann. Je vais essayer, pour ceux qui pensent que les téléspectateurs suivent ce débat chiffre à chiffre, de tenir un langage ne se limitant pas à des signaux de fumée.

La situation de base, tout d'abord. On peut s'étonner du redressement plus marqué de telle ou telle collectivité. Parmi les impôts sur les personnes morales, il y a les contributions des banques. Un risque d'une quinzaine de millions de francs est déjà évoqué sur ce poste, même si une banque, locale, qui ne payait pas d'impôts ces dernières années, va recommencer à le faire. Il y a aussi des entreprises, mais dans ce domaine, il ne faut pas s'attendre à une amélioration. Nous serions déjà contents si nous pouvions maintenir le chiffre sur les personnes morales, compte tenu de ces contingences. D'autre part, lorsque l'impôt sur les personnes physiques augmente à Lausanne de 1% à 2% – c'est la tendance ces dernières années –, il progresse de quelque 6% en moyenne cantonale. Si l'on retranche Lausanne de l'ensemble des Communes vaudoises, c'est plutôt 7,5 à 8%. Cela n'a pas exactement les mêmes effets sur le budget selon que votre impôt progresse de 1,5% ou de 8%, je peux vous l'assurer! Le Canton, lui, se trouve dans la moyenne avec 6%.

Autre caractéristique: aucun Canton suisse, à ma connaissance, n'a transféré autant de charges sur ses Communes que le Canton de Vaud. Je n'ai pas de regrets à ce propos parce que je pense qu'il faut un Canton fort, vu les défis qui attendent nos populations – même si un Canton fort doit aussi s'intéresser aux problèmes des Communes et

pas seulement être encore plus fort tandis que les Communes le sont si possible encore moins. Un changement de tendance se profile depuis deux ans, mais doit encore être confirmé sur divers dossiers en cours. Le passage de la facture sociale de 33% à 50% – je répète, je suis très content que ça ait permis d’assainir les finances du Canton – a des effets. On a choisi de faire la bascule du point d’impôt à un moment où il valait 25% de moins qu’aujourd’hui. Les tâches scolaires n’ont pas progressé à cette vitesse. Enfin, on peut faire un panégyrique de la situation, qui montre que Fr. 300 à 400 millions ont été transférés du Canton sur les Communes.

Il n’y a pas de situation comparable ailleurs en Suisse. Les Communes vaudoises dans la région de Suisse qui, avec Genève, progresse le plus vite économiquement selon les dernières études, permettent largement au Canton, qui bénéficie aussi de la moyenne cantonale, de rattraper la situation. Pour notre Ville, qui voit ses impôts croître de 1 à 2%, la situation n’est pas aussi florissante. La plupart des Communes de ce Canton, même gérées depuis très longtemps par la gauche, c’est-à-dire Renens – ça c’est pour M. Hubler – ont pris des mesures correctrices pour parvenir à un meilleur équilibre des types de contribuables.

Nous avons eu un débat homérique lors de la dernière séance¹, sur la remise en cause du préavis municipal qui vise deux tiers de logements en marché libre sur les 3000 prévus pour un tiers dans le logement subventionné ou conventionné. Avec ce tiers, que nous tenons à assumer, nous sommes déjà largement au-dessus des autres Communes du canton, qui ont 7 à 8% de progression d’impôts, alors que nous n’avons que 1 à 2%. De tels plans ont des effets significatifs au bout de dix ou quinze ans, soit plus d’une législature. Il ne faudra pas vous étonner que ça s’arrange mieux au Canton dans la moyenne cantonale, et dans les autres Communes qui sont au-dessus de la moyenne cantonale qu’à Lausanne. Pour les impôts sur les personnes physiques, elle a progressé trois à quatre fois moins vite que les autres Communes, prises ensemble.

Je peux aussi revenir sur le passé, Monsieur Mettraux, et vous faire une liste encore plus spectaculaire que la vôtre de ce qui s’est passé dans les années 1980. Je ne veux pas polémiquer, je ne vous donnerai qu’un petit exemple, je connais très bien le dossier des finances de la Ville. Nous en sommes au quatrième crédit-cadre d’assainissement des bâtiments scolaires. Nous avons commencé dans les années 1990. S’il y a pour Fr. 150 ou 200 millions de bâtiments scolaires à assainir, c’est probablement que cela n’avait pas été fait avant. Mais je ne sais pas qui était là, avant...

Par rapport au plafond des investissements: en effet, en deux ans, nous sommes en train de reconstruire une ville. Cela suscite d’ailleurs des réactions ici ou là, de gens qui ne le supportent pas, parce qu’il y a trop de travaux, parce qu’il faut garder leur quartier comme il est et pas autre-

ment. Mais si l’on décide de reconstruire une ville pour lui donner un avenir, il y a des investissements incontournables. L’assainissement scolaire, c’est un exemple. Il est aussi impossible d’expliquer, lorsqu’on fait le m2 et Tridel, qu’on doit oublier toutes les installations annexes mais que ce n’est pas grave, l’usine et le métro sont là. Et peu importe s’il faut marcher sur un sentier boueux pour accéder à la station, ça va très bien comme ça. De notre point de vue, ce n’est pas possible. Le m2, qui va beaucoup profiter à cette ville et à cette région dès cet automne, nécessite, c’est vrai, à peu près Fr. 80 à 85 millions d’investissements supplémentaires, qu’il a fallu assumer globalement. Ce n’est pas négligeable, contrairement à ce que d’aucuns pourraient penser.

Il n’y a pas d’emprunt pour le ménage courant. Je ne sais pas pourquoi M. Mettraux a prononcé cette phrase. Ce n’est arrivé qu’une seule fois dans l’histoire de la Ville, lorsqu’il y avait Fr. 113 millions de déficit et que ça dépassait le volume des investissements.

Pour le futur, à part les problèmes bancaires, nous devons affronter des difficultés dans deux domaines. Le premier, c’est la baisse de recettes fiscales de Fr. 7 à 9 millions, hors affaires bancaires, provoquées par la modification de la loi cantonale. Si certaines propositions faites au Grand Conseil l’emportaient – de gauche comme de droite, dont celle d’un ancien conseiller communal socialiste –, cette baisse pourrait atteindre Fr. 17 à 25 millions. Pour le moment, on n’en est pas là, mais il faut faire attention à ce genre de mécanismes, ça peut aller très vite. Donc pour le moment, je prends les chiffres du Conseil d’Etat, soit entre Fr. 7 et 9 millions.

Pour la Caisse de pensions, là aussi, je peux remonter dans le passé et trouver des responsabilités partout depuis 1942. C’est facile, là aussi il y a de quoi faire. Mais je ne vais pas stigmatiser X ou Y, le passé est ce qu’il est, maintenant nous devons affronter le présent et l’avenir. Ce que je constate, c’est que sur les Fr. 350 millions nécessaires, environ Fr. 290 millions feront l’objet d’un assainissement direct par la Ville de Lausanne, par des méthodes qui vous seront présentées dans un préavis qui sortira fin août, début septembre. Il y a tellement d’aspects techniques à rédiger que nous n’y arriverons pas avant l’été, d’autant plus que certaines collectivités provoquent des complications qui nous font perdre du temps. Cet assainissement créera une charge annuelle budgétaire permanente comparable aux baisses fiscales que le Canton va décider. La charge pour le ménage courant lausannois sera d’environ Fr. 9 millions, comme l’effet des mesures décidées par le Canton de Vaud pour l’ensemble des contribuables vaudois, et donc lausannois. L’ordre de grandeur des chiffres est similaire, mais les conséquences ne sont évidemment pas les mêmes. Au niveau cantonal, si les baisses fiscales n’étaient pas décidées – ça m’étonnerait beaucoup – il y aurait simplement maintien de la recette. Au niveau communal, si la Caisse de pensions n’est pas assainie, par exemple parce que le préavis ne serait pas accepté, nous recevrons dans deux ou trois ans l’ordre d’agir. D’un côté par la Confédération, qui pré-

¹ BCC 2007-2008, T. II (N° 17/I), pp. 1150 ss.

pare une nouvelle loi et de l'autre par l'Organe cantonal de contrôle des fondations, qui nous impose d'amener le taux de couverture à la valeur statutaire. Ainsi, au lieu d'une décision du Conseil communal, nous recevrons simplement d'une autorité supérieure une facture non négociable. Ce qui montre que la marge de manœuvre en la matière est presque infime...

Cela aurait un effet dévastateur sur Standard & Poor's parce que manifestement cette agence de notation a intégré que le plan d'assainissement que nous allons vous proposer – et qui leur a été présenté assez dans les détails – nous permettrait de passer le seuil de 100% de couverture après une trentaine d'années. Dans son rapport principal, le deuxième expert indépendant pense que nous pourrions n'être que vers 90%, mais de toute manière nous parvenons à un très important assainissement. Cela n'est pas dû à des mérites particuliers, mais notre taux de cotisation est tellement élevé que cette recapitalisation fait automatiquement bondir, sur une génération, le taux de couverture à plus de 100%.

Je vous ai donné là les caractéristiques de ce projet. Maintenant que nous connaissons les noms des membres de la commission ad hoc qui vient d'être nommée, nous allons leur fournir les documents leur permettant de travailler au cours de l'été, pour les plus stakhanovistes, et au mois de septembre pour tous.

Voilà ce que je voulais vous dire, à ce stade du débat. J'ai entendu les déclarations habituelles dans ce genre de situations. Je me félicite que les comptes soient positifs. Je crains, pour l'exercice 2008, qu'il faille recourir aux réserves pour avoir le même genre de résultats, mais c'est un peu tôt pour le dire de manière définitive. Pour 2009, il faudra retrousser ses manches: je vous ai déjà annoncé Fr. 18 millions, incontournables.

La présidente: – Tous les groupes politiques s'étant exprimés et comme il est 22 h, je propose que nous passions maintenant à l'examen des comptes direction par direction. Je vous énumérerai les services. Si personne...

Je suis désolée, mais nous n'entendons qu'un orateur par groupe. J'ai déjà accepté un déni de démocratie pour donner à la droite la parole qu'elle voulait. Maintenant, on pourrait passer direction par direction. C'était un déni de démocratie d'accorder la parole à M^{me} Truan puisque la majorité avait... (*Rumeurs.*)

Bien, Monsieur Voiblet, prenez la parole! Mais je vous rappelle que j'ai une dérogation jusqu'à minuit. A minuit, je quitte mon siège. Vous continuerez la séance sans moi!

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Excusez-moi, mais des groupes ont fait des déclarations. Il est normal de pouvoir réagir dans ce Parlement aux positions prises par certains groupes. Par tous les groupes, d'ailleurs. Je veux bien que vous n'acceptiez pas cette façon de voir, mais

j'aimerais m'exprimer, parce que certaines choses ont été dites, et il doit être possible d'exprimer un point de vue critique à leur propos.

Je ne pensais pas prendre la parole, mais... (... *éclats de rire, rumeurs...*) Oui, Mesdames et Messieurs! En effet, les paroles de certaines personnes m'ont fait réagir, parce qu'on ne peut pas laisser passer n'importe quoi!

Après les propositions, qui sont comme un miroir aux alouettes, de M. Hubler et surtout l'autosatisfaction de M^{me} Germond, permettez-moi de revenir à cette tribune. Je ne vais pas vous inonder de chiffres, mais donner quelques éléments qui méritent réflexion.

La Ville a Fr. 6 millions de bénéfices. Sur Fr. 1,5 milliard de budget, ce n'est même pas l'écart minimum ou la marge d'erreur. Or, il y a eu Fr. 53 millions d'impôts non prévus. Sans ces rentrées supplémentaires, ce soir nous débattrions sur des comptes déficitaires. Ce sont des réalités.

Un élément m'inquiète. Alors que toutes les grandes villes de ce pays, les collectivités publiques cantonales, ont diminué leur dette au cours de ces cinq dernières années, nous avons aggravé la nôtre malgré deux exercices favorables: Fr. 6 millions sur Fr. 1,5 milliard de budget avec, en parallèle, la situation de la Caisse de pensions. Si on voulait faire supporter l'assainissement de la Caisse de pensions au contribuable lausannois – je ne pense pas que ce sera le cas et nous nous y opposerons –, cela correspondrait probablement à plus de Fr. 10'000.– par contribuable. Plus de Fr. 10'000.– par contribuable lausannois pour assainir la Caisse de pensions! Bien sûr, on peut transférer à la CPCL les bâtiments figurant au bilan de la Ville, mais cela correspondrait à une spoliation des citoyens. Ce sont des réalités.

J'aimerais également citer un article paru l'année passée sur la fiscalité. Une analyse de bilan a été faite, je vous le rappelle, sur 165 Communes. Celle qui vient en dernier pour les retraités, en termes de taxes et de fiscalité, où les gens subissent presque une spoliation, c'est Lausanne.. Je suis désolé de vous le dire.

Je cite encore un autre chiffre. Qui n'a pas encore été donné. J'ai déposé une initiative qui sera traitée en août: elle porte sur le nombre de cas sociaux, ainsi que sur les frais effectifs de l'aide sociale en 2007. Alors que les villes suisses ont enregistré une diminution de 3% à 13% du nombre de cas, nous avons eu une augmentation de 2,3% à Lausanne. Pendant cette même période, les frais effectifs ont diminué de 2 à 13% dans les villes suisses, alors qu'à Lausanne, ils ont augmenté de 5%. J'en ai parlé avec M. Bourquin pas plus tard qu'il y a quatre jours, il n'a pas contesté ces chiffres, il a admis qu'il y a un problème. Je pense que la Municipalité en est consciente, mais je voulais mettre ces chiffres sur la table.

Alors quand j'entends M^{me} Germond dire que tout va bien dans le meilleur des mondes, que le Canton a eu tort de

serrer la vis pour assainir ses finances... Le Canton a diminué sa dette de moitié. Et pendant cette même période, la Ville de Lausanne a augmenté sa dette.

C'est ce que je souhaitais répondre aux arguments de la gauche.

M^{me} Nicole Grin (LE): – Je serai très brève, Madame, mais je désire aussi réagir aux propos de M. Hubler, parce qu'il y a des limites à la mauvaise foi. Non, Monsieur Hubler, la droite de ce Conseil ne bride ni n'étrangle la Municipalité par ses propositions ou sa vision de la gestion des deniers publics. Avec un municipal sur sept et trente-six conseillers sur cent, expliquez-moi comment nous faisons passer nos idées. Si une partie de ce Conseil est laminée, c'est bien la droite! Vous nous prêtez des pouvoirs que nous n'avons pas. Si vous n'êtes pas content des résultats, cherchez des causes ailleurs, mais ne nous prenez pas comme bouc émissaire. Franchement, nous n'y sommes pour rien. Hélas!

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je reprends brièvement la parole suite à l'intervention de M. Voiblet. Je vous rappelle qu'aucune ville n'a dû partir d'une situation, comme celle des comptes 2003, avec plus de Fr. 100 millions de déficit, pour finalement arriver à l'équilibre. Cette amélioration – même si ce n'est que l'équilibre, plus Fr. 6 à 7 millions – est largement comparable à celles des autres villes suisses, qui partaient de situations proches de l'équilibre ou en léger déficit.

D'autre part, la première révision de la Caisse de pensions, en 2004, avec les 3% d'augmentation de cotisations, s'est reportée sur le budget pour presque Fr. 11 millions par an. Vous pouvez l'ajouter aux chiffres précédents.

L'assainissement de cette Caisse de pensions ne provoquera pas d'augmentation de la fiscalité, c'est évident pour nous. Il est tout aussi évident – vous le verrez puisque vous êtes nommé dans la commission – que les contraintes d'une part, et le bon sens d'autre part, afin de préserver le futur, conduisent à cette recapitalisation. Elle est aussi dans l'intérêt des contribuables lausannois, à long terme.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Je souhaite répondre rapidement à M. Voiblet, qui est toujours aussi agressif...

Je n'ai jamais dit que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. J'ai explicitement dit qu'il y avait un problème à la Caisse de pensions, ce sur quoi tout le monde est d'accord. J'ai aussi explicitement parlé du problème structurel que Lausanne doit assumer en tant que ville centre en payant des prestations pour toute l'agglomération et aussi, en partie, pour le Canton. La Municipalité en est consciente et a entrepris une démarche pour le résoudre. Elle devra continuer d'attaquer de front ce problème structurel. Il a été résolu en partie dans certains cantons, dotés de fonds péréquatifs intercommunaux beaucoup plus importants qui ont repris certaines tâches. C'est une piste que la

gauche propose d'examiner. Nous ne sommes pas seulement des angéliques convaincus qu'il n'y a aucun problème.

M. Voiblet parle des investissements. Tous les jours, je suis déprimée lorsque je vois la politique d'austérité de la Confédération, que nous allons payer très, très cher dans quelques années. Elle sous-investit dans la formation des jeunes de ce pays, dans les transports publics, dans les assurances sociales, garantes de cohésion. Cela me cause de gros soucis. C'est bien connu que le Canton sous-investit aussi par rapport à son patrimoine. Et ça, nous le payerons aussi très cher dans quelques années.

La présidente: – Nous pouvons passer maintenant à ces comptes direction par direction. J'énumérerai les services. Si personne ne prend la parole, c'est considéré comme accepté tacitement et arrivés au terme de la direction, nous votons ses comptes.

Nous prenons d'abord, dans le volume bleu, page 35 :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Madame Truan?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – Non. Les charges de cette direction représentent 19,4% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 303 millions, elles sont légèrement inférieures aux comptes 2006, et supérieures de 6,85% au budget 2007.

Les revenus, de l'ordre de Fr. 615,5 millions, représentent 39% des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 2,3% aux comptes 2006 et bien plus, de 9,44%, au budget 2007.

La présidente: – Merci, Madame. Nous prenons donc les services :

- 100 Autorités
- 110 Secrétariat municipal
- 120 Service du personnel
- 1300 Service des études générales et des relations extérieures
- 1500 Service d'organisation et d'informatique
- 160 Service juridique
- 1700 Service de l'information
- 1800 Service de la révision
- 1900 Service financier

Pouvez-vous nous dire, Madame Truan, comment a voté la commission?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice: – Au vote, les comptes de la Direction de l'administration générale et des finances sont acceptés à l'unanimité.

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent aussi ces comptes sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques abstentions, sans opposition, les comptes d'Administration générale et Finances sont acceptés.

Nous continuons avec Sécurité publique et Sports. Avez-vous quelque chose à ajouter, Madame Truan?

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Les charges de cette direction, représentent 9,5 % des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 149 millions, elles sont légèrement supérieures aux comptes 2006 (1 %) et inférieures de 2,1 % au budget 2007. Les revenus, de l'ordre de Fr. 66,2 millions, représentent 4,2 % des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 3 % aux comptes 2006 et inférieurs de 4,5 % au budget 2007.

Ici, il y a eu une observation de la Commission des finances :

Observation 1

Une fois encore les Pompes funèbres officielles ont bouclé sur un déficit. La Commission des finances enjoint la Municipalité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour inverser cette tendance dans les plus brefs délais.

La présidente : – Merci, Madame.

- 200 Service administratif
- 220 Service de la Police du commerce
- 2300 Service du contrôle des habitants
- 2400 Corps de police
- 250 Service de protection et sauvetage

Pouvez-vous nous dire, Madame, comment a voté la commission, s'il vous plaît?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Au vote, les comptes de la Direction de la sécurité publique et des sports sont acceptés à l'unanimité.

La présidente : – Merci. Celles et ceux qui acceptent ces comptes sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec 2 abstentions, sans opposition, ces comptes sont acceptés.

La direction suivante est celle de Culture, Logement, Patrimoine. Avez-vous un commentaire à ajouter, Madame Truan?

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Les charges de

cette direction, représentent 7,6 % des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 120 millions, elles sont supérieures aux comptes 2006 (4,5 %) et se maintiennent par rapport au budget 2007. Les revenus représentent 3,8 % des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 101 % par rapport aux comptes 2006 (mais il faut tenir compte du transfert du Service des sports à la Direction de la sécurité publique et du rapatriement de l'Office du logement dans cette direction) et de 1,6 % au budget 2007. Enfin, avec Fr. 60 millions, les revenus ne couvrent qu'un peu moins de la moitié des charges de la direction.

La présidente : – Merci, Madame.

- 320 Service des forêts, domaines et vignobles
- 330 Service du logement et des gérances
- 3600 Service de la culture
- 3700 Bibliothèque municipale
- 3800 Service des sports

Madame Truan, comment a voté la commission?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Au vote, les comptes de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine sont acceptés à l'unanimité.

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent ces comptes sont priés de lever la main, s'il vous plaît. Avis contraires? Abstentions? Avec 2 abstentions, sans opposition, les comptes sont acceptés.

Nous arrivons à Travaux. Madame Truan, nous vous écoutons.

4. TRAVAUX

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Ici, je dois faire un rectificatif au rapport que vous avez reçu, une erreur s'est glissée dans les pourcentages.

Les charges de cette direction représentent 12,3 % des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 195 millions (chiffre corrigé), elles sont supérieures aux comptes 2006 de 2,4 %, mais de 3,2 % inférieures au budget 2007. Les revenus, de l'ordre de Fr. 152 millions, représentent 9,7 % des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 7 % aux comptes 2006, mais inférieurs de 1,2 % au budget 2007.

La présidente. – Merci, Madame.

- 4100 Service du cadastre
- 4201 Service des routes et de la mobilité
- 4300 Service d'urbanisme
- 4400 Service d'architecture
- 460 Service d'assainissement
- 4700 eauservice Lausanne

Quel est le vote de la commission, Madame Truan?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Au vote, les comptes de la Direction des travaux sont acceptés à l'unanimité.

La présidente : – Qui accepte aussi ces comptes ? Prière de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Toujours avec une ou deux abstentions, mais sans opposition, ils sont acceptés.

Nous prenons Enfance, Jeunesse et Education. Madame Truan, désirez-vous ajouter un complément ?

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Les charges de cette direction représentent 10% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 158 millions, elles sont supérieures aux comptes 2006 (3,74%) et légèrement inférieures (1,95%) au budget 2007. Les revenus, de l'ordre de Fr. 41 millions, représentent 2,6% des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 15% aux comptes 2006 et de 2,81% au budget 2007.

La présidente : – Nous prenons les chapitres les uns après les autres.

500 Secrétariat général
5400 Service de santé des écoles

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – J'aimerais intervenir sur les points 5400.318 et 5400.451, qui sont en relation. On constate une diminution de charges au poste 5400.318. On nous dit que cette diminution est due principalement au fait que les dépenses relatives aux actions de prévention et d'éducation pour la santé ont été moins élevées que prévu. Je suis très étonnée de voir cette diminution des charges, parce nous demandons constamment plus de prévention scolaire et nous devons constater qu'en réalité, on en fait moins que prévu.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – Comme je vous l'ai expliqué – vous m'avez déjà posé la question devant ce Conseil –, des programmes de lutte contre l'obésité n'ont pas été appliqués dans certains établissements où nous n'avions pas trouvé le personnel et les enfants qui décidaient d'y adhérer. Vous nous avez demandé d'obliger les enseignants et les enfants à y participer, mais ce n'est pas si simple.

En outre, les actions de prévention réalisées avec le théâtre interactif Caméléon ne sont pas intégrées à ce poste. Dès l'année prochaine, je vais les remettre, actuellement elles sont au budget des activités culturelles.

La présidente : – Nous passons au chapitre suivant.

541 Service de psychologie scolaire
5500 Service dentaire

Discussion

M. David Payot (AGT) : – Le groupe A Gauche Toute ! a une question sur le poste 5500.366, qui présente une baisse des aides individuelles concernant le Service dentaire. Quelle en est la raison ? Est-ce une baisse de la demande ? Est-ce que la possibilité de faire ces demandes a été signalée à la population ?

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation. : – Oui, tout à fait. Nous mettons toujours la même somme pour les aides individuelles dans le budget, afin de ne prêter personne en cas de demande. Les diminutions constatées de ces aides, notamment pour les frais dentaires, résultent du fait que les parents souscrivent de plus en plus des assurances dentaires pour leurs enfants. Le recours à ce fonds est donc moins fréquent. Mais nous maintenons ce montant et – je l'ai encore vérifié aujourd'hui – aucune demande n'a été refusée.

La présidente : – Merci, Monsieur Tosato.

561 Service de la jeunesse et des loisirs
5800 Ecoles primaires et secondaires
590 Service de la petite enfance

Madame Truan, comment a voté la commission ?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Au vote, les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation sont acceptés à l'unanimité.

La présidente : – Qui accepte ces comptes ? Veuillez lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Quelques abstentions, un peu plus que la dernière fois, mais pas d'opposition, ces comptes sont acceptés.

Avant-dernière direction : Sécurité sociale et Environnement. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Dans ce chapitre aussi, deux lignes se sont inversées. Je rectifie les chiffres.

Les charges de cette direction représentent 6,6% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 103 millions, elles sont supérieures aux comptes 2006 (1%) mais inférieures de 4,3% au budget 2007. Les revenus, de l'ordre de Fr. 42 millions, représentent 4,3% des recettes de la Ville. Ils sont supérieurs de 1% aux comptes 2006 et inférieurs de 2% au budget 2007.

La présidente : – Merci.

- 600 Secrétariat général
- 610 Services des assurances sociales
- 620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement
- 630 Service social Lausanne – CSR

Discussion

M. Yves Ferrari (Les verts) : – La lecture du rapport de la commission me suggère une question. Le rapport indique que des diminutions de charges sont dues principalement à des économies provoquées par des engagements différés de collaborateurs, des diminutions d'effectifs ou des transferts de collaborateurs, mais aussi au financement d'un poste à temps partiel par le Fonds pour le développement durable. Pour quelle raison ce poste a-t-il été financé par ce fonds ?

J'ai encore une question complémentaire à la Municipalité, probablement à son syndic : à quand une réponse à l'interpellation de M^{me} Thorens sur l'utilisation dudit Fonds pour le développement durable ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Pour la première question, je ne me souviens plus, mais j'imagine que c'est lié à un projet. C'est arrivé dans plusieurs directions. Quant à la réponse à l'interpellation Thorens, elle est prête, elle est en relecture au SEGRE. Vu ce qu'elle demande, elle est beaucoup plus épaisse qu'un préavis ordinaire. La réponse à l'interpellation même tient sur quatre pages, les annexes en prennent une douzaine.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Mes souvenirs ne sont pas parfaitement nets par rapport à ce recours au fonds. Je crois que c'était un projet qui visait à mettre en place un système d'échange non monétaire de prestations entre personnes. Une note sera soumise prochainement à la Municipalité à ce propos. Le chef de projet a été payé sur le Fonds pour le développement durable, après demande en bonne et due forme à la Municipalité.

La présidente : – Merci, Monsieur Bourquin.

Service des parcs et promenades

Madame Truan, comment était le vote de la commission ?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Au vote, les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité.

La présidente : – Celles et ceux qui les acceptent aussi sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Cinq abstentions, sans opposition, les comptes sont acceptés.

Dernière direction : Services industriels. Nous vous écoute, Madame.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Mme Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Les charges de cette direction représentent 34 % des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 532,5 millions, elles sont supérieures aux comptes 2006 (3,8 %) mais inférieures de 1,8 % au budget 2007. Les revenus, de l'ordre de Fr. 590,5 millions, représentent 37,7 % des recettes de la Ville. Ils se maintiennent par rapport aux comptes 2006, mais diminuent de 4,6 % par rapport au budget 2007.

Ici, la Commission des finances a émis une observation, qui est la suivante :

Observation 2

Si les revenus globaux sont quasiment identiques à ceux de l'année précédente et suivent toujours une tendance positive – entre 2004 et 2007 : + Fr. 37 millions –, les charges globales sont en hausse constante. Entre 2004 et 2007 également : + Fr. 56 millions. La Commission des finances souhaite que cette tendance se stabilise, voire s'inverse, maintenant que la rénovation du réseau est en cours, que les problèmes causés par l'introduction du SAP sont en voie de règlement et que les effectifs ont été revus à la hausse entre 2005 et 2007 (+ 10 %) pour faire face aux enjeux de la libéralisation du marché de l'électricité notamment.

La présidente : – Merci, Madame.

- 70 Services généraux
- 700 Service du développement stratégique
- 7010 Service comptabilité et finances
- 701 Service du Magesi
- 74 Service du gaz et du chauffage à distance
- 75 Service de l'électricité
- 7700 Service du multimédia

Madame Truan, dites-nous comment la commission a voté.

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – Au vote, les comptes de la Direction des services industriels sont acceptés à l'unanimité.

La présidente : – Qui accepte ces comptes des Services industriels ? Avis contraires ? Abstentions ? Quelques abstentions, mais les comptes sont acceptés.

Nous procédons maintenant au vote final sur les comptes 2007. Comment a voté la commission ?

M^{me} Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice : – La Commission des finances propose d'accepter les comptes 2007 et la conclusion du préavis 2008/14, à l'unanimité.

La présidente : – Merci, Madame. J'ouvre une discussion finale.

Discussion finale

M. Nicolas Gillard (LE) : – Je vous rassure, je serai assez bref. J'ai regardé l'horloge lorsque nous avons commencé à parler de ces comptes, il y a à peu près une heure cinquante. Je n'ai pas le sentiment que notre Conseil a consacré une durée excessive à des comptes d'une telle importance. Je n'ai pas l'impression que cette année a été beaucoup plus longue que les précédentes, même si mon expérience est plus modeste que certains anciens du Conseil communal.

J'ai souhaité faire deux petites remarques conclusives avant que nous votions ces comptes.

M. le syndic a parlé en mathématicien de la différence de l'augmentation du produit de l'impôt existant entre les Communes, 1% à 2% pour Lausanne, et 6% à 7% pour le Canton. M^{me} Germond nous a dit aussi que l'augmentation des dépenses sociales et peut-être aussi cette non-augmentation des impôts étaient aussi une des conséquences de ce que Lausanne est une ville centre.

J'aimerais que les choses soient claires. Et sans aucune agressivité. Quand on a une responsabilité politique depuis de très nombreuses années, on sait très bien que les choix politiques faits, tant au niveau du logement que vis-à-vis des contribuables, ont un effet sur le long terme. J'aimerais que la gauche de cet hémicycle reconnaisse un jour que le changement qu'elle opère aujourd'hui en encourageant l'arrivée de bons contribuables à Lausanne est tout récent. Les faits mathématiques que le syndic a constatés tout à l'heure, au niveau du différentiel de l'augmentation des recettes d'impôts, sont une de vos responsabilités. Qu'on ne me dise pas que la droite a participé au mouvement, qui a visé non à chasser mais à décourager le contribuable lausannois. Depuis des années, en tout cas depuis que je suis les travaux du Conseil communal, nous sommes intervenus pour permettre aux contribuables qui paient de s'installer à Lausanne et faciliter leur venue.

Ma deuxième remarque – je ne peux me permettre de ne pas le dire – je n'ai pas entendu, de la part des groupes de la majorité, une remarque, une proposition ou un constat sérieux quant à la politique à tenir dans les deux ou trois années à venir pour tenter de faire diminuer la dette ou accroître les entrées. Je n'ai rien entendu de tout ça. Je ne suis pas un donneur de leçons, nos partis ne le sont pas non plus, mais lorsque, malgré deux ou trois exercices favorables, on est confronté à une conjoncture qui va certainement se dégrader dans les trois à quatre ans à venir, on peut s'attendre à quelque chose de la part d'une majorité politique en place depuis plus de quinze ans. Tout est bien, il n'y a rien à voir. Nous n'avons pas entendu, tout au long de l'examen de ces comptes, un seul projet ou une seule remarque. C'est un peu court! Après deux ans dans les chiffres noirs, certes, l'avenir ne s'annonce pas aussi rose – si vous me permettez ce mauvais jeu de mot.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Dans les années 1980, les inflations étaient spectaculaires, jusqu'à 7% les plus mauvaises années. Le produit des impôts tendait à monter au-delà, pour toutes sortes de raisons, croissance, plein emploi et tout le reste. Il n'en reste pas moins que la moindre augmentation des recettes de Lausanne dure depuis bien des décennies. Cela a fait l'objet de rapports dans les années 1980 déjà, mais à l'époque la croissance était telle dans l'ensemble de la société qu'on en a peu tenu compte.

Depuis les années 1940 ou 1950 et jusqu'à il y a quatre ans – ça fera plaisir à M. Hubler –, le 100% des terrains communaux était consacré à 100% de logements subventionnés, il n'y avait aucun appel au marché libre. Il vous faut aussi revoir vos références historiques. Nous avons tous nos problèmes. Nous pourrions peut-être les résoudre ensemble, mais pas en nous les envoyant mutuellement à la figure.

La présidente : – Merci, Monsieur Brélaz. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote final de ces comptes. Celles et ceux qui acceptent les comptes 2007 de la Ville de Lausanne sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Quelques avis contraires, quelques abstentions, mais les comptes sont acceptés. Je vous remercie, Madame Truan.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/14 de la Municipalité, du 9 avril 2008;
- oui le rapport de la Commission permanente des finances, qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2007 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2008/14, du 9 avril 2008.

La présidente. – Nous prenons le point R53, préavis 2008/27, «Crédits supplémentaires pour 2008 (1^{re} série)». J'appelle à la tribune M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances.

Crédits supplémentaires pour 2008**(1^{re} série)**

Préavis N° 2008/27

Lausanne, le 12 juin 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1301 du préavis)</i>	<u>11'671'600.–</u>	<u>679'700.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1327 du préavis)</i>	<u>1'892'500.–</u>	<u>105'000.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 1333 du préavis)</i>	<u>453'500.–</u>	<u>0.–</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et Finances	Sécurité publique et Sports	Culture, Logement et Patrimoine	Travaux	Enfance, Jeunesse et Education	Sécurité sociale et Environnement		Services industriels
CHARGES PAR NATURE	30 Charges de personnel	8'058'000 (indexation des traitements)						8'058'000	
	301 Traitements	102'100		30'000	50'000			182'100	
	303 Cotisations aux assurances sociales	6'500		1'900	3'100			11'500	
	304 Cotisations à la Caisse de pensions	7'300		1'000	9'500			17'800	
	309 Autres charges de personnel		23'000					23'000	
	310 Imprimés et fournitures de bureau						48'000	48'000	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				6'000	500	8'300	733'000	747'800
	313 Marchandises							274'000	274'000
	314 Entretien des biens immobiliers				610'000	45'200	28'300	117'000	800'500
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		25'000	37'000	143'000			196'000	401'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		37'000	54'000				40'000	131'000
	318 Autres prestations de tiers	90'000	17'900	46'000	101'000		307'000	105'500	667'400
	319 Impôts, taxes et frais divers						4'500	103'000	107'500
	365 Subventions à des institutions	85'000		45'000			72'000		202'000
TOTAL PAR DIRECTION*	290'900	102'900	214'900	922'600	45'700	468'100	1'568'500	11'671'600	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>22'100</i>	<i>66'400</i>	<i>54'000</i>		<i>113'200</i>	<i>424'000</i>	<i>679'700</i>	

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	Fr. 485'364'300.–	Fr. 8'058'000.–

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2008.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2007, les traitements du personnel communal ont été indexés de 1,8% (indice 102,4).

La précédente indexation de 0,5% (indice 100,6) a été accordée le 1^{er} janvier 2007.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		1100 Secrétariat communal	1200 Service du personnel	1300 Service des études générales et des relations extérieures	1601 Commission de police	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		21'100	38'000	43'000	102'100
	303 Cotisations aux assurances sociales		1'400	2'400	2'700	6'500
	304 Cotisations à la Caisse de pensions		500	3'200	3'600	7'300
	318 Autres prestations de tiers		90'000			90'000
	365 Subventions à des institutions	45'000		40'000		85'000
	TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	45'000	113'000	83'600	49'300	290'900
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						<i>0</i>

110 Secrétariat municipal1100 Secrétariat communal

		Budget	Crédit suppl.
1100.365	Subventions à des institutions	Fr. 91'000.–	Fr. 45'000.–

L'association Fête du Soleil / Carnaval de Lausanne organise depuis 1984 une fête de printemps («carnaval»). Etroitement tributaire des circonstances atmosphériques, l'association n'a pas toujours rencontré le succès espéré. Elle a progressivement accumulé pour plusieurs dizaines de milliers de francs de dettes. Son bilan à la fin du dernier exercice présente un découvert de près de Fr. 50'000.–. Ne parvenant pas à trouver l'appui de sponsors, elle est condamnée à mettre un terme à ses activités.

La Ville de Lausanne n'a que très tardivement soutenu l'association. Elle l'a fait en outre de manière parcimonieuse (diverses subventions casuelles pour un total d'environ Fr. 10'000.– entre 2000 et 2003 ; garanties annuelles de déficit de Fr. 10'000.– pour les trois derniers exercices).

Un soutien exceptionnel de Fr. 45'000.– doit permettre à l'association de négocier le rachat de ses dettes auprès de ses créanciers, d'assainir sa situation et de poursuivre son projet avec de meilleures chances de succès. En contrepartie, le public pourra accéder gratuitement au cortège de carnaval.

120 Service du personnel1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	Fr. 3'801'700.–	Fr. 21'100.–
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 225'100.–	Fr. 1'400.–
1200.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 581'100.–	Fr. 500.–

Unité égalité et qualité de vie au travail, SpeL : remplacement de l'assistante sociale d'entreprise, en congé maternité, conformément à l'IA-RPAC 45.01 bis. La dépense est partiellement compensée par l'allocation maternité. La durée du remplacement est prévue du 7 janvier au 6 juin 2008, au même taux d'activité de 50%.

		Budget	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	Fr. 880'000.–	Fr. 90'000.–

Au 28 avril 2008, le nombre d'inscriptions aux séminaires de formation organisés au Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) s'élève à 1962 personnes/jours à Fr. 252.– par personne et par jour (en 2007, le CEP a comptabilisé 1498,5 personnes/jours); en tenant compte d'un taux de désistement d'environ 5% et de l'annulation d'inscriptions, on atteint un montant de Fr. 409'500.–. A ce montant s'ajoutent les demandes de formation spécifique à la Ville et les formations sur mesure pour les services.

Afin de pouvoir répondre aux demandes de formation interne pour l'année 2008, nous prions la Municipalité de bien vouloir accorder un crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 90'000.–.

Pour information, le CEP a remboursé, cette année, un montant de Fr. 9'500.– pour des frais de formation facturés en trop en 2007 (ajustement du montant personne/jour).

1300 Service des études générales et des relations extérieures

		Budget	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	Fr. 1'030'300.–	Fr. 38'000.–
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 58'900.–	Fr. 2'400.–
1300.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 162'700.–	Fr. 3'200.–

Une collaboratrice au SEGRE, adjointe administrative et coordinatrice des questions régionales, d'agglomération et de transports, sera absente à partir du 1^{er} janvier 2008 pour plusieurs mois en raison d'un congé maternité. Il est nécessaire de prévoir son remplacement pendant cette période afin que les différentes responsabilités incombant au cahier des charges de cette collaboratrice, notamment les dossiers en lien avec les questions régionales et d'agglomération, puissent être assurées de manière optimale. Ces tâches correspondent à un taux d'activité de 60%.

Nous souhaitons remplacer cette collaboratrice pendant son absence par une personne licenciée en géographie, au bénéfice d'une grande expérience dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges, acquise en travaillant sur ce dossier au Service du développement territorial de l'Etat de Vaud. Sa formation et son expérience correspondent au profil du poste qui est à repourvoir provisoirement. Cette personne sera engagée comme auxiliaire à partir du 1^{er} janvier 2008, à 60%, pour une période allant jusqu'à fin août 2008. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité, au cours de sa séance du 29 novembre 2007, a accepté l'engagement de cette personne. Ce congé maternité n'ayant pas pu être prévu lors de l'établissement du budget 2008, le salaire ainsi que les charges relatifs à ce remplacement pour les mois de janvier à août 2008, partiellement compensés par les allocations maternité, devront être supportés par le biais d'une demande de crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	Fr. 3'663'000.–	Fr. 40'000.–

Des travaux entrepris en 2006/07 dans le secteur de Boissonnet ont eu un impact négatif sur le Vivarium, qui a vu sa fréquentation diminuer en raison des difficultés d'accès. Il en a résulté une baisse de ses recettes mettant l'institution en danger. L'examen des comptes 2006 a apporté la preuve de cette baisse de quelque Fr. 35'000.–, somme à laquelle s'ajoute une perte de recettes de Fr. 10'000.– en 2005. Il apparaît important d'appuyer cette institution, à laquelle les Lausannois sont attachés et dont l'attrait a été renforcé l'année dernière grâce à des travaux réalisés avec des financements de la Loterie romande, de la Fondation Sandoz et de la Fondation Hans Wilsdorf.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère qu'il est pleinement justifié d'accorder au Vivarium un soutien supplémentaire exceptionnel et ponctuel de Fr. 40'000.– en plus de la subvention annuelle qui lui est allouée depuis plusieurs années et qui se monte également à Fr. 40'000.–. Le budget du SEGRE ne permet toutefois pas de régler les Fr. 40'000.– supplémentaires, raison pour laquelle il convient de passer par la procédure du crédit supplémentaire.

Ultérieurement, d'autres pistes seront explorées afin de faciliter les activités du Vivarium et de renforcer son attractivité (par exemple : investissement dans le domaine énergétique en vue de réaliser des économies, réfection de la route d'accès, appui en termes de communication et de promotion).

160 Service juridique*1601 Commission de police*

		Budget	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	Fr. 748'200.–	Fr. 43'000.–
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 45'500.–	Fr. 2'700.–
1601.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 108'000.–	Fr. 3'600.–

Pour faire face au report de la mise en service du progiciel Gestao-sm prévu pour ce printemps en lieu et place du 1^{er} janvier 2008, la Commission de police a engagé une auxiliaire à plein temps pour les 6 premiers mois de l'année. Celle-ci œuvrera au nettoyage des données du système TPX en vue d'optimiser la reprise des données. En parallèle, l'implication d'une

secrétaire dans la construction du nouveau logiciel a induit au sein du secrétariat une surcharge de travail qui nécessite l'augmentation de temps de travail de 30% d'une collaboratrice employée à mi-temps.

Le crédit spécial de Fr. 65'000.– accordé le 26.06.2007 par le Conseil communal pour palier le surplus de travail induit par l'introduction du nouveau logiciel (préavis N° 2007/24) n'a pas été utilisé en 2007, en raison du retard du fournisseur. C'est pourquoi nous demandons le report d'une partie de ce crédit pour 2008, prévu sur les comptes 1601.301, 1601.303 et 1601.304, pour une somme totale de Fr. 49'300.–.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		
		2400	2500	TOTAL
CH. PAR NATURE		Corps de police	Protection et sauvetage	PAR NATURE
		309	Autres charges de personnel	23'000
315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		25'000	25'000
316	Loyers et redevances d'utilisation	37'000		37'000
318	Autres prestations de tiers	17'900		17'900
TOTAL SÉCURITE PUBLIQUE ET SPORTS		77'900	25'000	102'900
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>22'100</i>		<i>22'100</i>

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
2400.309	Autres charges de personnel	Fr. 1'085'500.–	Fr. 23'000.–

Le Corps de police dispose d'un collaborateur qui, en possession d'un brevet de moniteur de conduite automobile et motocycliste, assure la formation, en ces matières, non seulement du personnel dudit corps, mais aussi d'autres membres du personnel de l'Administration communale. De plus, l'intéressé enseigne le droit sur la circulation routière à l'Académie de police de Savatan.

Le 1^{er} janvier 2008, suite à une mise au concours, le collaborateur en cause a été muté de la prévention routière au groupe motocyclistes pour occuper le poste de remplaçant du chef de cette unité. Il s'ensuit que l'intéressé ne pourra plus remplir les tâches évoquées ci-dessus et que, pour cette part de ses activités, il doit, impérativement et à aussi bref délai que possible, être remplacé.

En conséquence, un autre collaborateur est appelé à devoir suivre, auprès d'une école professionnelle pour moniteurs de conduite, la formation spécifique pour obtenir le brevet permettant d'enseigner la théorie et la pratique de la conduite de véhicules automobiles et de motocycles.

Or le budget de fonctionnement pour l'année en cours ne comprend pas le montant nécessaire pour couvrir le coût – qui ascende à Fr. 23'000.– de la formation susmentionnée. C'est pourquoi l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl.
2400.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 695'500.–	Fr. 37'000.–

Suite au déménagement du Service d'assainissement et à la mise hors service de l'ancienne usine d'incinération du Vallon, les places de parc sises sur la partie inférieure de la parcelle (précédemment occupées par les collaborateurs du Service d'assainissement) sont devenues vacantes.

Au mois d'octobre 2007, le Corps de police a fait part de son intérêt pour la location de 44 places de parc à l'endroit précité, places destinées aux collaborateurs effectuant un horaire en rotation et pour lesquels l'utilisation des transports publics est impossible, au vu des heures auxquelles ils commencent ou terminent leur service. La mise à disposition provisoire (le temps de connaître l'avenir du site du Vallon) de ces places doit permettre d'attribuer une place de parc à 88 policiers travaillant en rotation.

Le Service du logement et des gérances, division des gérances, a été chargé d'établir un bail global pour les places de stationnement en cause. A cet effet, le prix du marché d'une place sise au Vallon a été évalué, en fonction de sa situation et de sa typologie, à Fr. 70.– par mois. Au demeurant, les directives municipales relatives au stationnement payant sur le domaine privé communal de véhicules appartenant à des fonctionnaires, fixent à Fr. 21.– par mois la redevance due, pour une place extérieure en rotation, par les employés de la catégorie C, à savoir ceux qui ont un service irrégulier, en dehors des heures d'exploitation des transports publics.

Cela étant, afin de respecter l'égalité de traitement à laquelle tous les collaborateurs de la Ville ont droit, tout en assurant la transparence dans la gestion des places de parc de la commune de Lausanne et en respectant les objectifs du futur plan de mobilité d'entreprise de la Ville, il a été admis que le Corps de police se verrait facturer un montant global de Fr. 36'960.– (44 places × Fr. 70.– × 12) et qu'il refacturerait, via une retenue mensuelle de Fr. 21.–, une somme totale de Fr. 22'176.– (88 places × Fr. 21.– × 12). Dite somme, d'abord versée sur le compte de recettes du Service du logement et des gérances, à l'instar de toutes les redevances acquittées par le personnel communal pour des places de parc mises à sa disposition par la Ville, sera, en fin d'année, virée sur le compte N° 2400.427 «Revenus des biens du patrimoine administratif» du Corps de police.

En conséquence, dès lors que le Service du logement et des gérances percevra des honoraires annuels de gérance de Fr. 2'500.– environ et versera le solde du loyer global de Fr. 36'960.– au Service d'assainissement, titulaire de la parcelle concernée, le montant net à la charge du Corps de police s'élèvera à Fr. 14'784.–.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget de fonctionnement du Corps de police ne comprend pas la somme nécessaire pour payer le coût global des places de parc concernées, à savoir, Fr. 37'000.– en chiffre rond, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère indispensable.

Recettes supplémentaires de Fr. 22'100.– sous la rubrique 2400.427.

		Budget	Crédit suppl.
2400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 670'000.–	Fr. 17'900.–

Dans le cadre de la réforme du système de sécurité vaudois, la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) a décidé de développer une action de communication destinée à mettre en valeur les connaissances, les compétences et la qualité des prestations fournies par les polices municipales.

Désirant soigner cette démarche et atteindre au mieux les objectifs de mise en valeur du travail et de l'image des polices municipales, la CDPMV s'est assurée la collaboration d'un professionnel de la communication. Dans le cadre de ladite collaboration, une brochure sur l'organisation de la sécurité sur le territoire vaudois a été réalisée et distribuée à tous les députés, brochure qui reste une bonne carte de visite pour les polices municipales. Pour la suite et conformément à la décision prise à l'unanimité des délégués présents, lors de l'assemblée ordinaire du 2 novembre 2007, la CDPMV juge opportun de poursuivre les efforts de communication et, pour ce faire, de renouveler le mandat du consultant chargé de conduire les opérations.

Cela étant et afin d'honorer le renouvellement dudit mandat, la CDPMV reconduit le principe d'une participation de Fr. 0,15 par habitant. Il s'ensuit que, selon les données du Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS) concernant le nombre d'habitants au 31 décembre 2007, la participation de la commune de Lausanne s'élève à Fr. 17'900.–.

Le budget du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour acquitter la part lausannoise, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 17'900.– s'avère indispensable.

250 Service de protection et sauvetage

2500 Protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl.
2500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 250'000.–	Fr. 25'000.–

La division de secours et incendie du Service de protection et sauvetage (SPSL) dispose d'un nombre important de véhicules de tout genre (camions et véhicules légers d'intervention).

Le budget annuel pour l'entretien de ces véhicules s'élève à Fr. 23'000.–. Ce montant est utilisé pour couvrir les coûts des travaux de maintenance ne pouvant pas être effectués par le garage du SPSL, ou qui doivent obligatoirement être confiés à une entreprise agréée.

Or en début d'année, il a dû être procédé, en urgence, à une révision importante du camion-grue Liebherr, révision qui a coûté Fr. 15'000.–. De plus, trois véhicules utilitaires légers doivent subir des travaux imprévus de remise en état (suppressions de fuites d'huile et remplacements d'embrayages). C'est pourquoi l'ensemble de ces interventions devant engendrer des dépenses excédant la somme budgétisée, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de Fr. 25'000.– s'avère indispensable.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		3203 Compostière	3300 Gestion des immeubles	3304 Division du logement	3600 Service de la culture	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			30'000		30'000
	303 Cotisations aux assurances sociales			1'900		1'900
	304 Cotisations à la Caisse de pensions			1'000		1'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	37'000				37'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		38'000	16'000		54'000
	318 Autres prestations de tiers	20'000		26'000		46'000
	365 Subventions à des institutions				45'000	45'000
TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE		57'000	38'000	74'900	45'000	214'900
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>50'000</i>		<i>16'400</i>		<i>66'400</i>

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3203 Compostière

		Budget	Crédit suppl.
3203.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 5'000.-	Fr. 37'000.-
3203.318	Autres prestations de tiers	Fr. 600'000.-	Fr. 20'000.-

En 2006, il a été prévu de changer la défibreuse de la compostière datant de l'an 2000. Dans ce but, un montant de Fr. 420'000.- a été porté sur le préavis 2006/49 portant sur les autorisations d'achats pour 2007. En avril 2007, le directeur de la société qui exploite le site de la Tuilière (également fermier du domaine du Châtelard) est décédé subitement. Le temps pour son fils et son épouse de reprendre les rênes de la société et il était trop tard pour acquérir la nouvelle défibreuse en 2007.

Pour ce qui est de l'actuelle défibreuse, elle est tombée en panne à la toute fin de 2007. Au vu du tarif élevé des machines de location et de l'assurance qu'une partie des frais de réparation allaient augmenter la valeur résiduelle de la machine, décision a été prise de la réparer début 2008. Pour couvrir le coût de cette réparation urgente, la Municipalité demande un crédit supplémentaire de Fr. 37'000.- sur la rubrique 3203.315.

Quant à la nouvelle défibreuse, s'agissant d'une machine très particulière et d'un montant soumis à la Loi sur les marchés publics, le Service des forêts, domaines et vignobles a réalisé qu'il n'avait pas toutes les compétences en son sein pour établir et suivre les dossiers d'appels d'offres. Dès lors, une offre a été demandée à un bureau spécialiste en la matière. Pour couvrir les prestations d'un tel spécialiste et tendre vers le meilleur choix possible au meilleur prix de la future défibreuse, la Municipalité demande un crédit supplémentaire de Fr. 20'000.- sur la rubrique 3203.318.

330 Service du logement et des gérances**3300** Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl.
3300.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 187'000.–	Fr. 38'000.–

OFIGER – Module de facturation non locataire: Fr. 28'000.–

Financement du module de facturation non locataire qui sera intégré dans l'application OFIGER. L'installation de ce module est nécessaire dans la mesure où il répond à une exigence en matière comptable du Service de la révision. Pour mémoire, ce montant avait été adopté dans le cadre du budget 2007. Cependant, en raison du retard pris par le fournisseur informatique, il n'a pas été possible d'entreprendre ce travail dans le cadre de l'exercice 2007.

OFIGER – Mots clefs: Fr. 10'000.–

Financement d'une partie des données structurelles (mots clefs) rendues nécessaires en partie avec l'évolution de l'application métier OFIGER.

3304 Division du logement

		Budget	Crédit suppl.
3304.301	Traitements	Fr. 2'007'700.–	Fr. 30'000.–
3304.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 121'500.–	Fr. 1'900.–
3304.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 304'200.–	Fr. 1'000.–

Une collaboratrice de la cellule logement est actuellement au bénéfice d'un congé maternité, qui sera accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de l'enfant et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche de la division, l'engagement d'un auxiliaire pendant six mois (de mars à août) s'avère indispensable.

Les indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui devraient s'élever à Fr. 16'400.– seront enregistrées sur la rubrique 3304.436 « Dédommagements de tiers ».

3304.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 8'500.–	Fr. 16'000.–
----------	------------------------------------	-------------	---------------------

Le 30 mars 2004, le Conseil communal, en adoptant le rapport-préavis N° 2003/43 sur la nouvelle politique communale du logement, a permis l'introduction de l'allocation communale au logement et, accessoirement, le développement d'une application informatique ad hoc permettant à la division du logement de gérer ce subsid.

Le 5 septembre 2007, le Conseil d'Etat a adopté un règlement sur l'aide individuelle au logement (RAIL) instaurant une aide individuelle cantonale au logement. Aux termes de ce règlement, il appartient aux communes d'introduire et de gérer cette subvention selon le modèle cantonal. Dans ce cas, l'Etat participe au financement de la moitié du montant de l'aide.

Le Service du logement et des gérances (division du logement) doit adapter l'outil informatique de l'allocation communale au logement (AAL) afin de pouvoir gérer l'aide individuelle cantonale au logement.

La modification de l'application existante, selon devis de l'entreprise qui a développé tous les programmes de la division du logement y compris celui de l'AAL communale, s'élève à Fr. 16'000.–.

3304.318	Autres prestations de tiers	Fr. 115'000.–	Fr. 26'000.–
----------	-----------------------------	---------------	---------------------

Afin de pallier l'absence d'une collaboratrice en arrêt maladie de longue durée à la location-réception de la division et d'apporter un soutien indispensable à l'unité AAL (allocation au logement) pendant la vacance de deux postes à la suite de la démission des titulaires, il est nécessaire, pour garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations de la division, de recourir à du personnel intérimaire pendant environ quatre mois.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	Fr. 29'581'800.–	Fr. 45'000.–

Académie de Musique: Fr. 5'000.–

Depuis 1991, l'Académie de Musique de Lausanne offre la possibilité à des duos violon & piano, venus des quatre coins du monde, de bénéficier des enseignements de deux grands musiciens, Pierre Amoyal, violoniste et Bruno Canino, pianiste, qui mettent leur expérience au service de ces jeunes artistes.

Au vu du rayonnement international, de l'excellence des participants et du succès grandissant auprès du public de cette manifestation, la Municipalité a décidé de créer un prix de la Ville de Lausanne, attribué chaque année au meilleur duo, choisi par le jury de l'Académie de Musique.

Ce prix, d'un montant de Fr. 5'000.–, récompenserait de jeunes musiciens talentueux, venus de différents pays, et permettrait de valoriser le nom et l'image de la Ville de Lausanne. Il serait attribué pour la première fois à l'issue de l'édition 2008, prévue au mois d'août, par le biais d'une subvention extraordinaire.

Tokyo Ballet: Fr. 40'000.–

L'année 2008 est une année placée sous le signe du Japon pour plusieurs grandes institutions culturelles lausannoises. Le Béjart Ballet, l'Ensemble Vocal, l'Orchestre de chambre et l'Opéra effectueront, tout au long de l'année, des tournées dans différentes villes nippones.

Dans ce contexte d'échanges artistiques entre Lausanne et le Japon, le Tokyo Ballet se produira pour quatre spectacles à Lausanne au palais de Beaulieu en juin 2008. Le programme prévoit trois œuvres de Maurice Béjart, dont deux (Kabuki et Bugaku) ont été créées spécialement pour le Tokyo Ballet et n'ont jamais été présentées en Suisse.

Au vu de ces liens privilégiés, la Municipalité a accepté d'accorder une aide financière de la Ville de Fr. 40'000.– pour ce projet.

La venue du Tokyo Ballet à Lausanne est, sur le plan de l'offre chorégraphique au public, un événement de grande importance. En effet, la venue d'un corps de ballet de renommée internationale reprenant des créations de Béjart témoigne de la dimension internationale de l'œuvre du chorégraphe et du choix judicieux qu'a fait la Ville de Lausanne de soutenir le travail de la compagnie depuis 1987. Enfin, sur le plan du marketing urbain et dans l'optique de favoriser le rayonnement culturel lausannois, une prise en considération de la demande permettrait de valoriser le nom et l'image de la Ville autour d'un spectacle vraisemblablement promis à un grand succès et suscitant un fort attrait médiatique.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		4100 Service du cadastre	4201 Service des routes et de la mobilité	4300 Service d'urbanisme	4603 Traitement des eaux usées	4700 eauservice Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			50'000			50'000
	303 Cotisations aux assurances sociales			3'100			3'100
	304 Cotisations à la Caisse de pensions			9'500			9'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		6'000				6'000
	314 Entretien des biens immobiliers		500'000			110'000	610'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				143'000		143'000
	318 Autres prestations de tiers	50'000	51'000				101'000
TOTAL TRAVAUX		50'000	557'000	62'600	143'000	110'000	922'600
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>25'000</i>	<i>29'000</i>				<i>54'000</i>

4100 Service du cadastre

		Budget	Crédit suppl.
4100.318	Autres prestations de tiers	Fr. 27'000.–	Fr. 50'000.–

Restitution photogrammétrique : Fr. 25'000.–

Dans le cadre de l'établissement de plans partiels d'affectation et de concours d'architecture, le Service du cadastre fait réaliser à la demande des services d'urbanisme et d'architecture des restitutions photogrammétriques à partir de photos aériennes de secteurs de la commune de Lausanne dans le but de disposer de la morphologie du terrain et de la volumétrie des bâtiments existants en vue de l'établissement de maquettes.

Dès le début de l'année 2008, deux demandes importantes ont été effectuées pour un concours dans le cadre des biens-fonds anciennement propriété d'Edelweiss Société de gestion SA, chemin des Retraites, rue Couchirard, et pour l'étude d'un nouvel aménagement de la place du Tunnel. Ces deux requêtes n'étaient pas connues au moment de l'établissement du budget 2008.

Un crédit supplémentaire de Fr. 25'000.– est demandé pour pouvoir assumer ces travaux de restitution photogrammétrique.

Plan officiel de la commune de Lausanne: Fr. 25'000.–

A la demande de nombreux utilisateurs, mandataires et associations ainsi qu'en accord et partenariat avec nos Communes voisines, les services du cadastre et des routes et de la mobilité ont réalisé un plan officiel numérique de la commune de Lausanne.

Pour financer l'impression de ce plan qui sera édité à 15'000 exemplaires, 3 encarts publicitaires ont été prévus (citycable, eauservice et Assainissement), qui permettent une recette de Fr. 25'000.–. L'utilisation de ce revenu pour financer l'impression de ce plan ne peut se faire directement car les règles comptables de la Commune ne permettent pas de débiter des recettes. En conséquence, une demande de crédit supplémentaire de Fr. 25'000.– est nécessaire pour financer les travaux d'impression.

Cette dépense est compensée par la recette de Fr. 25'000.– susmentionnée, qui sera portée au crédit du compte 4100.439.

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
4201.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 398'600.–	Fr. 6'000.–

Division ateliers et magasins de la Ville (AMV)

L'application informatique MEGAN a été mise en service aux AMV dès le 2^e semestre 2006 dans le but d'informatiser et d'optimiser la gestion des stocks, en relation avec la facturation des prestations fournies par le personnel de l'unité «Garages» pour l'entretien des véhicules et machines des services commercialisés (imputations internes) et aux autres services (pro forma). Afin de mieux exploiter les capacités techniques offertes par cette application, il nous apparaît nécessaire de pouvoir la compléter par l'adjonction d'un terminal mobile et d'une imprimante pour le magasin et de trois lecteurs de codes-barres pour le personnel de l'unité «Garages».

La lecture des codes-barres permettra une reconnaissance immédiate de l'article scanné, son affectation électronique sur l'ordre de travail concerné et, par la suite, l'établissement automatisé de la facture y relative, réduisant ainsi au strict minimum la saisie manuelle de ces opérations par le magasinier, les mécaniciens, la cellule administrative des AMV, voire même par les cadres de l'unité «Garages».

Outre une plus grande fiabilité lors de l'établissement des documents de travail et de facturation, l'utilisation des codes-barres permettra un gain de temps important pour le personnel du garage, pour celui du magasin, ainsi que pour la cellule administrative des AMV, favorisant ainsi une optimisation du temps de travail.

Cette dépense, non planifiée, ne pouvant être supportée par le budget de fonctionnement ordinaire, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

		Budget	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'650'000.–	Fr. 500'000.–

Mise en séparatif des raccordements des refuges de Sauvabelin: Fr. 70'000.–

Des travaux de réaménagement de la voirie publique sont en cours sur la route de la Clochette dans le cadre du «réseau 08». Dans ce contexte, le Service d'assainissement reconstruit également son collecteur en séparatif.

Etant acquis que tous les riverains devront également à terme modifier leurs raccordements en séparatif, nous saisissons l'opportunité qui nous est offerte par la présence de l'entreprise, laquelle appliquera les prix unitaires et les conditions convenus avec le Service d'assainissement en 2007. Nous avons donc adjugé à cette entreprise la part incombant à notre service s'agissant de la mise en conformité des raccordements pour les deux refuges de Sauvabelin dont nous avons la charge d'entretien.

Aucun montant n'ayant été réservé à cet effet lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour pouvoir financer ces travaux sans altérer le financement d'autres chantiers planifiés.

Reconstruction du trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques-Mercier : Fr. 170'000.–

Suite à un échange foncier avec le LO Immeubles SA, le tronçon inférieur de l'ouvrage est devenu propriété de la Ville, alors que le tronçon supérieur, situé sur une parcelle privée communale, est à charge du Service du logement et des gérances. La structure porteuse du trottoir nord a dû être démolie pour des raisons de sécurité. La reconstruction de cet ouvrage a permis de repenser et d'adapter les aménagements de surface dans le respect des normes actuelles.

En 2006, le devis estimatif pour l'ensemble des travaux à notre charge était de Fr. 820'000.–, montant du crédit supplémentaire alors demandé. Seuls Fr. 270'000.– ont été dépensés, les travaux n'ayant pu débuter qu'en novembre 2006.

En 2007, le coût de l'ouvrage a été revu à la hausse au vu des soumissions rentrées, ainsi que pour tenir compte du complément de projet demandé pour les garde-corps. Le montant total a été réactualisé à hauteur de Fr. 990'000.–. Le crédit supplémentaire demandé était de Fr. 720'000.– (Fr. 990'000.– moins Fr. 270'000.– dépensés en 2006). Les travaux exécutés et facturés en 2007 se sont élevés à quelque Fr. 480'000.–.

Pour 2008, le solde des travaux à réaliser, à savoir un reliquat de fournitures et la pose des garde-corps, fait l'objet d'une ultime demande de crédit supplémentaire.

En conclusion, il est à relever qu'en raison d'un suivi rigoureux et d'une recherche permanente d'économies par le biais de variantes, le montant final de l'ouvrage à charge du Service des routes et de la mobilité a pu être ramené de Fr. 990'000.– estimés en 2007 à Fr. 920'000.– réellement dépensés au final (soit Fr. 270'000.– en 2006, + Fr. 480'000.– en 2007, + Fr. 170'000.– en 2008).

Arche ouest du pont Bessières – réfection de la dalle du trottoir et aménagement d'un WC public : Fr. 260'000.–

Construite en 1937, puis agrandie en 1962, la dalle en béton armé du trottoir situé sur le domaine public reliant le pont Bessières aux immeubles adjacents, côté nord-ouest, est passablement dégradée. Initialement prévue il y a plusieurs années, la réfection a dû être différée en raison des travaux de construction du m2 dans le périmètre. Aujourd'hui, l'évolution de son état nécessite une intervention urgente consistant à assainir l'ouvrage (intrados et extrados) et à renouveler son étanchéité.

Saisissant l'opportunité de ces travaux, et pour répondre aux besoins récurrents des organisateurs du Festival de la Cité, ainsi que pour permettre la présence de manifestations diverses comme, par exemple, les spectacles organisés par le café-théâtre «Le Bourg», nous souhaiterions pouvoir installer un WC public à demeure, au fond de l'arche ouest, sous la forme d'un container «sanitaire» entièrement équipé. Son installation nécessiterait un dégagement préalable du terrain partiellement occupé par du remblai et de la molasse, l'alimentation en eau et électricité et un raccordement au collecteur public. Tels que planifiés et coordonnés, les travaux devraient s'achever à fin mai et le WC public pourrait être mis en service au début du mois de juin 2008.

Aucun montant n'ayant été réservé à cet effet lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour pouvoir entreprendre ces travaux urgents. Il est à noter que les travaux indispensables de protection de la molasse au fond de l'arche précitée, dus par le m2 et estimés à Fr. 30'000.–, ne sont pas compris dans le montant ci-dessus.

		Budget	Crédit suppl.
4201.318	Autres prestations de tiers	Fr. 3'100'000.–	Fr. 51'000.–

Mandat de coordination de l'Organisme de gestion Pôle Vennes : Fr. 12'000.–

L'Etat de Vaud a mandaté le bureau SD Société de Gestion et de Conseils SA afin de coordonner l'ensemble des ouvrages à réaliser dans le cadre du développement du Pôle Vennes, sis sur les communes de Lausanne et d'Epalinges et objet du plan d'affectation cantonal n° 309 «Vennes».

Une clé de répartition des dépenses entre les différents intervenants a été établie proportionnellement à l'importance des objets dont ils ont la charge. La participation de la ville de Lausanne pour l'exercice 2008, principalement pour le P+R «Vennes – AquaEcopôle», a été évaluée à Fr. 12'000.–.

Cette dépense, non planifiée, ne pouvant être supportée par le budget de fonctionnement ordinaire, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Participation à l'étude d'une mise en place de vélos en libre-service
à l'attention des étudiants du site des Hautes écoles : Fr. 15'000.–

Une réflexion a démarré, fin 2007, sur le site des Hautes écoles (UNIL/EPFL) pour étudier la mise en place de vélos en libre-service à l'intention des étudiants du campus. Des stations seraient disposées sur le campus et à proximité des maisons d'étudiants. Le système en cours d'étude serait facilement extensible, ce qui permettrait d'ajouter de nouvelles stations dans les communes environnantes et de s'ouvrir à un public plus large, visant même à terme une uniformité au niveau Suisse.

La Ville de Lausanne a récemment participé à une visite technique à Parme afin d'évaluer un tel système in situ. Il apparaît qu'une extension du projet pilote avec l'intégration d'une station à Ouchy présente un intérêt certain, en termes de connexion avec le m2 notamment. Dans ce contexte, il nous apparaît opportun de prendre une part active à l'étude et à la réalisation de ce projet piloté par les Hautes écoles.

L'octroi d'un crédit supplémentaire, pour cette dépense non prévue lors de l'établissement du budget 2008, permettrait à la Ville de s'intégrer directement à la réflexion en cours et de demander au mandataire des Hautes écoles, les études complémentaires y relatives.

Frais de financement du développement d'un module supplémentaire au progiciel AgileTime : Fr. 24'000.–

Par décision du 3 novembre 2005, la Municipalité a autorisé l'acquisition et l'installation d'un progiciel pour la planification et la gestion des temps de travail du personnel du Service des routes et de la mobilité. Depuis lors, un paramétrage sur mesure, les interfaces avec Peoplesoft (paie) et Time AS (badgeuse), l'installation proprement dite et la formation des collaborateurs-trices ont été successivement mis en œuvre. Le progiciel AgileTime est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2006 dans tout le service.

Aujourd'hui, souhaitant pouvoir faire cohabiter techniquement le badgeage électronique avec la ventilation manuelle du temps de travail sur les temps badgés, nous avons demandé le développement d'un module spécifique (analyses, réalisation, tests et documentation pour les utilisateurs). A cette occasion, nous avons également conclu un contrat de maintenance pour couvrir les corrections d'anomalies qui ne manqueront pas d'apparaître au fil de l'évolution du produit et des nouvelles versions qui seront livrées ces prochaines années.

Il est à noter que les frais engagés par notre service pour le développement et la personnalisation « Ville » du produit seront rapidement amortis dans la mesure où AgileTime devrait être progressivement utilisé par une quinzaine d'autres services dans le cadre de l'aménagement du temps de travail (ATT – cf. rapport-préavis y relatif).

Dès lors, et compte tenu du fait qu'aucun montant n'a été réservé à cet effet lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2008, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour pouvoir financer ce développement sans altérer le financement d'autres mandats d'études liés à des projets d'aménagement du domaine public ou autres.

4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl.
4300.301	Traitements	Fr. 4'615'500.–	Fr. 50'000.–
4300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 273'800.–	Fr. 3'100.–
4300.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 725'300.–	Fr. 9'500.–

Office de la police des constructions – Traitements

L'Office de la police des constructions (OPC) comprend à son effectif deux adjoints techniques qui procèdent, avec le chef d'office, à toutes les analyses des demandes de permis de construire sur le plan technique et légal. Cette étape est fondamentale dans la procédure d'autorisation de construire et demande une compétence élevée. Celle-ci ne s'obtient qu'avec un minimum de pratique et suppose une période de formation interne après engagement, inévitable pour maîtriser les particularités du contexte réglementaire lausannois.

Les deux titulaires actuels fêteront 65 ans le 4 octobre 2009 et le 20 février 2010. Cet échéancier rapproché nous oblige à anticiper le renouvellement de ces postes et à éviter tout risque de problème dans ce secteur soumis à des délais légaux. La charge de travail actuelle et des récents problèmes de santé d'un des adjoints nous font souhaiter un engagement pour le deuxième semestre 2008 déjà.

460 Service d'assainissement4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl.
4603.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 482'000.–	Fr. 143'000.–

Une réfection partielle de la dalle du four principal d'incinération des boues d'épuration de la STEP de Vidy et la mise en place de buselures sont prévues au budget de fonctionnement. Durant les travaux entrepris dès la fin mars, il a été constaté que la dalle a subi une détérioration plus importante qu'évalué lors d'une première inspection et qu'elle devait de ce fait être refaçonée dans son intégralité, entraînant par là un important surcoût des travaux.

Le crédit supplémentaire est demandé pour le compte 4603.315, tant pour la réfection complète de la dalle du four principal que pour le séchage de la dalle à l'aide d'un brûleur spécifique.

4700 eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl.
4700.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 147'500.–	Fr. 110'000.–

Pour l'année 2008, aucun financement n'a été prévu pour les travaux d'entretien du parc immobilier locatif du service. En effet, il est prévu de présenter un préavis au Conseil communal pour l'ensemble du parc immobilier «locatif» d'eauservice.

Le Service du logement et des gérances, qui s'occupe de l'entretien courant des bâtiments locatifs d'eauservice, évalue à Fr. 110'000.– le montant nécessaire urgent pour couvrir les frais d'entretien (hygiène). Ce montant correspond à environ 16% de l'état locatif (env. Fr. 680'000.–).

Pour mémoire, les dépenses d'entretien courant, essentiellement des frais fixes, se sont élevées à :

2006: Fr. 93'193.10 (cpte 314.02)

2007: Fr. 73'166.40 (cpte 314.02)

En résumé, le crédit supplémentaire total est de :

Entretien 2008 Fr. 110'000.–

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE
		5610 Administration du service et fondations privées subven- tionnées	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CH. PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	500		500
	314 Entretien des biens immobiliers	28'500	16'700	45'200
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	29'000	16'700	45'700
	<i>TOTAL DES RECETTES</i>			0

561 Service de la jeunesse et des loisirs*5610 Administration du service et fondations privées subventionnées*

		Budget	Crédit suppl.
5610.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 8'600.-	Fr. 500.-
5610.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 0.-	Fr. 28'500.-

En date du 1^{er} janvier 2007, le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) a repris les locaux de la Borde 49 b occupés par la Direction des travaux, Service des routes et de la mobilité, unité de la signalisation.

Un crédit supplémentaire de Fr. 140'000.- a été attribué par la Municipalité en mai 2007 et a permis de réaliser différents travaux pour le réaménagement des locaux. Ces espaces seront ainsi, d'une part, offerts à la Permanence Jeune Borde et, d'autre part, loués à plusieurs associations interculturelles afin de susciter une vie plus harmonieuse et conviviale dans ce quartier et de permettre la réalisation de différents projets culturels, y compris dans le domaine de la formation, pour des jeunes Lausannois.

Afin de répondre aux critères de sécurité exigés par l'ECA qui permettront ainsi de recevoir le permis d'utiliser ces locaux, des travaux complémentaires sont indispensables et se répartiront de la façon suivante :

1. Maçonnerie (estimation)	
Obturation de percements de ventilation	Fr. 2'000.-
2. Installations électriques (estimation)	
Déplacement de signalisations et raccordement de clapets	Fr. 3'000.-
3. Installation de ventilation	
Clapet coupe-feu 2 pièces + démontage + fermeture	Fr. 5'500.-
Démontage + fermeture gaines	Fr. 1'500.-
4. Menuiserie	
1 porte EI30 supplémentaire	Fr. 2'200.-
5. Système de verrouillage	
1 boîte avec clés pour les pompiers	Fr. 500.-
7. Divers et imprévus	Fr. 878.-
8. Total N° 1	Fr. 15'578.-

De plus, avec ces travaux urgents, les techniciens considèrent nécessaire de réaliser parallèlement une installation de ventilation permettant une utilisation adéquate des locaux privés de fenêtres.

1. Installation de la ventilation		
Adaptation de la ventilation pour le local multifonctions	Fr.	12'500.–
Capot d'insonorisation du compresseur	Fr.	420.–
2. Conteneurs		
3 conteneurs à ordures demandés par Assainissement	Fr.	502.–
Total N° 2	Fr.	13'422.–
Total final N° 1 + N° 2	Fr.	29'000.–

Compte tenu de l'urgence de l'intervention et des besoins de la PJB ainsi que des autres associations concernées, les travaux devraient idéalement se dérouler des mois de janvier à février prochains.

590 Service de la petite enfance

5900 Centres de vie infantine communaux

		Budget	Crédit suppl.
5900.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 95'200.–	Fr. 16'700.–

Justificatif n° 1 – lave-vaisselle

La cuisine du centre de vie infantine de l'Ancien-Stand dispose d'un lave-vaisselle professionnel datant de 1990 et qui est mis à rude épreuve.

Lors d'un dépannage, il a été constaté des fuites d'eau importantes et dangereuses. Celui-ci a donc été mis hors service.

Selon le rapport, une réparation serait trop onéreuse au vu de l'état général et de l'âge de la machine. L'entreprise suggère donc son remplacement et propose un modèle pour un montant de Fr. 9'506.– TTC, fourniture, pose et raccordement compris.

Il convient également de poser une nouvelle ligne d'alimentation électrique d'une puissance de 25 A/400 V pour un montant d'environ Fr. 3'200.– TTC.

Vu l'urgence de ces travaux, nous avons d'ores et déjà entrepris les démarches auprès des entreprises, ceci afin de perturber le moins possible le travail du personnel de cuisine.

Justificatif n° 2 – amoire frigorifique: Fr. 4'050.–

Le rapport du chef de l'Office de l'hygiène établi le 29 avril 2008 indiquait:

« Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que les installations de réfrigération actuellement à disposition sont juste suffisantes pour l'entreposage des denrées utilisées à ce jour. Par conséquent, il nous semblerait judicieux de prévoir une augmentation desdites installations afin de répondre aux exigences de l'art. 7, lettres *c* et *d* de l'Office de l'hygiène, qui stipule:

- c)* il y a lieu de garantir les bonnes pratiques d'hygiène, incluant également la prévention des contaminations;
- d)* il y a lieu de disposer dans la mesure du nécessaire de locaux de manutention et d'entreposage adéquats, à température contrôlée et de capacité suffisante, pour que les denrées alimentaires soient maintenues à des températures appropriées et que ces températures puissent être vérifiées et enregistrées si nécessaire;

et d'éviter ainsi tout problème lors des futurs contrôles exercés par les contrôleurs du SCAV.»

Ces deux achats n'étaient pas planifiés lors de l'élaboration du préavis N° 2006/65 et le disponible actuel ne nous permet pas de les englober dans le DIPA.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE
		6300 Administration du service	6302 Unités de prestations	6303 Subventions et aides individuelles	6400 Administration du service (STI)	6401 Office du travail	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	310 Imprimés et fournitures de bureau				48'000				48'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations					8'300			8'300
	314 Entretien des biens immobiliers					2'400	10'400	15'500	28'300
	318 Autres prestations de tiers	38'200	131'300		51'500		86'000		307'000
	319 Impôts, taxes et frais divers				4'500				4'500
	365 Subventions à des institutions			72'000					72'000
TOTAL SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		38'200	131'300	72'000	104'000	10'700	96'400	15'500	468'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>16'800</i>				<i>96'400</i>		<i>113'200</i>

630 Service social Lausanne – CSR*6300 Administration du service*

		Budget	Crédit suppl.
6300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 30'000.–	Fr. 38'200.–

Le 18 octobre 2007, un cadre du SSL a adressé au directeur SSE une plainte contre son chef de service.

D'entente avec la Municipalité, le directeur a alors sollicité l'entreprise Vicario Consulting SA pour un audit, avec mandat d'établir si les accusations portées contre le chef du Service social étaient fondées ou non. Une première partie de cet audit a eu lieu de décembre 2007 à janvier 2008, avec l'audition de 27 personnes, pour un montant de Fr. 38'198.– qui fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire. Une seconde partie sera facturée ultérieurement et fera l'objet d'une seconde demande.

6302 Unités de prestations

		Budget	Crédit suppl.
6302.318	Autres prestations de tiers	Fr. 386'000.–	Fr. 131'300.–

Installation d'un logiciel: Fr. 96'400.–

L'unité logement du Service social gère actuellement un parc de 308 logements, chiffre qui pourrait encore augmenter. Cette gestion est assimilable à celle d'une gérance à caractère social et nécessite des besoins en matière d'outils informatiques auxquels Excel, utilisé jusqu'à ce jour, ne peut plus répondre. Dans ce but, la société OFISA a été mandatée pour installer le logiciel OFIGER-W à l'unité logement.

Assurance incendie mobilière et responsabilité civile pour les logements sociaux: Fr. 18'100.–

L'unité logement du Service social gère actuellement un parc de 308 logements. Pour pallier les lacunes de couverture souvent avérées, il est nécessaire de souscrire des assurances couvrant les risques incendie et responsabilité civile pour l'ensemble du parc. En effet, les occupants des logements du SSL ayant un statut de sous-locataire, ils sont soumis aux mêmes droits et obligations que les locataires en matière de responsabilité civile et d'assurance incendie.

L'expérience montre que, malgré un suivi administratif, une partie non négligeable des sous-locataires ne contractent pas d'assurance ou ne paient pas les primes. Il en découle qu'en cas d'incendie ou autres dégâts, aucune prise en charge n'est possible. Le Service social, signataire des baux, peut être amené à en assumer les coûts y compris les frais de relogement. En 2006, les frais de relogement à l'hôtel d'une famille avaient dépassé les Fr. 10'000.–.

Dès lors, après examen et négociations par le spécialiste en assurances de l'unité assurances choses et patrimoine du Service juridique, une assurance incendie et éléments naturels d'une valeur d'assurance totale de Fr. 7,5 mio permet de répondre à la couverture des biens appartenant aux familles sous-locataires ainsi que des frais de déblaiement et de relogement. La prime annuelle se monte à Fr. 3'881.30.

De même, un contrat de type RC-Entreprises de garantie subsidiaire couvrant jusqu'à Fr. 5 mio avec franchise de Fr. 100.– permet de répondre aux dommages corporels et matériels. La prime annuelle se monte à Fr. 14'175.–.

Ce crédit supplémentaire fait suite à la note adoptée le 1^{er} novembre 2007 par la Municipalité (Unité logement: Assurance incendie mobilière et responsabilité civile pour les logements sociaux).

Campagne de prévention et de sensibilisation à l'endettement: Fr. 16'800.–

Dans le cadre de la campagne de prévention et de sensibilisation à l'endettement conduite par l'Unité d'assainissement financier (UNAFIN) et financée par l'Etat, 8 représentations seront proposées durant le 2^e semestre 2008 par la troupe de théâtre «Caméléon».

Ce montant sera entièrement subventionné par l'Etat de Vaud et porté au crédit du compte 6302.451 «Participation de l'Etat aux charges».

6303 Subventions et aides individuelles

		Budget	Crédit suppl.
6303.365	Subventions à des institutions	Fr. 11'642'200.–	Fr. 72'000.–

Dans un communiqué de presse daté du 3 décembre 2007, la Municipalité a annoncé son intention de renouveler l'expérience de La Terrasse et de confier à la Fondation ABS l'ouverture d'un espace d'accueil, destiné aux marginaux, pour la saison hivernale. Cet espace chauffé permet l'accueil de 15 à 20 personnes, autorisées à consommer des boissons alcoolisées amenées par leur soin. La Terrasse est ouverte de 13 à 19 h en semaine et de 13 à 18 h les samedis. Pour cet hiver, elle a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2007 et fermé le 30 mars 2008.

Sur la base des résultats positifs de l'hiver passé, il est attendu de cet accueil une amélioration du confort des personnes marginales habituellement rassemblées sur la place de la Riponne et une diminution des tensions et problèmes sur la place de la Riponne et avec le parking en cas de météo défavorable. Le SSL, en collaboration avec la police, assure un suivi du projet et un rapport final sera remis par la Fondation ABS.

Cette année, une convention de subvention a été établie précisant les modalités concrètes et les aspects financiers.

Le montant mensuel des salaires correspond à un 0,9 EPT et en ajoutant des frais de chauffage et de gestion, on admet un montant de Fr. 24'000.– par mois. Pour le mois de décembre 2007, cette somme a été prélevée dans les « casuelles » 2007.

Le crédit supplémentaire demandé doit couvrir les trois mois de fonctionnement 2008, à raison de Fr. 24'000.– par mois, soit au total une somme de Fr. 72'000.–.

640 Service du travail et de l'intégration

6400 Administration du service

		Budget		Crédit suppl.	
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr.	8'800.–	Fr.	a) 48'000.–
6400.318	Autres prestations de tiers	Fr.	19'300.–	Fr.	a) 51'500.– a) 36'500.– b) 15'000.–
6400.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr.	3'900.–	Fr.	a) 4'500.–

a) Bureau lausannois d'intégration des immigrés (BLI) : Fr. 89'000.–

Les activités 2008, fixées en janvier par le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement et le chef de service, mettent l'accent sur les axes « information » et « formation ». En raison de la vacance à la tête du BLI lors de l'établissement du budget 2008, diverses activités et projets n'ont pas pu être budgétisés.

Afin d'améliorer la visibilité et permettre de donner une indispensable impulsion au BLI, le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges non budgétisées en rapport avec plusieurs natures du plan comptable communal, soit :

Fr. 45'000.– (6400.310) pour l'impression de 15'000 exemplaires de la brochure destinées aux néo-arrivants à Lausanne.

Fr. 3'000.– (6400.310) pour l'impression du dépliant du BLI, de cartes de vœux et de diverses publications.

Fr. 15'000.– (6400.318) pour la création d'un logo et d'une charte graphique pour le BLI.

Fr. 21'500.– (6400.318) pour la création d'une brochure destinées aux néo-arrivants à Lausanne. Ce montant couvre les coûts de graphisme, de composition et de traduction en 5 langues.

Divers frais (location de salles, publicité, frais de réception) liés aux projets de formation des associations et des colloques thématiques de la CTI pour Fr. 4'500.– (6400.319).

b) Interventions d'avocats privés : Fr. 15'000.–

La direction du service se trouve confrontée à deux situations conflictuelles nécessitant, après étude par le Service juridique, l'intervention d'avocats privés. Il s'agit :

- d'un ex-collaborateur qui attaque la Ville de Lausanne pour non-respect d'une convention de fin de collaboration,
- d'un ancien mandataire qui tente de faire requalifier sa relation contractuelle avec la Ville de Lausanne.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges non budgétisées des honoraires des deux conseils juridiques.

6401 Office du travail

		Budget	Crédit suppl.
6401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 700.–	Fr. 8'300.–
6401.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 0.–	Fr. 2'400.–

Le Service de l'emploi de l'Etat de Vaud a mis en service un logiciel pour la gestion des contrôles qu'effectuent les inspections cantonales (Vaud) et communales (Lausanne) du travail. Ce logiciel requiert l'utilisation impérative d'écran 19". Le SOI n'ayant pu fournir ledit matériel, l'achat a été fait afin de répondre aux obligations que l'inspection du travail Lausanne se voit imposées par la délégation de compétence légale.

D'autre part, le déménagement de l'inspection du travail dans ses nouveaux locaux a fait apparaître des besoins qui n'avaient pas été prévus et budgétisés. Il s'agit d'étagères et d'un vestiaire que le Service du logement et des gérances n'a pas pu intégrer dans les coûts de transformation des locaux, ainsi que la pose de stores pare-soleil dont la nécessité s'est avérée à l'usage.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges non budgétisées d'achats de matériel et de mobilier :

- Fr. 3'600.– (6401.311) pour la couverture de l'acquisition de 9 écrans 19",
- Fr. 4'700.– (6401.311) pour la fabrication d'étagères et d'un vestiaire sécurisé,
- Fr. 2'400.– (6401.314) pour la pose de stores pare-soleil.

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget	Crédit suppl.
6404.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 27'500.–	Fr. 10'400.–

Le programme d'emplois temporaires subventionnés CAPTA est locataire de bureaux dans l'immeuble de la route de Genève 77. En février, un début d'incendie dû à un luminaire de plafond usé s'est déclaré, sans autre conséquence qu'un court-circuit et quelques plaques du faux plafond noircies.

Cet « avertissement sans frais » a mené le Service du travail à faire vérifier, puis remplacer, pour des raisons de sécurité, les plafonniers des salles occupées par ce programme. Des démarches sont en cours pour obtenir une participation de la gérance, bien que ce genre d'installation relève de la responsabilité du locataire, selon le droit du bail.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges non budgétisées d'aménagement de locaux, soit Fr. 10'400.– pour la couverture du changement de luminaires dans les locaux du programme d'emplois temporaires subventionnés CAPTA.

		Budget	Crédit suppl.
6404.318	Autres prestations de tiers	Fr. 597'500.–	Fr. 86'000.–

Dans le cadre de la gestion administrative de l'ensemble du bureau des emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL), le chef de service du STI a désiré qu'un système de gestion centralisé soit mis sur pied. Une étude, menée par le responsable de l'unité Administration-Comptabilité-Intendance et le SOI, a permis de présenter un projet au COPILINF de la Ville de Lausanne, qui l'a validé.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges non budgétisées d'honoraires, soit Fr. 86'000.– pour la couverture de la réalisation d'une base de données permettant la gestion centralisée de l'activité du bureau des ETSL.

Il est à noter que les deux montants ci-dessus seront partiellement couverts par la subvention versée par le Service de l'emploi de l'Etat de Vaud au titre des frais de fonctionnement des ETSL. Recettes supplémentaires de Fr. 96'400.– sous la rubrique 6404.451.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 750'000.–	Fr. 15'500.–

Remplacement de la totalité du grillage des volières du parc de Mon-Repos par un grillage de sécurité, suite aux différents actes de vandalisme survenus en 2007. En sa séance du 16 avril 2008, la Municipalité a adopté la demande de crédit supplémentaire pour la remise en conformité des volières (selon note à la Municipalité annexée).

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		701 Comptabilité et finances	702 MAGESI	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	
CHARGES PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			232'000	353'000	148'000	733'000
	313 Marchandises		250'000		24'000		274'000
	314 Entretien des biens immobiliers			95'000	22'000		117'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			10'000	13'000	173'000	196'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				40'000		40'000
	318 Autres prestations de tiers			60'000	45'500		105'500
	319 Impôts, taxes et frais divers	30'000		48'000	25'000		103'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		30'000	250'000	445'000	522'500	321'000	1'568'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>30'000</i>	<i>250'000</i>			<i>144'000</i>	<i>424'000</i>

701 Comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl.
701.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 1'100.–	Fr. 30'000.–

Les frais facturés par les offices de poursuites et de justice n'ont pas été prévus au budget 2008. Auparavant, ces frais étaient comptabilisés sous un compte de bilan qui était automatiquement régularisé par la facturation des frais aux clients.

Mise en compte des frais des offices de poursuites et de justice facturés aux clients. Auparavant, ces frais étaient comptabilisés sous un compte de bilan qui était automatiquement régularisé par la facturation des frais aux clients. Recettes supplémentaires de Fr. 30'000.– sous la rubrique 701.434.

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl.
702.313	Marchandises	Fr. 550'000.–	Fr. 250'000.–

Adaptation du budget d'achats de carburants liée aux exigences comptables du logiciel SAP

Le budget d'achats de carburants du Magesi, pour les besoins spécifiques des services des SIL, est de Fr. 300'000.– (compte 313002). Les achats de carburants sont cependant nettement supérieurs à ce montant du fait que d'autres services de l'Administration communale s'approvisionnent également à la station de distribution des carburants des SIL. Auparavant, ces achats étaient comptabilisés dans un compte de bilan qui était automatiquement régularisé par la facturation aux autres directions. D'un point de vue comptable, s'il était possible (avec GEFI) de gérer le budget de cette manière, tel n'est plus le cas avec le module comptable de SAP qui a été installé au 01.01.2008 et qui implique, sous peine de blocage, que les dépenses imputées ne soient pas supérieures au montant budgété. Par conséquent, il est proposé d'augmenter le budget d'achats de carburants d'un montant suffisant, qui sera dès lors compensé par les recettes afférentes. Il s'agit donc d'une opération comptable neutre.

Recettes supplémentaires de Fr. 250'000.– sous la rubrique 702.434.

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'300'000.–	Fr. 232'000.–
74.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 50'000.–	Fr. 95'000.–
74.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 2'500'000.–	Fr. 48'000.–

Regroupement du Service du gaz et du chauffage à distance – Optimisation de l'occupation des locaux*1. Regroupement du Service du gaz et du chauffage à distance*

Le départ de Neo Technologies SA du site de Pierre-de-Plan offre une opportunité unique au Service du gaz et du chauffage à distance de concentrer ses activités sur un seul site et d'optimiser l'utilisation des infrastructures nécessaires aux activités des Services industriels. Des concentrations d'ateliers, de dépôts de matériels et d'activités sont ainsi envisageables. Pour permettre le transfert de l'ensemble du personnel travaillant pour le Service du gaz et du chauffage à distance, des constructions complémentaires doivent être entreprises, telles que douches, vestiaires, bureaux et local de séchage d'habits de travail.

2. Réaffectation des locaux libérés par Neo Technologies SA

Les locaux libérés sont adaptés pour recevoir les activités assurées par le personnel du contrôle, de la construction et de l'exploitation de la division gaz. Actuellement 33 personnes sont impliquées par ces tâches. Leurs bureaux sont situés à la route de Genève 49, dans la première arche du Pont Chauderon.

3. Réaffectation des locaux libérés par la division TEC (Technique, Equipement, Clientèle) du Service de l'électricité

Les locaux situés à la route de Genève 32 et 34 seront répartis entre le SEL et le SDS. Les frais de réaménagement ont déjà été accordés.

*4. Avantages de la réorganisation et de la répartition des infrastructures**4.1 Pour le Service du gaz et du chauffage à distance*

Le Service du gaz et du chauffage à distance propose donc de regrouper l'ensemble du personnel du service sur le site de Pierre-de-Plan. Ce déménagement présente les avantages suivants :

- diminution des déplacements entre Chauderon et Pierre-de-Plan ;
- amélioration des échanges entre les unités du service, particulièrement avec le bureau technique et le secrétariat ;
- optimisation des ateliers et des machines ;
- renforcement de la collaboration entre le personnel technique du gaz et du chauffage à distance ;
- meilleur accès pour les prescripteurs (installateurs, architectes, etc.) ;
- accès facilité aux plans du réseau de gaz.

4.2 Pour le Service de l'électricité

Les locaux libérés à la route de Genève 49 seront occupés par la division TEC (Technique, Equipement, Clientèle) du Service de l'électricité. Les avantages suivants pour ce service se résument comme suit :

- regroupement des activités technique et administrative, tel que le Service du gaz le pratique actuellement ;
- locaux adaptés exactement aux besoins, tant sur le plan de leur disposition que sur celui de leur utilisation ;
- regroupement des véhicules de service (actuellement des places de parc payantes sont louées dans le parking de Chauderon) ;
- regroupement de tous les collaborateurs de la division, actuellement dispersés sur trois sites différents ;
- amélioration des conditions de livraisons de matériel (accès, monte-charge) ;
- optimisation des manutentions des appareils entre le groupement du stock, celui du paramétrage et le laboratoire d'étalonnage, toutes les activités pouvant être regroupées sur un même niveau.

5. *Aspects financiers*

– Fourniture, matériel et mobiliers	Fr.	232'000.–	
– Génie civil et raccordements	Fr.	95'000.–	
– Déménagements, taxes et imprévus	Fr.	48'000.–	
Coûts pour le Service du gaz et du chauffage à distance	Fr.	375'000.–	
– Fourniture, matériel et mobiliers	Fr.	25'000.–	(rubrique 76.311)
– Déménagements, peinture et mise aux normes	Fr.	25'000.–	(rubrique 76.319)
Coûts pour le Service de l'électricité	Fr.	50'000.–	
<u>Montant total du crédit supplémentaire</u>	Fr.	425'000.–	

Budget **Crédit suppl.**

74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr.	3'600'000.–	Fr.	10'000.–
--------	---	-----	-------------	------------	-----------------

La maintenance des postes de détente Gaznat sur notre réseau est régulièrement effectuée par des prestataires externes dans le cadre de contrats annuels.

Le budget de Fr. 10'000.– alloué pour l'année 2008 a été sous-évalué. Il ne tient en effet pas compte de ces contrats, qui ont déjà grevé le montant disponible.

Or le poste de Bellerive présente des problèmes d'infiltration d'eau qui sont, selon les directives de l'IFP, à résoudre au plus vite. Sans budget disponible, nous ne pouvons pas entreprendre ces travaux qui impliquent une demande de crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 10'000.–.

Budget **Crédit suppl.**

74.318	Autres prestations de tiers	Fr.	1'400'000.–	Fr.	60'000.–
--------	-----------------------------	-----	-------------	------------	-----------------

En 2006 et 2007, le service avait prévu dans son budget 2 études menées par un consultant externe pour la réalisation des plans directeurs et la détermination des budgets d'investissements des réseaux gaz et chauffage à distance, ainsi qu'une nouvelle tarification du gaz. Ces projets font suite aux activités du même consultant dans le domaine du chauffage à distance, pour lequel le nouveau tarif a été validé dans le cadre des réponses aux préavis Béboux et Béboux-Perrin (rapport-préavis n° 2007/08).

En cours d'années 2006 et 2007, l'association gazière suisse a dirigé un projet (NEMO) afin d'uniformiser le calcul du timbre en vue d'une libéralisation du marché. Ce projet, auquel les SIL ont participé activement, a eu une grande influence sur la détermination de la valeur et des coûts du réseau gaz. Le début des 2 études « plans directeurs gaz et CAD » et « tarification du gaz » a été, en partie, repoussé sur l'année 2007. Il n'a pas pu être terminé à ce jour, le projet NEMO étant encore en phase de finalisation. Le budget initialement prévu pour ces études n'a donc pas été entièrement utilisé en 2006 ni en 2007.

Pour terminer les études de tarification et des plans directeurs du gaz, le montant total des travaux supplémentaires se monte à Fr. 60'000.–.

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 2'200'000.–	Fr. 353'000.–

Alimentation de la ligne de contact tl du secteur Victor-Ruffy–Chailly : Fr. 105'000.–

Dans le cadre de la construction du réseau tl 08, les tl nous ont demandé de leur soumettre une offre pour une alimentation de la ligne de contact du secteur Victor-Ruffy–Chailly.

Ce projet comporte la fourniture de câbles basse tension ainsi que leur pose et raccordement sur des câbles existants.

Ce travail nous a été adjugé et sera réalisé cette année (juillet 2008).

Ce montant sera compensé par des recettes supplémentaires d'environ Fr. 120'000.–.

Achat d'outillage : Fr. 46'000.–

Dans le cadre du groupe de travail «Méthodes», il a été prévu la mise en place d'une nouvelle méthode de travail qui consiste à travailler sous tension, pour les activités liées au réseau souterrain basse tension.

Cette méthode permettra une plus grande souplesse et une meilleure efficacité dans l'organisation du travail et, par la même occasion, d'éviter au maximum des coupures de courant chez nos clients.

Afin de pouvoir réaliser ce travail sous tension, nos monteurs (environ 40) doivent être équipés d'un outillage spécial et propre à chacun, ceci pour des raisons de sécurité.

Regroupement du Service du gaz et du chauffage à distance, achat de matériel : Fr. 25'000.–

Voir commentaires sous rubriques 74.311, 74.314 et 74.319.

Remplacement d'éléments défectueux sur les pylônes de la ligne 125kV Lavey-Lausanne : Fr. 47'000.–

Suite à une inspection annuelle détaillée des pylônes de la ligne 125kV Lavey-Lausanne, des éléments défectueux ont été signalés (pinces d'ancrage, chaînes isolateur, chaînes isolateur double, etc.).

Leur remplacement est obligatoire afin d'éviter un incident grave pour les personnes qui se trouvent à proximité de la ligne, et qui entraînerait une coupure importante de courant sur la Riviera.

Transfert de l'atelier du SEL au Magesi : Fr. 130'000.–

Lors de l'élaboration du budget 2008, le transfert de l'atelier du SEL au Magesi était prévu pour le 1^{er} janvier 2008. Donc charge à celui-ci d'établir le budget 2008.

Finalement ce transfert a été repoussé au 1^{er} janvier 2009.

De ce fait, aucun montant pour la fabrication de produits destinés au réapprovisionnement du Magesi n'a été prévu. Ce montant est compensé par des recettes inscrites au compte 76403.435 «Ventes».

		Budget	Crédit suppl.
76.313	Marchandises	Fr. 60'000.–	Fr. 24'000.–

Le montant prévu pour les équipements personnels, pantalons, pulls, vestes, ne tenait pas compte des augmentations d'effectif sur le terrain, voire du remplacement plus fréquent de certains équipements.

En effet, dans le passé (fluctuation des effectifs), un stock restreint permettait de régler la consommation annuelle.

Ce stock étant épuisé, nous avons saisi l'opportunité d'une offre pour acheter des équipements complémentaires et nécessaires à nos collaborateurs travaillant sur les chantiers.

		Budget	Crédit suppl.
76.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 280'000.–	Fr. 22'000.–

Lors de l'élaboration du budget 2008 pour SAP, la structure ayant fondamentalement changé, il n'était plus possible de faire un contrôle direct entre le budget 2007 (GEFI) et la nouvelle version (Excel).

Cet état de fait a conduit à ce que certains montants, pour des travaux récurrents, n'ont pas été prévus, notamment pour l'entretien courant des postes de transformation de quartier.

		Budget	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'400'000.–	Fr. 13'000.–

Suite à la rupture et à la chute sur l'autoroute du câble 125 kV en août 2003, il avait été décidé de procéder à une inspection thermovision sur cette ligne tous les 3 à 5 ans.

En effet, la ligne 125 kV Lavey-Lausanne (câbles et pylônes) est ancienne et il est nécessaire de procéder à son inspection très régulièrement.

		Budget	Crédit suppl.
76.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 4'363'000.–	Fr. 40'000.–

En 2008, nous allons procéder à la remise à niveau des installations informatiques LYNX du centre de conduite de Pierre-de-Plan.

Au moment de l'établissement du budget, le SOI a demandé que les frais de cette mise à jour figurent dans ses propres demandes informatiques.

Lors de l'examen détaillé du budget, le SOI n'a pris dans ses comptes que la fourniture du matériel et a demandé que les frais de mise à jour du logiciel soient assumés par le SEL.

La requête du SOI étant parvenue trop tardivement, le budget du SEL n'a pu être corrigé.

		Budget	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	Fr. 3'615'000.–	Fr. 45'500.–

Audit RH: Fr. 6'900.–

Un audit RH a été demandé par la Direction des services industriels.

Une participation au financement de cet audit, calculée proportionnellement au nombre d'employés de notre service, nous sera imputée.

Frais d'étude: Fr. 38'600.–

Une étude effectuée et facturée en 2007 n'a été payée que sur l'exercice 2008. Ce montant nous fait défaut pour mener à bien les études prévues au budget 2008.

		Budget	Crédit suppl.
76.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 21'000'000.–	Fr. 25'000.–

Regroupement du Service du gaz et du chauffage à distance, achat de matériel: Fr. 25'000.–

Voir commentaires sous rubriques 74.311, 74.314 et 74.319.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'375'000.–	Fr. 148'000.–

Dans le cadre du budget 2008, il n'a pas été prévu de montant pour l'achat et la vente de décodeurs numériques pour les clients désireux de bénéficier de l'offre numérique proposée en partenariat avec DigiTV.

La vente de ces décodeurs n'a pas pour but de dégager une marge, mais de permettre aux clients du télé-réseau d'accéder aux programmes numériques gratuits et payants, en particulier à l'offre en langues étrangères et de faire face à la concurrence en matière de télévision. C'est pourquoi nous commercialisons ces appareils au prix coûtant, soit Fr. 195.– TTC (hors frais de livraison).

Nous estimons le nombre de ventes pour l'année 2008 à 800 pièces.

Recettes supplémentaires de Fr. 144'000.– sous la rubrique 77.434.

		Budget	Crédit suppl.
77.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 470'000.–	Fr. 173'000.–

Dans le cadre du budget 2008, un montant de Fr. 100'000.– a été prévu pour l'entretien des installations du télé-réseau, dont les avaries. Or il s'avère que plusieurs incidents ont nécessité d'importants travaux de remise en état du réseau, pour un montant total de l'ordre de Fr. 140'000.–.

Nous demandons donc un montant de Fr. 173'000.– pour assumer le coût de la dernière avarie se montant à Fr. 33'000.– et pour faire face à d'autres incidents de cette nature.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'330'000.–	Fr. 297'500.–

Demande de crédit supplémentaire pour la mise en œuvre d'un nouveau logiciel d'aide à la gestion administrative de la scolarité dans les établissements lausannois et au Service des écoles primaires et secondaires : Fr. 250'000.–

La gestion informatique des élèves et des classes lausannoises est assurée depuis 1984 par une application comprenant notamment un fichier central des élèves lausannois, directement lié à celui du contrôle des habitants et hébergé sur le serveur IBM. Les fonctionnalités de cette application permettent en particulier au Service des écoles primaires et secondaires ainsi qu'aux établissements scolaires lausannois la gestion transversale des élèves, les inscriptions des nouveaux élèves, l'aide à l'élaboration du plan de rentrée, la formation des classes, la convocation des élèves, la gestion des transports scolaires ainsi que les facturations liées à la scolarité (écolages et devoirs surveillés).

Cet outil permet d'assurer une gestion harmonisée de tous les établissements sis sur le territoire communal. Il constitue un complément indispensable au logiciel cantonal appelé LAGAPES, qui permet d'assurer la gestion interne de chaque établissement, en particulier la répartition de l'enseignement, la gestion des horaires et de l'enveloppe financière des périodes ainsi que l'édition des bulletins scolaires.

Sachant que l'application lausannoise, outil pionnier au moment de sa mise en place, devenait désuète et posait des problèmes d'adaptation aux nombreux changements intervenant dans l'organisation scolaire, le Service des écoles et le SOI avaient déjà approché le Canton en 1999. Il s'agissait d'envisager une collaboration avec le DFJ en vue de l'élaboration d'un outil permettant à la fois de gérer les établissements scolaires du canton et de tenir compte des spécificités de la gestion coordonnée lausannoise.

Différentes péripéties ont retardé le projet cantonal de gestion des établissements de formation lancé en 2002 par le Canton, et auquel les services de la Ville étaient associés. Un nouveau projet, lancé en 2004 et qui a fait l'objet d'une demande de crédit votée en 2006 par le Grand Conseil permettait notamment, en raison des engagements pris à plusieurs reprises, d'attendre la mise en œuvre du produit cantonal et de son adaptation pour les besoins lausannois, en remplacement de l'application lausannoise actuelle.

Une analyse récente de la situation du projet cantonal a conduit au constat que l'ampleur et la complexité du projet appelé SIEF, qui prévoit une gestion par un même logiciel de l'ensemble des établissements de formation obligatoire et postobligatoire (scolarité obligatoire, gymnases, formation professionnelle, OPTT et enseignement spécialisé), ne permettraient plus d'envisager une introduction dans les délais prévus. Or la Ville de Lausanne, qui comptait sur l'outil cantonal pour contribuer à la mise en place d'une nouvelle gestion transversale des écoles lausannoises, se retrouve brusquement sans outil de gestion dès le 1^{er} janvier 2009.

Certes, la solution de la prolongation de l'outil actuel, hébergé sur le serveur IBM qui sera désactivé pour l'ensemble de ses applications au 31 décembre 2008, aurait pu être envisagée. Mais le COPILINF, informé de cette situation critique, a exclu cette éventualité, au vu des coûts d'un maintien en vie de l'application lausannoise, évalués à Fr. 1'800'000.– par année.

Dès la certitude acquise que le Canton ne serait pas en mesure de tenir les délais annoncés de mise en œuvre, des démarches ont été entreprises pour trouver une solution de remplacement, en vue d'une introduction du nouvel outil informatique dès janvier 2009.

La solution trouvée est l'adaptation de l'outil cantonal actuel de gestion des établissements de la scolarité, appelé LAGAPES (Logiciel d'Aide à la Gestion des Etablissements Scolaires). Cette adaptation, qui peut être réalisée à moindres coûts et dans des délais rapides, est possible grâce à l'évolution du logiciel File Maker et des possibilités qu'il offre désormais d'assurer la sécurité et la mise en réseau des 12 établissements et du Service des écoles. Elle présente de nombreux avantages :

- elle est en parfaite cohérence avec la préoccupation constante de la Ville de favoriser une collaboration étroite avec le DFJC en matière de gestion de la scolarité obligatoire ;
- sa mise en œuvre ne nécessite pas une remise en cause fondamentale des processus de gestion ni une formation lourde du personnel administratif et des enseignants, puisque l'outil est utilisé depuis 7 ans dans les établissements scolaires ;
- la nouvelle architecture d'entreprise du système d'information communal, conçue pour faciliter l'intégration d'applications basées sur des technologies hétérogènes, permet d'envisager l'interopérabilité du logiciel LAGAPES avec d'autres applications de la cyberadministration. En particulier, l'interopérabilité avec celles des services de la DEJE, du Service du contrôle des habitants et, à terme, du système mis en place par le DFJC ;
- elle permet la poursuite d'applications existantes ainsi que la mise en œuvre d'outils de gestion pour plusieurs prestations communales assurées par le Service des écoles telles que les transports scolaires ou les devoirs surveillés.

Le montant du crédit demandé se décompose de la façon suivante :

Serveurs pour l'hébergement de l'application	Fr.	40'000.–
Licence du logiciel File Maker Pro pour X utilisateurs	Fr.	20'000.–
Sous-total équipement et logiciels	Fr.	60'000.–
Support de développement (techniciens externes au SOI spécialistes en optimisation de File Maker Pro et LAGAPES, mise en œuvre de l'accueil numérique pour la cyberadministration)	Fr.	190'000.–
Total général TTC	Fr.	250'000.–

Ces coûts ne comprennent pas le temps consacré par les collaborateurs du SOI et du SEP+S à l'encadrement, à la collaboration et à la réalisation du projet. L'outil de gestion de projet permettra d'enregistrer dans le détail et de valoriser le coût des ressources communales allouées au projet.

Acquisition du logiciel de gestion de plans – CAD-ORGANIZER pour le Service d'architecture : Fr. 47'500.–

Fourniture et installation d'un logiciel permettant de retrouver, visualiser et diffuser simplement les 10'000 à 15'000 plans informatiques des bâtiments gérés par le Service d'architecture.

Ce projet a été accepté par le COPILINF lors de sa séance du 4 février 2008.

Eléments financiers du projet :

Licence du logiciel CAD-ORGANIZER	Fr.	26'900.–
Prestations de services : personnalisation de l'interface, installation et configuration de l'application, audit et enregistrement des plans actuels, liaison avec Goéland, séances de présentation et formation des utilisateurs (opérateurs DAO et utilisateurs lambda)	Fr.	20'600.–
Total TTC	Fr.	47'500.–

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3203 Compostière

		Budget	Crédit suppl.
3203.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 609'500.–	Fr. 460'000.–

En 2006, il a été prévu de changer la défibreuse de la compostière datant de l'an 2000. Dans ce but, un montant de Fr. 420'000.– a été porté sur le préavis 2006/49 portant sur les autorisations d'achats pour 2007. En avril 2007, le directeur de la société qui exploite le site de la Tuilière (également fermier du domaine du Châtelard) est décédé subitement. Le temps pour son fils et son épouse de reprendre les rênes de la société et il était trop tard pour acquérir la nouvelle défibreuse en 2007.

Cette acquisition a ainsi été reportée de fait à 2008. Ce retard a été mis à profit pour prendre quelques contacts avec des fournisseurs, pour constater que la technologie et les capacités de ces machines s'améliorent vite et que maintenant, il existe sur le marché des défibreuses qui peuvent aussi broyer des souches. Avec une telle machine, il devrait être par exemple possible de broyer une bonne partie des souches provenant du Service des parcs et promenades. Comme il se doit aujourd'hui, cette nouvelle machine sera équipée d'un filtre à particules et d'autres options écologiques.

Afin d'avoir les moyens de choisir la machine la mieux adaptée aux besoins d'un site moderne de traitement et de valorisation des matières organiques, la Municipalité demande un crédit supplémentaire de Fr. 460'000.–. A noter que le fonds de renouvellement de l'équipement de la compostière dispose déjà de Fr. 140'000.– correspondant à deux allocations de Fr. 70'000.– portées aux comptes 2006 et 2007 (en remplacement de l'amortissement annuel).

La valeur de reprise de l'ancienne machine est estimée à environ Fr. 50'000.– et sera enregistrée sur la rubrique 3203.424.

3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl.
3700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 0.–	Fr. 550'000.–

En 2006, la Municipalité a décidé le remplacement du bibliobus en fonction depuis 1984. Dans ce but, un montant de Fr. 445'800.– (estimation basée sur l'acquisition d'un véhicule similaire par la ville de Genève en 2005) a été porté sur le préavis N° 2006/49 portant sur les autorisations d'achats pour 2007. Au vu de la complexité du dossier, la Bibliothèque municipale a d'abord pris conseil auprès de la Direction des travaux pour l'élaboration de l'appel d'offres OMC, puis auprès du Magesi, qui a la connaissance et l'expérience liées à cette procédure spécifique.

De ce fait, l'appel d'offres n'a pu être concrétisé qu'au début de l'année 2008.

A la fin du délai de soumission, une seule offre de Fr. 550'000.–, TVA incluse, est parvenue au MAGESI. Ladite offre ne correspond pas entièrement au cahier des charges et doit encore être améliorée. L'évolution du prix d'acquisition entre le montant inscrit aux autorisations d'achats 2007 et la présente demande de crédit résulte principalement de l'évolution importante du coût des matières premières (acier et plastique) ces dernières années.

Comme il se doit aujourd'hui, ce nouveau véhicule sera équipé d'un filtre à particules.

4. TRAVAUX

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 938'000.–	Fr. 437'000.–

Division Ateliers et magasins de la Ville (AMV): Fr. 20'000.–

Les installations de débosselage et de soudure de l'unité «Garages» sont utilisées quotidiennement pour le débosselage, le soudage «par points» et l'assemblage des tôles de carrosserie pour l'ensemble du parc automobile communal (camions, camionnettes, voitures, machines et engins, etc.).

En début d'année, elles ont subi une importante avarie qui ne peut pas être réparée en raison de leur vétusté (+ 20 ans) et de l'impossibilité de trouver les pièces utiles à leur remise en état. Compte tenu de la nécessité de disposer de tels équipements pour l'atelier de carrosserie, nous avons loué une installation combinée «débosselage / soudage / assemblage» d'une nouvelle génération.

Tenant compte des dépenses provoquées par cette location à moyen et à long terme, et si nous entendons maintenir ces prestations au sein de l'Administration, il nous apparaît nécessaire d'acquérir rapidement une installation du même type. Les montants octroyés dans le cadre des autorisations d'achats 2008 ne permettant pas cette dépense imprévue, nous sollicitons l'octroi d'un crédit supplémentaire.

Division Entretien: Fr. 45'000.–

Avec la mise en service du «réseau 08» en septembre 2008, les tl projettent de démolir leur édicule situé sur la place du Tunnel. Les WC publics existants au sous-sol sont donc appelés à disparaître.

Si la Ville entend maintenir une offre minimale dans l'attente du réaménagement complet de la place, il convient d'installer des WC publics de type provisoire (2 cabines pour hommes / femmes + 1 cabine pour handicapés), notamment à l'intention des touristes puisque cinq places de stationnement seront maintenues sur la place pour les cars touristiques. Bien qu'il s'agisse d'installations «provisoires», ces cabines seront certainement présentes quelques années. Elles devront donc être raccordées aux réseaux d'eau et d'électricité, ainsi qu'au collecteur d'eaux usées. Il est toutefois à noter qu'elles pourront être réutilisées par ailleurs lorsque le réaménagement de la place débutera.

Les montants octroyés dans le cadre des «Autorisations d'achats 2008» ne permettant pas cette dépense imprévue, nous sollicitons l'octroi d'un crédit supplémentaire.

Division Travaux: Fr. 52'000.–

En automne 2006, l'unité «Travaux» a acquis une brouette à moteur dans le cadre des autorisations d'achats. Cet engin est utilisé par les paveurs lors des travaux de pose sur des grandes surfaces, ce qui a permis d'améliorer significativement leur rendement.

Assez rapidement, l'atelier mécanique des Ateliers et magasins de la Ville a enregistré un nombre de pannes singulièrement élevé, ce qui a entraîné des immobilisations répétées de l'engin. A l'époque, le choix du modèle avait été fait en nous fondant sur les conseils du fournisseur. Ce dernier a admis sa responsabilité s'agissant du sous-dimensionnement de nos besoins et

de l'inadéquation avec le modèle alors proposé. Dans ce contexte, il nous propose un modèle plus adapté à nos contraintes et nous offre un rabais et une reprise très avantageuse pour notre ancienne brouette (prix d'achat : Fr. 23'500.– TTC en 2006 et offre de rabais et reprise de Fr. 29'000.– TTC en 2008).

Tenant compte de la nécessité de mettre un engin adapté à la disposition de notre personnel et de l'offre très intéressante proposée par le fournisseur pour la reprise de notre ancienne brouette à moteur, nous sollicitons l'octroi d'un crédit supplémentaire pour financer cet achat.

Il est à noter que les Fr. 29'000.– pour la reprise de notre machine seront portés en recette sur le budget de fonctionnement sous la rubrique 4201.424, d'où une dépense effective de quelque Fr. 23'000.–.

Division Travaux : Fr. 320'000.–

Suite à l'incendie survenu le 14 février dernier dans le garage des Ateliers et magasins de la Ville, deux véhicules de l'unité « Transports » ont été déclarés irrécupérables par les experts de l'ECA. Il s'agit de :

- un camion Iveco, datant de 1989, sur lequel était monté une lame à neige et une saleuse pour le service hivernal ;
- une balayeuse Mercedes, datant de 1992, principalement affectée au balayage mécanique des allées dans les parcs communaux.

Si nous entendons maintenir l'intégralité des missions dévolues à notre service en matière de nettoyage et de déneigement, il nous apparaît nécessaire de remplacer les équipements suivants :

- une saleuse amovible (Fr. 60'000.–) adaptée pour être embarquée sur un de nos camions, en remplacement du camion et des équipements ci-dessus ;
- une balayeuse de même catégorie que celle détruite par l'incendie (Fr. 260'000.–).

Les montants octroyés dans le cadre des « Autorisations d'achats 2008 » ne permettant pas cette dépense imprévue, nous sollicitons l'octroi d'un crédit supplémentaire.

Il est à noter que, sur la base des valeurs vénales des véhicules incendiés, l'ECA devrait nous verser une indemnisation de Fr. 105'000.– qui sera portée en recette sous la rubrique 4201.1463.1 des autorisations d'achats.

7. SERVICES INDUSTRIELS

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl.
7100.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 606'000.–	Fr. 148'000.–

Véhicule de service pour la division CVS et télégestion : Fr. 35'000.–

La division CVS et télégestion du Service du gaz et du chauffage à distance prend actuellement un essor prometteur. Le nombre d'installations raccordées au système de télégestion dépassera la barre des 300 au cours de l'année 2008 et cela grâce, en partie, au secteur privé qui s'intéresse de plus en plus à cette prestation. Cette clientèle nouvelle et particulière mérite un service soigné, efficace et rapide.

Au vu de ce qui précède et après l'engagement d'un collaborateur supplémentaire au printemps 2008, le seul véhicule de service de la division CVS et télégestion ne suffira plus.

C'est pourquoi nous sollicitons l'acquisition d'un nouveau véhicule de service, un break alimenté au gaz naturel ou bicom bustible et équipé de tout le matériel nécessaire aux mises en service, dépannages et service de piquets qui permettra de garantir les engagements contractuels avec nos clients.

Le coût d'achat de ce véhicule respectueux de l'environnement représente environ Fr. 35'000.–.

Remplacement d'un véhicule de service suite à un accident : Fr. 25'000.–

Un collaborateur du Magesi qui participait le 11.03.2008 à des essais du nouveau camion nacelle de l'éclairage public, a provoqué, à la jonction des chemins de Préville et de Mornex, un accident avec la voiture de service qu'il conduisait. Selon l'expert mandaté par notre assureur, la valeur vénale du véhicule en question, de marque Opel Corsa VD 19562, a été fixée à Fr. 5'950.– HT et le montant du dommage évalué à Fr. 8'000.– HT. La valeur de l'épave a été estimée à Fr. 1'000.–. Comme la plupart des véhicules de service, il n'est pas assuré en casco et une réparation n'est économiquement pas justifiée. Ce véhicule a été immatriculé en juillet 2000 et totalisait 47'846 km au moment du sinistre. Son remplacement s'avère nécessaire, car il était affecté à la division de l'éclairage public du Service de l'électricité, qui l'utilise notamment pour les contrôles des sources lumineuses, la coordination des chantiers et pour des déplacements auprès de ses clients (communes). Il est proposé d'acquérir un véhicule bicarburant (gaz/essence), de type Fiat Panda, Ford Fiesta ou Citroën C3, aux caractéristiques sensiblement identiques à celles du véhicule à remplacer et particulièrement adapté aux besoins d'une utilisation locale.

Amélioration des conditions de travail pour un collaborateur atteint dans sa santé : Fr. 15'000.–

La manutention de marchandises, lors de leur mise en stock ou lors de la préparation de commandes, représente une forte part de l'activité de magasinier au Magesi. L'utilisation d'un transpalette manuel sollicite inutilement le système musculo-squelettique lorsque les charges à manutentionner sont lourdes. Pour alléger le travail d'un collaborateur qui souffre de graves problèmes dorsaux, nous proposons l'acquisition d'un gerbeur (élévateur électrique à conducteur accompagnant) qui lui soit dédié. Le coût de cet équipement est de Fr. 15'000.–. Cette mesure est rendue nécessaire par le fait que le nombre d'engins similaires à la disposition des collaborateurs est actuellement insuffisant.

Sur un plan plus général, une mesure visant à réduire la pénibilité du travail des collaborateurs est en cours d'évaluation. Il s'agit d'installer plusieurs moyens auxiliaires de levage aux emplacements de fortes manutentions. Ils feront l'objet d'une demande de crédit séparée, le moment venu.

Acquisition de moyens auxiliaires de levage pour améliorer les conditions de travail des magasiniers : Fr. 73'000.–

La manutention de charges liée à la mise en stock des marchandises et à la préparation des commandes représente une forte part de l'activité des magasiniers du Magesi. Des sollicitations inutiles du système musculo-squelettique sont provoquées par le port répété de charges. Des moyens auxiliaires de levage permettent de réduire autant que possible les facteurs induisant des troubles de la santé. Après une étude approfondie, il est proposé d'acquérir :

– 2 moyens auxiliaires de levage de charges, montés sur un système de rails	Fr. 53'000.–
– 2 transpalettes électriques permettant en particulier de soulever des charges de façon ergonomique	Fr. 20'000.–
Total	Fr. 73'000.–

Ces équipements s'inscrivent dans la démarche visant à réduire la pénibilité au travail et permettront de préserver la santé de nos collaborateurs.

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE****330 Service du logement et des gérances****3302 Immeubles du patrimoine administratif**

		Budget	Crédit suppl.
3302.503.3450	Aménagement du bâtiment sis Côtes-de-Montbenon 7-9 et transfert au patrimoine administratif	Fr. 1'864'000.–	Fr. 38'000.–

Dans sa séance du 9 novembre 2004, le Conseil communal adoptait le rapport-préavis N° 2004/33 du 2 septembre 2004 destiné, entre autre, à la transformation du sous-sol et du rez de l'immeuble rue des Côtes-de-Montbenon 7-9 pour l'installation de l'atelier des maquettes de la Ville de Lausanne, dont les locaux étaient situés dans l'immeuble sis rue Beau-Séjour 8, à Lausanne.

Il s'avère que le montant du crédit est légèrement insuffisant pour les raisons suivantes :

– des installations électriques plus complexes que prévues engendrent un surcoût de	Fr. 18'540.00
– des travaux imprévus en termes de protection incendie, d'évacuation, de consommation électrique et de réparation ont dû être réalisés pour un montant de	Fr. 12'869.70
– acquisition de matériel d'exploitation supplémentaire demandé par l'atelier des maquettes, à savoir en équipement et outillage d'atelier et de bureau, qui s'élève à	Fr. 15'551.30
soit au total un dépassement de	Fr. 46'961.00

Une partie du dépassement ayant pu être absorbée par le poste divers et imprévus, la présente demande de crédit complémentaire s'élève à Fr. 38'000.–.

4. TRAVAUX**4700 eauservice**

		Budget	Crédit suppl.
4700.501.4354	Extensions ordinaires 2003	Fr. 5'300'000.–	Fr. 42'200.–

Ce crédit complémentaire demandé est la conséquence de deux chantiers non prévus lors de l'établissement du préavis. Il s'agit :

- Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau giratoire au débouché de l'avenue de Cour sur l'avenue de Montoie, eauservice a décidé de profiter de ces travaux pour renouveler ponctuellement les conduites d'eau, jugées vétustes. Le programme des travaux prévoyait la réalisation de janvier à août 2003. Une suite des travaux pour effectuer le remplacement des conduites industrielles en direction de la Maladière était planifiée mais pas avant 2004. En juin 2003, considérant la gêne importante que subissaient les riverains avec la 1^{re} étape, il a été jugé préférable de réaliser ces travaux sans interruption. Cette décision a permis d'éviter l'ouverture d'un second chantier d'envergure dans le même périmètre, et après une interruption de quelques mois seulement. Ainsi, eauservice a pu remplacer 190 mètres de conduite et en réhabiliter 180 mètres. Pour financer ces travaux, estimés à Fr. 180'000.–, eauservice a utilisé le crédit-cadre des extensions ordinaires 2003. Au final, leur coût s'élève à Fr. 232'500.–, soit un dépassement de Fr. 52'500.–.
- La création d'un giratoire sur la RC1, à la hauteur de Dorigny, par l'Etat de Vaud, a nécessité l'intervention d'eauservice pour remplacer les conduites dans l'emprise des travaux. L'annonce tardive de ces travaux par l'Etat de Vaud n'a pas permis à eauservice de prévoir cette dépense lors de l'élaboration du crédit-cadre. Le montant supplémentaire pour réaliser ces travaux s'élève à Fr. 86'500.–.

Globalement, les chantiers financés par ce préavis ont bénéficié de conditions favorables, ce qui limite le dépassement du crédit-cadre annuel 2003 à environ Fr. 42'000.–.

		Budget	Crédit suppl.
4700.501.4373	Pont de Chailly	Fr. 1'830'000.–	Fr. 98'200.–

Les travaux initialement prévus dans le cadre de ce préavis concernaient la zone comprise entre l'avenue de la Vallonnette et le nouveau giratoire. La planification originelle des travaux en lien avec le Pont de Chailly envisageait de réaliser l'avenue de Chailly, puis l'avenue de Béthusy. L'intervention sur l'avenue de Chailly était coordonnée avec les travaux sur le boulevard de la Forêt, que doit réaliser la commune de Pully. Ces derniers ayant été différés, la planification globale a été revue, et il a été décidé d'exécuter plutôt l'avenue de Béthusy.

Partant de ce qui précède, il a été décidé d'effectuer le remplacement des conduites d'eau potable, de diamètre 600, 400 et 300 mm, sur toute la place du Pont de Chailly, et de financer ces travaux supplémentaires par ce préavis.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
6600.500.6378	Création d'un parc public à l'emplacement de l'ancienne gare du LEB «Parc de la Brouette»	Fr. 1'700'000.–	Fr. 76'400.–

Dès le début du chantier, trois éléments ayant une incidence négative sont apparus :

1. La présence de matériaux pollués n'avait pas été envisagée, l'évacuation sur un site ad hoc a entraîné une dépense supplémentaire de Fr. 130'000.–.
2. Une erreur de calcul sur les volumes a été faite par le bureau d'ingénieur : Fr. 90'000.–.
3. Dans le devis envoyé par l'architecte, celui-ci a omis d'imputer la TVA sur les travaux gérés par l'ingénieur : Fr. 50'000.–.

Par la suite, des travaux supplémentaires se sont ajoutés :

1. Travaux en relation avec l'abri tl sur l'avenue d'Echallens : Fr. 15'000.–.
2. Captage d'une source apparue suite aux terrassements et s'écoulant sur l'av. de Morges : Fr. 5'000.–.

Cependant, ces éléments négatifs ayant été décelés rapidement, le service a réagi de suite :

- Auprès de l'ingénieur et de l'architecte pour qu'ils renoncent à une part de leurs honoraires en relation avec leurs erreurs.
- Par des économies importantes sur le mobilier (variante moins luxueuse), sur le choix de l'éclairage et dans le choix pour la place de jeux.

L'ensemble de ces mesures à hauteur de Fr. 214'000.– a permis de limiter le dépassement à Fr. 76'000.–.

Notons que malgré ces efforts, il n'a pas été possible d'atteindre l'équilibre des comptes.

		Budget	Crédit suppl.
6600.500.6385	Aménagement d'un parc public à la Colline	Fr. 397'000.–	Fr. 90'100.–

Le présent crédit est consécutif aux surcoûts suivants :

- la hausse générale des coûts pour un montant de Fr. 40'062.–,
- l'abattage d'arbres, qui n'a finalement pas pu être effectué par le SPP, a été exécuté par une entreprise spécialisée pour un montant de Fr. 20'000.–,
- la pose d'un jeu multisport non plus en bois mais en métal, afin de diminuer les nuisances sonores redoutées par les habitants du quartier et l'installation de clôtures pare-ballon pour un montant de Fr. 13'000.–,
- un recours administratif au SEVEN, des taxes de raccordements et des travaux sanitaires pour un montant de Fr. 17'000.–.

7. **SERVICES INDUSTRIELS**74 **Gaz et chauffage à distance**

		Budget	Crédit suppl.
7400.501.7233	Réaménagement de la rue Centrale à Lausanne	Fr. 460'000.–	Fr. 95'000.–

Dans le montant total du préavis de Fr. 2'140'000.–, un montant de Fr. 460'000.– a été demandé pour le Service du gaz et du chauffage à distance en septembre 2001 au Conseil communal. Il comprenait la fourniture, la pose et les travaux de génie civil à la rue Centrale. En cours d'exécution, une conduite haute pression (HP) de gaz a été posée en supplément. Cette conduite de transport HP a été posée en vue du renforcement du réseau basse pression (BP).

Le montant total de ces travaux sera de Fr. 95'000.– HT.

76 **Electricité**

		Budget	Crédit suppl.
7630.501.7254	Réaménagement et réfection de la partie nord de la place sise au Pont de Chailly – Aménagement provisoire de la partie sud de la place sise au Pont de Chailly – Réaménagement et réfection de l'avenue de la Vallonnette	Fr. 260'000.–	Fr. 13'600.–

Suite à la mise en votation en 2002 d'une loi sur la libéralisation de l'électricité, nous avons dû introduire de nouveaux paramètres, soit les frais de personnel et les intérêts intercalaires, dans nos comptes préavis, ceci afin de déterminer le coût du réseau (calcul du timbre d'acheminement).

Lors du chiffrage de la participation du SEL pour ce préavis, les frais de personnel ainsi que les intérêts intercalaires n'ont pas été inclus.

Le dépassement du budget est dû uniquement aux frais de personnel et aux intérêts intercalaires.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/27 de la Municipalité, du 12 juin 2008 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances, qui a examiné cette affaire ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

Dont en recettes

	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1301 du préavis)</i>	<u>11'671'600.-</u>	<u>679'700.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1327 du préavis)</i>	<u>1'892'500.-</u>	<u>105'000.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 1333 du préavis)</i>	<u>453'500.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2008

Déficit prévu au budget de 2008		9'158'900.-
Nouveaux crédits votés	11'785'300.-	
Moins recettes	<u>- 10'000'000.-</u>	1'785'300.-
Nouveaux crédits demandés		350'000.-
Présent crédit	11'671'600.-	
Moins recettes	<u>- 679'700.-</u>	<u>10'991'900.-</u>
Déficit total présumé		<u>22'286'100.-</u>

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances : – Durant les sept premières séances plénières de 2008, votre Commission des finances a examiné 72 demandes de crédits supplémentaires, dont la moitié avec une compétence déléguée à la Municipalité (car la somme demandée était inférieure ou égale à Fr. 50'000.–).

La somme totale sollicitée pour cette première série de l'exercice 2008 se répartit ainsi : Fr. 14'017'600.– (Fr. 5'959'600.– sans l'effet de l'indexation) dont Fr. 1'031'900.– pour la partie des crédits supplémentaires avec une compétence déléguée.

Pour mémoire, voici les chiffres équivalents pour les années précédentes.

- Crédit supplémentaire 1^{re} série 2007 : Fr. 11'003'600.– (Fr. 9'067'600.– sans l'indexation)
- Crédit supplémentaire 1^{re} série 2006 : Fr. 9'301'700.– (Fr. 5'313'700.– sans l'indexation)
- Crédit supplémentaire 1^{re} série 2005 : Fr. 9'249'200.– (Fr. 3'237'200.– sans l'indexation)
- Crédit supplémentaire 1^{re} série 2004 : Fr. 8'786'400.– (Fr. 6'842'400.– sans l'indexation)
- Crédit supplémentaire 1^{re} série 2003 : Fr. 7'787'700.– (Fr. 4'492'600.– sans l'indexation)

Après une année 2007 particulière, cette première partie de l'exercice 2008, déduction faite de l'effet de l'indexation des traitements, retrouve un volume financier de demandes de crédits supplémentaires comparable aux années antérieures à 2007.

Parmi les demandes, voici celles qui ont suscité des discussions importantes, occasionné des amendements ou dont les votes n'ont pas débouché sur un vote largement favorable.

4201	Routes et mobilité / Entretien de biens immobiliers	+ Fr. 260'000.–
4201.314	La demande de crédit mentionne que cette somme se justifie pour pouvoir entreprendre des travaux urgents de réfection d'une dalle de trottoir près de l'arche ouest du pont Bessières et pour installer une toilette publique utile aux manifestations qui y sont organisées. L'urgence de cette dernière n'a pas convaincu la commission. Au surplus, alors qu'une commissaire a été chargée de se renseigner plus précisément sur ces travaux, elle apprenait que ceux-ci étaient presque terminés. La commission a donc refusé cette demande jugeant peu acceptable le procédé utilisé. Par ce vote, il est rappelé à l'Administration l'exigence de respecter les règles prévues en matière de crédit supplémentaire. Crédit refusé par 8 non et 4 abstentions.	
630	Service social lausannois / Autres prestations de tiers	+ Fr. 96'400.–
6302.318	Avec cette demande, le Service social lausannois cherche à acquérir un logiciel adapté pour l'aider dans la gestion du parc des 308 logements dits « de transition ». Une minorité de la commission a souhaité refuser cette demande et la renvoyer au budget 2009, jugeant que les critères de la soudaineté (ne pouvait pas être prévu au moment de l'élaboration du budget) et de l'urgence (ne peut pas être repoussé sur l'exercice suivant) n'étaient pas remplis. Tandis qu'une majorité a estimé que cette dépense permettait un gain d'efficacité appréciable. Crédit accepté par 6 oui, 4 non et 1 abstention.	
630	Service social lausannois / Autres prestations de tiers	+ Fr. 58'200.–
6300.318	La commission a jugé que le service aurait dû présenter une seule requête pour les deux parties de l'audit plutôt que deux demandes successives, au surplus à chaque fois inférieur au seuil de la compétence déléguée. Afin d'éviter un processus complet, la commission a d'emblée octroyé le montant de Fr. 20'000.– permettant de payer l'ensemble de la facture. Crédit amendé (+Fr. 20'000.–) accepté à l'unanimité.	
640	Travail et intégration / Bureau lausannois des immigrés	+ Fr. 89'000.–
6400.310, 318 & 319	Ce crédit sollicite des moyens pour des travaux graphiques destinés à produire des brochures pour les nouveaux arrivants à Lausanne (création, graphisme, composition, traduction, etc.). La commission a abordé à trois reprises cette demande, finissant par auditionner la personne responsable du bureau lausannois pour les immigrés. Certains commissaires se sont étonnés de l'importance des coûts de création d'un logo et d'une charte graphique et de l'urgence d'une telle demande. Le fait que la Ville de Lausanne soit considérée comme un centre de compétence par l'Office fédéral des migrations explique une large part de la demande présentée. Un amendement a cependant été déposé visant à supprimer les moyens utiles à la création d'un logo ; il a été refusé par 9 non, 2 oui et 4 abstentions. Crédit accepté par 11 oui et 4 abstentions.	

660	Service des parcs et promenades / Crédits d'investissement	+Fr. 76'400.–
	Le bouclage des comptes du préavis 258, adopté par le plenum en juin 2002, «Création du parc public de la Brouette», aboutit à un dépassement. La commission a relevé que les mauvaises surprises (présence de matériaux pollués, erreur du bureau d'ingénieur et omission d'imputation de la TVA, travaux supplémentaires) ont atteint Fr. 290'000.–. Elles ont été partiellement compensées par une renonciation à des honoraires (architecte et ingénieur) et, surtout, des économies en matière d'éclairage, de mobilier urbain et de matériel pour la place de jeux. Ce dernier point a fâché la majorité de la commission. Les travaux étant terminés, la commission manifeste par un nombre élevé d'abstentions le regret de voir que les enfants font les frais des erreurs et omissions des professionnels. Crédit accepté par 3 oui, 2 non et 7 abstentions.	
7700	Service multimédia / Entretien d'objets mobiliers et d'installations	+ Fr. 173'000.–
7700.315	Le budget initial de Fr. 100'000.– s'est avéré insuffisant pour couvrir les frais d'entretien du téléseu. Comme le service sollicite un crédit supplémentaire qui équivaut à la somme des travaux réalisés (Fr. 173'000.–), il se reconstitue une enveloppe financière qui correspond à son budget annuel initial. Une partie de la commission s'est abstenu pour cette raison. Crédit accepté par 7 oui et 5 abstentions.	

La commission, par 12 oui, sans refus, ni abstentions, vous propose d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif pour un montant total de Fr. 13'777'600.–.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Ghelfi ?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – Dans ce cas, je prends le préavis chapitre par chapitre et dans chaque chapitre, direction par direction. Si la parole n'est pas demandée, les crédits supplémentaires de cette direction sont considérés comme acceptés tacitement et nous passons à la suivante. Puis nous votons l'ensemble du chapitre.

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 110 Secrétariat municipal
- 120 Service du personnel
- 1300 Service des études générales et des relations extérieures
- 160 Service juridique

La parole n'étant pas demandée, les crédits supplémentaires de cette première direction sont acceptés.

Nous passons à la deuxième direction.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

- 2400 Corps de police
- 250 Service de protection et de sauvetage

C'est tout pour cette direction. La parole n'est pas demandée, les crédits sont acceptés.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

320 Service des forêts, domaines et vignobles

330 Service du logement et des gérances

3600 Service de la culture

Parole pas demandée, crédits acceptés.

4. TRAVAUX

4100 Service du cadastre

4201 Service des routes et de la mobilité

4300 Service d'urbanisme

460 Service d'assainissement

4700 eauservice Lausanne

Parole pas demandée, crédits acceptés. M. Ghelfi demande la parole. Nous vous écoutons, Monsieur.

Discussion

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – Je vous rends attentifs à un point. La Commission des finances propose de refuser le crédit supplémentaire de Fr. 260'000.– de la page 14 [p. 1313], conformément à notre rapport. Ce crédit a été refusé en commission par 8 non et 4 abstentions.

La présidente: – Pouvez-vous me rappeler le numéro du chapitre ?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances: – 4201.314, p. 14 du préavis, au bas de la page.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Cela concerne les travaux du pont Bessières, entre autres les sanitaires, qui font partie intégrante du permis de construire de Bourg-Plage. Je me dois de faire amende

honorables publiquement, même si cela a déjà été dit de manière furtive aux conseillers communaux en charge de ma direction : les travaux sont exécutés et terminés.

La présidente : – Merci, Monsieur Français. Y a-t-il un autre commentaire à ce propos ? Dans ce cas, on doit voter les conclusions de la commission. Donc nous passons à la direction suivante.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

561 Service de la jeunesse et des loisirs

590 Service de la petite enfance

Pas de demande de parole. Crédits acceptés.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

630 Service social Lausanne – CSR

640 Service du travail et de l'intégration

6600 Service des parcs et promenades

Pas de demande de parole. Crédits acceptés.

7. SERVICES INDUSTRIELS

701 Comptabilité et finances

702 Magesi

74 Gaz et chauffage à distance

75 Electricité

76 Multimédia

Pas de demande de parole.

Nous votons maintenant les crédits supplémentaires au budget de fonctionnement. Pouvez-vous nous dire, Monsieur Ghelfi, comment la commission s'est prononcée sur ce chapitre A ?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances : – Volontiers. La commission s'est prononcée en acceptant tous les crédits supplémentaires, à l'exception de celui que j'ai mentionné tout à l'heure, Fr. 260'000.–.

Discussion

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – J'aimerais revenir sur les Fr. 260'000.–, d'ores et déjà dépensés. Refuser ce crédit supplémentaire me paraît un exercice tout à fait étrange. C'est dépensé. Je ne sais pas très bien à quoi rime de le refuser. Dès lors, je vous propose d'accepter ce crédit supplémentaire de Fr. 260'000.–.

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – J'exprime une remarque générale de LausanneEnsemble sur l'augmentation des postes de crédits supplémentaires. A un certain moment, c'est vrai, toutes les directions avaient des petits matelas financiers et utilisaient ces réserves en fin d'année de manière parfois discutable. Par la suite, ces coussins ont été supprimés et petit à petit, on en est venu à jouer avec

les crédits supplémentaires. A mes yeux, le crédit supplémentaire contient la notion d'urgence. Malheureusement, on constate trop souvent que ces crédits supplémentaires n'ont pas de caractère urgent. Ils ne sont pas conformes à nos règlements et cette tendance devrait être corrigée à l'avenir. C'est une remarque générale que LausanneEnsemble tient à exprimer et je crois que la Commission des finances l'a également faite, mais je tenais à relever cet aspect.

La présidente : – Merci, Monsieur Perrin. Si M^{me} de Meuron tient à ce que la conclusion soit changée, il faut qu'elle apporte un amendement par écrit pour demander que nous votions une autre conclusion.

M. Denis Pache (UDC) : – Si la Commission des finances a refusé ce crédit de Fr. 260'000.–, c'est précisément parce que les travaux avaient été faits avant l'aval de la commission et avant que les membres de la sous-commission aient été avertis. La commission n'a pas voté contre le travail, mais sur le fait qu'on ne l'a pas respectée. Il fallait soulever cette question.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je crois que le message est passé. Les commissaires ne sont pas d'accord sur la forme, ils acceptent le fond. Je constate seulement qu'en début de séance, nous avons soutenu une proposition visant à permettre au Bourg-Plage d'ouvrir un temps au cours de cet été et je trouve surprenant de refuser un crédit parce qu'ils ont mis des WC sans demander. Nous pourrions presque aller les refermer, interdire d'exploiter, etc. Le message a passé, M. le municipal l'a compris, il ne fera plus, j'imagine et j'espère, ce genre de petites erreurs, qui se produisent quand il faut aller vite. Je vous invite à soutenir cet amendement qui réintègre ces Fr. 260'000.–, tout en demandant à la Municipalité de prendre garde à ce genre de choses avant d'entreprendre les travaux.

La présidente : – Nous attendons votre amendement, Madame de Meuron.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE) : – M^{me} de Meuron a le temps de préparer son amendement. En attendant, faites-le nous voter pour que nous puissions avancer. Elle viendra le déposer sur votre bureau – si M^{me} la présidente agrée ma manière de voir les choses.

La présidente : – Je crains de ne pas pouvoir. Nous devons voter les amendements avant les conclusions, et je ne peux faire voter la conclusion et ensuite l'amendement !

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE) : – (*Interrompt la présidente.*) Mais par oral, Madame ! Elle va vous l'apporter ! On peut le faire par oral ! Vous avez bien compris, quand même, qu'on veut les réintégrer !

La présidente : – On m'a reproché avec raison ce soir d'avoir cédé à la droite qui m'a incitée à (... *rumeurs*...) laisser lire tout le rapport, je ne vais pas répéter un déni de

démocratie! Merci, Madame. Vous pouvez apporter la signature après... Le temps que nous votions... (*Brouhaha. Rumeurs.*)

Je vous lis l'amendement :

4201.314
accepter les Fr. 260'000.– pour les WC du pont Bessières.

Ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Qui l'accepte? Qui le refuse?

Discussion

M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.) : – Je ne voudrais pas retarder inutilement le vote, mais les Fr. 260'000.– ne sont pas seulement pour les WC... Oui, Madame, mais il faudrait rédiger votre amendement de façon plus précise. Le montant attribué aux WC est de l'ordre de Fr. 80'000.–, les Fr. 180'000.– restants sont prévus pour des raccordements entre le pont Bessières et ces WC.

La présidente : – Merci pour cette précision. Je sou mets de nouveau au vote cet amendement. Celles et ceux qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? L'amendement a été accepté.

Nous votons maintenant les crédits supplémentaires du chapitre «Budget de fonctionnement» amendé. Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Quelques avis contraires, quelques abstentions, mais à une grande majorité, ils sont acceptés.

Nous passons au chapitre B, Autorisations d'achats.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES 1500 Service d'organisation et d'informatique

Pas de demande de parole.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE 320 Service des forêts, domaines et vignobles 3700 Bibliothèque municipale

Pas de demande de parole.

4. TRAVAUX 4201 Service des routes et de la mobilité

Pas de demande de parole.

7. SERVICES INDUSTRIELS 702 Magesi

Parole pas demandée.

Quelles ont été les conclusions de la commission, Monsieur Ghelfi?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances : – Elles ont été acceptées à l'unanimité.

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent ces crédits supplémentaires du chapitre B sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques abstentions, sans opposition, les crédits sont acceptés.

Nous arrivons au chapitre C: Crédits d'investissement du patrimoine administratif.

C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE 330 Service du logement et des gérances

4. TRAVAUX 4700 eauservice

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT 6600 Service des parcs et promenades

7. SERVICES INDUSTRIELS 74 Chauffage à distance 75 Electricité

Pas de demande de parole. Le vote de la commission, Monsieur Ghelfi?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances : – Toujours à l'unanimité.

La présidente : – Nous votons les crédits d'investissement de ce chapitre. Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Une abstention, sans opposition. Ils sont acceptés.

Nous votons l'ensemble du préavis. Les déterminations de la commission pour l'ensemble du préavis?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente des finances : – Toujours pareil: unanimité.

La présidente : – Qui accepte l'ensemble du préavis? Prière de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Deux abstentions, les crédits supplémentaires sont acceptés. Merci, Monsieur Ghelfi.

Le Conseil communal de Lausanne,

– vu le préavis N° 2008/27 de la Municipalité, du 12 juin 2008;

- ouï le rapport de la Commission permanente des finances, qui a examiné cette affaire ;
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Dont en recettes</i>		
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>11'691'600.–</u>	<u>679'700.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>1'892'500.–</u>	<u>105'000.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>453'500.–</u>	<u>0.–</u>

La présidente : – Nous prenons maintenant les rapports pour lesquels la Municipalité a demandé l'urgence. Le premier, R36, est le préavis 2008/9, « Plan partiel d'affectation <Flon supérieur> », etc. M. Jean-Luc Chollet en est le président rapporteur. Nous vous attendons, Monsieur.

Plan partiel d'affectation « Flon supérieur » / PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles N°s 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, les parcelles N°s 3426, 3425, 3424, 3422, 3421 et 3420

Addenda au PPA N° 721 du 21 février 2007

Préavis N° 2008/9

Lausanne, le 6 mars 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par décision du 27 juin 2006¹, le Conseil communal adoptait le plan partiel d'affectation de la partie supérieure de la Vallée du Flon au droit de la place de la Sallaz. Mis en vigueur par le Département des institutions et des relations extérieures le 21 février 2007, ce plan était notamment justifié par le passage du m2 le long du plateau de la Sallaz. Il fut sujet à polémique à cause du projet de route de contournement et de la fermeture de la place de la Sallaz au trafic automobile, mis à l'enquête simultanément. Le présent complément qui amène cette nouvelle procédure ne traite pas de ces aspects, mais de la réponse à un vœu de densification émis par le Conseil communal lors de l'adoption du plan.

En effet, lors des débats de la commission du Conseil communal chargée de l'examen du préavis traitant du premier PPA, plusieurs voix se sont faites entendre pour regretter la faiblesse de la densification proposée, en particulier à proximité immédiate du m2. A l'ouest de celui-ci, un bâtiment-socle, dont l'altitude est limitée au niveau de la place de la Sallaz (niveau des accès à la station), peut être surmonté d'un bâtiment dont la hauteur est limitée à 10 m (3 niveaux).

Ces trois niveaux sont affectés à du logement, mais cette part donnée aux nouveaux habitants dans tout le dispositif du plan a paru trop congrue aux yeux de commissaires venant des deux bords de l'échiquier politique. La Municipalité s'est déclarée prête à compléter le plan dans ce sens et, après vérification in situ, elle propose de rehausser de deux niveaux le nouveau bâtiment, offrant ainsi plus de 2000 m² de logements supplémentaires.

Bien que cet amendement puisse être estimé mineur par rapport aux autres enjeux soulevés par le plan initial, une nouvelle mise à l'enquête était légalement nécessaire pour respecter le droit des tiers. Les oppositions enregistrées ont cependant repris les anciens points de litige concernant le schéma de circulation et ont donc été écartées, puisque ne relevant pas de l'objet même du présent addenda au plan.

2. Préambule

Le bâtiment nouveau «C» du plan partiel d'affectation n° 721 se situe sur la construction basse qui flanque, côté ouest, la station semi-enterrée du m2. Selon l'art. 22 du plan n° 721, la construction basse est affectée à l'aménagement de commerces (un niveau maximum), d'équipements publics, de places de parc (120 maximum) destinées à remplacer celles qui seront supprimées par le réaménagement de la place de la Sallaz et à couvrir les besoins des bâtiments existants. Le gabarit du bâtiment C, d'une hauteur de 10 m, permet la construction de trois niveaux. Ils sont destinés au logement. Toutefois, le niveau situé sur la plate-forme définie par la construction basse peut être aussi affecté au commerce, aux activités tertiaires ou à des équipements publics. Cette possibilité donnée s'explique par le fait que ce niveau représente la référence imposée pour les circulations piétonnes entre la gare du m2 et la place de la Sallaz. Dans cette configuration, il ne resterait plus que deux étages de chacun 1000 m² de surface maximale brute de plancher réservée au logement. C'est cette disproportion entre

¹ BCC 2006, N° 20/I, pp. 1172 à 1186.

l'ampleur des bouleversements apportés par le plan et la relative modestie de l'offre de nouveaux logements créés qui a suscité la réaction de la commission du Conseil communal chargée de l'examen du plan et le vœu par le Conseil communal que plus de possibilités de nouveaux logements soient créés sur ce site contigu à la gare du m2.

Si la Municipalité partage les intentions exprimées concernant les logements, elle rappelle qu'une pesée d'intérêt est inévitable entre une offre maximale et l'impact de la nouvelle construction dans son contexte. La proposition faite dans le plan n° 721 reflète aussi le souci d'accompagner l'implantation de la station du m2 dans la vallée du Flon en lui donnant un environnement urbain et en reconstituant un tissu bâti de part et d'autre. La coupe B-B qui accompagne le plan, illustre le problème posé et le choix fait de retenir une volumétrie de transition avec un gabarit pour le bâtiment C inférieur à celui des constructions sur la place (D1 et D2). Il faut aussi préciser que la tour à l'arrière-plan ne peut faire référence puisqu'il s'agit précisément d'une tour alors que le bâtiment C équivaut en longueur aux deux bâtiments existants D1 et D2.

De telles appréciations ne sont pas absolues et relatives selon les critères dominants, en l'occurrence, la densité de logement justifiée par la présence de la gare du m2. La surélévation proposée par l'addenda de deux niveaux amène la corniche du bâtiment C à la hauteur des immeubles existants D1 et D2 (cote 631.5), qui est inférieure à la cote 634 autorisée par le plan n° 721 en cas de reconstruction de ces deux bâtiments.

La société Wadimo SA, propriétaire des bâtiments D1 et E, qui a déjà signé avec la Ville une promesse de constitution de droit de superficie pour le bâtiment C et son socle, a confirmé son intérêt et son accord pour la surélévation amenée par l'addenda. La future convention prévoit la recalculation de la redevance pour prendre en compte l'augmentation de valeur obtenue.

3. Caractéristiques du plan

L'addenda proposé n'étant qu'un amendement localisé du plan voté n° 721, il se limite strictement aux éléments modifiés soit, sur le plan, l'altitude maximale autorisée pour le bâtiment C qui passe de 625,5 à 631,5 et, dans le règlement, à l'article 22, la mention de la hauteur maximale qui passe de 10 m à 16 m et permet la construction de 5 niveaux au lieu de 3.

4. Agenda 21 – Développement durable

L'addenda renforce l'effet du principe, énoncé dans le plan n° 721, de valorisation du centre secondaire de la Sallaz avec la densification de l'habitat, idéalement placé sur la gare du m2.

5. Règlement

Article 1 : Le but du présent addenda est de permettre de renforcer la constructibilité du bâtiment nouveau situé à proximité immédiate de la station de métro de la Sallaz.

Article 2 : La cote d'altitude maximale du bâtiment C figurée sur le plan et les coupes est portée à 631,5 m.

Article 3 : Le règlement du PPA est modifié comme suit : article 22, al. 5, première phrase, nouvelle rédaction : « Le gabarit du bâtiment nouveau C, d'une hauteur maximale de 16 m, permet la construction de 5 niveaux. »

Article 4 : Toutes les dispositions contenues dans le plan légalisé n° 721 qui ne sont pas modifiées par le présent addenda restent applicables.

6. Procédure

Préalablement examiné par le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE), conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), ce plan a été soumis à l'enquête publique du 7 novembre au 6 décembre 2007. Il a suscité trois oppositions.

6.1 *Opposition de M. Pierre Santschi, ch. du Couchant 40, 1007 Lausanne*

Je m'oppose à l'addenda pour les raisons suivantes :

- 1) *Se fondant sur un PPA (approuvé par le DIRE le 21.02.07) qui repose lui-même sur un PPA dont la décision d'approbation, tant du DINF que du Conseil communal de Lausanne, a été annulée par arrêt du Tribunal administratif (TA) du 04.07.2007 (décision III dudit arrêt), notamment pour cause de « saucissonnage » de projet empêchant d'autres bordiers d'intervenir (voir dernier paragraphe du point 5 de l'arrêt du TA du 04.07.07), cet addenda n'est donc pas légal. En outre, il amplifie ce « saucissonnage » que réprovoque le TA.*
- 2) *Sur le fond, la poursuite de ces procédures est due au projet de route de contournement de la Sallaz dont la réalisation irait à l'encontre des dernières connaissances scientifiques sur les causes du réchauffement climatique. C'est le devoir des autorités de contrôle (dont les conseillers communaux) de prendre des mesures face aux dérèglements climatiques, de chercher à les limiter et de prévenir leur aggravation ; le fait que le Conseil communal ne connaissait pas les derniers développements alarmants à ce sujet (rapport du GIEC, publié le 4 mai 2007) lors de sa prise de décision du 27 juin 2006 impose encore davantage le passage devant lui de toutes les décisions prises le 27.06.06 qui ont été annulées par le TA le 04.07.07.*

Réponse

- 1) L'arrêt cité du Tribunal administratif ne remet en cause ni le PPA, ni l'opportunité ni le choix du tracé de la route de contournement, ni l'étude d'impact sur l'environnement. Ces projets sont dès lors acquis et le projet pourra voir le jour après que, selon la demande du Tribunal, les aménagements, proposés pour mieux protéger les riverains, auront été mis à l'enquête. Ceci vient d'être fait dans une procédure parallèle à celle de l'addenda.
- 2) Les décisions prises dans les procédures d'enquête, telles que celle de la route de contournement de la Sallaz, se basent sur des lois, des règlements d'application et la jurisprudence qui en découle. La sécurité du droit exige qu'elles ne soient pas influencées par les dernières informations médiatisées sur le sujet.

6.2 *Opposition du Mouvement pour la défense de Lausanne (MDL) par son président,
Monsieur Eric Magnin, domicilié à Boissonnet 16, 1010 Lausanne*

Le Mouvement pour la défense de Lausanne s'oppose au projet d'addenda du PPA n° 721 pour les raisons suivantes :

Ce plan est contraire aux décisions du TA / AC 206.0243, ainsi qu'aux différents articles des lois, règlements et préavis ci-dessous, à savoir : rapport préavis, PGA, LATC, Loi sur la protection de l'environnement.

I. Tribunal administratif (extrait)

I. 1. Dans son arrêt du 4 juillet 2007, le Tribunal administratif arrêt sur point III : « Les décisions rendues le 29 juin 2006 par le Conseil communal de Lausanne et le 13 septembre par le Département des infrastructures sont annulées. »

De fait, le PPA n° 721 n'est pas en vigueur; un addenda n'est pas déposable. C'est l'entier du projet qui doit être remis à l'enquête, aménagements de la place compris, avec résolution des carrefours Feuillère, route de Berne et d'Oron (Loi sur les routes).

II. Rapport-préavis (rappel)

Texte extrait du rapport-préavis n° 2005/83 du 24.11.05, point 11.5.2 Protection contre le bruit.

A Rapport d'impact

Al. 3. « Actuellement, les valeurs limites d'immissions sont atteintes, voire dépassées le long de la majorité des axes existants dudit périmètre d'étude... »

Al. 5. « La nouvelle infrastructure provoque à elle seule un dépassement important des valeurs de planification sur les façades des bâtiments situés à l'Ouest de la place de la Sallaz... »

On constate dans tout le quartier, une augmentation des nuisances sonores, le non-respect des normes OPB. Les exigences de l'article 9 ne sont pas respectées pour la route d'Oron et la Feuillère, y compris pour le seul nouveau bâtiment C, qui doit faire l'objet de « dérogations », d'allègements au sens de l'al. 2 OPB. Pour ce bâtiment, le SEVEN propose même le changement d'affectation (pas de logement).

Nous soutenons cet avis, pas de logement à cet endroit. Sans route de contournement, le secteur côté Vallon supérieur du Flon mérite d'être étudié dans son ensemble avec couverture praticable du m2 de la station Sallaz à la sortie du Tunnel CHUV (projet ASVF/MDL).

III. Le PGA (en bref)

Art. 1. But

Le plan général d'affectation a pour but d'assurer une occupation mesurée et rationnelle, ainsi qu'un aménagement cohérent du territoire communal dans le respect des impératifs du développement durable. Il fixe à cet effet les règles destinées à :

a) créer et maintenir un milieu harmonieusement bâti, b) protéger le paysage, les sites, les ensembles bâtis et le patrimoine architectural et végétal, c) définir l'ordre et les dimensions des constructions, d) assurer l'esthétique, la qualité, la sécurité et la salubrité des constructions.

Ce plan ne respecte par l'article 1 ci-dessus dans son entier. Ne sont pas respectés également les articles 51 espaces verts, 52 places de jeux pour enfants, 53 plantations, 54 aménagement sur dalle toiture, 63 stationnement places pour résidents.

Art. 69. Intégration des constructions

1. Les constructions, transformations ou démolitions susceptibles de compromettre l'aspect et le caractère d'un quartier, d'un site, d'une place ou d'une rue, ou de nuire à l'aspect d'un édifice de valeur historique, culturel ou architectural sont interdites.

2. Les constructions, quelle que soit leur destination, ainsi que les aménagements qui leur sont liés doivent présenter un aspect architectural satisfaisant et s'intégrer à l'environnement.

Cet addenda est en contradiction avec l'article 69 dans son entier.

Art. 74. Protection contre le bruit

Les degrés de sensibilité au bruit applicables dans chaque zone, selon l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, sont définis par le plan d'attribution des degrés de sensibilité.

Ce plan n'a pas été modifié dans ce sens. Le rapport OAT ne dit rien au sujet de l'article 29 OPB (respect des valeurs de planification pour une nouvelle construction + 2 étages).

IV. La LATC

Nous demandons, selon l'article 16 de la LATC, l'avis de la Commission cantonale consultative d'urbanisme et d'architecture pour ce projet.

Art. 17. La Municipalité est chargée de l'information et de la participation de la population.

Point non respecté, projet non présenté.

Art. 63. Révision. Les plans d'affectation sont réexaminés et adaptés lorsque les circonstances ont sensiblement changé.

Conditions pas remplie. Pas de changement.

V. Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE)

Art. 24. Exigences requises pour les zones à bâtir

25.1. Les nouvelles zones à bâtir destinées à la construction de logements ou d'autres immeubles destinés au séjour prolongé de personnes, ne peuvent être prévues qu'en des endroits où les immissions causées par le bruit ne dépassent pas les valeurs de planification, ou en des endroits dans lesquels des mesures de planification, d'aménagement ou de construction permettent de respecter ces valeurs.

Pour respecter les valeurs de planification et permettre la possibilité de construire du logement à cet endroit, l'entier du tronçon de la route de contournement devrait être couvert. Les modifications du rapport d'impact ne sont pas au dossier.

Réponse

I. La décision du Tribunal administratif doit se comprendre selon les considérants qui ne remettent en cause ni l'opportunité, ni le choix du tracé de la route de contournement, ni l'étude d'impact qui lui était liée. Si le chiffre III du dispositif n'est pas d'une absolue clarté, il ne peut pas être interprété autrement, cela pour les motifs suivants :

- L'objet des recours est clairement déterminé par l'arrêt en page 9. Le recours Claude Monod et consorts devait être compris comme interjeté contre la décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement, mais ce recours a été déclaré irrecevable. Quant au recours de Stéphane Brun et consorts, il est mentionné qu'il est dirigé «contre les décisions rendues par le Conseil communal le 29 juin 2006 et par le DINF le 13 septembre 2006 en ce qui concerne le projet de route de contournement, en concluant à leur annulation». Il faut mettre ces termes en relation avec le chiffre III du dispositif de l'arrêt du Tribunal administratif et l'on constate bien qu'il s'agit de la même chose.
- Si l'on examine les divers considérants, il n'est nulle part indiqué qu'il faudrait procéder à une nouvelle étude d'impact ou qu'il faudrait remettre en cause le PPA. Il est simplement expliqué qu'il aurait fallu mettre à l'enquête publique les éléments complémentaires, plus précisément les ouvrages complémentaires au projet de route de contournement, projet qui n'était ainsi pas complet. Le Tribunal conseille donc la mise à l'enquête publique de ces mesures d'accompagnement, l'étude acoustique paraissant également nécessaire au vu des considérants.

Le chiffre 7, page 26, est aussi capital. Il précède le dispositif. Il explique ce que doit être la lecture du dispositif. Il explique que ce sont les décisions «entreprises» qui doivent être annulées, soit celles attaquées par les recours. Lorsqu'on parle de décision «entreprises», on pense, dans le langage juridique commun, aux décisions «attaquées». Or les décisions finalement attaquées par Stéphane Brun et consorts concernaient la route de contournement uniquement. Un peu plus loin d'ailleurs, toujours sous le chiffre 7, le Tribunal confirme encore la relation avec la «soumission à l'enquête publique de divers ouvrages, même si l'opportunité au projet litigieux, sous réserve des objets de cette enquête, n'est pas niée». En définitive, il insiste sur le fait que la route de contournement est opportune, mais qu'il faut pallier les carences de l'enquête publique.

- II. La citation du rapport d'impact est tronquée puisque ce même rapport admet l'affectation logement avec des mesures de protection nécessaire. C'est ce qui a été fait et proposé dans le plan n° 721 et que le Conseil communal a accepté et confirmé par sa demande de densification pour que plus de logement soit offert à cet endroit.
- III. IV. V. Ces références ne sont pas opposables à ce stade de la procédure. C'est le Canton, par l'analyse préalable de ses services, qui juge si un projet de PPA respecte ces principes et peut continuer la procédure de mise à l'enquête publique. En l'occurrence, la réponse est déjà donnée puisque le plan n° 721 a terminé sa procédure d'approbation et attend sa mise en vigueur complète une fois les derniers aménagements routiers mis en conformité par une enquête complémentaire qui a lieu parallèlement à celle de l'addenda.

6.3. *Opposition de M. Claude Monod (av. de la Sallaz 76),
au nom de dix-neuf signataires, domiciliés route de Berne n°s 1, 9 et 59*

Nous ne pouvons que faire opposition à cet addenda à un plan qui n'est plus légalisé. En effet, si le plan partiel n° 721 a bien été accepté par le Conseil communal le 27 juin 2006, cette décision a été cassée par le Tribunal administratif le 4 juillet 2007. Le point III des conclusions du Tribunal administratif (page 27) est évident sur ce point, il est libellé comme suit : « Les décisions rendues le 29 juin 2006 par le Conseil communal de Lausanne et le 13 septembre 2006 par le Département des infrastructures sont annulées. »

Il est évident qu'il y a une erreur de date, car le Conseil communal s'est prononcé le 27 juin et non pas le 29, qui est la date où la Municipalité de la Ville de Lausanne a entériné la décision du Conseil. Mais cela ne change rien à l'esprit de l'arrêt qui a été prononcé. La décision du Conseil communal a bel et bien été annulée avec toutes les autres décisions qui auraient pu être prises par la suite par d'autres services.

Le plan partiel d'affectation était partie intégrante des décisions du Conseil communal qui ont été abrogées ; il n'est, par conséquent, pas légalisé comme vous le prétendez dans le libellé de la mise à l'enquête.

Comme on ne peut pas faire un addenda à un plan qui n'a pas été légalisé, nous devons pour cette première raison essentielle nous opposer à l'objet de cette mise à l'enquête.

Une raison importante de la décision du Tribunal administratif est expliquée en page 13 de l'arrêt, au début du point 4, où on peut lire : « Selon les art. 11 et 13 al. 3 de la Loi vaudoise sur les routes (LRou ; RSV 725.01), un projet de construction de route qui comporte son tracé et les ouvrages nécessaires, doit être soumis à l'autorité législative communale, la procédure applicable par analogie étant celle des art. 57 LATC relative aux plans d'affectation... »

L'article 11 de la Loi sur les routes est libellé comme suit :

« Tout projet de construction de route comporte le tracé et les ouvrages nécessaires, notamment les points d'accès et de croisement, ainsi que les raccordements aux routes existantes. »

L'article 13 de cette même loi dit : « Les projets de construction sont mis à l'enquête publique durant trente jours dans le ou les communes territoriales intéressées. Pour les plans communaux, l'autorité d'adoption est le Conseil général ou communal et le recours s'exerce auprès du Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports. Les articles 57 à 62 LATC sont applicables par analogie. Pour les plans cantonaux, l'autorité d'adoption est le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports et le recours s'exerce auprès du Département de la justice, de la police et des affaires militaires. Les articles 73 et 74 LATC sont applicables par analogie. »

On peut également citer l'article 2 de la Loi sur les routes, qui définit tout ce qui doit figurer dans un projet de route et qui est libellé comme suit : « En règle générale, la route comprend, outre la chaussée proprement dite, les trottoirs, les accotements, les pistes cyclables, les talus, les murs qui ne font pas partie de la propriété privée, les ouvrages de protection anti-bruit, les places rattachées au domaine public, les aires de repos, de ravitaillement ou de stationnement, les baies d'arrêt des transports publics, ainsi que toutes les installations accessoires nécessaires à son entretien ou son exploitation. Les ouvrages nécessaires tels que les ponts ou tunnels font également partie de la route, ainsi que les espaces libres supérieurs ou inférieurs à la chaussée. »

Ce libellé montre que tout doit être mis à l'enquête en même temps et qu'un projet de route ne peut pas être saucissonné. Le plan partiel d'affectation fait partie intégrante du projet de la route de contournement, de même que la place de la Sallaz, ils ne peuvent pas en être séparés lors d'une mise à l'enquête. Ce que le Tribunal administratif reproche, entre autres, à la Commune de Lausanne, c'est de ne pas avoir mis à l'enquête dès le départ tous les ouvrages nécessaires, y compris l'aménagement de la place de la Sallaz. Dès lors, l'addenda n'a plus aucune pertinence, car l'ensemble des travaux et le plan d'affectation partiel qui l'accompagne doivent être remis à l'enquête avec l'ensemble du projet.

C'est donc une deuxième raison d'opposition à cette mise à l'enquête.

D'autre part, il a été dit que les deux nouveaux étages projetés dans l'addenda sont destinés à du logement, ce qui a d'ailleurs été relevé par le Tribunal administratif en page 3 de l'arrêt, au deuxième paragraphe, où on lit : « Parallèlement à ce projet routier, la Municipalité a élaboré un plan partiel d'affectation <Flon supérieur> (ci-après : le PPA) dont le périmètre comprend dans la vallée du Flon les Ateliers et magasins de la Ville, le hameau de Montmeillan, la route de contournement, la station du métro et les bâtiments à proximité de celle-ci. Ce plan prévoit à l'ouest de la station du métro une zone de

« constructions basses » destinée à des commerces, des équipements publics et des places de parc, dans laquelle il est possible d'ériger sur une surface quelque peu réduite un nouveau bâtiment C d'une hauteur de 10 mètres. Selon l'art. 22 du règlement du PPA, ce bâtiment est destiné au logement, son premier niveau pouvant toutefois être affecté notamment aux commerces. »

Dans cette même page 3, l'arrêt du Tribunal administratif donne sous point B, lettre b, les renseignements suivants : « Pour le Service de l'environnement et de l'énergie (ci-après : SEVEN), il n'était pas judicieux que le PPA prévoie à l'ouest de la station de métro une zone permettant la construction du bâtiment C destiné notamment au logement, vu les nuisances sonores provenant à la fois de l'usine Tridel, de la route de contournement et du métro. Il proposait que le logement soit exclu ou que le PPA impose des mesures de protection permettant de respecter les valeurs de planification (VP). »

Autant dire que les mesures de protection nécessaires amèneraient les habitants potentiels à vivre confinés dans leur appartement. En effet, étant donné la qualité de l'air qui existera dans cette zone, on ne pourra même pas envisager une ventilation artificielle. Comme le dit le SEVEN, ce n'est pas un endroit où construire du logement. C'est une troisième raison d'opposition à l'addenda mis à l'enquête.

Enfin, le rapport OAT ne permet pas de savoir dans quelles mesures les dispositions de la Loi sur la protection de l'environnement et en particulier de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit sont satisfaites. En effet, s'agissant d'une nouvelle zone à bâtir destinée à des bâtiments comprenant des locaux d'habitation, les valeurs de planification de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit doivent être respectées (art. 29 OPB). Le rapport précité ne permet pas de savoir dans quelle mesure ces dispositions sont respectées. Cette lacune est une quatrième raison d'opposition à l'addenda mis à l'enquête.

Les raisons exposées ci-avant montrent, en résumé, qu'on ne peut pas en même temps : effacer les décisions du Tribunal administratif, faire un addenda à un plan qui n'est plus légalisé, saucissonner un projet de route, négliger les décisions du SEVEN, oublier les problèmes d'environnement et espérer qu'il n'y aura pas d'opposition.

Réponse

Il a été exposé en réponse à l'opposition précédente du MDL que le Tribunal administratif n'a retenu que des lacunes de procédure concernant un défaut d'enquête publique des aménagements routiers complémentaires. Les autres motifs amenés par l'opposant n'ayant pas été retenus, il en va donc de même pour la présente opposition.

Ce n'est pas dans un PPA que l'on peut vérifier si les dispositions de l'OPB sont respectées par une nouvelle construction, mais lors de la mise à l'enquête publique du projet de construction. La demande des membres de la commission du Conseil communal de renforcer l'offre de logement du bâtiment C après avoir accepté le plan n° 721 répond d'elle-même aux arguments outranciers de l'opposant.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

*vu le préavis N° 2008/09 de la Municipalité, du 6 mars 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

décide :

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation «Flon supérieur» / PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles n^{os} 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, les parcelles n^{os} 3426, 3425, 3424, 3422, 3421 et 3420. Addenda au PPA n° 721 du 21 février 2007 ;
2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux trois oppositions déposées pendant l'enquête publique ;

4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées dans le cadre des procédures citées dans le présent préavis, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission : M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M^{me} Evelyne Knecht (AGT), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M. Claude Mettraux (LE), M. Gilles Meystre (LE), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Roland Ostermann (Les Verts), M^{me} Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur. – La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie en date du 25 avril 2008 à la Direction des travaux à Flon-Ville. Représentaient le Conseil M^{mes} et MM. Magali Zuercher, Françoise Longchamp, Evelyne Knecht, Philippe Mivelaz, Jean-Charles Bettens, Gilles Meystre, Claude Mettraux, Roland Ostermann et le rapporteur soussigné.

M. le conseiller municipal Olivier Français était accompagné de MM. Pascal Chatelain, chef du Service de l'urbanisme, Jean-Luc Kolb, urbaniste à la Direction des travaux, Daniel Litzistorf, adjoint au chef du Service de l'urbanisme, Jacques Andrist, adjoint administratif, chargé des notes de séance, ce dont nous le remercions.

L'objet de ce préavis est clair et se limite à accorder la possibilité de deux étages supplémentaires à un bâtiment-socle à édifier à l'ouest de la station du m2.

M. Français nous confie avoir été trop modeste lors de l'élaboration du PPA initial et ces deux étages supplémentaires affectés au logement exauceront une volonté clairement affirmée à l'époque par notre Conseil. De plus, ajoutait-il, la société investisseuse attend avec impatience le feu vert qui lui permettra de démarrer les travaux. D'opposante, ladite société est devenue acquéreuse d'un parc immobilier respectable sur le plateau de la Sallaz et souhaite réaliser un certain nombre de projets.

Remarque d'un commissaire : « Il s'agit davantage du vœu d'un tiers que du souhait de notre Conseil. » Peut-être, mais il y a une promesse politique de la Municipalité et nous la tenons, répond M. Français.

Quelques commissaires expriment leur perplexité, notamment à la lecture de quelques arguments des opposants face à la décision du Tribunal administratif annulant les décisions prises par notre Conseil. M. le directeur nous explique que n'ont été bloqués que les objets en relation avec la route de contournement mais que le PPA n'a jamais été remis en cause.

L'adjonction de deux étages, donc l'augmentation du nombre de locataires, entraînera proportionnellement une demande supérieure en places de parc. Il n'est pas possible d'augmenter leur nombre, nous est-il répondu, non par

doctrine politique, mais parce que les normes OPair, très restrictives, sont régulièrement dépassées dans ce quartier.

Signalons qu'une nouvelle étude d'impact n'est pas demandée par l'autorité cantonale.

Les réponses municipales aux oppositions soulèvent une discussion nourrie relative au problème du bruit. Une commissaire estime lacunaires, donc insuffisantes, les garanties données par le règlement pour protéger les futurs locataires des problèmes causés par le bruit. Elle estime que les désagréments que causera l'addition des nuisances sonores générées par le trafic automobile, l'exploitation du métro et le trafic utilitaire lié à l'exploitation de Tridel ne sont pas pris en compte dans le règlement lié au PPA.

L'Administration estime que ces questions se règlent concrètement dans le dossier de mise à l'enquête et non pas dans un PPA ; cependant, soucieux d'apporter des réponses concrètes à la préoccupation de M^{me} la commissaire, elle propose l'addenda suivant à la réponse municipale à la deuxième opposition et partiellement redéveloppée dans la troisième : « Une étude acoustique accompagnée d'une description des dispositions visant à réduire les nuisances sonores et à assurer le respect des exigences de l'art. 29 de l'OPB fera obligatoirement partie du dossier d'enquête pour le bâtiment nouveau C. »

Les réponses municipales aux deux oppositions du Mouvement de défense de Lausanne (MDL) et de M. Claude Monod sont approuvées à 7 contre 2.

Cet addenda sera formalisé sous forme d'un amendement à la troisième conclusion. Il est temps de passer au vote et celui-ci donne les résultats suivants :

- Conclusions 1 et 2 : 7 oui, 2 abstentions.
- Conclusion 3, amendée comme suit : « ... complétée en ce qui concerne les points 6.2 et 6.3 par le rapport des dispositions de l'art. 36 du règlement du PPA légalisé » : 7 oui, 2 abstentions.
- Conclusion 4 : 7 oui, 1 non, 1 abstention.
- Conclusions 5, 6 et 7 : 8 oui, 1 abstention.

L'ensemble du préavis a été accepté par 8 avis favorables et 1 abstention et c'est forte de ce résultat que la commission vous recommande, Mesdames, Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis 2008/9.

La présidente : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Chollet ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Il y a la coquille habituelle dans les rapports, mais elle viendra au moment des conclusions, Madame la Présidente.

La présidente : – La discussion est ouverte.

Discussion

M. Claude Mettraux (LE): – L’objet de ce préavis est clair et se limite à rehausser de deux niveaux le nouveau bâtiment. M. le conseiller municipal Olivier Français, directeur des Travaux, se sent poussé à être plus ambitieux que lors de l’élaboration du PPA initial et ces deux étages supplémentaires affectés au logement de qualité exauceront un vœu politique de densifier ce bâtiment, émis par le Conseil communal lors de l’adoption du plan.

La surélévation du bâtiment offre ainsi plus de 2000 m², idéalement placés sur la gare du m2. Ces logements de qualité dans ce nouveau bâtiment permettront de favoriser l’accès au logement à des familles qui voudraient rester, venir, voire revenir à Lausanne. Ces familles contribueraient à améliorer notre assiette fiscale et permettant ainsi d’assainir nos finances communales, car la dette de la Ville a encore augmenté en 2007.

Nous soutenons particulièrement cette politique. Construire pour mieux vivre à Lausanne, avoir moins de transit et plus de bien-être en ville, grâce notamment à la construction du métro m2, c’est une des priorités pour l’union des partis PDC, Radical et Libéral. D’abord réticente sur la route de contournement, la société est maintenant très entreprenante, et le manifeste avec l’achat d’autres propriétés et la volonté de faire du site une unité architecturale. Il y a une route de contournement et la mise à l’enquête publique des mesures complémentaires introduites ensuite pour mieux protéger les riverains contre le bruit n’est pas nécessaire. Le recours de riverains du chemin de la Fauvette est admis sur ce point, et ce point seulement. Le plan d’affectation et les mesures prises à son sujet ne sont pas concernés par l’arrêt du Tribunal administratif. L’Administration communale rappelle que ce problème a été réglé dans le plan initial, à l’article 36, qui stipule qu’«une étude acoustique accompagnée d’une description des dispositions visant à réduire les nuisances sonores et assurer le respect des exigences de l’article 29 de l’OPB fera obligatoirement partie du dossier d’enquête pour le bâtiment nouveau C» et non pas dans un PPA. Cependant, soucieuse d’adopter des réponses concrètes à cette préoccupation, elle propose un amendement à la conclusion 3 pour tenir compte du souhait de notre commission de citer l’article 36 du règlement dans la réponse municipale aux oppositions.

Le groupe des PDC, Radicaux et Libéraux accepte ce rapport-préavis car l’addenda renforce l’effet du principe de valorisation de la Sallaz avec la densification de l’habitat. Je vous invite à en faire de même.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Je complète très brièvement le rapport de M. Chollet. En effet, il l’a mentionné, une petite coquille rend son propos un peu obscur. Dans le cadre de la commission, un amendement a été déposé demandant que les réponses aux oppositions soient complétées. En effet, sur le point concernant le bruit, ces réponses sont très succinctes. Il est apparu au cours des travaux

de la commission, qu’une étude acoustique était prévue. Mon amendement demande que, dans les réponses faites aux opposants, on précise qu’une étude acoustique se fera. C’est ce qu’a voulu rapporter M. Chollet, et ce qu’a voté la commission. M. Chollet a dit qu’il préciserait ce point à la fin des débats, mais je voulais faire savoir ce sur quoi nous allons voter et sur quoi portait cet amendement. Le préavis est très clair, et ce point était sujet à interprétation.

La présidente: – Vous vous êtes apparemment arrêtée, et la régie vous a coupé le micro.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Il me reste à dire que le groupe socialiste soutiendra ce préavis puisque c’était une des mesures qu’une grande majorité de notre groupe avait demandées, c’est-à-dire la densification du périmètre du PPA de la Sallaz.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Je continue à déplorer les formulations dont usent certains municipaux pour répondre à des gens inquiets de voir favorisée la poursuite de la pollution de leur environnement et de leur ville. Non, les remarques de M. Monod ne sont pas outrancières. Ce qui est outrancier, c’est de ne pas consacrer à combattre la pollution du trafic motorisé une énergie compatible avec les déclarations préélectorales.

Pour poursuivre sur le sujet, je m’attacherai à la réponse qui m’a été faite: je vous relis le passage – point 6.1.2, haut de la page 4 du préavis [p. 1344] – je cite: «Les décisions prises dans les procédures d’enquête, telles que celle de la route de contournement de la Sallaz, se basent sur des lois, des règlements et la jurisprudence qui en découle. La sécurité du droit exige qu’elles ne soient pas influencées par les dernières informations médiatisées sur le sujet.»
Fin de la citation

On nous dit textuellement qu’il n’y a pas lieu de se préoccuper des dernières informations médiatisées sur la réalité – comment les connaîtrait-on si elles n’étaient pas médiatisées? – car il faut assurer «la sécurité du droit». En d’autres termes, si on nous dit que le baril de pétrole passe à Fr. 150.– – ou \$ 150, c’est à peu près la même chose, maintenant – il faut négliger cette information pour ne pas mettre en danger la sécurité du droit. Si le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) a obtenu le 12 octobre le prix Nobel de la paix 2007 «pour avoir éveillé les consciences sur les risques que représentent les changements climatiques», il ne faut pas en tenir compte, parce que cela a été médiatisé.

Non... Cinq municipaux, (peut-être moins) parce qu’ils savent, prétendent garantir la sécurité du droit en faisant du négationnisme climatique.

Mais ni le droit, ni les juristes ne demandent qu’on les fasse passer pour des ignorants: les tribunaux essaient de «dire le droit», c’est leur travail. Ensuite, il s’agit d’appliquer leur jugement, en tenant compte des réalités. Cela fait

d'ailleurs partie de la séparation des pouvoirs telle que la définissent nos institutions. En l'occurrence, la fuite en avant que représente la route de contournement (qui est à l'origine de toutes ces discussions) s'inscrit dans le négationnisme climatique que j'ai mentionné. Ni le droit, ni les juristes, ni la sécurité du droit ne vous imposent d'aller dans le mur et surtout d'y lancer les Lausannois. Je dirai même plus : ils consacrent votre compétence et votre droit, ainsi que les nôtres, à prendre des décisions. En l'occurrence la meilleure décision, compte tenu notamment des réalités climatiques, est de renoncer à cette route et (au passage) de renoncer à gaspiller les quelque Fr. 18 millions qu'elle va coûter, avec les aménagements qu'elle entraîne.

La sécurité du droit, puisqu'on en parle, passe par la cohérence du droit. Vous cherchez à détruire cette cohérence en lui faisant porter le chapeau d'une décision qui ne tient pas compte de la réalité climatique reconnue, notamment, par l'octroi d'un prix Nobel, ni de la réalité énergétique (raréfaction et fin du pétrole).

En conclusion, je pense que notre Conseil communal peut, dans sa grande sagesse,

- 1) refuser la réponse municipale à mon opposition, et ceci pour sauvegarder la sécurité du droit et, indirectement, la santé des Lausannois ;
- 2) refuser ce préavis tant que le projet de route de contournement est maintenu.

C'est en tout cas ce que je ferai. Et je vous remercie de votre attention.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Je voterai non à ce préavis. En effet, je trouve qu'on ne peut pas construire des logements n'importe où et je partage l'avis du Service cantonal de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), comme quoi cet emplacement ne convient pas au logement.

M. Marc-Olivier Buffat (LE) : – Ce qui me surprend toujours dans ce genre de débats, c'est le manque de foi dans l'avenir de certains, représentés ici par M. Santschi. J'espère bien qu'existera un jour un transport individuel non polluant, que le pétrole que vous annoncez finissant – c'est effectivement la fin de son ère – et la hausse de son coût permettront de développer d'autres types d'énergie. J'espère bien que ce qu'on nous appelle à faire en matière de production énergétique en abandonnant le nucléaire sera aussi possible pour les énergies fossiles. Mais nous n'allons pas, aujourd'hui, prêter l'avenir de nos concitoyens, supprimer toute mobilité individuelle, au motif que vous ne croyez pas en de futurs progrès techniques. Personnellement j'y crois et je suis tout à fait favorable à ce projet.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – J'interviens pour cette coquille annoncée par M^{me} Zuercher. Il s'agit de lire, à la troisième conclusion, amendée comme suit : « complétée en ce qui concerne les points 6.2 et 6.3 par le rappel des dispositions... ». Et non pas le « rapport »...

La présidente : – Merci. La parole n'étant plus demandée, je vous demande Monsieur Chollet, comment a voté la commission.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – La commission a voté 7 oui et 2 abstentions pour les deux premières conclusions.

La présidente : – Nous prenons aussi ces deux premières conclusions ensemble, si vous êtes d'accord ; soit d'adopter le plan partiel d'affectation et de radier du plan général les fractions dudit plan qui ne correspondent plus au projet... Celles et ceux qui acceptent ces conclusions 1 et 2 sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Avec un certain nombre d'avis contraires et un certain nombre d'abstentions, mais à la majorité, ces deux conclusions sont acceptées.

Vous venez de nous parler d'un amendement. Comment a-t-il été voté, Monsieur Chollet ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – L'amendement : « ... complétée en ce qui concerne les points 6.2 et 6.3 par le rappel des dispositions de l'art. 36 du règlement du PPA légalisé ». Cette troisième conclusion amendée de cette façon a obtenu 7 oui et 2 refus.

La présidente : – Nous votons d'abord l'amendement. Qui accepte l'amendement proposé ? Avis contraires ? Abstentions ? L'amendement est accepté.

Nous votons maintenant la conclusion amendée. Qui accepte la conclusion amendée ? Avis contraires ? Abstentions ? Avec quelques vis contraires, quelques abstentions, cette conclusion amendée est acceptée.

Nous en arrivons à la conclusion 4. Monsieur Chollet, comment a voté la commission ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – La conclusion 4, Madame la Présidente, a été acceptée par 7 oui, 1 refus et 1 abstention.

La présidente : – Donc il s'agit de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisation de plaider, etc. Qui accepte cette conclusion 4 ? Avis contraires ? Abstentions ? Quelques avis contraires, un peu moins d'abstentions encore, mais à la majorité, cette conclusion 4 est acceptée.

Les conclusions suivantes, Monsieur Chollet ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Les conclusions 5, 6 et 7 ont été acceptées par 8 oui et 1 abstention.

La présidente : – Je vous propose de les prendre aussi ensemble. Ce sont donc les conclusions qui concernent le coût des indemnités, l'amortissement annuel et les validités des pleins pouvoirs. Qui accepte ces conclusions 5, 6 et 7 ?

Avis contraires? Abstentions? Quelques avis contraires, quelques abstentions, mais les conclusions sont acceptées.

Nous votons l'ensemble des conclusions. Qui l'accepte? Avis contraires? Abstentions? A peu près dans les mêmes proportions, l'ensemble des conclusions est accepté. Merci Monsieur Chollet.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le N° 2008/09 de la Municipalité, du 6 mars 2008 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation «Flon supérieur» / PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles n°s 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, les parcelles n°s 3426, 3425, 3424, 3422, 3421 et 3420. Addenda au PPA n° 721 du 21 février 2007 ;
2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux trois oppositions déposées pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées dans le cadre des procédures citées dans le présent préavis, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des «dépenses d'investissement du patrimoine administratif» ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

La présidente : – Nous passons au préavis 2008/11, point R38, «Équipement réseau des bâtiments scolaires – phase III». J'appelle M. Rapaz à la tribune.

Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III

Préavis N° 2008/11

Lausanne, le 14 mars 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'120'000.–, pour couvrir les frais de raccordement au réseau RECOLTE d'équipement et de mobilier, pour quelque 700 classes de la scolarité obligatoire réparties dans 50 entités ou complexes scolaires. Ces travaux seront réalisés sur 4 ans. Ils constituent la contribution communale à un vaste projet cantonal destiné à développer l'informatique à l'école et en particulier à connecter à l'Internet l'ensemble des classes des établissements scolaires de Lausanne.

2. Préambule

Le projet constitue de fait la troisième et dernière phase d'un processus initié il y a près de 10 ans, soit au moment de la mise en place d'une extension du réseau RECOLTE, qui a fait l'objet d'un crédit voté par votre Conseil en 1998. Répondant aux besoins de l'époque et anticipant sur les besoins futurs des établissements scolaires, la Municipalité a inclus dès le départ les bâtiments scolaires parmi les premières extensions du réseau RECOLTE dans des sites décentralisés.

Au vu de l'ampleur de l'opération, des priorités ont été fixées et le projet défini en trois phases :

- la première phase, qui s'est étendue de 1998 à 2002, a consisté à assurer le câblage et la connexion des directions des douze établissements scolaires au réseau administratif lausannois. Il s'agissait en priorité de doter l'administration des établissements scolaires d'un réseau performant permettant en particulier une gestion centralisée et coordonnée des élèves et des classes ainsi qu'un transfert des données entre la base de données centrale des élèves lausannois et les outils de gestion des établissements mis en place par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Cette opération avait aussi pour avantage l'utilisation de quatre bâtiments scolaires pour héberger l'infrastructure nécessaire à des sites de distribution du télé-réseau;
- la deuxième phase, qui s'est étendue de 2002 à 2007, a été dédiée à l'installation d'une connexion au réseau RECOLTE dans les salles des maîtres, les salles de travail destinées aux enseignants, les salles d'informatique des établissements secondaires ainsi que les bureaux des intervenants PPLS, des infirmières et des conseillers en orientation. C'est alors qu'a été créé un réseau pédagogique, permettant aux utilisateurs scolaires de bénéficier du support physique du réseau communal, notamment pour l'accès sécurisé à l'Internet. D'autre part, cette 2^e phase a permis d'intégrer simultanément la téléphonie des bâtiments scolaires au réseau interne du n° 315;
- la troisième phase, qui fait l'objet du présent préavis, permettra, grâce aux nouvelles technologies et à l'évolution rapide de la connectique, d'assurer à moindres frais un accès à l'Internet dans les classes à l'usage de l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire. Cette troisième phase, qui s'appuie sur le travail réalisé en amont depuis 1998, permet de répondre dans les meilleures conditions possibles à la mise en place du schéma directeur cantonal «Ecole et informatique». Elle s'inscrit dans une bonne synergie entre les tâches cantonales (achat du matériel informatique et développement de l'informatique intégrée dans l'enseignement) et les tâches communales (mise en place de l'infrastructure nécessaire à la réalisation de ce vaste projet).

3. Le schéma directeur cantonal «Ecole et informatique»

Près de 20 ans après l'introduction des premiers ordinateurs dans les classes de la scolarité obligatoire, le canton de Vaud se trouve à un véritable tournant en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'école. En effet, le déploiement de l'informatique pédagogique, qui s'est d'abord traduit par l'achat d'ordinateurs destinés à des salles d'informatique au secondaire et à l'apparition d'ordinateurs «en fond de classes» dans les classes primaires et enfantines, a connu d'importantes différences selon les régions du canton, selon l'intérêt manifesté dans les établissements ou selon les branches d'enseignement.

A l'heure du développement fulgurant de l'Internet, et au vu des réalités, des potentialités et aussi des risques de ce nouveau moyen, un concept cohérent et des objectifs pédagogiques sont indispensables. D'où l'élaboration par le DFJC du schéma directeur «Ecole et informatique»¹, lancé en 2006 et dont la mise en œuvre a été échelonnée par décision du Conseil d'Etat jusqu'en 2012. Ce projet compte quatre dimensions stratégiques :

- l'élaboration d'un concept pédagogique couvrant l'ensemble de la scolarité obligatoire et de la scolarité post-obligatoire;
- la formation des enseignants ;
- les équipements et l'infrastructure nécessaires à la mise en œuvre ;
- la mise en place d'une organisation de conduite et de suivi du projet.

Sur le plan pédagogique, l'objectif central est de viser à tirer parti du potentiel des TIC dans toutes les disciplines et de développer une autonomie critique des élèves à cet égard. Cet objectif doit être atteint par l'intégration des TIC dans l'enseignement de toutes les branches, la maîtrise technique de l'outil informatique, et la prise en compte de la dimension éthique de ces moyens d'information et de communication.

Sur le plan de l'équipement en matériel informatique, il est prévu d'équiper chaque classe primaire de 3 ordinateurs et les établissements secondaires d'un ordinateur pour 8 élèves, répartis en salles informatiques, salles spéciales et salles mobiles. Pour les 12 établissements lausannois, cet objectif correspond à près de 1900 ordinateurs, soit environ 700 de plus que l'équipement actuel.

Mais le principal changement introduit par le schéma directeur cantonal concerne la connexion à l'Internet de l'ensemble des postes mis à disposition. Cette connexion, qui constitue la raison même du présent préavis, est notamment justifiée par le fait que de plus en plus de documents et d'outils pédagogiques sont mis à disposition sur différents serveurs pédagogiques (DFJC, educanet2, Educa, etc.). Il est donc essentiel que tant les élèves que les enseignants puissent accéder sur le lieu de travail à une telle documentation dans des conditions assurant notamment la cohérence et la sécurité nécessaires. D'autre part, chaque enseignant dispose dès 2005 d'une adresse de messagerie.

4. RECOLTE dans les bâtiments scolaires : une infrastructure déjà mise en place

4.1. Deux réseaux sur un seul support physique

L'existence d'un réseau de télécommunication performant est indispensable pour la mise en œuvre du projet pédagogique «Ecole et informatique». Grâce aux importants investissements déjà consentis ces dernières années, la Ville de Lausanne peut ainsi assumer le rôle dévolu aux Communes dans ce domaine, soit la mise à la disposition des écoles d'une infrastructure réseau jusqu'à la prise ou à la borne informatique. Mais elle peut aussi bénéficier de ce câblage pour de nombreux services communaux et valoriser ainsi le réseau mis en place.

Il est donc techniquement et financièrement souhaitable que le réseau RECOLTE continue à servir de support de communication aussi bien pour l'informatique administrative que pour l'informatique pédagogique. Le SOI pourra ainsi assurer également la mise en place et l'exploitation des équipements actifs, y compris les bornes d'accès pour réseaux sans-fil destinés à la connexion des classes. Cette approche est en effet la seule à permettre d'éviter l'installation d'équipements redondants ainsi que des conflits d'exploitation, en particulier dans le domaine des réseaux sans-fil, en raison de la limitation des fréquences disponibles. Et cette manière de procéder est d'autant plus facile que les technologies de virtualisation existantes au sein de RECOLTE permettent d'isoler parfaitement les différents réseaux logiques sur une seule infrastructure physique, y compris pour les réseaux sans-fil, tout en garantissant la qualité de service et le niveau de sécurité nécessaire à chaque groupe d'utilisateurs.

¹ <http://www.vd.ch/fr/organisation/departements/formation-jeunesse-et-culture/organisation/secretariat-general/ecole-et-informatique/>

4.2. *Bref historique de la mise en place de la première extension de RECOLTE*

Un bref rappel historique permet de mieux comprendre comment on en est arrivé à une solution aussi favorable.

En 1997, votre Conseil acceptait un crédit pour la modernisation du télé-réseau et l'extension du réseau RECOLTE (préavis n° 242, du 2 mai 1997²), qui a permis notamment de financer le raccordement dans l'ensemble de la ville de 40 nouveaux sites via les fibres optiques mises en place pour remplacer les câbles coaxiaux composant l'épine dorsale du télé-réseau. Si les normes de câblage établies lors de la première étape ont été appliquées et le sont encore aujourd'hui, l'évolution fulgurante des technologies a permis de remplacer progressivement et à meilleur coût les différents éléments du réseau en fonction des besoins d'extension et des raccordements de nouveaux sites. D'autre part, ce grand projet a initié une collaboration constructive entre le SEL, puis le service multimédia, et le SOI. Elle a également permis de tester dès son émergence la téléphonie sur le protocole Internet (VoIP).

A ce jour, le réseau RECOLTE intègre, dans l'ensemble de l'Administration et des bâtiments scolaires, avec les mêmes équipements et technologies, plus de 2800 PC bureautiques, 600 postes pédagogiques, 1200 imprimantes, 3500 téléphones IP, de nombreux automates industriels pilotant les réseaux électriques de chauffage et de gaz, la télégestion de chauffage de certains bâtiments ainsi que, depuis peu, des systèmes de contrôle d'accès et de surveillance vidéo. L'intégration des différents réseaux techniques, tels ceux d'eauservice et du Service d'assainissement, ainsi que la gestion et la surveillance vidéo du trafic routier sont en cours : une vingtaine de sites ont été raccordés, une centaine d'autres vont l'être durant les trois à quatre prochaines années.

Dès 2002, un crédit annuel de remplacement et d'extensions ordinaires permet de maintenir, de faire évoluer et d'étendre le réseau communal. Aujourd'hui, 245 sites sont raccordés dont 152 via fibres optiques privées et 136 bénéficiant de la téléphonie interne.

Dans la même logique que l'extension de RECOLTE, qui a couvert aussi bien les services communaux que l'Administration et les salles des maîtres des établissements scolaires, le crédit accordé par le biais du préavis 2005/23 a permis de terminer le remplacement des centraux téléphoniques RECOLTE dans les grands complexes scolaires et d'assurer la consolidation et la sécurisation des outils de travail quotidien.

Mais l'ampleur de l'opération de la 3^e phase d'équipement réseau des bâtiments scolaires ne permet plus d'assumer les installations par le crédit d'extension ordinaire et justifie la demande de crédit particulière qui fait l'objet du présent préavis. Mais avant d'en décrire les principaux éléments, il convient de dresser un bref état des lieux.

4.3. *Etat des lieux de l'équipement réseau des bâtiments scolaires*

En complément des éléments figurant dans le préambule du présent préavis, voici quelques précisions sur l'état des lieux relatif à l'équipement réseau des 50 sites scolaires qui composent les 12 établissements lausannois, entités qui vont d'un complexe tel que les Bergières ou le Belvédère, à des petits bâtiments isolés tels que le collège de Cour ou à des locaux loués dans des immeubles locatifs.

Durant les phases I et II, la plupart des bâtiments scolaires ont été équipés de l'infrastructure de base : armoires de brassage, liaisons entre bâtiments et liaison à RECOLTE. Ces liaisons ont été dimensionnées pour supporter l'ensemble des connexions, y compris celles de la phase III. Les centraux téléphoniques ont été supprimés au profit du déploiement de la téléphonie IP. Les postes informatiques administratifs, les salles d'informatique et équipements techniques de tous les services communaux résidant dans ces locaux ont été raccordés, y compris dans les collèges de Béthusy, de Grand-Vennes, de Chailly et de Boissonnet, dont le remplacement des centraux téléphoniques a été réalisé dans le cadre du préavis n° 2005/23, du 14 avril 2005³.

A ce jour, la presque totalité des 29 bâtiments des sept établissements secondaires sont donc raccordés par fibres optiques. Dans les cinq établissements primaires, 42 bâtiments sont raccordés à RECOLTE par fibres optiques et 15 par lignes cuivre. Ils sont donc également équipés selon la phase II, y compris pour la téléphonie. Les 15 bâtiments restants ont un accès à Internet via ADSL, dans le cadre de l'offre «Internet à l'école» de Swisscom, dont bénéficie la majorité des écoles en Suisse.

² BCC, 1997, tome II, pp. 14-38.

³ BCC 2005, n° 3, 1^{re} partie, pp. 238-246.

Cette phase se poursuit au gré des besoins et des travaux entrepris dans les bâtiments. Elle est financée principalement par le crédit d'extension ordinaire RECOLTE, mais également de cas en cas dans le cadre des crédits d'ouvrage pour les constructions nouvelles et les transformations.

5. Raccordement des bâtiments scolaires, phase III

L'objectif primordial de cette phase est la mise à la disposition de chacune des 350 à 360 classes primaires d'un minimum de 3 accès au réseau. Dans le secondaire, qui dispose de salles d'informatique et où l'enseignement est donné pour une part dans des salles spéciales, il est difficile de définir a priori un équipement réseau des différents locaux, compte tenu également de la possibilité d'utilisation de «salles mobiles» dans les classes polyvalentes. Si l'on y ajoute l'importance d'un équipement des salles des maîtres, qui constituent les principaux lieux de travail des enseignants secondaires, on peut résumer le besoin de connectivité par la mise en place d'un accès à un réseau performant dans toutes les zones de travail des élèves et des enseignants.

Pour répondre à l'ensemble des demandes, tant au primaire qu'au secondaire, le câblage au poste de travail n'est pas adapté, long et coûteux à déployer et devrait être modifié constamment. C'est pourquoi il est souhaitable que les bâtiments scolaires soient équipés de réseaux sans-fil et, selon l'évolution de la technologie, d'équipements de transmission sur le réseau électrique. La dernière génération de bornes sans-fil offre un débit suffisant pour répondre aux différents besoins, y compris la reconfiguration des postes au moyen d'images software et le transfert de flux vidéo. Les équipements disponibles sur le marché disposent de toutes les fonctionnalités nécessaires à un grand réseau d'entreprise et s'intègrent parfaitement au réseau câblé existant.

6. Sites concernés

Bâtiment	Etablissement	Type	Bâtiments	Classes	Point accès
Bourdonnette	Floréal	Primaire	1	6	4
Cour	Floréal	Primaire	1	2	1
Figuier	Floréal	Primaire	1	4	3
Floréal	Floréal	Primaire	2	12	9
Malley	Floréal	Primaire	3	15	10
Montois	Floréal	Primaire	1	14	10
Montriond	Floréal	Primaire	1	12	10
Provence	Floréal	Primaire	1	4	3
Tivoli	Floréal	Primaire	1	2	1
Beaulieu	Prélaz	Primaire	3	19	11
Chablière	Prélaz	Primaire	1	2	1
Pierrefleur	Prélaz	Primaire	4	18	11
Pont-des-Sauges	Prélaz	Primaire	2	2	2
Prélaz	Prélaz	Primaire	3	31	15
Valency	Prélaz	Primaire	1	6	3
Jardins de Prélaz	Prélaz	Primaire	1	2	1
Chailly	Mon-Repos	Primaire	3	18	11
Chandieu	Mon-Repos	Primaire	1	2	1
Chissiez	Mon-Repos	Primaire	1	5	3
Croix-d'Ouchy	Mon-Repos	P & S	2	16	10
Devin	Mon-Repos	Primaire	1	2	1
Eglantine	Mon-Repos	Primaire	1	8	4
Florimont	Mon-Repos	Primaire	1	3	2
Léman	Mon-Repos	Primaire	1	2	1
Mon-Repos	Mon-Repos	P & S	3	16	10
Montchoisi	Mon-Repos	Primaire	1	7	4
Riolet	Mon-Repos	Primaire	1	2	2
Val d'Angrogne	Mon-Repos	Primaire	1	2	1

Bâtiment	Etablissement	Type	Bâtiments	Classes	Point accès
Arzillier	La Sallaz	Primaire	1	8	5
Boissonnet	La Sallaz	Primaire	2	19	11
Coteau-Fleuri	La Sallaz	P & S	4	27	16
Montolieu	La Sallaz	Primaire	1	1	1
Praz-Séchaud	La Sallaz	Primaire	1	2	1
La Sallaz	La Sallaz	Primaire	2	10	7
Vers-chez-les-Blanc	La Sallaz	Primaire	2	6	4
Barre	Entre-Bois	Primaire	1	11	6
Bellevaux	Entre-Bois	Primaire	1	10	6
Blécherette	Entre-Bois	Primaire	1	5	3
Bois-Gentil	Entre-Bois	Primaire	1	6	3
City-Blécherette	Entre-Bois	Primaire	1	3	2
Colline	Entre-Bois	Primaire	1	4	2
Entre-Bois	Entre-Bois	Primaire	3	11	6
Entre-Bois - Pavillon	Entre-Bois	Primaire	1	4	1
Pontaise	Entre-Bois	Primaire	1	10	5
Vieux-Moulin	Entre-Bois	Primaire	2	11	6
Belvédère	Belvédère	Secondaire	6	40	22
BV - Croix-Rouges	Belvédère	Secondaire	1	17	9
Bergières	Bergières	Secondaire	4	53	26
Béthusy	Béthusy	Secondaire	3	38	20
Elysée	Elysée	Secondaire	4	38	19
Villamont	Villamont	Secondaire	2	19	11
VI - St-Roch	Villamont	Secondaire	2	22	11
VI - Madeleine	Villamont	Secondaire	1	3	1
VI - Borde	Villamont	Secondaire	1	1	1
C.-F.-Ramuz	C.-F.-Ramuz	Secondaire	1	25	8
CFR - Rouvraie	C.-F.-Ramuz	Secondaire	2	18	14
Grand-Vennes	I.-de-Montolieu	Secondaire	3	33	18
IdM - Signal	I.-de-Montolieu	Secondaire	1	3	2
	Totaux		101	692	392

7. Calendrier

Le déploiement de la phase III se déroulera sur 4 ans, conformément à la planification cantonale qui prévoit l'aboutissement de cette opération en 2012. Comme pour la phase II, il sera étroitement coordonné avec le secteur Bâtiments du Service des écoles, en fonction des travaux prévus dans les bâtiments. Dans la mesure du possible, ce déploiement sera effectué par site mais au minimum par bâtiment. Le planning détaillé sera établi annuellement, avec le raccordement des premiers sites pilotes en automne 2008, puis en fonction des impératifs précités et des demandes émanant des directions d'établissements, coordonnées par un comité de pilotage «Ecole et informatique», qui comprend des représentants du SOI, du Service des écoles, des directions d'établissements et du DFJC ainsi que les enseignants chefs de file et animateurs en informatique des établissements scolaires lausannois. Il sera également tenu compte des demandes de connexion des autres services occupant les locaux (APEMS, PPLS, infirmières, etc.).

8. Choix des équipements et technologies

8.1. Modalités d'installation du réseau sans-fil

Le réseau sans-fil est le prolongement du réseau câblé. Hormis la transmission par onde radio, les technologies mises en œuvre sont identiques. C'est pourquoi, afin de maintenir la cohérence de l'ensemble, de faciliter l'intégration et de valoriser les compétences acquises par le groupe télécoms du SOI jusqu'à aujourd'hui, le choix a été fait d'utiliser des équipements du même constructeur.

La propagation des ondes est fortement influencée par le milieu, les matériaux et l'occupation des locaux. Les fréquences utilisées sont en bandes libres, c'est-à-dire utilisables par tout le monde. Le nombre de canaux disponibles est très limité. Ces restrictions rendent très difficile la configuration manuelle des points d'accès, car celle-ci n'est optimale qu'au moment des mesures. Le système prévu analysera en permanence l'état des bornes les unes par rapport aux autres et par rapport au milieu ambiant, et pourra reconfigurer dynamiquement la fréquence et la puissance des bornes, garantissant une bonne stabilité du service.

Ce système centralisé permettra également une diminution importante des charges de mise en service et d'exploitation. Il évitera de longues et coûteuses campagnes de mesures sur site et permettra l'installation et le remplacement des bornes par un personnel peu qualifié.

8.2. Les équipements CPL

Une autre technologie a fait l'objet d'un examen attentif: les équipements CPL (transmission sur le réseau électrique). Ces équipements ont en effet beaucoup progressé et le secteur s'est organisé et normalisé depuis une première étude réalisée au début 2002 pour l'équipement en phase II du collège de la Croix d'Ouchy. Le débit par zone est similaire à celui du sans-fil. Mais ces zones dépendent du réseau électrique existant et peuvent très difficilement être modifiées. Actuellement, ces équipements sont destinés au marché grand public et ne disposent pas des fonctions nécessaires à leur intégration dans un réseau d'entreprise. S'ils permettent de s'affranchir de l'installation du câblage au poste de travail, ils n'apportent pas la même mobilité que les réseaux sans-fil et nécessitent l'installation d'une interface externe pour chaque poste alors que la plupart des PC récents et de nombreux autres équipements sont équipés d'une interface sans-fil. Il convient de suivre attentivement l'évolution de cette technologie, dont le déploiement n'est toutefois pas envisageable à court terme.

9. Sécurité

9.1. Sécurité des personnes

Les équipements préconisés sont limités à 100mW dans la bande des 2.4Ghz et à 1W dans celle de 5Ghz, soit une puissance très inférieure à celle des téléphones mobiles. Pour un usage informatique normal, les équipements ne sont pas utilisés en permanence à proximité de la tête. De plus, la grande densité de bornes prévues et le système de contrôle dynamique de la puissance permettent d'utiliser une puissance minimum. Ces systèmes ne sont pas soumis à autorisation ni déclaration dans le cadre de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Des renseignements détaillés sur les effets connus et la législation en vigueur sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de l'environnement (www.environnement-suisse.ch/electrosmog), plus particulièrement la brochure intitulée «L'électrosmog dans l'environnement». D'autre part, les élèves continueront à bénéficier d'un filtrage des données lorsqu'ils accèdent à Internet, selon les modalités précisées par la Municipalité dans une récente réponse à une interpellation à ce sujet⁴.

9.2. Sécurité du réseau

Bien que partageant la même infrastructure, le réseau pédagogique est totalement isolé du réseau administratif communal; de ce fait, il ne peut pas bénéficier des systèmes d'authentification et de contrôle d'accès existants. Cependant, afin d'en protéger les ressources, son accès doit être contrôlé. Le réseau étant commun aux 12 établissements, ce contrôle sera centralisé mais avec la possibilité de déléguer la gestion administrative des comptes à chaque établissement.

Le SOI évaluera et mettra en place un système basé sur des logiciels libres durant la période de tests. Pour diminuer les tâches administratives, l'authentification sera basée sur les machines, plutôt que sur les utilisateurs. Elles sont beaucoup moins nombreuses et installées pour plusieurs années. Ces dispositions sécuritaires seront mises en place et adaptées en fonction de l'évolution du projet cantonal.

⁴ BCC 2007, N° 14-I, pp. 397-400.

10. Coûts

Les coûts présentés ci-dessous ne proviennent pas d'appels d'offres spécifiques mais d'une moyenne des prix payés durant les derniers mois pour des travaux similaires. Les travaux de câblage et d'installation physique des points d'accès seront mis en soumission par site en fonction du planning. L'acquisition des équipements actifs fera l'objet d'appels d'offres en fonction des besoins. Cette démarche permettra de bénéficier des meilleurs prix, le coût de ces équipements ayant tendance à diminuer régulièrement ou les fonctionnalités à augmenter pour le même prix. Elle permettra également d'éviter les problèmes de stockage de matériel. La conception et la gestion de projet, y compris pour le câblage, la configuration et l'installation des équipements actifs, seront dans la mesure du possible assurés par le SOI.

Quant au mobilier et aux installations nécessaires à la mise en place des équipements informatiques, ils sont définis en fonction d'un standard par classe qui sert de base à l'évaluation globale des coûts dans ce domaine. Au niveau primaire, ce standard se limite au montant équivalant à une table et deux chaises, ainsi qu'au coût moyen d'une installation d'alimentation électrique par classe. Le montant est évalué à Fr. 1400.– par classe primaire, soit Fr. 800.– pour le mobilier et Fr. 600.– pour les installations électriques. Pour le secondaire, le montant évalué correspond à l'équipement en mobilier et en installations électriques d'une salle d'informatique par établissement, soit Fr. 30'000.–.

Il convient de préciser que l'équipement en matériel informatique, les logiciels ainsi que la formation des enseignants sont entièrement pris en charge par le Canton. D'autre part, cette opération n'entraînera aucune charge supplémentaire de fonctionnement.

10.1. Coûts d'équipement

Ces coûts ont été définis selon la méthode ci-dessus, pour un total arrondi de 420 points d'accès, répartis selon le tableau du paragraphe 7.

Points d'accès	Fr.	420'000.–
Câblage et installation des points d'accès	Fr.	630'000.–
Total	Fr.	1'050'000.–

10.2. Coûts des systèmes centraux

Contrôleurs	Fr.	260'000.–
Management	Fr.	90'000.–
Portail captif	Fr.	20'000.–
Total	Fr.	370'000.–

10.3. Mobilier et installations

Mobilier et installations pour les classes primaires	Fr.	490'000.–
Mobilier et installations pour les classes secondaires	Fr.	210'000.–
Total	Fr.	700'000.–

10.4. Coût total

Equipement des sites	Fr.	1'050'000.–
Systemes centraux	Fr.	370'000.–
Mobilier et installations	Fr.	700'000.–
TOTAL	Fr.	2'120'000.–

Un montant de Fr. 1'400'000.– pour les installations techniques ainsi qu'un montant de Fr. 700'000.– pour le mobilier et les installations électriques ont été prévus au plan des investissements pour les années 2008 et 2009.

11. Conséquences sur le budget

Les charges financières résultant du présent crédit peuvent être estimées à Fr. 476'200.– selon la méthode de l'annuité fixe, avec un intérêt de 4 % et une durée d'amortissement de 5 ans. Ces équipements n'entraîneront pas d'autres charges significatives sur le budget.

12. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/11 de la Municipalité, du 14 mars 2008 ;
ouï le rapport de la commission qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'120'000.– pour couvrir les frais de connexion à RECOLTE des équipements informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires;
2. d'amortir annuellement, par un montant de Fr. 424'000.–, le crédit prévu ci-dessus par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits figurant sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M. Roland Rapaz (Soc.), M. Raphaël Abbet (UDC), M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Claude Bonnard (Les Verts), M. Luc Chessex (AGT), M^{me} Monique Cosandey (Soc.), M. Yves Ferrari (Les Verts), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M. Serge Segura (LE).

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur: – Votre commission a siégé une fois, le 21 avril, à 14 h 00, dans la salle de conférence du Centre de Ressources pour élèves allophones (CREAL), av. d'Echallens 1. Elle s'est réunie dans la composition suivante: M^{mes} Françoise Longchamp, Monique Cosandey, MM. Raphaël Abbet, Eddy Ansermet, Jean-Charles Bettens, Claude Bonnard, Luc Chessex, Yves Ferrari, Serge Segura et Roland Rapaz, rapporteur. La Municipalité et l'Administration sont représentées par MM. Oscar Tosato, conseiller municipal Enfance, Jeunesse et Education, Gérard Dyens, chef du Service des écoles primaires et secondaires, Pierre Joye, chef de projet au SOI, à qui nous adressons nos remerciements pour la prise des notes de séance.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'12'000.–, pour couvrir les frais de raccordement au réseau RECOLTE d'équipement et de mobilier, pour quelque 700 classes de la scolarité obligatoire répartie dans 50 entités ou complexes scolaires. Ces travaux seront réalisés sur quatre ans. Ils constituent la contribution communale à un vaste projet cantonal destiné à développer l'informatique à l'école et en particulier à connecter à l'Internet l'ensemble des classes des établissements scolaires de Lausanne.

En introduction, M. Oscar Tosato précise que cette demande de crédit s'inscrit dans la mise en place d'un projet cantonal appelé «Ecole et informatique» et que le crédit sollicité permettra la réalisation de la troisième et dernière phase d'une opération de câblage et d'équipement réseau des bâtiments scolaires qui a débuté en 1998.

La discussion permet au directeur de la DEJE et à ses collaborateurs de préciser et d'éclaircir l'implication de la Commune dans le projet cantonal, ses obligations et la façon dont elle entend les remplir, et de répondre aux questions et préoccupations des commissaires.

- Conformément à la répartition décidée dans le cadre d'Eta-Com, le matériel pédagogique est entièrement financé par le Canton. Dans le cas présent, il s'agit des ordinateurs. Pour sa part, la Commune doit financer le câblage jusqu'à la borne Wi-Fi, l'installation électrique et le mobilier.
- Les salles de classe seront équipées dès l'école infantile (cycle initial).

- La mise en place de ce projet permettra à Lausanne de se mettre à jour avec le planning cantonal en matière d'équipement informatique scolaire.
- L'opération de connexion, qui s'étalera sur quatre ans, sera effectuée au gré du développement des projets d'utilisation d'Internet dans les établissements scolaires.
- Les travaux de câblage et d'installation des bornes d'accès seront réalisés par des électriciens après appels d'offres effectués par site, voire bâtiment scolaire. Le SOI assurera la maîtrise de l'ouvrage. Le représentant du SOI précise que le SOI pourra assumer le travail impliqué par ce projet sans charge de fonctionnement supplémentaire.
- Deux réseaux cohabitent aujourd'hui sur le réseau physique RECOLTE: le réseau pédagogique, qui sera progressivement géré au travers de Swisscom à l'instar de tous les autres établissements du canton, et le réseau administratif, qui relie les postes des directions et des secrétariats avec le réseau administratif communal. Le rapprochement entre les réseaux administratifs communal et cantonal est en cours et l'accès croisé aux applications est déjà possible, soit directement, soit via le portail cantonal. L'accès au futur système d'information des établissements de formation du DFJ (projet SIEF) pour les établissements lausannois et le Service des écoles sera donc assuré. Le télé-réseau et RECOLTE partagent les mêmes câbles de fibres optiques. Mais les technologies et les services sont différents. Le service multimédia propose des services commerciaux alors que le SOI gère le réseau «d'entreprise» de la Ville.
- Le filtrage d'accès actuel à Internet sera maintenu. Il sera placé sous la responsabilité du DFJC lorsque le réseau pédagogique sera assuré à travers Swisscom.
- Les coûts annoncés sont des estimations basées sur dix ans d'expérience pour le câblage, sur les prix actuels pour les équipements actifs. Le choix de se fournir chez un seul constructeur résulte de l'expérience. Multiplier les fournisseurs engendre beaucoup de problèmes de compatibilité et de management. La pérennité est garantie. L'amortissement des équipements actifs est habituellement prévu sur cinq ans.

Quelques commissaires se font l'écho des craintes relatives au rayonnement électromagnétique et se demandent si en vertu du principe de précaution le choix du Wi-Fi est judicieux.

M. Oscar Tosato et ses collaborateurs relèvent que:

- Si aucune assurance ne peut être donnée quant à l'absence de risques pour la santé, il n'y a également aucune étude scientifique qui apporte la preuve que le rayonnement électromagnétique de ces installations représente un danger pour la santé.
- Une synthèse de la compilation de la littérature consacrée au rayonnement des ondes Wi-Fi ne nous apporterait pas plus d'éléments pour trancher dans un sens ou un autre.

- L'intensité du rayonnement du Wi-Fi est beaucoup plus faible que les ondes des Natels.
- La forte densité de points d'accès à faible puissance et le contrôle dynamique de la puissance (intensité réglée automatiquement en fonction de la demande) limitera au maximum le rayonnement. Un seul point d'accès permettra la connexion d'environ 20 ordinateurs.
- Le coût d'un câblage généralisé en lieu et place du Wi-Fi serait nettement plus onéreux et ne répondrait pas aux besoins de mobilité des places de travail nécessaires à l'organisation scolaire.

Conclusions

La commission procède au vote en bloc des conclusions. Les conclusions 1 à 3 sont acceptées à l'unanimité.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Rapaz ?

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – Merci. La discussion est ouverte.

Discussion

M. Jean-Charles Bettens (Soc.): – Le groupe socialiste dans sa grande majorité acceptera les conclusions du préavis 2008/11, soit d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 2'120'000.– pour couvrir les frais de raccordement au réseau RECOLTE, montant incluant les coûts d'achat du mobilier nécessaire.

La commission ad hoc a été convaincue par les explications reçues, puisqu'elle a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis.

Néanmoins, et il faut en relever la pertinence, beaucoup de questions ont été posées au sujet du Wi-Fi, abréviation de Wireless Fidelity. Pour les non-spécialistes – et j'en fais partie –, le Wi-Fi ou transmission hertzienne sans fil est au PC ce que le téléphone sans fil est au téléphone basique, à savoir que le câble de raccordement au réseau informatique n'existe plus, puisque la liaison est assurée par ondes radio, à partir de bornes Wi-Fi qui fonctionnent comme émetteurs-récepteurs. Avantages du système: très grande souplesse d'emploi, les PC peuvent être déplacés sans problème à l'intérieur d'une salle ou d'une salle à l'autre, aménagement des places de travail selon les besoins du moment, une prise électrique suffit, pas de câblage compliqué rendant toutes modifications ultérieures onéreuses, équipement spécifique des places de travail simplifié.

Désavantages et sujet de préoccupation des commissaires: le rayonnement électromagnétique. Les représentants de la Municipalité et des services techniques, tout en reconnaissant que le risque zéro n'existe pas, ont tenu à se montrer

rassurants et à relever que l'intensité dudit rayonnement est beaucoup plus faible que celui des téléphones portables. En outre, la multiplicité des bornes Wi-Fi permettra d'en limiter la puissance et de l'adapter en fonction de la demande des utilisateurs. La littérature relative à ce sujet est abondante, mais à ce jour aucune preuve scientifique ne permet de trancher de façon irréfutable.

En conclusion et considérant toutes les informations reçues en commission, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter ce préavis.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Il est vrai que lors de la commission, j'ai émis quelques doutes quant au Wi-Fi, assez clairement exprimés par mon préopinant. Je n'y reviendrai pas. J'ai surtout pris acte que la multiplication du nombre de bornes devait diminuer cette fréquence, de façon à ce qu'elle soit moins importante. Nonobstant ce fait, je pense qu'il y a lieu de s'interroger sur ce genre d'installations, tout particulièrement dans un lieu que les enfants fréquentent pendant de longues heures. Même si j'approuve cette demande de modification pour introduire un peu plus de souplesse, je déposerai prochainement un postulat visant une vision plus globale de l'état des savoirs dans ce domaine, spécialement pour les enfants en bas âge.

Je vous encourage aussi à soutenir cette demande. Plus tard, peut-être, il sera possible de mettre sur pied une sorte de veille – pas seulement au niveau communal, la Commune n'a peut-être pas les services nécessaires, mais élargie au Canton – afin d'avoir l'état de la problématique et de la recherche dans ce domaine et que nous sachions si, oui ou non, il est bon d'imposer ce genre d'ondes, même assez courtes et assez peu puissantes, à nos jeunes enfants.

Dans l'immédiat, je vous encourage à soutenir ce préavis.

La présidente: – Merci, Monsieur Ferrari. La parole n'est plus demandée. Monsieur Rapaz, comment a voté la commission ?

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur: – La commission a procédé au vote en bloc des trois conclusions, qui ont été acceptées à l'unanimité.

La présidente: – Je vous propose de les prendre aussi en bloc. Celles et ceux qui acceptent ces trois conclusions sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Une ou deux abstentions, mais à une grande majorité ces conclusions sont acceptées. Merci, Monsieur Rapaz.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/11 de la Municipalité, du 14 mars 2008 ;
- ouï le rapport de la commission qui a examiné cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'120'000.– pour couvrir les frais de connexion à RECOLTE des équipements informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ;
2. d'amortir annuellement, par un montant de Fr. 424'000.–, le crédit prévu ci-dessus par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits figurant sous chiffre 1.

La présidente: – Nous prenons le rapport 45, préavis 2008/20, « Diffusion des débats du Conseil communal suite à la fusion de TVRL dans Vaud-Fribourg TV ». M^{me} Françoise Longchamp, nous vous attendons.

Diffusion des débats du Conseil communal suite à la fusion de TVRL dans Vaud-Fribourg TV

Préavis N° 2008/20

Lausanne, le 16 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Les débats de votre Conseil sont actuellement diffusés en direct sur TVRL. La création de Vaud-Fribourg TV signera la disparition de TVRL par fusion, probablement au cours du quatrième trimestre 2008, sitôt la concession fédérale obtenue¹. La future chaîne aura l'obligation de diffuser un programme commun de 18 h 00 à 23 h 00, ce qui exclura une retransmission en direct de vos débats. Convaincue de l'utilité de cette diffusion pour l'exercice de la démocratie et pour la vitalité des institutions politiques lausannoises, la Municipalité propose à votre Conseil d'utiliser à cette fin le canal « météo infos » proposé dans le bouquet de chaînes de base du télé-réseau. L'émission serait alors produite par Citéprod, dont la Ville possèdera 69,5 % du capital après sa transformation en société anonyme, sur mandat du bureau du Conseil communal et diffusé par le service multimédia (SIMA) des Services industriels (SIL). Cette solution nécessite un investissement de Fr. 65'000.–.

La Municipalité propose également de permettre la consultation de vos séances sur le site Internet de la Ville. A cette fin, elle sollicite un crédit de Fr. 30'000.– pour s'équiper du matériel adéquat.

Elle vous annonce enfin qu'elle sollicitera prochainement un crédit d'investissement pour l'achat d'un logiciel d'indexation et d'archivage pour la conservation du patrimoine audiovisuel lausannois et régional². Le choix du logiciel devra être déterminé d'entente avec les dirigeants et les partenaires de Vaud-Fribourg TV, une fois la concession attribuée.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite donc l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 95'000.–, montant qui entre dans ses compétences financières habituelles. Toutefois, ce sujet concernant intrinsèquement l'organe délibérant, la Municipalité a souhaité le lui transmettre par voie de préavis de sorte qu'il exerce sa souveraineté sur un objet de son plein ressort.

¹ Voir le préavis N° 2007/49 «Participation de la Ville de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV et au capital de Citéprod S.A.», approuvé par votre Conseil dans sa séance du 6 novembre 2007.

² En effet, par décision de votre Conseil en 1991 et selon une convention signée en 1995 entre la Ville de Lausanne et la télévision régionale, les Archives assurent la conservation, l'indexation et la valorisation des productions de TVRL et souhaitent, au vu de l'intérêt historique de ce patrimoine audiovisuel, poursuivre dans cette voie.

2. Demande de concession pour Vaud-Fribourg TV

En réponse à la consultation fédérale sur les demandes de concessions pour la diffusion de programmes régionaux de télévision, le Conseil d'Etat vaudois a souligné la conformité aux critères de l'appel d'offres des deux dossiers soumis ainsi que leurs qualités. Il a toutefois émis une recommandation en faveur du projet auquel la Ville de Lausanne participe: «Concernant la concession de diffuseur de programmes de télévision bénéficiant d'une quote-part de la redevance pour la zone Vaud-Fribourg, le Conseil d'Etat a pu constater que les deux projets répondent objectivement aux critères et ont comme vocation d'être une chaîne de télévision de proximité en complément de la TSR. La longue expérience, en termes de télévision de proximité du projet <Edipresse–Groupe St-Paul–Médiapub> permet au Conseil d'Etat d'émettre une recommandation en sa faveur.»³

Cette recommandation du Canton permet d'attendre avec un certain optimisme la décision d'attribution de la concession de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) qui devrait intervenir en fin d'année. Vaud-Fribourg TV devrait donc commencer à émettre – et TVRL disparaître – au plus tard au 1^{er} janvier 2009.

3. Nouveau mode de diffusion

3.1. Utilisation du canal météo infos

Le canal météo infos du télé réseau diffuse, comme son nom l'indique, des informations sur les télé réseaux desservis par la station de réception de Boisy, sur les programmes diffusés, ainsi que sur la météo en boucle. Ces informations sont transmises depuis la station de tête de Boisy et diffusées auprès de 150'000 clients sur un territoire qui va de Lausanne à Sainte-Croix.

Les SIL souhaitent créer leur propre canal d'information, qui ne serait diffusé que sur le télé réseau lausannois. Le SIMA se chargera de gérer ce canal, par la création de séquences de 3 à 5 minutes environ, tournant en boucle. Ces séquences comprendront des informations sur la météo bien sûr, mais également des informations utiles en rapport avec les prestations multimédia et particulièrement de CityTV. SIMA prévoit également d'utiliser les images transmises par la caméra tournante installée sur la tour de Sauvabelin.

Cette caméra, à l'origine simple webcam dont la technologie ne correspond plus aux critères de qualité de l'image numérique d'aujourd'hui, sera remplacée par une caméra panoramique récente. Cette dernière permettra à la fois de mettre en valeur la ville de Lausanne par des images de haute définition et d'affirmer la qualité du service et du savoir-faire du SIMA.

Le canal à usage lausannois permet de prévoir une diffusion en direct de toutes les séances de votre Conseil. Le programme sera également diffusé en différé, le mercredi soir, le jeudi matin et le vendredi après-midi de la même semaine, de sorte à permettre à tous les citoyens, quels que soient leurs horaires, de disposer de l'opportunité de regarder les débats. Citéprod se chargera de créer un générique d'introduction et de fin d'émission.

Les SIL proposent également de changer les équipements actifs, aujourd'hui obsolètes, qui permettent d'envoyer l'émission par fibres optiques de la salle du Conseil communal à la station de Boisy.

3.1.1. Avantages

La diffusion de séquences d'informations et de services par le SIMA aura pour avantages, outre son intérêt en termes de promotion, d'habituer les téléspectateurs à consulter ce canal et de les inciter à la « mémoriser » parmi leurs chaînes favorites. L'animation de ce canal par le SIMA contribuera à la fidélisation des téléspectateurs.

3.1.2. Transition

Pour ne pas perdre de public au cours de la transition entre la diffusion sur TVRL et sur le canal météo infos, le changement sera annoncé environ deux mois à l'avance aussi bien sur TVRL après la diffusion de la séance du Conseil communal que sur le canal météo infos.

³ « Radios et télévisions régionales, recommandations du Conseil d'Etat vaudois », communiqué de presse du 5 mars 2008.

3.2. Consultation de l'émission sur Internet

Le programme sera également disponible sur le site Internet www.lausanne.ch et consultable dès le lendemain de la séance. Le chapitrage plus ou moins fin de ce fichier sera réalisé en fonction des ressources disponibles.

Cette diffusion aura une valeur de communication. Le document audiovisuel ne constituera en aucun cas une référence concernant les débats et leur issue. En cela, il est nécessaire de réaffirmer la primauté de l'écrit: le *Bulletin du Conseil communal* continuera d'être l'unique référence légale concernant les débats et les décisions de votre Conseil.

Pour assurer un confort de lecture pour l'internaute, la Municipalité propose un projet pilote afin de mettre en place et de tester un serveur dédié doté d'un logiciel de «streaming»⁴. Il s'agit principalement d'acquérir l'expérience nécessaire, de mesurer l'impact sur les infrastructures et de vérifier l'augmentation des quantités de données audiovisuelles stockées. Les moyens demandés dans ce préavis ne couvriront en effet qu'une partie des besoins à venir dans ce domaine⁵. Une étude de fond devra être effectuée ultérieurement pour préciser les espaces de travail et d'archivage numériques nécessaires à long terme pour l'ensemble de la Ville.

4. Conservation aux Archives de la Ville

Conformément à leur mandat, les Archives de la Ville assureront l'indexation et la conservation des productions audiovisuelles tirées de vos séances, qui seront également consultables par ce biais. Les archives audiovisuelles constituent un patrimoine incontournable de notre société et nécessitent un suivi et des moyens techniques adaptés. Dans une configuration technologique en perpétuelle évolution, la solution la plus pérenne pour l'archivage numérique passe par l'encapsulation de métadonnées (données décrivant le contenu des productions) directement dans les fichiers informatiques audiovisuels avec interface de recherche. Les solutions informatiques de ce type sont en cours d'évaluation. Comme la plus grande partie du contenu archivé proviendra des productions de Vaud-Fribourg TV, il s'agira de s'équiper d'une solution compatible avec celle qui sera retenue par la future télévision. Le choix final du logiciel ne se fera donc qu'après la création de la société, une fois la concession attribuée. Un préavis séparé sera alors présenté à ce sujet.

5. Aspects financiers

5.1. Charge d'investissement

La charge d'investissement se compose des éléments suivants :

Diffusion des débats du Conseil communal (SIMA)	Fr.
Equipements actifs pour la salle du Conseil communal	10'000.–
Logiciel de création de programmes	35'000.–
Caméra panoramique	13'000.–
Adaptation pour la création d'un canal météo infos lausannois	5'000.–
Commutateur vidéo	2'000.–
Connectivité (SOI)	
Serveur de streaming et services associés	30'000.–
Total	95'000.–

⁴ Un programme de lecture en continu («streaming») permet de placer une partie d'un contenu audio ou vidéo dans une mémoire tampon. Lorsqu'il y a suffisamment de données dans cette mémoire pour permettre de lire le début du fichier sans accroche, la lecture démarre. En arrière-plan, le téléchargement du flux se poursuit afin d'alimenter sans cesse la mémoire tampon avec la suite du fichier. En mode continu, il n'y a qu'un seul fichier diffusé contenant plusieurs fois les mêmes informations à différents niveaux de qualité, et c'est le serveur de lecture en continu spécialisé qui se charge de diffuser l'information adaptée. En fonction du débit de la connexion de l'internaute, le serveur sélectionne le niveau de qualité maximal pour une diffusion en temps réel. Le serveur est également capable de s'adapter automatiquement aux variations de la bande passante: si la connexion se détériore et que le taux de transfert baisse, le contenu est livré avec une moindre qualité afin d'éviter les interruptions de diffusion. Si en revanche la connexion devient plus fluide, la qualité s'améliore. La lecture en continu est à mettre en regard avec la lecture en progressif qui est la plus couramment utilisée, car elle ne nécessite pas de serveur spécialisé. Le fichier audio ou vidéo est simplement proposé au téléchargement par le navigateur, qui se charge ensuite d'effectuer la lecture de la vidéo.

⁵ Les Archives par exemple ont chiffré leurs besoins à environ 60 terabytes d'ici à 2012, soit deux fois la capacité du réseau de fichiers pour l'ensemble de l'Administration lausannoise. Les capacités de stockage supplémentaires demandées dans le présent préavis ne serviront que de tampon dans l'attente d'un plan d'action global.

5.2. Conséquences sur le budget

5.3. Pour les SIL

Le matériel informatique sera amorti en une fois en 2009 et la création des programmes se fera par le personnel actuel du SIMA. Cette opération n'a donc pas de conséquences durables sur le budget de fonctionnement.

5.4. Pour AGF

La production de l'émission par Citéprod SA sera complètement à la charge du Conseil communal et implique une augmentation de son budget, qui figure dans celui d'Administration générale et Finances (AGF).

En 2008, le poste budgétaire «Participation aux frais de retransmission des séances du Conseil communal par TVRL» n'était doté que de Fr. 7'000.–, TVRL prenant en charge la majorité des coûts, puisque l'émission constituait un élément important de sa grille de programmation et donc de fidélisation de ses téléspectateurs. Le contexte d'une diffusion sur le canal météo infos du télé réseau implique que le Conseil communal assume intégralement le coût de réalisation de l'émission par Citéprod SA. Le coût d'une émission devrait se situer dans une fourchette de Fr. 800.– à Fr. 1'000.–. En comptant 19 séances (soit le total des séances prévues en 2008, y compris la séance de réserve), et en tenant compte des séances doubles, la somme à porter au budget 2009 sous un nouveau libellé – «Frais de production pour la diffusion des séances du Conseil communal» – sera de Fr. 20'000.–. Un chapitrage fin du fichier mis à la disposition des internautes sur le site de la Ville pourrait entraîner des coûts supplémentaires.

La mise en ligne sur Internet et l'archivage seront assumés respectivement par le personnel de la cellule infoweb et par celui des Archives de la Ville. Ces activités n'ont pas d'impacts sur le budget de fonctionnement.

5.5. Pour le SOI

Le matériel informatique sera amorti en une fois en 2009. L'installation et la gestion des serveurs supplémentaires seront assurées par le personnel actuel du SOI. Cette opération n'a donc pas de conséquences durables sur le budget de fonctionnement.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le N° 2008/20 de la Municipalité du 16 avril 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de poursuivre la retransmission télévisée de ses débats à destination des téléspectateurs lausannois et d'en supporter les coûts par son budget ;
2. d'accepter la proposition de la Municipalité de diffuser ces débats sur le canal météo infos du télé réseau lausannois ;
3. de continuer à conserver ces productions aux Archives de la Ville ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 65'000.–, à porter au bilan des Services industriels sous la rubrique «Equipement de retransmission du télé réseau» du service multimédia, pour leur permettre de créer un canal de service spécifique à l'agglomération lausannoise sur le canal météo infos, notamment dans le but de diffuser les séances du Conseil communal ;
5. d'amortir ce crédit en 2009 par la rubrique 7700.331 ;

6. de mettre à la disposition des citoyens les dernières séances sur le site Internet de la Ville ;
7. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 30'000.– pour s'équiper du matériel informatique nécessaire à la mise en œuvre du point 6 ;
8. d'amortir ce crédit en 2009 par la rubrique 1500.331.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Roger Cosandey (Soc.), M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE), M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M. François Huguenet (Les Verts), M^{me} Evelyne Knecht (AGT), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité: M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice: – La commission n° 48 chargée de l'examen du préavis cité en titre s'est réunie dans les locaux des Services industriels le 19 mai 2008 de 14 h 00 à 15 h 45. Elle était composée de M^{me} Fiora-Guttmann, M. Claude Mettraux, M. Roger Cosandey, M. Jean-Charles Bettens, M. Francisco Ruiz Vazquez en remplacement de M. Philippe Mivelaz, M^{me} Nicole Graber, M. François Huguenet, M^{me} Evelyne Knecht en remplacement de M. Alain Hubler, M. Claude-Alain Voiblet et de M^{me} Françoise Longchamp, rapportrice.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées respectivement par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, et M^{me} Martine Favre, chef du service multimédia, M. Michel Belet, responsable des réseaux tiers, et M. Nicolas Waelti, adjoint administratif du Service du développement stratégique, à qui nous adressons nos remerciements pour la prise des notes de séance.

Ce préavis fait suite au préavis 2007/49 qui avait été présenté au pas de charge en fin d'année passée et qui portait sur la participation de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la radiotélévision (LRTV). Cette nouvelle loi sonne le glas des chaînes locales, dont TVRL, telles qu'on les connaît aujourd'hui. Il n'y aura dès l'attribution de la nouvelle concession plus qu'une seule chaîne régionale, qui devra couvrir un territoire composite avec l'obligation de produire un programme commun de 18 h 00 à 23 h 00 – ce qui exclut une diffusion en direct des débats du Conseil communal de Lausanne, comme c'est le cas actuellement sur TVRL.

La Municipalité a entendu et partagé l'avis du Conseil: il est bon pour la démocratie et la vitalité des institutions que ces séances continuent d'être diffusées en direct et soient accessibles au plus grand nombre. Pour assurer une continuité après la disparition de TVRL, la Municipalité propose qu'elles soient diffusées par le service multimédia sur le canal TV «météo infos», une aire de diffusion couvrant Lausanne et les quelques communes desservies par le télé-réseau. Il ne s'agit toutefois pas de recréer une chaîne locale, ce qui serait contraire à l'esprit de la nouvelle loi et coûterait très cher puisque le budget annuel minimal d'une télévision locale est d'environ Fr. 2 millions.

Compte tenu que la retransmission des séances du Conseil communal est entièrement du ressort de ce dernier, la

Municipalité a préféré mettre cet objet entre les mains du Législatif, alors que d'un point de vue purement financier, le recours au préavis n'était pas nécessaire.

Le préavis propose deux choses:

- la diffusion en direct et en différé des séances sur le canal météo infos, ce qui nécessite un investissement de Fr. 65'000.–;
- une diffusion sur Internet des séances, ce qui nécessite de pouvoir les chapitrer par thèmes. A cette fin, la Municipalité sollicite un investissement de Fr. 30'000.– pour s'équiper du matériel adéquat.

A noter que les Archives de la Ville sont particulièrement intéressées par une indexation plus précise des séances du Conseil communal.

Par décision du Conseil communal en 1991, et selon une convention signée en 1995 entre la Ville de Lausanne et la télévision régionale, les Archives assurent la conservation, l'indexation et la valorisation des productions de TVRL. Afin d'assurer la conservation du patrimoine audiovisuel lausannois et régional, la Municipalité sollicitera prochainement un crédit d'investissement pour l'achat d'un logiciel d'indexation et d'archivage.

Il faut rappeler que Vaud-Fribourg TV est en compétition avec une autre demande de concession, défendue par Unicast SA, propriété de Rouge FM et de Radio Lac, et qu'une décision des services de M. Leuenberger, via l'Office fédéral de la communication (OFCOM), est attendue pour septembre ou octobre. Cependant, il faut encore compter avec un recours qui aurait probablement un effet suspensif et repousserait encore la date du choix définitif. Le préavis indique en page 2 [p. 1366] que Vaud-Fribourg TV commencera à émettre «au plus tard au 1^{er} janvier 2009». Compte tenu du calendrier indiqué ci-dessus, soit attribution de la concession, puis délai de recours – probable – avec effet suspensif, cette date est utopique.

Ce report au-delà du début 2009 du démarrage de Vaud-Fribourg TV posera des problèmes de transition à TVRL:

- Les subventions de la redevance seront-elles perdues dès le 31 décembre 2008, et de ce fait, comment la télévision sera-t-elle alors financée durant la période de battement?
- Les collaborateurs sont également dans l'incertitude quant à leur contrat au-delà de la fin de l'année.

Tout le monde est donc suspendu à la décision de l'OF-COM.

Durant la discussion de la commission, différents points ont été abordés. Pour plus de clarté, ils vont être traités par chapitre.

Information faite au public concernant le changement de chaîne

TVRL et le canal météo infos sont diffusés dans le même bouquet de programmes et sur la même aire de diffusion. Il s'agira de bien informer les téléspectateurs de la transition des débats du Conseil communal d'une chaîne à l'autre. Un bandeau sera mis sur TVRL annonçant la transition vers le canal info météo, non seulement après la séance du Conseil, comme indiqué dans le préavis, mais vraisemblablement également avant et pendant la séance.

Utilisation du canal météo infos

Les abonnés à la TNT ne seront pas privés des débats car l'offre analogique est de 48 chaînes et l'offre numérique de 70 chaînes, et le canal météo infos est diffusé en analogique et en numérique. Actuellement, pour des questions liées à la concession, TVRL n'est diffusée qu'en analogique.

D'autre part, il faut préciser que l'offre numérique n'est pas exclusive, l'abonné ayant également accès aux chaînes analogiques. Les téléviseurs ne pouvant lire que des programmes numériques sont encore très rares.

A noter que l'offre de diffusion des débats devrait être étendue de par la diffusion en différé: il y aura probablement quatre diffusions, une en direct et trois en différé, au lieu d'une seule en direct actuellement.

Certains commissaires se sont inquiétés de savoir si l'animation du canal météo infos ne contrevenait pas à l'obligation de ne pas faire de publicité sur le canal de service et ne posait pas de problème de concession. Il leur a été répondu que ce n'était pas le cas, ce canal étant prévu pour donner des informations liées au télé-réseau et que ce qui est prévu n'implique pas de rétribution pour de la publicité. Les télé-réseaux ont le droit d'exploiter un canal d'informations avec des limitations concernant la publicité. D'autre part, avec la nouvelle loi, les télé-réseaux ne sont plus soumis à un système de concessions, mais à un système d'annonces.

Durant la retransmission des débats du Conseil communal, les téléspectateurs lausannois et des communes desservies par le télé-réseau n'auront pas accès à la chaîne météo. Par contre, les téléspectateurs des autres communes desservies par Vaud-Fribourg TV pourront accéder à ces infos.

La météo tourne en boucle de quatre à cinq minutes mais n'est actualisée que cinq fois en vingt-quatre heures. Une pause de trois ou quatre heures deux fois par mois ne devrait pas poser de problèmes significatifs pour les téléspectateurs.

Consultation de l'émission sur Internet

Pour ce faire, les SIL ne sont pas encore équipés car le signal vidéo devrait être traité d'une manière qui se rapproche de la TV sur IP. Les premiers serveurs IP seront testés

au plus tôt dans huit à douze mois. Ce sera alors éventuellement possible de consulter les débats du Conseil communal via Internet. Dans ce cas, il faut préciser qu'en cas de retransmission en direct, il n'y aurait pas de chapitrage possible.

Il faut relever que même si les Lausannois qui ont l'Internet via Citycable ont accès au télé-réseau, certains abonnés de Citycable peuvent avoir renoncé à la télévision, qu'une partie des Lausannois a choisi un autre opérateur Internet ou ne sont pas câblés.

Il est donc demandé par la commission que cette possibilité soit étudiée. Le vœu suivant est formulé à l'unanimité par la commission: «La commission émet le vœu que les séances du Conseil communal soient également diffusées en direct sur le site Internet de la Ville.»

Les séances du Conseil communal seront laissées en ligne durant six à douze mois. Il sera également possible de les consulter aux Archives, comme actuellement.

A la demande d'une conseillère communale, qui trouve que les recherches dans la base de données actuelles du BBC sont laborieuses, sur la possibilité de chercher des thèmes par un moteur de recherche sur Internet, il lui est répondu que cela dépendra de la finesse du chapitrage. Dans un premier temps, il ne faudra pas compter sur la possibilité de recherches très fines, mais cela deviendra éventuellement possible lorsque les Archives auront fait le choix d'un logiciel et obtenu son financement.

Conservation aux Archives de la Ville

Les besoins des Archives sont considérables. Ils correspondront d'ici à 2012 à deux fois la capacité de stockage actuelle de l'ensemble du réseau informatique de l'Administration communale. Les prévisions en matière d'espaces de stockage font actuellement l'objet d'une mise à jour par les Archives et le SOI. Le coût de cette opération sera important et il fera l'objet d'un préavis spécifique.

Au chapitre des aspects financiers, il est à relever l'achat d'une caméra panoramique haute définition qui sera installée sur la tour de Sauvabelin.

La production de l'émission de retransmission des débats du Conseil communal sera entièrement à la charge de celui-ci, ce qui impliquera une augmentation de son budget. En 2008, ce poste budgétaire s'élevait à Fr. 7'000.-, la majorité des coûts étant pris en charge par TVRL. Avec une moyenne de dix-neuf séances annuelles et un coût d'émission se situant dans une fourchette allant de Fr. 800.- à Fr. 1'000.-, la somme à porter au budget 2009 sous le nouveau libellé «Frais de production pour la diffusion des séances du Conseil communal» sera de Fr. 20'000.-. En cas de diffusion sur Internet par le site de la Ville, un chapitrage fin du fichier pourrait entraîner des coûts supplémentaires.

Conclusions

Les conclusions 1 à 8 sont acceptées à l'unanimité par la commission.

Rappel: le vœu émis par la commission a été accepté à l'unanimité, mais n'est pas soumis au vote du Conseil.

La présidente: – Vous avez la parole, Madame Longchamp. Avez-vous quelque chose à commenter et à ajouter à votre rapport?

M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice: – Non, Madame la Présidente. Je veux simplement signaler qu'un vœu a été formulé par la commission.

La présidente: – La discussion est ouverte. Quelqu'un demande-t-il la parole? Rappelez-nous peut-être le vœu de la commission, Madame. Il ne se vote pas, comme on sait, mais nous l'écoutons néanmoins.

M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice: – Le vœu suivant est formulé à l'unanimité par la commission:

Vœu

La commission émet le vœu que les séances du Conseil communal soient également diffusées en direct sur le site Internet de la Ville.

La présidente: – Merci, Madame Longchamp. Si la parole n'est pas demandée, veuillez nous dire comment la commission a voté.

M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice: – La commission a voté en bloc les conclusion 1 à 8 et elles ont été acceptées à l'unanimité.

La présidente: – Je vous propose de les prendre aussi en bloc. Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Je crois que M. Denis Pache a oublié de baisser la main... Il semble que c'est à l'unanimité que ces conclusions ont été acceptées. Merci, Madame Longchamp.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le N° 2008/20 de la Municipalité du 16 avril 2008;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. de poursuivre la retransmission télévisée de ses débats à destination des téléspectateurs lausannois et d'en supporter les coûts par son budget;
2. d'accepter la proposition de la Municipalité de diffuser ces débats sur le canal météo infos du télé réseau lausannois;

3. de continuer à conserver ces productions aux Archives de la Ville;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 65'000.–, à porter au bilan des Services industriels sous la rubrique «Equipe-ment de retransmission du télé réseau» du service multi-média, pour leur permettre de créer un canal de service spécifique à l'agglomération lausannoise sur le canal météo infos, notamment dans le but de diffuser les séances du Conseil communal;
5. d'amortir ce crédit en 2009 par la rubrique 7700.331;
6. de mettre à la disposition des citoyens les dernières séances sur le site Internet de la Ville;
7. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 30'000.– pour s'équiper du matériel informatique nécessaire à la mise en œuvre du point 6;
8. d'amortir ce crédit en 2009 par la rubrique 1500.331.

La présidente: – Nous en arrivons à R50, préavis 2008/16, «Vers-chez-les-Blanc. Aménagement du centre du village et instauration de zones 30. Route d'accès à la Fondation NetAge. Conduites souterraines. Demande de crédit d'ouvrage». De nouveau vous, Monsieur Rapaz.

VERS-CHEZ-LES-BLANC

Aménagement du centre du village et instauration de zones 30

Route d'accès à la Fondation NetAge

Conduites souterraines

Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2008/16

Lausanne, le 9 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'410'000.– pour le financement du réaménagement du centre de Vers-chez-les-Blanc, l'instauration de zones à vitesse limitée à 30 km/h dans les secteurs de Praz-Gilliard et de Richesson, le réaménagement du giratoire des Moillettes, la création d'une route d'accès aux immeubles de la Fondation NetAge à Pra-Roman, ainsi que la construction et le renouvellement des conduites souterraines.

Ces projets ont été conçus avec la participation étroite d'un groupe d'habitants qui s'est proposé, lors d'une séance publique, de collaborer avec le groupe pluridisciplinaire «Espaces Publics» de l'Administration communale.

2. Préambule

2.1. Centre de Vers-chez-les-Blanc

Le projet de réaménagement du centre de Vers-chez-les-Blanc est l'aboutissement d'un processus d'études et de consultations engagées depuis plusieurs années avec les propriétaires fonciers touchés par le projet, ainsi que les habitants. Ces derniers ont exprimé leur vision d'aménagement de leur village et ont indiqué les éléments concrets de fonctionnement qu'ils souhaitaient voir pris en compte. En collaboration avec la société de développement Lausanne-Jorat, le projet a fait l'objet de plusieurs présentations publiques. Il poursuit les objectifs principaux suivants :

- renforcer l'image de centre de village en référence aux bâtiments existants ;
- modérer le trafic ;
- renforcer la sécurité des piétons, en particulier des écoliers ;
- favoriser l'usage des transports publics.

Les contraintes de fonctionnement déterminantes ont été les suivantes :

- faciliter le passage des transports publics ;
- ne pas entraver les accès et les passages des véhicules agricoles ;

- garantir la pose et la dépose des élèves en toute sécurité ;
- assurer l'adéquation des aménagements avec les nouveaux accès au groupe scolaire.

Si le giratoire au sud de Vers-chez-les-Blanc fonctionne à satisfaction du point de vue de la circulation, il n'offre pas une image favorable d'entrée dans le village. La société de développement Lausanne-Jorat a proposé d'animer ce lieu par une sculpture placée au centre du rond-point.

2.2. Zones 30 de Praz-Gilliard et de Richesson

En réponse à la motion de M. Yves-André Cavin¹ demandant l'introduction de zones à vitesse limitée à 30 km/h dans les zones foraines, la Municipalité avait répondu dans le préavis «Agenda 21 – transports et mobilité»² que le réseau des rues de Vers-chez-les-Blanc situées à l'est de la route du Jorat soient intégrées dans une zone 30, soit : la route de Praz-Gilliard, le chemin de Praz-Simon, le chemin des Esserts, le chemin des Coumenets, le chemin de Pierre-Ozaire, le sentier Praz-Dominicod et le chemin de Richesson.

2.3. Route d'accès aux bâtiments de la Fondation NetAge

Sur une parcelle communale sise au lieu-dit Pra-Roman, la Fondation NetAge va construire huit bâtiments destinés à l'habitation de Seniors (préretirés et retraités). Le 11 décembre 2007, le Conseil communal accordait un droit distinct et permanent de superficie sur cette parcelle communale en vue de la construction de ces immeubles³. Au préalable, le chemin existant débouchant sur la route du Jorat doit être élargi et prolongé pour créer un accès au nouveau complexe résidentiel, dont toutes les conduites souterraines d'approvisionnement et d'évacuation seront placées sous la route.

3. Situation actuelle

Le secteur de Vers-chez-les-Blanc situé aux abords de l'école constitue le cœur du village où se focalise la vie communautaire et les équipements collectifs que sont la grande salle, la poste et le Café Populaire. Sous l'angle des déplacements, ce site est traversé par la route du Jorat qui, au Plan directeur communal, a vocation de route principale B. Les mesures de trafic effectuées dans ce secteur font apparaître un volume de 1'200 véhicules par jour, une vitesse $v_{85\%}$ de 46 km/h à la montée et de 55 km/h à la descente, ce qui est relativement élevé, compte tenu de la nature de l'endroit traversé. A cet égard, les habitants ont exprimé leur souhait de modérer le trafic. La même situation prévaut sur l'axe compris entre les secteurs de Pra-Collet et de Pra-Roman, à proximité des futurs bâtiments de la Fondation NetAge.

L'école de Vers-chez-les-Blanc, actuellement en cours d'agrandissement et de transformation, devient le groupe scolaire unique de cette zone foraine.

Une ligne de transports publics par bus postal dessert le village, dans le sens de la descente uniquement.

4. Projets d'aménagements

4.1. Centre de Vers-chez-les-Blanc

Le principe du réaménagement proposé s'articule autour de deux axes forts : créer une place au centre du village et modérer physiquement la vitesse des véhicules.

Le cœur de l'aménagement est constitué par un espace continu entre le Café Populaire et le secteur situé de l'autre côté de la route, sans différence de niveau entre la chaussée et les trottoirs. Le resserrement de la chaussée à 6 mètres permet, d'une part, de modérer le trafic, et, d'autre part, de recoudre les deux fronts de la rue tout en élargissant les trottoirs. La place centrale est matérialisée devant le café par un pavage inscrit dans un grand rectangle qui se prolonge de l'autre côté de la chaussée, contribuant à la création d'un espace central unitaire avec, d'un côté, une mise en valeur du front de l'établissement public et, de l'autre, la création d'une petite place publique.

¹ BCC 1998, tome I, n° 4/I, pp. 189-190.

² BCC 2005, tome I, pp. 944-999.

³ Préavis n° 2007/38 du 23 août 2007.

La tranquillisation de trafic la plus efficace est obtenue par la construction de décrochements verticaux (seuils de ralentissement) sur la chaussée. Deux seuils situés de part et d'autre du centre annoncent la traversée du village. Toute la partie centrale de la route, au droit du café, est surélevée pour former un grand plateau. Un seuil est ajouté sur le passage piéton reliant l'école à la grande salle. La géométrie des modérateurs est adaptée au passage des transports publics et des véhicules agricoles, mais reste suffisamment prononcée pour ralentir efficacement les voitures. Lors de l'approbation définitive des projets en séance publique, les habitants présents ont demandé l'extension de la zone 30 prévue à Praz-Gilliard sur la route du Jorat, dans le secteur décrit ci-dessus. Les trottoirs des routes du Jorat et de Praz-Gilliard sont élargis autour du groupe scolaire rénové.

Deux zones de pose et dépose des écoliers par voiture sont prévues, l'une à la route du Jorat, en face de la grande salle, et l'autre vers l'entrée principale de l'école, à la route de Praz-Gilliard. Elles sont délimitées par des arbres nouveaux.

Dans le nouveau réseau des transports publics, qui sera mis en service en 2008 avec le métro m2, les bus passant à Vers-chez-les-Blanc circuleront dans les deux sens, entre la station m2 « Croisettes » et le Chalet-à-Gobet. A cet effet, un arrêt tl montant est créé directement au droit de l'école pour éviter toute traversée de route aux enfants utilisant le bus dans ce nouveau sens. Les deux arrêts sont équipés d'abris en bois, du même type que celui construit au Chalet-à-Gobet à Mauverney.

La partie est de la place est pourvue de deux arbres appelés à se développer en croissance libre, de manière à marquer le lieu et offrir, à terme, un ombrage et une fraîcheur bienvenus. La place sera partiellement réalisée avec un matériau poreux sur lequel seront posés des éléments de mobilier en bois, des bornes et quelques lampadaires. La différence de niveau entre la place et la zone de verdure dans le virage route du Jorat – route de Praz-Gilliard est marquée par des blocs de pierre formant assise pour les usagers. Cet espace central est entouré par une zone pavée qui relie la route du Jorat à l'entrée de l'école ; il accueille une nouvelle fontaine en pierre, en remplacement du médiocre bassin en béton actuel.

La place ouest, devant le café, est traitée en pavés rectangulaires, avec le marquage des places de parc par des pavés en ligne. Un arbre majeur fait la transition avec le secteur devant la poste, qui reste traité en bitume.

L'entrée nord du village, sur la route du Jorat dans le secteur de Pra-Collet, est modérée par trois seuils de ralentissements bombés, d'une géométrie adaptée au passage des transports publics.

4.2. *Giratoire*

L'entrée sud du village de Vers-chez-les-Blanc est marquée par un giratoire formé par l'intersection de la route de la Clai-aux-Moines et de la route du Jorat, au lieu dit « Les Moillettes ». Cet aménagement, conçu et réalisé il y a quelques années par le Service des routes cantonales, a été mis depuis à la charge de la Commune de Lausanne. L'ouvrage est constitué d'un îlot central infranchissable occupé par un tumulus de terre et un candélabre, entouré par un anneau de chaussée incliné franchissable au besoin par les grands véhicules. La géométrie exacte a été déterminée sur place par des essais de circulation avec des poids lourds.

La société de développement Lausanne-Jorat a souhaité marquer de manière plus significative cette entrée de village en plaçant une sculpture dans l'îlot central en faisant appel à une artiste originaire de la région et impliquée dans la vie associative locale. L'œuvre proposée est composée d'un jeu de cubes cherchant son équilibre, à l'image d'une région qui cherche son avenir, sur lequel une silhouette d'enfant exprime la réponse à ces questions. Cette sculpture est financée par la société de développement, l'infrastructure et l'éclairage étant à charge de la Ville.

4.3. *Zones 30 de Praz-Gilliard et de Richesson*

La zone 30 de Praz-Gilliard décrite au chapitre 2.2 inclut la route du Jorat sur le secteur en traversée du village. En général, dans les zones 30, la pose de signaux limitant la vitesse ne suffisant pas, il convient de l'accompagner par des mesures physiques de modération. Les seuils de ralentissement bombés sont parmi les plus efficaces et les moins chers. Ils sont aussi les mieux adaptés aux opérations de déneigement. Dans la zone de Praz-Gilliard, dix seuils répartis à la route de Praz-Gilliard, au chemin des Esserts et au chemin du Grand-Bois seront construits. A chaque carrefour, des pointillés indiquant la priorité de droite et le marquage au sol du chiffre 30 renforceront l'observation de la vitesse limite.

En complément, le carrefour triangulaire formé par la route de Praz-Gilliard et le chemin des Esserts sera modifié pour supprimer l'une des branches de circulation, laquelle sera réservée aux piétons. Un îlot de verdure sera ajouté en bordure de chaussée pour couper la vitesse sur l'axe de Praz-Gilliard.

Le chemin de Richesson constituera à lui seul une zone 30, mais sans qu'il soit besoin de construire des éléments physiques compte tenu des faibles vitesses actuelles des véhicules.

Toutes les entrées dans les zones 30 seront indiquées par la signalisation officielle posée sur des totems placés bien en évidence.

4.4. Route d'accès aux bâtiments de la Fondation NetAge

Il existe aujourd'hui un chemin de 4 mètres de large reliant la route du Jorat et l'extrémité sud-ouest de la parcelle de NetAge. Cette voie d'accès doit être élargie à 4,8 mètres pour rendre possible le croisement de deux voitures et la construction d'un trottoir de 2 mètres. Cette nouvelle emprise empiète sur une parcelle privée, dont le propriétaire a accepté un échange de terrain autorisant le nouvel aménagement, moyennant quelques travaux paysagers en bordure de son jardin. Le long de la parcelle occupée par NetAge, le chemin élargi sera prolongé par une nouvelle route de 4,8 mètres de large jusqu'à l'anneau entourant le parking de la Fondation. C'est là que les véhicules d'entretien et de déneigement pourront effectuer le rebroussement. Le cheminement des piétons se fera sur la parcelle de NetAge, par les aménagements extérieurs prévus sur le nouveau lotissement. La chaussée est volontairement dimensionnée avec une faible largeur afin de dissuader les conducteurs de rouler trop vite. En cas de croisement de camions, ceux-ci pourront rouler à faible vitesse sur le trottoir ou sur la banquette latérale.

5. Conduites souterraines

Au centre de Vers-chez-les-Blanc, des conduites d'eau potable seront renouvelées à la route du Jorat et à la route de Praz-Gilliard. Le Service du gaz procèdera au remplacement de trois traversées de route. Le Service de l'électricité réalisera un nouvel équipement d'éclairage public, constitué de candélabres en bois. Dans le giratoire des Moillettes, le candélabre central sera remplacé par des éclairages périphériques. La sculpture sera illuminée par un jeu de spots disposés dans l'îlot.

Toutes les conduites souterraines alimentant les habitations de la Fondation NetAge seront placées sous la nouvelle route d'accès : eau potable, électricité, éclairage public, collecteur des eaux usées en système séparatif et Swisscom.

6. Agenda 21

Les projets d'aménagement proposés dans ce préavis sont conformes à l'état d'esprit du développement durable tel que défini dans le rapport préavis n° 155 du 8 juin 2000 relatif à la « Mise en place d'un Agenda 21 en ville de Lausanne ». Le projet satisfait aux objectifs de la politique des transports en favorisant la modération du trafic, les déplacements des piétons et l'exploitation des transports publics. De plus, il améliore la qualité de l'environnement grâce à l'accroissement des espaces piétonniers et la plantation d'arbres supplémentaires. Il est à relever que ces projets ont été établis en étroite collaboration avec la population qui s'est spontanément organisée pour répondre à la démarche participative.

7. Procédure

Conformément à l'art. 13 de la Loi sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991, les projets sont mis à l'enquête publique durant 30 jours. Ceux réalisés dans le gabarit existant font l'objet d'un permis de construire délivré par la Municipalité, selon la même procédure que celle s'appliquant aux constructions sur domaine privé. Tous les aménagements faisant l'objet de ce préavis ont été mis à l'enquête selon cette dernière procédure.

Les mises à l'enquête ont eu lieu du 5 octobre au 5 novembre 2007. Elles ont suscité 3 oppositions et une intervention d'un habitant. Deux oppositions, portant notamment sur la position des seuils de ralentissement par rapport aux habitations, ont été prises en compte, et le projet a été légèrement modifié en conséquence. La troisième opposition, consistant en un refus de principe de tout seuil en zone habitée, était totalement incompatible avec les principes de modération appliqués dans les projets présentés. La route d'accès à NetAge n'a pas suscité d'oppositions. Pour ces raisons, la Municipalité a décidé d'accorder le permis de construire aux aménagements mis à l'enquête.

Quant aux remarques d'un habitant contenues dans son intervention, elles ont été en partie intégrées aux projets présentés ici.

L'instauration des zones à vitesse limitée à 30 km/h relève d'une procédure séparée, régie par l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière. Les cantons peuvent déléguer aux Communes les tâches concernant la signalisation. C'est le cas du

Canton de Vaud qui a délégué cette compétence à la Ville de Lausanne, y compris pour les vitesses limites. Dès lors, les décisions de la Municipalité sont publiées dans la Feuille des avis officiels et peuvent faire l'objet de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

8. Programme des travaux

La construction de la voie d'accès à NetAge et la pose des conduites souterraines doivent être terminées avant le début du chantier des bâtiments de la Fondation. D'une durée approximative de 3 mois, ces travaux d'équipement devraient se dérouler entre les mois de mars et de mai 2008, ceux des bâtiments pouvant débuter en juin.

La durée des travaux du centre de Vers-chez-les-Blanc est estimée à 8 mois. S'ils peuvent débuter dès le mois de juin 2008, ils pourront s'achever à fin 2008.

La réalisation des seuils de la zone 30 de Praz-Gilliard et du giratoire des Moillettes s'effectuera au printemps 2009. L'ins-tauration de la zone 30 interviendra dès la fin de ces travaux et de ceux prévus à la route du Jorat, soit au printemps 2009.

9. Aspects financiers

Le coût total des travaux, devisé sur la base des prix en vigueur en janvier 2008 est de Fr. 2'410'000.– TTC. Cet investissement se décompose comme suit :

CENTRE DE VERS-CHEZ-LES-BLANC, GIRATOIRE, ZONES 30	Montant	Total
Direction des travaux		
<i>Service des routes et de la mobilité</i>		
Travaux de construction routière	1'245'000.–	
Signalisation et marquage	30'000.–	
<i>eauservice</i>	130'000.–	
• Total pour la Direction des travaux		1'405'000.–
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement		
<i>Service des parcs et promenades</i>		
Travaux de jardinage et de plantation	75'000.–	
• Total pour la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement		75'000.–
Direction des services industriels		
<i>Service de l'électricité</i>		
Réseau		
Eclairage public	280'000.–	
<i>Service du gaz et du chauffage à distance</i>		
Gaz	30'000.–	
• Total pour la Direction des services industriels		310'000.–
Coût des travaux du centre de Vers-chez-les-Blanc, giratoire, zones 30		1'790'000.–

ROUTE D'ACCÈS À NETAGE	Montant	Total
Direction des travaux		
<i>Service des routes et de la mobilité</i>		
Travaux de construction routière	310'000.–	
<i>eauservice</i>	63'000.–	
<i>Service d'assainissement</i>	90'000.–	
• Total pour la Direction des travaux		463'000.–
Direction des services industriels		
<i>Service de l'électricité</i>		
Réseau	140'000.–	
Eclairage public	17'000.–	
• Total pour la Direction des services industriels		157'000.–
Coût des travaux de la route d'accès à NetAge		620'000.–
COÛT TOTAL DES TRAVAUX		2'410'000.–

Un montant de Fr. 2'000'000.– figure au Plan des investissements pour les années 2008 et 2009. Le projet de base a été complété par les aménagements de modération du trafic dans les zones 30 et par la modification du giratoire des Moillettes.

10. Charges financières et d'entretien

10.1. Charges financières

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode des annuités constantes au taux de 4% l'an, sont les suivantes:

– Service des routes et de la mobilité (génie civil), pendant 20 ans	114'400.–
– Service des routes et de la mobilité (circulation), pendant 5 ans	6'700.–
– eauservice, pendant 10 ans	23'800.–
– Service d'assainissement, pendant 10 ans	11'100.–
– Service des parcs et promenades, pendant 10 ans	9'200.–
– Service de l'électricité, pendant 20 ans	32'200.–
– Service du gaz et du chauffage à distance, pendant 30 ans	1'800.–
Total	199'200.–

10.2. Charges d'entretien

Des charges d'entretien annuelles supplémentaires seront induites par les nouveaux aménagements :

Centre de Vers-chez-les-Blanc, giratoire et zones 30 :

– Service des parcs et promenades	2'500.–
-----------------------------------	---------

Route d'accès à NetAge :

– Service des routes et de la mobilité	12'000.–
– Service de l'électricité (consommation)	800.–

11. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/16 de la Municipalité, du 9 avril 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'943'000.– pour financer le réaménagement du centre de Vers-chez-les-Blanc, l'instauration de zones 30 dans les secteurs de Praz-Gilliard et de Richesson, le réaménagement du giratoire des Moillettes et la construction de la route d'accès aux bâtiments de la Fondation NetAge, réparti comme suit :
 - a) Fr. 1'555'000.– pour les travaux du Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
 - b) Fr. 30'000.– pour les travaux du Service des routes et de la mobilité (circulation) ;
 - c) Fr. 193'000.– pour les travaux d'eauservice ;
 - d) Fr. 90'000.– pour les travaux du Service d'assainissement ;
 - e) Fr. 75'000.– pour les travaux du Service des parcs et promenades ;
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus, à raison de :
 - a) Fr. 77'800.– par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
 - b) Fr. 6'000.– par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité (circulation) ;
 - c) Fr. 19'300.– par la rubrique 4700.331 d'eauservice ;
 - d) Fr. 9'000.– par la rubrique 4602.331 du Service d'assainissement ;
 - e) Fr. 7'500.– par la rubrique 6600.331 du Service des parcs et promenades ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 467'000.– pour financer les travaux des Services industriels, réparti comme suit :
 - a) Fr. 142'000.– pour les travaux du Service de l'électricité (réseau) ;
 - b) Fr. 295'000.– pour les travaux du Service de l'électricité (éclairage public) ;
 - c) Fr. 30'000.– pour les travaux du Service du gaz et du chauffage à distance ;
4. d'amortir annuellement les dépenses prévues sous chiffre 3 à raison de :
 - a) Fr. 21'900.– par la rubrique 76.331 du Service de l'électricité ;
 - b) Fr. 1'000.– par la rubrique 74.331 du Service du gaz et du chauffage à distance ;
5. de faire figurer sous les rubriques 4201.390, 4700.390, 4602.390, 6600.390, 76.390 et 74.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du présent préavis.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur, M. Jean-François Cachin (LE), M. Yves-André Cavin (LE), M. Luc Chessex (AGT), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. Charles-Denis Perrin (LE).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur: – Votre commission a siégé une fois, le 3 juin 2008 à 08 h 00, au collège de Vers-chez-les-Blanc. Elle s’est réunie dans la composition suivante: M^{me} Nicole Graber, MM. Jean-François Cachin, Yves-André Cavin, Charles-Denis Perrin, Luc Chessex, Jean-Luc Chollet, Philippe Mivelaz, Roland Ostermann, Roland Rapaz, rapporteur. M. Laurent Guidetti est excusé.

La Municipalité et l’Administration sont représentées par MM. Olivier Français, directeur des Travaux; Jean-Pierre Collet, adjoint au chef du Service des routes et de la mobilité; Bertrand Nobs, architecte-urbaniste, Urbanisme; Stephan Henninger, chef de projet, Service électrique; Albert Modoux, adjoint technique, Parcs et promenades; et Patrick Jacomino, adjoint au chef de service, Routes et mobilité, à qui nous adressons nos remerciements pour la prise des notes de séance.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l’octroi d’un crédit d’investissement du patrimoine administratif de Fr. 2’410’000.– pour le financement du réaménagement du centre de Vers-chez-les-Blanc, l’instauration de zones à vitesse limitée à 30 km/h dans les secteurs de Praz-Gilliard et de Richesson, le réaménagement du giratoire des Moillettes, la création d’une route d’accès aux immeubles de la Fondation NetAge à Pra-Roman, ainsi que la construction et le renouvellement des conduites souterraines.

En introduction, M. Olivier Français communique à la commission les précisions suivantes: les premières réflexions touchant au réaménagement du centre de Vers-chez-les-Blanc datent de 2001. Faisant suite aux vœux de la population, ce projet a été gelé au profit de l’extension du collège et de ses équipements. Depuis fin 2006, le projet de la place et celui de la zone 30 ont été repris avec les associations locales et la Municipalité. Les aménagements proposés émanent d’une démarche participative regroupant les services communaux et la population.

Au cours de la discussion, les commissaires, bien que globalement satisfaits du projet (qualité du dialogue, tranquillisation des axes traversant le village, écoute des propriétaires privés,...), posent plusieurs questions et font part de quelques remarques relatives à la procédure, à la durée de la démarche et aux aménagements proprement dits.

- A une question sur la densification de cette partie de la commune, M. O. Français informe qu’il y a bien une volonté municipale de densifier la région, de repenser et d’adapter les plans d’occupation des sols, de cas en cas, en fonction des besoins exprimés. Certains aménagements à venir dans la région, tel celui projeté sur la RC 601b (route de Berne), prendront en compte l’urbanisation de la ville vers sa périphérie ainsi que l’offre des transports publics.
- A une question sur les essences d’arbres et les végétaux utilisés pour les aménagements verts, M. Modoux répond qu’il s’agira d’érables sycomores, de charmilles et de quelques petites plantations décoratives. Du gravier stabilisé et des pavés en pierre naturelle composeront les revêtements en dur. Le revêtement des trottoirs devrait normalement être constitué de béton bitumineux.
- A une remarque sur la longueur de la démarche, le directeur des Travaux explique le retard apporté à la réalisation du projet par la surcharge de travail dans la direction, l’obligation de répondre à des priorités, le respect des priorités financières fixées par la Municipalité, la mise systématique de ce genre de travaux à l’enquête publique, le souhait de la population de voir prioritairement accomplie la construction du collège et la démarche participative. Un commissaire estime que cela ne concerne pas les zones 30 km/h. En effet, le Conseil, en opposition aux intentions de la Municipalité, avait formellement demandé, le 25 mai 2004, que ces zones soient instaurées sans attendre l’aménagement de la place et, le 26 avril 2005, sans attendre le projet de construction du collège.
- A une inquiétude relative à la viabilité de la zone de dépose, M. O. Français répond que le choix de ne pas baliser de zones de dépose sur la route du Jorat résulte d’un choix prudent, car le trafic y est plus important que sur celle de Praz-Gilliard.
- A une interrogation sur la nécessité de placer une œuvre d’art sur le giratoire, des commissaires du cru relèvent que cette œuvre concrétise les vœux de la population qui souhaite marquer l’entrée du village. C’est un don de l’artiste. Son installation et les frais annexes seront pris en charge par la société de développement et des dons.
- A une question sur les dimensions du giratoire, M. O. Français précise que le giratoire a été construit par le Canton. Les services de l’Etat ont refusé un projet communal visant à construire un giratoire mieux dimensionné, en forme de «patate», qui aurait été plus adapté à la configuration des lieux.
- A une question relative aux candélabres en bois qui seront posés le long des aménagements, M. Nobs nous informe qu’il s’agit d’un modèle carré du même type que celui utilisé à Chailly, mais moins onéreux.
- A une question sur le calendrier, M. Collet précise que dès le délai référendaire échu, les travaux pourront être mis rapidement en soumission et adjugés.

- A une remarque sur le financement intégral de la route d'accès à la Fondation NetAge par les deniers publics, M. Français relève que la route desservira d'autres parcelles dont certaines sont communales. La route aura donc un statut public.

Conclusions

La commission procède au vote en bloc des conclusions. Les conclusions 1 à 5 sont acceptées à l'unanimité.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Roland Rapaz (soc.), rapporteur. – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – La discussion est ouverte.

Discussion

M. Jean-François Cachin (LE): – Ce préavis concerne principalement le réaménagement du centre de Vers-chez-les-Blanc, l'instauration de zones à vitesse limitée à 30 km/h et la mise en place d'une sculpture au centre du giratoire des Moillettes, et secondairement la construction de la route d'accès à la Fondation NetAge. Les habitants de cette zone foraine des Râpes sont enthousiastes pour ce projet, ils sont satisfaits des propositions faites par la Municipalité et l'en remercient. Ce préavis fait suite à un processus de consultation et de partenariat engagé depuis plusieurs années avec les habitants de cette zone foraine et la société de développement de Lausanne-Jorat. Dans le cadre de ce partenariat, la société de développement a proposé à la Municipalité de financer la fourniture de sculptures réalisées par un artiste très connu habitant Montbleson afin de décorer le giratoire d'entrée du village de Vers-chez-les-Blanc.

LausannEnsemble, représentant les partis Radical, Libéral et Démocrate-chrétien, votera comme la commission les conclusions de ce préavis.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Nous venons d'assister à un exercice intéressant de brosse à reluire, dont le directeur des Travaux va sortir tout bronzé. Permettez-moi d'intervenir dans un autre registre, celui de la lumière crue.

«Protester est inutile, mais indispensable» (*Jean Cocteau*). Je vais revenir sur un point qui figure judicieusement dans le rapport de la commission. Notre collègue Cavin a déposé le 24 février 1998 une motion demandant l'introduction de zones à vitesse limitée à 30 km/h dans les zones foraines. Le préavis 2003/56 du 23 octobre 2003 liait la création de telles zones à Vers-chez-les-Blanc à la réalisation d'un projet d'aménagement du centre, projet qui avait été présenté à la population. Le Conseil communal a refusé, le 25 mai 2004, la réponse municipale concernant Vers-chez-les-Blanc. Il a suivi l'argumentation disant que le projet des zones 30 manquait d'ampleur et ne devait pas être lié à

l'aménagement de la place, qui sera coûteux, selon l'usage. Une statistique officielle, détaillant les excès de vitesse, est venue conforter le Conseil.

Et pourtant, sans vergogne, le 2 décembre de cette même année, dans le préavis sur les motions en suspens, la Municipalité annonçait que la question des zones 30 km/h serait envisagée dans le préavis demandant un crédit pour la construction d'un collège à Vers-chez-les-Blanc et proposait une prolongation de délai d'une année et demie. La Commission de gestion (à l'unanimité), puis le Conseil, ont refusé de prolonger le délai pour la raison que les deux objets n'étaient pas liés. Au vote, la prolongation du délai n'a recueilli qu'une seule voix dans le Conseil. Ce que ce dernier n'imaginait pas, c'est que la Municipalité dissocierait effectivement les deux objets, construction du collège et zones 30, mais présenterait le projet de construction de l'école d'abord, ne tiendrait aucun compte du refus du délai pour les zones 30 km/h et outrepasserait encore de plus de 21 mois le délai pourtant déjà refusé.

Explication en forme de faux-fuyant : priorités financières. Comme si les zones 30 km/h coûtaient une fortune. Priorité à la construction du collège sur les zones 30 km/h. Alors que si le Conseil a contesté tout lien entre elles, ce n'était pas pour les mettre artificiellement en compétition. Et enfin : retard dû à la démarche participative. Evidemment, l'aboutissement de celle-ci dépend du moment où on l'active. En l'occurrence, le 22 juin 2006 seulement. Bref, c'est un nouveau chapitre à écrire dans la saga «De toute façon, ils font ce qu'ils veulent!». Et pendant ce temps-là, nous les Shadocks du Conseil, on parlait, on parlait... Mais l'urgence demandée ce soir pour cet objet va certainement permettre de rattraper tout le temps perdu... Si tant est que l'urgence concerne aussi les zones 30 km/h.

A propos, puisqu'on parle beaucoup d'argent ce soir, voici une information au sujet de la route d'accès au quartier de la Fondation NetAge, pour laquelle le préavis nous demande Fr. 620'000.–. Savez-vous que pendant les dix premières années, la redevance du droit de superficie servira uniquement à payer la route d'accès à la parcelle? Réconfortant, n'est-il pas ?

La présidente: – Merci, Monsieur Ostermann. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole? Il ne semble pas. Puis-je vous demander, Monsieur Rapaz, comment la commission a voté ?

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur: – La commission a procédé au vote en bloc des cinq conclusions, qui ont été acceptées à l'unanimité.

La présidente: – Je vous propose de les prendre en bloc aussi. Celles et ceux qui acceptent ces cinq conclusions sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Quelques abstentions, sans opposition si j'ai bien vu, ces conclusions sont acceptées. Merci Monsieur Rapaz.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/16 de la Municipalité, du 9 avril 2008;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'943'000.– pour financer le réaménagement du centre de Vers-chez-les-Blanc, l'instauration de zones 30 dans les secteurs de Praz-Gilliard et de Richesson, le réaménagement du giratoire des Moillettes et la construction de la route d'accès aux bâtiments de la Fondation NetAge, réparti comme suit:
 - a) Fr. 1'555'000.– pour les travaux du Service des routes et de la mobilité (génie civil);
 - b) Fr. 30'000.– pour les travaux du Service des routes et de la mobilité (circulation);
 - c) Fr. 193'000.– pour les travaux d'eauservice;
 - d) Fr. 90'000.– pour les travaux du Service d'assainissement;
 - e) Fr. 75'000.– pour les travaux du Service des parcs et promenades;
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus, à raison de:
 - a) Fr. 77'800.– par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité (génie civil);
 - b) Fr. 6'000.– par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité (circulation);
 - c) Fr. 19'300.– par la rubrique 4700.331 d'eauservice;
 - d) Fr. 9'000.– par la rubrique 4602.331 du Service d'assainissement;
 - e) Fr. 7'500.– par la rubrique 6600.331 du Service des parcs et promenades;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 467'000.– pour financer les travaux des Services industriels, réparti comme suit:
 - a) Fr. 142'000.– pour les travaux du Service de l'électricité (réseau);
 - b) Fr. 295'000.– pour les travaux du Service de l'électricité (éclairage public);
 - c) Fr. 30'000.– pour les travaux du Service du gaz et du chauffage à distance;

4. d'amortir annuellement les dépenses prévues sous chiffre 3 à raison de :

- a) Fr. 21'900.– par la rubrique 76.331 du Service de l'électricité;
- b) Fr. 1'000.– par la rubrique 74.331 du Service du gaz et du chauffage à distance;

5. de faire figurer sous les rubriques 4201.390, 4700.390, 4602.390, 6600.390, 76.390 et 74.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du présent préavis.

La présidente : – Il nous reste un dernier point demandé en urgence par la Municipalité. C'est le préavis 208/19, R51, «Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier. Demande d'un crédit d'étude». M. Claude Mettraux, nous vous attendons à la tribune.

Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier

Demande d'un crédit d'étude

Préavis N° 2008/19

Lausanne, le 16 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 600'000.– pour la transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier. Ce montant est destiné à couvrir les honoraires et frais des différents mandataires (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs spécialistes) chargés de préparer le dossier de cette réaffectation. Ce préavis concrétise les intentions de la Municipalité de doter le quartier de la Pontaise d'infrastructures à même de répondre aux besoins et aux attentes de ses habitants.

2. Historique du projet

2.1. Réponse au postulat Marc Dunant

Le 2 octobre 2007¹, votre Conseil a accepté la réponse municipale au postulat «Pour une Maison de quartier à la Pontaise» déposé par M. Marc Dunant. Après un état des lieux, le rapport-préavis présentait le concept de ce projet d'une maison destinée aux habitants et aux groupements associatifs (société de développement, paroisse, centre socioculturel, etc.). Il indiquait aussi que la Municipalité avait ouvert un compte d'attente de Fr. 350'000.– destiné à financer les études techniques et le concours d'architecture.

2.2. Etat de la démarche

Composé de représentants des principales associations, un groupe de travail avait établi un inventaire des locaux et infrastructures que devait abriter la Maison de quartier. Prenant en compte les besoins de chacun, mais aussi le concept de la maison «pour tous et par tous» qui veut qu'un maximum de surfaces puisse être utilisé de manière polyvalente, cette commission a élaboré le projet qui figurait dans le rapport-préavis N° 2007/02 qui répondait au postulat Marc Dunant.

Cette énumération a été reprise pour établir le dossier du concours d'architecture organisé selon la procédure ouverte au printemps 2007. 19 projets ont été soumis à un jury qui, présidé par le conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, comprenait des membres, venus de plusieurs cantons, qui représentaient le monde de l'architecture, mais aussi celui de la conservation du patrimoine bâti et de l'animation socio-culturelle. Au terme des délibérations, le projet «Lucie & Luc» du bureau Deillon Delley Sàrl à Bulle a été retenu, et l'ensemble des dossiers présenté au public, à St-Luc, dans le cadre d'une exposition qui s'est déroulée du 4 au 21 octobre 2007.

Pour l'heure, les études se poursuivent au sein de deux commissions :

- la commission de construction, avec les architectes dont le projet a été choisi, des représentants des Directions des travaux (Service d'architecture) et de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (Secrétariat général et Service de la jeunesse et des loisirs), du secrétaire général de la Fondation pour l'animation culturelle lausannoise (FASL) et d'un délégué de la commission des utilisateurs ;

¹ BCC 2007-2008, T I (N° 2) – à paraître.

- la commission des utilisateurs, qui regroupe les représentants des diverses associations à qui la Maison de quartier sera, entre autres, destinée et qui ont suivi les travaux dès leur début, des représentants des Directions des travaux (Service d'architecture) et de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (Secrétariat général et Service de la jeunesse et des loisirs), ainsi que de la FASL.

3. Le constat technique

3.1. Les premières évaluations

Rappelons que l'estimation des travaux annoncée dans le rapport-préavis N° 2007/02 (Fr. 4'500'000.–) se fondait sur des évaluations effectuées plusieurs années auparavant dans la perspective d'une rénovation du lieu de culte (1993) ou de sa réaffectation au profit d'un théâtre (2003). Le montant du compte d'attente ouvert par la Municipalité avait été arrêté sur les mêmes bases.

3.2. La réalité

La transformation d'une église en Maison de quartier est une démarche tout à fait originale, qui ne trouve apparemment pas de précédent auquel se référer au niveau Suisse, voire européen. De plus, la conception du bâtiment et, corollaire, son classement en catégorie de protection 2 impliquent un certain nombre de contraintes, et donc de défis liés à la sauvegarde du patrimoine, à l'organisation des volumes et à la vie du quartier.

Enfin, les normes, sévères à juste titre, que doivent respecter les concepteurs et les utilisateurs d'une Maison de quartier vont nécessiter un certain nombre de précautions aux plans tant de la transformation que de l'équipement. Sans prétendre à l'exhaustivité, mentionnons ainsi :

- question patrimoniale,
- loi et normes sur l'énergie,
- concept minergie et développement durable,
- contexte urbain, densité et proximité des habitations et infrastructures,
- directives du Service de protection de la jeunesse,
- normes ECA,
- etc.

Ces constatations obligent à admettre que le prix de ce projet sera supérieur au premier montant qui avait été estimé, rappelons-le avant le concours d'architecture, et donc sans connaître encore les propositions contenues dans les projets. Le coût des travaux (évalué au m³) est estimé à ce jour à Fr. 5'800'000.–, mais doit être vérifié par des études précises, compte tenu de la difficulté du projet.

4. Demande de crédit

4.1. Etat financier

Pour l'heure, le compte d'attente ouvert par la Municipalité a été dépensé à hauteur de Fr. 118'757.–. Ces engagements représentent les frais du concours d'architecte.

C'est dire que Fr. 231'243.– sont encore disponibles. Dès lors toutefois qu'il convient maintenant, sur la base du projet retenu, d'engager un examen complet qui permettra de déboucher sur une demande de crédit d'ouvrage la plus précise possible, on constate que ce solde ne suffira pas pour ces études. Il s'agira en effet de mener à bien l'ensemble des étapes jusqu'à la phase SIA 4.41 (appel d'offres partiel – mise en soumission des travaux CFC les plus importants), une démarche dont il est admis qu'elle représente 44% environ du total des prestations des mandataires.

C'est pourquoi la Municipalité a privilégié la solution la plus transparente, qui consiste à vous présenter la situation et à vous demander l'ouverture d'un crédit d'étude seul à même, à ses yeux, de garantir une estimation aussi exacte que possible du coût de cette réaffectation.

4.2. Coût du crédit d'étude

Le crédit sollicité s'élève à Fr. 600'000.–. Il se décompose de la manière suivante :

• honoraires architectes	Fr.	357'000.–
• honoraires ingénieur civil	Fr.	72'000.–
• honoraires ingénieurs spécialistes	Fr.	110'000.–
• frais et taxes divers	Fr.	30'000.–
• divers et imprévus	Fr.	31'000.–
• Total TTC	Fr.	600'000.–

Cette somme sera balancée par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui vous sera présenté, par voie de préavis, au printemps 2009. Compte tenu du solde à disposition sur le compte d'attente, l'investissement nouveau représentera toutefois Fr. 368'757.–.

Il était prévu de vous présenter le crédit d'ouvrage à la fin de l'année, et le montant correspondant a été annoncé en conséquence au plan des investissements. La complexité de l'entreprise pourrait reporter la sortie de ce préavis au printemps 2009.

5. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/19 de la Municipalité, du 16 avril 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– destiné à couvrir les frais d'étude pour la réaffectation du Temple de St-Luc en Maison de quartier de la Pontaise ;
2. de balancer le compte d'attente ouvert le 5 septembre 2006 par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5002.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M. Claude Mettraux (LE), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Blaise Michel Pitton (Soc.), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), M^{me} Esther Saugeon (UDC), M^{me} Graziella Schaller (LE), M. Thomas Schlachter (Les Verts), M^{me} Maria Velasco (Les Verts).

Rapport photocopié de M. Claude Mettraux (LE), rapporteur: – La commission s’est réunie le jeudi 29 mai 2008 de 14 h 00 à 16 h 00 dans les locaux du Temple de St-Luc.

Membres de la commission: M. le président Claude Mettraux, M. Eddy Ansermet, M^{me} Graziella Schaller, M. Blaise Michel Pitton, M. Francisco Ruiz Vazquez, M^{me} Maria Velasco, M. Thomas Schlachter, M^{me} Esther Saugeon. Excusée: M^{me} Diane Gilliard. Absente: M^{me} Caroline Alvarez.

Représentants de la Commune de Lausanne: M. Oscar Tosato, conseiller municipal, directeur de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Education (DEJE), M^{me} Estelle Papaux, cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs, M^{me} Anne de Montmollin, architecte, Direction des travaux, M. Patrick Addor, secrétaire général.

Débat d’entrée en matière

Le président ouvre la séance à 14 h 00. Il passe la parole à M. le Conseiller municipal, qui présente les collaboratrices et le collaborateur de l’Administration communale. Il indique que M^{me} Gilliard a prié de l’excuser, mais qu’elle a annoncé que son groupe voterait les conclusions du préavis. Il rappelle l’historique du dossier et le propos du préavis: dans son rapport-préavis N° 2007/2, la Municipalité a répondu au postulat Marc Dunant qui demandait de créer une Maison de quartier à la Pontaise. Après l’acceptation du Conseil communal, il s’est agi de procéder d’abord à une étude de faisabilité, puis de lancer un concours d’architecture. La Municipalité a alors demandé à la Commission des finances, et obtenu, l’autorisation d’ouvrir un compte d’attente de Fr. 350’000.–. Pour l’heure, ce montant n’a pas été entièrement dépensé, mais il ne suffira pas pour terminer les travaux préliminaires. Par souci de clarté, la Municipalité a donc préféré demander un crédit d’étude. Elle présente les documents élaborés par le bureau d’architectes lauréat du concours.

Visite des lieux

La commission procède ensuite à une inspection locale, M. le Conseiller municipal et M^{me} de Montmollin décrivant sur place les options qui ont été choisies.

Discussion générale

Un commissaire demande jusqu’à quelle étape du projet va l’étude. Il lui est répondu que lors d’un concours, les

architectes présentent un concept. En l’espèce, le jury n’a pas exigé qu’ils procèdent à une estimation des coûts. Le crédit d’étude permettra d’atteindre un stade représentant environ 70 % des soumissions et 44 % des prestations d’architectes. Le taux des soumissions rentrées a été fixé à un niveau plus élevé que la norme ordinaire, compte tenu de la complexité du projet.

Un commissaire s’interroge sur la différence entre un compte d’attente et un crédit d’étude. Comment sont-ils estimés? Le compte d’attente représente la première démarche financière, limitée à Fr. 350’000.–. Le crédit d’étude est calculé, lui, en proportion du montant total qui peut être mieux estimé après une première étude. L’un et l’autre ont pour but de préparer les soumissions.

Un commissaire pose la question s’il y a addition du compte d’attente et du crédit d’étude. Le compte d’attente ne sera dépensé qu’à hauteur de Fr. 118’757.–. C’est dire que l’ensemble de l’étude représentera une dépense de Fr. 118’757.– (solde du compte d’attente) plus Fr. 600’000.– (crédit d’étude demandé) soit Fr. 718’757.–.

Un commissaire souhaite savoir si ce montant est compris dans le coût annoncé de Fr. 5’800’000.– pour le projet. Oui, il sera balancé dans la dépense totale, qui sera confirmée dans un préavis demandant un crédit d’ouvrage.

Examen de détail du rapport-préavis

Le point 1 n’appelle aucun commentaire particulier.

S’agissant du point 2, un commissaire demande de quelle manière le concours a été organisé et si la possibilité de location pour des anniversaires ou pour d’autres fêtes sera conservée. La procédure ouverte permettait à tous les architectes suisses de présenter une proposition. Un appel d’offres a été publié dans la FAO. Oui, tout en se rappelant que la Maison de quartier appartient aux habitants et que le conseil de maison sera attentif à la conserver à leur disposition.

Un commissaire s’interroge sur la provenance géographique des architectes qui ont participé au concours et sur la façon dont sera constituée la commission des utilisateurs. Les bureaux étaient localisés essentiellement dans la région lausannoise, quelques-uns dans les cantons de Fribourg et de Genève, et l’actuelle commission est composée de ceux qui utilisent réellement le lieu: paroisse, APEMS, animateurs du centre socioculturel de la Maissonette, association Oxygène, groupe des aînés «L’âge d’or». La Société de développement du Nord, bien qu’invitée, n’a pas participé aux travaux, mais a accepté le concept.

Lorsque le chantier arrivera à son terme, la commission des utilisateurs sera transformée en conseil de maison. Les représentants de la DEJE et de la Direction des travaux participent à la commission afin d’entendre les souhaits des utilisateurs.

Un commissaire pose la question si la commission des utilisateurs comprend des personnes qui ont l'expérience de fonctionnement d'une Maison de quartier. Elle comprend M^{me} Papaux, qui participe aux travaux de la Maison de quartier de Chailly, et M. Verheyen, secrétaire général de la FASL. Comme chaque Maison de quartier a sa dynamique, il n'a pas paru opportun d'adjoindre des membres d'autres commissions d'utilisateurs.

Un commissaire souhaite savoir de quelle surface disposera la Maison de quartier et qui seront les utilisateurs. Elle disposera de 1100 m² de bâtiment, 450 m² de jardin et ceux qui sont connus aujourd'hui (voir ci-dessus). La question est évidemment posée de la pérennité des associations existantes, de l'émergence de nouvelles associations, toutes choses qui peuvent varier en fonction de la vie du quartier.

Un commissaire désire connaître en quoi le projet «Lucie & Luc» a séduit le jury. Ce projet respectait un certain nombre d'aspects qui répondaient à des demandes et à des désirs des utilisateurs et des habitants du quartier : oratoire privatif, APEMS, extension correspondant au projet d'origine des années 40 (abandonné à l'époque pour des raisons financières), maintien du jardin, maintien du clocher, transformations réversibles, prix, etc.

Un commissaire aimerait savoir ce que deviendra la Maissonnette. Le centre socioculturel est actuellement dispersé sur plusieurs sites. Il intégrera la Maison de quartier et s'y regroupera. La Maissonnette pourrait être utilisée à d'autres fins, notamment en fonction des besoins du bâtiment scolaire voisin de l'avenue Druey.

Quant au point 3, un commissaire requiert une explication sur l'augmentation de Fr. 1'300'000.– entre les préavis 2007/2 et 2008/19 et une prise en compte de la situation des habitants du quartier. Est-ce que le montant articulé de Fr. 5'800'000.– pour cette réalisation est fiable ou faut-il compter avec une fourchette plus large ?

La première estimation était basée sur une étude de faisabilité. La seconde l'a été sur une base plus précise compte tenu d'un projet. Le coût a également été influencé par les questions énergétiques qui sont très compliquées pour un tel bâtiment, par la nécessité de le maintenir (pour répondre aux vœux du quartier et parce que l'édifice est classé en catégorie de protection 2). Il est certain que l'âge et la structure du bâtiment, s'ajoutant à la réalité géologique du quartier, pourrait réserver encore des surprises.

Toute infrastructure peut provoquer, dans un quartier, des réactions positives ou négatives (place de jeux, activités commerciales, etc.). Il est évident qu'il y aura plus d'animation aux abords du bâtiment. La volonté est que cet outil soit un avantage pour la vie du quartier. Le travail sera conduit en collaborant avec les utilisateurs et avec la permanence Jeunes Borde, située à proximité.

Les normes SIA prévoient une marge de plus ou moins 15%.

Un commissaire compare avec ce qui s'est fait à Chailly, et reconnaît que les montants annoncés tant pour le crédit d'étude que pour le prix de l'ouvrage sont élevés. Il est certain qu'il aurait été moins onéreux de détruire et de reconstruire.

Un commissaire demande quelles sont les exigences des normes du SPJ. Elles sont le nombre de m² par enfant, le nombre d'installations de WC, l'intensité de la lumière naturelle, le lieu pour déposer les vêtements et les affaires scolaires, les normes d'hygiène dans les cuisines (où les mets sont réchauffés), le nombre d'éducateurs et de responsables pour l'encadrement, etc.

Un commissaire déclare que le jardin n'a pas encore été décrit. Est-ce que son coût est compris dans le prix ? Oui.

Au point 4, un commissaire se demande bien quelle est la différence entre «frais et taxes divers» et «divers et imprévus». Le premier poste correspond à des frais de reproduction, des taxes de raccordement ou d'introduction, des émoluments administratifs, alors que l'intervention d'un spécialiste (statique, acoustique, etc.) entrerait dans le poste «divers et imprévus».

Un commissaire questionne si les honoraires des architectes ne sont pas exorbitants. Toutes les adjudications de la Commune de Lausanne sont faites par la Direction des travaux (Service d'architecture). Elle respecte les normes et les tarifs usuels. Ce coût ne représente pas tellement un tarif horaire, mais un prix calculé selon la clé prévue par la norme SIA (estimation des heures, difficultés du chantier, proportion entre rénovation, transformation et construction, etc.).

Un commissaire demande s'il est habituel de détailler de telle manière une demande de crédit d'étude. Comme l'a dit la Municipalité, la transparence a été privilégiée. C'est pourquoi une énumération distingue les différents corps de métiers. Un commissaire souligne à ce propos qu'au sein de la Commission des finances, les demandes de la DEJE sont appréciées par leur clarté et leur transparence.

Décisions sur conclusions

Une commissaire annonce qu'elle s'abstiendra, en raison du montant des honoraires, qu'elle juge très élevé, et qu'elle désire discuter avec son groupe.

Vote

Les conclusions de la commission sont adoptées par 7 oui et 1 abstention.

La séance est levée à 16 h 00.

La présidente: – Merci, Monsieur Mettraux, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Claude Mettraux (LE), rapporteur: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – La discussion est ouverte sur cette transformation du Temple de St-Luc.

Discussion

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.): – Le groupe socialiste a étudié attentivement ce préavis 2008/19 concernant la demande de crédit d'étude pour la transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier. C'est la suite logique de l'acceptation par notre Conseil, le 2 octobre 2007, du préavis 2007/2, par lequel la Municipalité répondait à un postulat de notre ancien collègue Marc Dunant.

Le présent préavis concrétise encore le projet que notre Municipalité a l'intention de réaliser avec les Maisons de quartier. Cette démarche est exceptionnelle et originale, qui consiste à transformer un temple, dans ce cas celui de St-Luc, en Maison de quartier. Lors de l'étude de ce préavis, nous avons pu constater que les futurs utilisateurs ont été consultés lors de plus de dix réunions avec eux, et qu'ils continuent et continueront dans le futur à débattre des problèmes de la Maison de quartier.

Nous avons vu aussi que le concours d'architecture a recueilli dix-neuf projets et que c'est celui nommé «Lucie & Luc» qui a été retenu. A travers ce préavis, nous constatons aussi que la Municipalité s'est lancé un double défi : la conservation du patrimoine et l'animation socioculturelle, accessible à tout un quartier. Il faut ajouter que dans cette maison, il restera toujours un oratoire, un lieu de recueillement et de prière pour ceux qui voudront bien y aller.

En somme, cette Maison de quartier sera un lieu où tous se retrouveront pour tous. Elle pourra s'utiliser de manière polyvalente, les habitants du quartier pourront s'y rassembler et participer à diverses activités.

Ainsi, le groupe socialiste a accepté à l'unanimité les conclusions adoptées par la commission et vous prie de faire de même.

La présidente: – Merci, Monsieur Ruiz. Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ? Ce n'est pas le cas. Comment les conclusions ont-elles été votées, Monsieur Mettraux ?

M. Claude Mettraux (LE), rapporteur: – Au vote, les conclusions sont adoptées par 7 oui et 1 abstention.

La présidente: – Je sou mets ces conclusions au vote. Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Apparemment, elles sont acceptées à l'unanimité. Merci, Monsieur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/19 de la Municipalité, du 16 avril 2008 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– destiné à couvrir les frais d'étude pour la réaffectation du Temple de St-Luc en Maison de quartier de la Pontaise ;
2. de balancer le compte d'attente ouvert le 5 septembre 2006 par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5002.390 «Imputations internes» du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1.

La présidente: – Nous sommes tous fatigués et je pense que nous allons nous arrêter là.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je suis donc au bout de mon mandat. C'était un défi inattendu, je me suis efforcée de le relever au mieux, avec quelques couacs, comme celui de ce soir, et je m'en excuse encore.

J'ai commencé le 4 septembre 2007 avec un ordre du jour qui comportait 41 points, dont 27 hérités de l'année précédente. Le pic a été de 66 points. Nous avons terminé avec un ordre du jour de 23 points. Il en reste, hélas, 11. Je m'étais fixé comme objectif de laisser une page blanche à mon successeur. Essayé, pas pu !

L'expérience valait la peine d'être vécue. Ne serait-ce que pour toutes les rencontres qu'elle m'a permis de faire. Et quelques réflexions, aussi, sur lesquelles je reviendrai peut-être une fois.

Mais ce soir, j'aimerais seulement dire beaucoup de remerciements. D'abord à vous, conseillers communaux, de droite comme de gauche, qui avez joué le jeu, parfois avec passion, mais surtout avec intérêt, compétence, efficacité. Qui aviez à cœur la bonne marche de notre ville. A ceux de droite comme de gauche qui m'ont encouragée et amicalement soutenue. Aux municipaux aussi, pour leur participation.

Depuis le perchoir, on a parfois l'impression que tant au niveau de la Municipalité que du Conseil communal, certaines interventions gagneraient à plus de modération dans la longueur et le ton.

Un merci tout particulier à M^{me} Monbaron, si elle nous écoute, sans laquelle rien n'aurait été possible, puisque je me suis trouvée sans secrétaire du Conseil communal pendant plusieurs mois, au début et à la fin de cette année présidentielle. Sa conscience professionnelle, la précision de son travail, sa discrète et constante disponibilité méritent, Mesdames et Messieurs, des applaudissements nourris.

(Vifs applaudissements.)

J'espère qu'on les transmettra à M^{me} Monbaron.

Merci aussi à mes collègues du Bureau. L'atmosphère a toujours été excellente. Entre gens civilisés, on peut avoir des options politiques différentes et collaborer néanmoins sans tensions, avec sérieux et souvent humour complice. Merci spécialement à Yves-André Cavin, Claude Bonnard, ainsi qu'à Jacques Ballenegger, qui a bien voulu répondre à notre appel, pour avoir été à tour de rôle secrétaire de séance, à Pierre Santschi, qui a pallié l'absence de M^{me} Benitez Santoli pendant les séances de Bureau. A M^{me} Benitez Santoli aussi, merci pour le zèle avec lequel elle s'est mise à la tâche, prenant à cœur d'avancer les dossiers aussi loin que possible avant son accouchement.

Merci aux huissiers, dont l'imperturbable bonne humeur et la serviabilité jamais en défaut sont un précieux viatique.

Merci à M. Christian Zutter et à M^{me} Nadège Fivaz d'avoir veillé à la bonne marche des votations, des réceptions, des vernissages. Et puisqu'on parle réception, merci à M. Ellen et à ces dames de Mon-Repos. C'est toujours un plaisir de les retrouver.

Sans oublier le personnel de Montbenon, qui nous a dépanné avec diligence.

Merci à la régie, même si tout n'a pas toujours marché du premier coup. Au concierge, aux agents de police qui nous gardent patiemment, avec le sourire.

Et merci à tous ceux que je n'ai pas nommés, qui ont participé de près ou de loin à cette année présidentielle. A ces inconnus qui, soit par un petit mot, ou simplement en m'arrêtant dans la rue, témoignent de leur intérêt pour la vie de notre commune. Cela fait chaud au cœur, croyez-moi.

Jeudi 3 juillet, ce sera la passation de pouvoir. Bonne chance à Claude Bonnard et bonnes vacances à tous, jusqu'au 26 août. Attention, la séance aura lieu à la salle du Grand Conseil, à 18 h 30.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 23 h 20.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

